



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 151 N° 064
Le mercredi 4 mai 2022

Présidence de l'honorable Anthony Rota

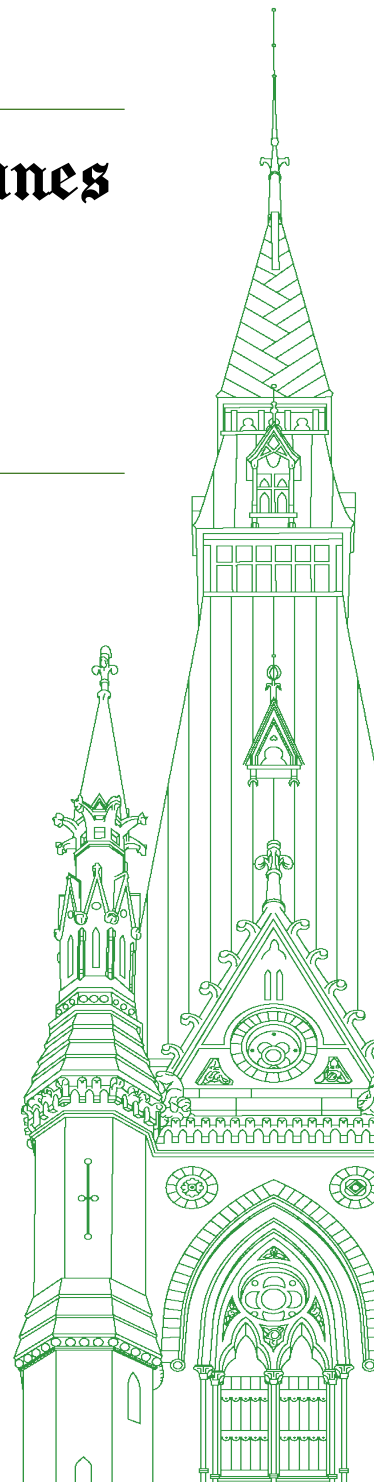


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 mai 2022

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1400)

[Traduction]

Le vice-président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par le député de Kitchener—Conestoga.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

SUSAN JACKS

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le Président, le 25 avril, le Canada a perdu une merveilleuse artiste, pleine de talent et de beauté. Susan Jacks est décédée à Surrey après une riche carrière marquée par plusieurs succès dans les palmarès Billboard et Cashbox au Canada et aux États-Unis, 3 millions de disques vendus dans le monde entier et de nombreuses nominations aux prix Juno et Grammy en tant qu'interprète et auteure-compositrice.

Susan et d'autres artistes de la côte Ouest, dont Tom Northcott, Howie Vickers, Bill Henderson et, bien sûr, Terry Jacks, avec qui elle a formé le groupe The Poppy Family, ont eu droit à une vaste diffusion radiophonique bien avant les règles de contenu canadien parce qu'ils étaient tout simplement talentueux.

Susan a connu des épreuves personnelles et des coups durs. Aux prises avec une maladie rénale, elle a subi une greffe avec succès, mais hélas, elle a dû se battre de nouveau contre la maladie.

Il se trouve que Burton Cummings et moi avons un point en commun: notre chanson préférée de Susan Jacks s'intitule *Beyond the clouds*. Comme le dit le refrain, « le soleil brille pour ceux qui savent le trouver au-delà des nuages ». Voilà qui résume bien la vie de Susan.

Puisse-t-elle profiter de son soleil éternel. Elle sera à tout jamais dans le cœur de ses admirateurs et de ses amis.

LE VOL PS752 D'UKRAINE INTERNATIONAL AIRLINES

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): Monsieur le Président, hier, l'Université de l'Alberta a annoncé la création d'un

lieu de réflexion silencieux pour ceux qui ont perdu des amis et de la famille dans l'écrasement du vol PS752 d'Ukraine International Airlines. Réfléchir à cette tragédie nous rappelle l'effet profond que cet événement a eu sur la communauté iranienne d'Edmonton.

J'ai rencontré les familles de ces victimes qui étaient des membres à part entière de notre communauté. Nous avons perdu des étudiants, des professeurs, des médecins, des bénévoles qui étaient fort appréciés. Nous avons perdu des parents, des enfants, des frères et des sœurs, des gens qui avaient une famille et des amis.

Cette tragédie et ses effets se font encore sentir à Edmonton. Malgré les jours et les années qui passent, notre communauté continue de pleurer et de se souvenir de ceux qu'elle a perdus. Or, c'est aussi une occasion de réfléchir à l'importance de ceux qui nous sont chers et de continuer à souligner l'existence de cette formidable communauté qui est la nôtre.

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a l'un des taux de sclérose en plaques les plus élevés au monde, une maladie qui touche plus de 90 000 Canadiens. Le taux de sclérose en plaques est trois fois plus élevé chez les femmes, et la COVID-19 est venue augmenter l'insécurité financière qui menace les femmes handicapées.

Diagnostiquée de la sclérose en plaques en 2008, Michelle Hewitt nous fait part de sa difficulté à joindre les deux bouts: « Je parle régulièrement à des femmes qui ne sont plus capables de travailler et qui n'ont aucune source de revenu possible une fois que leurs prestations de maladie au titre de l'assurance-emploi sont épuisées. Elles ne sont pas considérées comme suffisamment handicapées... Le système les laisse tomber. »

Notre gouvernement reconnaît l'urgence de s'attaquer à ce problème et prévoit mettre en place une nouvelle prestation d'invalidité canadienne pour soutenir les Canadiens handicapés et les sortir de la pauvreté.

Aujourd'hui, pour souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques, je me joins à la campagne de distribution virtuelle d'œillet de la Société de la SP pour soutenir les efforts visant à éradiquer cette maladie de la planète. J'encourage tous mes collègues à porter leur œillet aujourd'hui et à soutenir cet effort.

Déclarations de députés

• (1405)

[Français]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Monsieur le Président, la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes. Les travaux de recherche ont démontré que plus de 60 % des personnes atteintes de cette affection se retrouvent tôt ou tard au chômage.

Rappelons que cette maladie est épisodique, que les personnes doivent composer avec une alternance de périodes d'incapacité et de phases de rémission. Or l'assurance-emploi ne leur offre en ce moment que 15 semaines de maladie sans aucune flexibilité. Il est donc évident qu'une réforme en profondeur du régime s'impose.

Aujourd'hui, afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques, nous prenons part à la distribution virtuelle d'œillets organisée par la Société canadienne de la SP dans le cadre du mouvement #prioriteSP, en vue de l'amélioration de la qualité de vie des gens qui vivent avec la sclérose en plaques.

* * *

LA PAIX ET L'UNITÉ

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le Président, depuis des décennies, le Canada entretient des relations fraternelles avec l'Europe et l'Union européenne, des relations fondées sur nos valeurs communes, tout en s'efforçant de relever les défis de l'histoire.

Aujourd'hui, nous sommes aux côtés du peuple ukrainien, courageux et résilient, qui défend sa patrie et lutte pour la démocratie et les droits de la personne.

À l'occasion de la Journée de l'Europe, qui célèbre la paix et l'unité, le 9 mai, des sites iconiques du Canada seront illuminés en bleu et en jaune, les couleurs des drapeaux de l'Union européenne et de l'Ukraine.

J'invite tous les Canadiens à se joindre à moi et aux Européens pour réaffirmer notre soutien aux valeurs démocratiques et aux liens profonds qui unissent notre pays et l'Union européenne.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES NOUVELLES EN LIGNE

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai rencontré des représentants de journaux indépendants qui ont des réserves au sujet du projet de loi C-18.

Le gouvernement a versé des centaines de millions de dollars aux géants étrangers de la publicité en ligne Facebook et Google plutôt qu'aux hebdomadaires locaux appartenant à des gens du Sud de l'Alberta, comme le *Brooks Bulletin*, le *Strathmore Times*, le *Ches-termere Anchor* et le *Crowsnest Pass Herald*.

Le projet de loi C-18 exige que les entreprises médiatiques soient des « organisations journalistiques canadiennes qualifiées ». De nombreux journaux indépendants gèrent eux-mêmes leurs reportages, leur rédaction et leur publication et ne sont pas qualifiés. Les journaux indépendants qui ne sont pas considérés comme des « organisations journalistiques canadiennes qualifiées » ne sont égale-

ment pas admissibles au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre et au crédit d'impôt pour les abonnements aux nouvelles.

Les hebdomadaires jouent un rôle important dans les municipalités pour informer les habitants des collectivités. Nous devrions appuyer les hebdomadaires canadiens, et non les abandonner au profit de conglomerats multimilliardaires.

* * *

L'INITIATIVE D'ÉDUCATION POUR LES ÉTUDIANTS DÉPLACÉS PAR LA GUERRE

Mme Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner les excellentes actions militantes de l'initiative International Students Overcoming War, ou ISOW. En tant que club étudiant de l'Université Wilfrid-Laurier, cette initiative humanitaire dirigée et financée par des étudiants se bat sans relâche pour protéger le droit à l'éducation et aux études supérieures partout dans le monde.

ISOW s'engage à appuyer la mission humanitaire canadienne qui vise à répondre aux besoins éducatifs des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Depuis 2015, ISOW a parrainé 23 universitaires originaires de la Syrie, de la Palestine, de l'Égypte, du Liban et du Myanmar.

Lors de leur visite à Ottawa, des représentants d'ISOW m'ont fait part de leur vision d'une plus grande collaboration avec le gouvernement fédéral afin d'établir un mécanisme d'intervention rapide aux urgences en matière d'éducation. Après avoir entendu les témoignages personnels et scolaires de deux universitaires du Myanmar, je souhaite faire écho à la proposition d'ISOW à la Chambre.

Je félicite les étudiants et les diplômés membres d'ISOW de l'excellent travail qu'ils ont fait et qu'ils continueront de faire. Je suis persuadée que, grâce à leurs actions militantes et à leur leadership inspirants, le Canada restera une destination de choix pour les études postsecondaires et une plaque tournante pour les gens qui recherchent des expériences d'apprentissage supérieures. Bravo!

* * *

• (1410)

LE MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE

M. Han Dong (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le Président, mai est le Mois du patrimoine asiatique au Canada, une occasion pour tous les Canadiens de se rassembler afin de reconnaître l'immense contribution des Canadiens d'origine asiatique et de célébrer leur culture et leur histoire riches et diversifiées.

Cependant, alors même que nous célébrons le Mois du patrimoine asiatique, le racisme envers les Asiatiques s'est accru au Canada pendant la pandémie. Nous savons que l'une des causes fondamentales du racisme envers les Asiatiques au Canada est le manque de compréhension et d'appréciation des contributions et des sacrifices faits par les Canadiens d'origine asiatique tout au long de l'histoire du Canada.

Récemment, j'ai fait la promotion d'une pétition signée par plus de 10 000 Canadiens de partout au pays qui souhaitent que Won Alexander Cumyow soit le visage du nouveau billet de cinq dollars. Ils savent que cela susciterait une importante conversation entre tous les Canadiens au sujet de l'histoire et des contributions des minorités visibles à l'édification de notre société multiculturelle actuelle. Nous croyons que le choix de M. Won serait un moyen important de combattre le racisme envers les Asiatiques.

Le vice-président: Je tiens à rappeler aux députés qui veulent discuter de le faire seulement à l'extérieur, dans les couloirs.

Le député d'York—Simcoe a la parole.

* * *

LES DROITS DE DOUANE SUR LES ENGRAIS

M. Scot Davidson (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, la saison des semences est en cours. Je tiens à souhaiter aux agriculteurs d'York—Simcoe et de partout au Canada la meilleure des chances alors qu'ils poursuivent leur dur labeur pour nourrir les familles canadiennes.

Malheureusement, le gouvernement libéral maintient des droits de douane de 35 % sur les engrais importés de Russie, même si la commande a été payée bien avant l'invasion de l'Ukraine. Bien que les agriculteurs canadiens appuient le recours à des sanctions économiques contre la Russie, l'application de droits de douane aux commandes préexistantes ne pénalise pas les producteurs russes. En réalité, elle ne fait que punir les agriculteurs qui font déjà face à des défis sans précédent. Les libéraux doivent en faire plus pour augmenter la production nationale d'engrais afin que nous ne dépendions plus de la Russie pour l'azote, le phosphore et la potasse.

Si les sanctions rétroactives persistent, de nombreux producteurs agricoles feront faillite, ce qui mettra en péril notre approvisionnement alimentaire et fera augmenter davantage le coût du panier d'épicerie pour les Canadiens. J'exhorte le gouvernement fédéral à écouter les agriculteurs canadiens.

* * *

CHAMPIONNE DE JEOPARDY!

M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, je choisis la catégorie des Canadiens qui battent les records, pour 2 000 \$. Voici la réponse: Avec 21 victoires d'affilée et ayant gagné plus de 500 000 \$, elle est la Canadienne qui a connu le plus de succès au jeu questionnaire *Jeopardy!* La question: Qui est Mattea Roach?

Depuis un mois, les Canadiens et les amateurs de *Jeopardy!* du monde entier s'émerveillent en voyant Mattea accéder au rang des 10 champions ayant remporté le plus grand nombre de victoires au jeu télévisé emblématique. Après sa victoire d'hier soir, elle occupe la cinquième place, et elle ne montre aucun signe de ralentissement. Des gens de partout au pays encouragent la concurrente de 23 ans, notamment dans ma circonscription, Halifax, où elle a grandi et a fréquenté l'école Sacred Heart, et à Toronto, où elle vit et travaille comme tutrice. Mattea a également des liens avec Ottawa: en 2016, elle a travaillé comme guide parlementaire.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour féliciter la super championne canadienne de *Jeopardy!*, Mattea Roach, de sa performance historique. Je parierais à qu'elle ou double que Mattea remportera encore beaucoup de victoires. Je lui dis bravo!

Déclarations de députés

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, je peux personnellement attester des effets dévastateurs que la sclérose en plaques a sur les familles. Comme certains le savent peut-être, ma mère est décédée d'une forme progressive de cette maladie il y a quelques années. Je me rappelle encore l'effet que le diagnostic a eu sur elle. Il a fallu qu'elle digère la nouvelle, puis qu'elle planifie des travaux — notamment une rampe pour fauteuil roulant et une salle de bain adaptée — pour sa maison. À mesure que son état s'est aggravé, un être cher avec un esprit en parfaite santé s'est retrouvé emprisonné dans un corps qui ne voulait plus lui obéir.

Ce n'est qu'un aperçu d'une expérience que trop de Canadiens doivent vivre. En fait, chaque jour, 12 Canadiens reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques. Cette maladie peut frapper n'importe qui sans avertissement, et on l'appelle malheureusement souvent la maladie canadienne. Heureusement toutefois, notre pays compte certains des meilleurs chercheurs dans le domaine. De nombreuses percées majeures dans les traitements ont eu lieu ces 20 dernières années, dont la récente découverte prometteuse selon laquelle le virus Epstein-Barr pourrait être un déclencheur de la sclérose en plaques.

Aujourd'hui, en l'honneur du Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques, je participe à la distribution virtuelle d'œillets de la Société canadienne de la sclérose en plaques afin de démontrer ma détermination à faire en sorte que les Canadiens touchés par cette maladie puissent jouir d'une meilleure qualité de vie et que nous soyons très bientôt, je l'espère, débarrassés de la sclérose en plaques.

* * *

● (1415)

LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, nous soulignons la Semaine de la santé mentale et le thème de cette année est l'empathie. Bien entendu, il est intéressant de parler d'empathie dans cette enceinte et dans le contexte des circonstances actuelles. Comment pouvons-nous, en tant que politiciens, mais aussi en tant que nation, débattre ardemment des enjeux qui nous tiennent à cœur sans miner inexorablement notre santé mentale collective?

D'abord, je dirais que nous devons tous commencer par réduire les bombes verbales que nous nous lançons les uns les autres derrière nos barricades virtuelles. Nous devons apprendre à écouter. Écouter ne se limite pas à passer en revue les réponses aux messages que nous publions sur les médias sociaux, en applaudissant ceux qui sont d'accord avec nous ou en répliquant de manière cinglante à ceux qui titillent notre sensibilité. C'est malsain pour notre démocratie et c'est malsain pour nous tous en tant qu'humains.

Déclarations de députés

Nous avons tous besoin de relations enrichissantes. Nous avons tous besoin d'être entendus et compris. Être vraiment compris ne signifie pas nécessairement d'avoir les mêmes opinions. Il est possible d'être fortement en désaccord, mais de faire tout de même des efforts pour essayer de se comprendre les uns les autres. Cela contribue à créer des relations enrichissantes. Nous pouvons ainsi trouver le plus petit dénominateur commun sur lequel bâtir un terrain d'entente. C'est bon pour notre santé mentale et c'est bon pour notre pays. Cette semaine est le moment idéal pour faire le premier pas.

* * *

LA SANTÉ MENTALE PÉRINATALE

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, la naissance d'un enfant est un moment de joie, mais cela peut aussi être un moment où surviennent des troubles mentaux. À l'heure actuelle, 40 % des femmes et 20 % des hommes au Canada souffrent de maladie mentale périnatale, et les taux ont bondi pendant la pandémie. Par « périnatal », on entend la période entre la conception d'un enfant et un an après la naissance du bébé. Malheureusement, on n'en parle pas vraiment, et quand on en parle, les ressources de soutien en santé mentale ne sont pas toujours là.

Ce matin, je me suis jointe à Jamie et Patricia du Collectif canadien pour la santé mentale périnatale, en compagnie de la ministre de la Santé mentale et des Dépendances, de collègues et de membres de la communauté, pour la collecte de fonds nationale que l'on appelle « La Marche de Flora » en l'honneur d'une maman canadienne qui a tragiquement perdu la vie des suites d'une psychose post-partum.

En cette Journée mondiale de la santé mentale maternelle, nous pouvons tous en faire plus. Nous pouvons en discuter. Nous pouvons transmettre des histoires comme celle de Flora et soutenir la santé mentale périnatale.

* * *

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, demain, ce sera la Journée nationale de sensibilisation aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées. Je salue tous les organismes, toutes les familles et tous les survivants de violence qui ont tracé la voie en militant pour la justice, ainsi que tous ceux qui œuvrent en vue de mettre fin à la crise de violence dont a fait état l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées il y a presque trois ans.

Malgré les conclusions alarmantes du rapport, nous avons vu peu d'action de la part du gouvernement fédéral, y compris dans le budget de cette année, où aucuns nouveaux fonds ne sont consacrés à la lutte contre ce génocide. C'est inacceptable, surtout à la lumière de l'augmentation alarmante de la violence fondée sur le genre résultant de la pandémie.

Nous exprimons notre solidarité avec les communautés, les familles et les survivants de violence, et je m'engage à ne pas laisser ce génocide tomber dans l'oubli. J'appelle tous les députés à se joindre à moi et à répondre à cette crise avec l'urgence qui s'impose.

[Français]

L'ARÉNA MARCEL-LAROCQUE

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, l'aréna Marcel-Larocque, à Saint-Jean-sur-Richelieu, est l'unique finaliste du Québec au concours Hockeyville. C'est pourquoi j'invite toute la population à voter, les 6 et 7 mai prochain. Cette fois-ci, l'important n'est pas juste de participer, c'est de gagner pour un aréna de chez nous.

L'aréna Marcel-Larocque, ce n'est pas juste le petit aréna du coin. C'est la glace où les jeunes vont se tisser une famille qui les encourage à ne pas décrocher et à foncer dans leurs études. C'est le tournoi de curling de la fin de semaine. C'est briser la glace avec son premier spectacle de patinage artistique. C'est le camp de jour d'été où la compétition cède le pas au plaisir absolu pour tous les calibres de joueurs.

Alors qu'il fête cette année ses 50 ans, quoi de mieux que d'offrir à l'aréna Marcel-Larocque l'occasion de se refaire une beauté, question de continuer à nous rassembler pour 50 autres années encore. Saint-Jean-sur-Richelieu est manifestement une ville de sports de glace et, qui sait, le prochain Guy Lafleur est peut-être présentement en train de chausser ses patins dans les vestiaires de l'aréna Marcel-Larocque.

Je souhaite bonne chance à l'aréna Marcel-Larocque.

* * *

● (1420)

[Traduction]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques, et nous soulignons aujourd'hui la Journée de l'œillet. Tous les jours, au Canada, 12 personnes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques. Je tiens donc à m'adresser à ces 12 personnes aujourd'hui. Recevoir ce diagnostic ne veut pas dire que la vie s'arrête là. Partout au pays, bon nombre de personnes et de familles ont dû ou doivent composer avec la maladie qu'on a diagnostiquée à ces 12 personnes aujourd'hui. Elles ne sont pas les seules à vivre avec cette épreuve.

Mon épouse a reçu officiellement le diagnostic de sclérose en plaques il y a à peine un an seulement. Je sais que c'est un moment chargé d'émotions, mais grâce aux progrès réalisés en matière de dépistage et de traitement, mon épouse continue de travailler tous les jours et demeure l'épouse et la mère extraordinaire qu'elle a toujours été. Elle ne laisse pas la sclérose en plaques la définir ni décider de ce qu'elle peut ou ne peut pas faire.

En conclusion, je dirais que nous ne savons pas à quel point nous sommes forts jusqu'à ce que la force soit tout ce qu'il nous reste.

* * *

UNE ENSEIGNANTE AUTOCHTONE

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour saluer une Cap-Bretonnaise qui a fait preuve d'innovation dans le milieu de l'éducation autochtone et qui a récemment été investie de l'Ordre du Canada.

Marie Battiste est une enseignante, auteure et militante autochtone renommée. Elle est la première Micmaque à avoir obtenu un doctorat de l'Université Stanford après avoir obtenu une maîtrise en éducation à l'Université Harvard. Elle a mené une carrière universitaire pendant plus de 30 ans et a rédigé des ouvrages sur la décolonisation de l'éducation, le savoir autochtone, les sciences humaines autochtones et les traités micmacs. Elle est par ailleurs membre de la Société royale du Canada, et on lui a décerné quatre doctorats honorifiques ainsi que le Prix national d'excellence décerné aux Autochtones, dans la catégorie de l'éducation, en 2008.

Aujourd'hui, Mme Battiste poursuit son important travail à l'Université du Cap-Breton tout en étant une gardienne du savoir, une grand-mère, une épouse ainsi que la mère du député très fier qui s'adresse à la Chambre en ce moment.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉTHIQUE

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, essayons d'avoir une discussion avec le premier ministre et, cette fois, d'avoir des réponses que les gens méritent.

Dans notre système judiciaire et dans les affaires criminelles, qu'importe le moment où un crime a été commis, quand des faits sont rapportés aux policiers, des accusations peuvent être déposées contre le présumé criminel. Que l'on parle de crimes sexuels, économiques ou de violence, le temps ne pardonne pas.

Le premier ministre est-il d'accord avec moi?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on voit encore une fois le Parti conservateur se livrer à un acte de théâtre politique sur une question qui a été traitée il y a des années.

Ils ne veulent reculer devant rien pour détourner l'attention de leur soutien aux manifestations illégales qui ont coûté cher à notre économie, qui ont mis des gens au chômage et qui ont fait que beaucoup ne se sentent pas en sécurité dans leur propre communauté.

Parlons plutôt des vraies choses qui comptent pour les Canadiens: du coût de la vie à la guerre illégale que Poutine est en train de commettre en Ukraine. Voilà les enjeux sur lesquels ce gouvernement se concentre pendant que les conservateurs se concentrent sur moi.

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, j'ai posé une simple question concernant la justice au Canada. Cela concerne l'ensemble des Canadiens.

Le premier ministre a souvent lui-même condamné avec raison des gestes qui ont été commis par des gouvernements il y a des années. Il a reconnu lui-même que personne ne peut se sauver de ses agissements simplement parce que le temps a fait son œuvre.

Ma question au premier ministre est simple: est-ce que la GRC doit enquêter sur des affaires criminelles qui datent, par exemple, de six ans quand des faits nouveaux lui sont rapportés?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la GRC va toujours faire son travail.

Questions orales

C'est très intéressant de voir à quel point les conservateurs ne veulent pas parler de l'économie, ni du logement, ni du budget que nous avons présenté il y a quelques semaines seulement. Ils sont encore en train de bloquer l'énoncé économique que nous avons mis de l'avant à l'automne. Avec les inquiétudes qui courent au sujet des femmes partout au pays, ils ne veulent pas parler des droits des femmes non plus. Ils ne veulent parler de rien.

Les conservateurs veulent juste faire des attaques personnelles. Or, ce n'est pas ce qui préoccupe les Canadiens.

* * *

● (1425)

LA SANTÉ

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, on sait que le premier ministre est dans le trouble quand il aborde ces questions.

Tous les députés de la Chambre sont inondés d'appels de citoyens parce que ce gouvernement ne fonctionne plus. Il y a des délais incroyables partout: à l'Immigration, pour les passeports, à l'Agence du revenu du Canada, à l'assurance-emploi.

Même les fonctionnaires recommandent aux citoyens de communiquer avec les députés. Ce n'est pas peu dire.

Le premier ministre ne croit-il pas qu'il est temps de mettre fin aux mesures sanitaires fédérales et de ramener les employés fédéraux dans leur bureau pour faire leur travail et servir les citoyens?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pendant les deux ans de cette pandémie, nous avons tout fait pour garder les Canadiens en sécurité.

Les Canadiens ont en grande majorité collaboré. On a vu un taux de vaccination plus élevé au Canada que dans bien d'autres pays — pas dans le caucus conservateur, mais partout au pays. On a vu énormément de gens faire les bonnes choses.

Nous allons continuer d'être guidés par la science et par les meilleures recommandations des experts pour garder les Canadiens en sécurité. C'est exactement ce que nous allons continuer de faire, tout en donnant évidemment aux Canadiens les services dont ils ont tant besoin.

[Traduction]

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre sait sûrement que des Canadiens vaccinés qui prennent l'avion côtoient des voyageurs internationaux non vaccinés. Il sait sûrement que l'Italie, la Grèce, le Royaume-Uni, le Danemark et beaucoup d'autres pays ont levé toutes leurs restrictions de voyage et leurs mesures obligatoires. Dans ces pays, les familles sont réunies, les travailleurs sont retournés au travail et tout le monde peut voyager.

Ici, le gouvernement ne fait pas confiance aux Canadiens. Pourquoi?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, nous avons pu constater au cours des deux dernières années que les Canadiens ont pris leurs responsabilités: ils se sont entraïdés, se sont fait vacciner, ont porté un masque et se sont protégés mutuellement. C'est d'ailleurs grâce à ces efforts si nous avons subi moins de conséquences de la pandémie que bien d'autres pays et si notre relance économique est beaucoup plus vigoureuse. Voilà pourquoi nous continuerons de suivre les conseils des experts sur la façon d'assurer la sécurité des Canadiens.

À mesure que les variants continueront d'évoluer, nos mesures évolueront aussi pour assurer la sécurité des Canadiens.

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, diviser, stigmatiser et recommencer. De quels experts le premier ministre suit-il les conseils? Quels sont ces conseils? De quelle année datent ces conseils? Pourquoi les conseils sont-ils différents au Canada qu'ailleurs dans le monde? Tout est tenu secret.

Voici ce que les Canadiens veulent savoir: quand le gouvernement mettra-t-il fin aux mesures obligatoires périmées, inefficaces et vindicatives?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur parle beaucoup de divisions entre les Canadiens, mais ce n'est pas l'expérience de la plupart des Canadiens, dont plus de 90 % se sont mobilisés en se faisant vacciner et ont montré jour après jour qu'ils étaient là pour leurs voisins, qu'ils étaient...

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre. Un instant.

Comme je l'ai déjà dit, j'invite les députés à parler au whip de leur parti afin que leur nom soit ajouté à la liste pour la période des questions. Je suis très heureux de permettre que plus de questions soient posées à la Chambre des communes.

Le député de Beloeil—Chambly a la parole.

[Français]

M. Yves-François Blanchet: Monsieur le Président, la semaine dernière, en présence du premier ministre, les journalistes ont demandé au premier ministre du Québec s'il comptait toujours revenir...

Des voix: Oh, oh!

M. Yves-François Blanchet: Monsieur le Président, pouvez-vous régler vos affaires avant, parce que je n'arrive pas à continuer?

Le vice-président: Apparemment, j'ai interrompu le premier ministre, qui n'avait pas complètement répondu à la question. J'ai pensé que c'était fini.

Des voix: Non.

Le vice-président: Dans ce cas, avant de redonner la parole au député de Beloeil—Chambly, nous allons revenir au premier ministre afin qu'il finisse de répondre à la question de la députée de Thornhill.

L'honorable premier ministre a la parole.

[Traduction]

Le très hon. Justin Trudeau: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, les conservateurs ne ratent jamais une occasion d'essayer de faire croire que les Canadiens sont divisés alors qu'ils sont unis, que

l'on pense aux taux de vaccination de 90 %, à la solidarité entre voisins, au respect des règles sanitaires ou à l'entraide au sein des communautés.

C'est pourquoi le Canada a mieux traversé cette pandémie que beaucoup d'autres pays et pourquoi l'économie d'ici revient en force. C'est pourquoi nous continuerons d'écouter les experts. C'est pourquoi nous continuerons d'être là pour les Canadiens.

[Français]

Le vice-président: Le député de Beloeil—Chambly peut maintenant poser sa question.

* * *

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, en présence du premier ministre du Canada, les journalistes ont demandé au premier ministre du Québec s'il maintenait ses demandes en matière d'immigration essentiellement par souci de cohérence, que ce soit pour les services sociaux, l'éducation, la francisation ou la pénurie de main-d'œuvre, donc pour que ce soit Québec qui gère tout, à l'exception des questions de sécurité.

Le premier ministre du Québec a dit oui. Quand on a ensuite demandé au premier ministre du Canada ce qu'il en pensait, sa réponse a été tout simplement non. Ensuite, le gouvernement a mis en cause les cibles et les seuils d'immigration du Québec.

Ottawa essaie-t-il d'imposer ses propres seuils d'immigration contre l'autorité de Québec?

• (1430)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas du tout le cas, mais nous reconnaissons que, dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, le Québec peut choisir d'accueillir jusqu'à 28 % des nouveaux résidents permanents qui sont accueillis chaque année partout au Canada.

Nous allons toujours travailler avec le Québec pour atteindre ses objectifs en immigration et nous allons être là s'il souhaite augmenter son niveau d'immigration afin de s'assurer que le Québec accueille sa juste part de nouveaux arrivants.

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, vont-ils être là si Québec le veut, ou à la condition que Québec le veuille?

La secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a clairement indiqué que, selon le gouvernement fédéral, le Québec ne reçoit pas assez d'immigrants. Pourtant, le système fédéral est bloqué depuis tellement d'années qu'il y a des dossiers en attente depuis 2009.

Ce gouvernement exprime une volonté d'imposer des cibles au-delà de notre capacité d'intégration, en toute connaissance de cause, volontairement, malgré ses propres échecs. Le Québec doit-il simplement cesser de discuter avec Ottawa et faire ses propres affaires?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, nous savons que l'immigration est essentielle à notre économie et, comme le député d'en face le sait très bien, le Québec établit ses propres cibles d'immigration.

L'an dernier, nous avons accueilli plus de 50 000 nouveaux résidents permanents dans la province et, cette année, le Québec a considérablement augmenté ses cibles d'immigration, ce qui aidera à réduire considérablement le temps d'attente.

Nous allons toujours travailler de très près avec le gouvernement du Québec pour nous assurer que le système d'immigration continue de fonctionner pour les Québécois et pour les Canadiens.

[Traduction]

LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, au Canada, beaucoup de personnes vivent dans des régions et des localités où elles n'ont pas accès à des services d'avortement. Le gouvernement est au pouvoir depuis sept ans, et il n'a rien fait pour accroître l'accès à ces services. Nous avons l'occasion aujourd'hui de faire quelque chose de concret en couvrant le coût des contraceptifs oraux et des contraceptifs d'urgence.

Le premier ministre est-il prêt à poser ce geste concret aujourd'hui pour vraiment accroître l'accès de toutes les Canadiennes à ces services et options?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter encore une fois à la Chambre que seules les femmes ont le droit de choisir quoi faire de leur propre corps. Nous ne renoncerons jamais à protéger et à promouvoir l'accès à un avortement sûr au Canada et partout dans le monde. Nous ne devons tenir pour acquis aucun droit, y compris ce droit fondamental.

Je veux dire à tous les Canadiens que nous devons être actifs, vigilants et éloquents. Le gouvernement libéral a toujours défendu et défendra toujours tous les droits en matière de santé génésique des Canadiennes, peu importe où elles habitent.

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, nous parlons d'accès et de la vie des femmes. Cela ne devrait pas être un enjeu politique.

[Français]

Le gouvernement libéral a eu sept ans pour améliorer l'accès aux services d'avortement et il n'a rien fait. Aujourd'hui, on a l'occasion de faire quelque chose de concret en disant clairement qu'on va s'assurer que tous les médicaments contraceptifs sont gratuits. Est-ce que le premier ministre est prêt à franchir cette étape aujourd'hui, oui ou non?

[Traduction]

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit, nous n'avons pas hésité à agir, notamment en retenant les fonds destinés au Nouveau-Brunswick à cause de son refus systématique de financer la clinique 514 et en investissant 45 millions de dollars pour aider des organismes communautaires à accroître l'accès à des renseignements sur des soins de santé génésique et à des services de santé génésique.

[Français]

J'ai aussi chargé le ministre de la Santé de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès aux services dont ils ont besoin en matière de santé sexuelle et reproductive, peu importe où ils vivent, en améliorant la conformité à la Loi canadienne sur la santé. Nous al-

lons continuer d'être là et présents pour les services de santé reproductive pour toutes les femmes de tout le pays.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, nous sommes le 4 mai au Canada, et certains citoyens ne peuvent pas quitter le pays. Ils ne peuvent pas prendre l'avion ni le train. Ils ont perdu leur emploi, ils ont été mis à pied ou congédiés, en raison d'un choix qu'ils ont fait pour leur santé.

C'est aussi le 4 mai au Royaume-Uni, et les citoyens s'épanouissent sans se voir imposer d'exigences sanitaires depuis presque deux mois, car leur gouvernement a suivi les conseils des scientifiques et a décidé de passer des restrictions et du contrôle à la responsabilité personnelle de chacun.

Le premier ministre Boris Johnson a levé les restrictions, mais notre premier ministre refuse de le faire. En quoi la situation est-elle différente? Est-ce qu'il s'agit ici des données scientifiques ou bien simplement des manœuvres politiques du premier ministre?

• (1435)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours suivi les conseils des meilleurs spécialistes et scientifiques au Canada afin d'être en mesure de protéger les Canadiens, et c'est exactement ce que nous avons fait. La pandémie a été bien moins dévastatrice au Canada qu'elle ne l'a été au Royaume-Uni ou ailleurs, justement parce que nous avons suivi les conseils des scientifiques à la lettre. Nous continuerons à le faire.

Il est intéressant de constater que le député d'en face parle de la liberté de choix. Je me demande s'il est également disposé à laisser le choix aux femmes de disposer de leur corps.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, je ne suis pas étonné que le premier ministre refuse de parler de ses ratés et tente de changer de sujet pour nous faire oublier qu'il ne suit aucunement les conseils des scientifiques. Pourtant, des pays tels que le Danemark, la Suède, la Norvège, la Suisse et bien d'autres dans le monde s'appuient tous sur les mêmes conseils scientifiques et emboîtent le pas au Royaume-Uni.

Sur quelles données probantes ou scientifiques le premier ministre fonde-t-il ses décisions? Il ne suit pas les conseils des scientifiques; il tente désespérément de conserver son pouvoir et son contrôle sur les Canadiens qu'il méprise, tout comme Xi Jinping en Chine et Maduro au Venezuela. Les provinces ont commencé à lever leurs exigences relatives à la vaccination. Partout dans le monde, d'autres pays font de même. Le premier ministre...

Le vice-président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un seul principe guide nos décisions depuis le début: celui de veiller à l'intérêt des Canadiens. C'est donc exactement ce que nous avons fait tout au long de la pandémie. Nous faisons confiance aux scientifiques et aux experts. Grâce à notre approche responsable, la pandémie a pris beaucoup moins d'ampleur au Canada qu'ailleurs dans le monde et la relance économique y est beaucoup plus forte et beaucoup plus rapide.

Questions orales

Cela dit, nous poursuivons nos efforts afin de préserver l'unité au pays, de protéger les Canadiens, d'alimenter la relance économique et de bâtir un avenir meilleur pour tous.

M. Stephen Ellis (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, j'ai discuté avec Daniel et Sandra. Ils ont une fille malade au Royaume-Uni qui est seule et qui a besoin du soutien de ses parents.

Sandra a commencé son processus d'immunisation avec le vaccin de Novavax et on lui a dit qu'elle devait attendre 163 jours avant de voyager afin de recevoir la prochaine dose du vaccin. C'est beaucoup plus long que les trois semaines entre les doses que recommande la monographie. Les exigences du fédéral relatives à la vaccination punissent les Canadiens qui ont pris des décisions différentes de celles du premier ministre.

La fille de Sandra a besoin d'aide. Quand le premier ministre lèvera-t-il les exigences vindicatives relatives à la vaccination et permettra-t-il aux Canadiens de voyager librement?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de souligner le vocabulaire que les conservateurs continuent d'employer pour parler de la vaccination. Ils utilisent des termes comme « punissent » ou « vindicatives », alors que nous savons que les vaccins ont sauvé non pas des millions, mais bien des milliards de vies dans le monde pendant la pandémie.

Si le Parti conservateur veut continuer d'attaquer la science et les experts, de notre côté, nous allons continuer de nous appuyer sur la science et d'assurer la sécurité des Canadiens. C'est ce que nous faisons pour soutenir les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: Essayons de garder notre calme. Gardons le silence de façon à entendre les réponses et les questions et faisons preuve d'autant de respect pour ceux qui posent les questions que pour ceux qui y répondent.

Le député de Cumberland—Colchester a la parole.

M. Stephen Ellis (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, il est évident que les exigences en matière de vaccination ont atteint leur objectif et que le seul mot qui reste pour les décrire est « vindicatives ».

La Dre Theresa Tam a dit au comité de la santé que les Canadiens manquent de confiance et font preuve de complaisance à l'égard des doses supplémentaires de vaccin. Cela est évidemment peu surprenant, compte tenu des propos désobligeants que le premier ministre a tenus pour décrire ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui: misogynes, racistes, encombrants.

On nous a également dit que la décision de mettre fin aux exigences fédérales en matière de vaccination relevait du Cabinet. À quelle date le premier ministre publiera-t-il les critères sur lesquels le Cabinet s'est fondé pour prendre ses décisions vindicatives concernant les exigences de vaccination?

• (1440)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant d'entendre un député conservateur dire que les exigences en matière de vaccination ont effectivement atteint leur objectif. C'est un énorme progrès de la part du Parti conservateur que de reconnaître que ces mesures ont permis de protéger les Canadiens.

Le fait que les Canadiens se sont mobilisés, en se faisant vacciner à plus de 90 %, explique en partie pourquoi la pandémie nous a touchés moins durement que de nombreux autres pays. C'est un fait, et nous allons continuer de nous fonder sur la science, indépendamment des considérations politiques qui animent les conservateurs. Nous allons continuer de suivre les experts et la science.

Le vice-président: Je tiens à rappeler à tous que j'ai une horloge avec moi et que je surveille l'heure également.

[Français]

L'honorable député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a la parole.

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre sera heureux de savoir que plusieurs pays suivent la science concernant la gestion de la COVID-19.

Par exemple, les voyageurs cubains peuvent entrer librement dans ce pays à condition de remplir un formulaire et de consentir à la possibilité d'un test PCR. Le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Irlande ont tous supprimé les restrictions de voyage liées à la COVID-19. Au Canada, toutes les provinces ont supprimé les exigences relatives aux masques ou sont en train de le faire, comme le Québec. Ces pays et nos provinces suivent la science, comme le Québec.

Est-ce que le Québec est dans l'erreur?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pendant cette pandémie, on a vu que différents pays procédaient de différentes façons pour garder leurs citoyens en sécurité et pour passer à travers cette pandémie.

Les décisions que le Canada a prises en partenariat avec les provinces ont eu comme résultat une pandémie moins grave que dans bien des pays, malgré tous les gens qu'on a perdus, et une reprise économique plus forte que dans beaucoup d'autres pays. Cela s'est passé parce que nous avons suivi la science et nous allons continuer d'être informés par la science dans les décisions que nous prendrons dans les semaines à venir.

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, rappelons-nous qu'au début de la pandémie, en mars 2020, nous étions les premiers à demander de fermer les frontières parce qu'il y avait un virus qui s'en venait et qu'on savait qu'il y avait du danger.

Le gouvernement du premier ministre n'a pas réagi et a attendu; on sait ce qui est arrivé. Par la suite, la situation a évolué. La science a fait son œuvre, les Canadiens sont vaccinés. Tous les pays libèrent leur population.

Pourquoi le premier ministre maintient-il son contrôle sur les Canadiens comme il le fait?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si on veut parler de nos approches au début de la pandémie, je vais souligner que c'était le Parti conservateur qui criait le plus haut et fort qu'on avait besoin de plus de vaccins dans ce pays pour pouvoir vacciner les Canadiens. Je suis prêt à leur donner du crédit pour cela, mais une fois que nous avons livré ces vaccins, ce sont malheureusement les conservateurs qui sont montés aux barricades pour empêcher que les gens soient convaincus que les vaccins étaient une bonne idée.

Questions orales

Malheureusement, ils n'ont pas suivi la science. Nous allons continuer de suivre la science, nous avons livré ces vaccins, nous allons mettre en place les mesures qui vont garder les Canadiens en sécurité.

* * *

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, au fédéral, il y a 29 000 dossiers en retard d'immigrants québécois qui demandent la résidence permanente. Il y a des personnes là-dedans qui attendent depuis 2009.

Or, hier, les libéraux ont rejeté la faute sur Québec: « Si le Québec veut vraiment améliorer les délais [...], il n'a qu'à [...] augmenter son seuil d'immigration. » Les 29 000 dossiers en retard, c'est des immigrants déjà choisis par le Québec, qui vivent déjà au Québec. Leur dossier est bloqué à Ottawa.

Est-ce la faute de Québec? Est-ce que Québec gère maintenant Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours travaillé main dans la main avec le gouvernement du Québec sur l'immigration. Nous sommes là pour traiter les dossiers le plus rapidement possible. Oui, ce serait mieux si le Québec nous envoyait plus de dossiers; nous pourrions leur assurer une plus grande immigration, mais ce genre de travail se fait continuellement.

L'an dernier, nous avons accueilli plus de 50 000 résidents permanents dans la province et, cette année, le Québec a augmenté ses cibles d'immigration considérablement, ce qui est une bonne chose. Nous allons continuer de travailler pour pouvoir répondre aux attentes sur ce plan. Le gouvernement fédéral est toujours prêt à en faire plus en matière d'immigration.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, Québec ne gère pas Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, mais peut-être qu'il le faudrait.

Si le Québec avait tous les pouvoirs en immigration, un immigrant que le Québec a lui-même choisi aurait sa résidence permanente sur un plateau d'argent. À l'heure actuelle, cela prend en moyenne deux ans et demi pour traiter un dossier au fédéral et certains attendent depuis 13 ans. La machine est brisée à Ottawa.

Est-ce que le premier ministre trouve acceptable qu'un immigrant choisi par Québec, qui vit au Québec, qui travaille au Québec, qui étudie au Québec, soit abandonné par son propre gouvernement?

• (1445)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce sera toujours le gouvernement du Canada qui va gérer en grande partie l'immigration. Cependant, nous avons un accord avec Québec, qui reconnaît la spécificité du Québec. Je sais que c'est malheureux pour notre ami du Bloc, mais le Québec n'est pas encore son propre pays et ne le sera jamais si les Canadiens continuent de faire leur travail. D'ici là, ce sera un partenariat entre le gouvernement fédéral qui est là pour tous les Canadiens et le gouvernement provincial du Québec.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: Cela semble venir de tous les bords.

L'honorable député de Sturgeon River—Parkland a la parole.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Dane Lloyd (Sturgeon River—Parkland, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont à juste titre préoccupés par l'ingérence politique du gouvernement libéral dans l'enquête portant sur la Loi sur les mesures d'urgence. Le premier ministre a refusé de présenter des éléments de preuve essentiels que le Cabinet a utilisés pour justifier le recours à des pouvoirs extraordinaires. Par surcroît, des questions demeurent sur la façon dont le juge Rouleau a été choisi pour diriger l'enquête et sur les motifs qui sous-tendent ce choix.

Le premier ministre pourrait-il tirer les choses au clair et indiquer à la Chambre si un ministre ou un membre du personnel politique a parlé au juge Rouleau au sujet de l'enquête avant la nomination de ce dernier, oui ou non?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons invoqué la Loi sur les mesures d'urgence, nous avons pris soin de le faire de façon proportionnelle et pour une durée limitée, pour rétablir l'ordre au Canada, comme il se doit, et préserver la confiance de la population dans la transparence et la responsabilité de la démocratie. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied un comité parlementaire et mis en branle une enquête publique nationale, comme l'exige la loi, afin d'assurer une entière transparence.

Je comprends que les conservateurs se préoccupent de cette affaire. En fait, ils craignent que l'enquête ne révèle dans quelle mesure leur appui aux manifestants a contribué aux difficultés de très nombreux Canadiens.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, s'il veut charger l'armée d'appliquer les lois civiles, le gouvernement doit invoquer la Loi sur la défense nationale. Le gouvernement insiste pour dire qu'il n'a pas déployé l'armée pendant les manifestations de février, à Ottawa. Nous savons maintenant qu'il y a eu des vols de surveillance au-dessus de la ville pendant cette période.

Est-ce que le gouvernement a invoqué la moindre loi pour déployer de la sorte les Forces armées canadiennes ou cette surveillance a-t-elle eu lieu sans autorisation légitime?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les faits sont les suivants: le vol en question faisait partie des exercices des Forces armées canadiennes prévus avant l'arrivée du convoi, et n'avait aucun lien avec cette manifestation. C'est un fait.

L'opposition officielle fraye dangereusement avec la désinformation et la mésinformation quand elle choisit d'exploiter à des fins politiques un scénario qui pourrait préoccuper beaucoup de gens s'il était vrai, ce qui n'est tout simplement pas le cas. Je crois qu'il incombe à tous les députés de faire preuve de leadership responsable. C'est important.

Questions orales

L'hon. Kerry-Lynne Findlay (Surrey-Sud—White Rock, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré: « Il faut être très très prudent avant de déployer des militaires dans des situations au pays. Ce n'est pas quelque chose qui devrait être pris à la légère. » Pourtant, nous avons appris que les forces spéciales canadiennes ont exploité un avion de surveillance au-dessus d'Ottawa pendant la manifestation des camionneurs de février, bien que je sois persuadée qu'il ne s'agissait là que d'un exercice. Cela vient contredire tout ce que le gouvernement a déclaré à ce jour. Faute de mettre des soldats dans les rues, les libéraux en ont mis dans les airs.

Comment le premier ministre justifie-t-il l'utilisation de ressources militaires pour surveiller...

• (1450)

Le vice-président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'invite les Canadiens à écouter très attentivement cet échange. Les propos que la députée d'en face vient de tenir se rapprochent dangereusement de la désinformation et de la désinformation qui visent à semer la peur et à propager des théories du complot par rapport à ce qui est arrivé il y a quelques mois. C'est tout à fait irresponsable de la part des députés de la loyale opposition de Sa Majesté de frayer d'aussi près avec la désinformation et la désinformation. Je leur demanderais d'être plus responsables.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: Les propos sont allés trop loin à quelques reprises. Je rappelle à tous les députés de faire attention lorsqu'ils parlent de désinformation et lorsqu'ils attaquent des collègues et ce qu'ils font. Je tiens à ce que nous fassions tous preuve de circonspection. J'ai entendu ce type de commentaires de la part de tous les partis.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre. Je peux rester debout jusqu'à la fin de la période des questions, s'il le faut. Voulons-nous poursuivre la période des questions? C'est là ma question.

Une voix: Oui, s'il vous plaît.

Le vice-président: Très bien. Cependant, la Chambre est hors de contrôle. Il faut calmer un peu les esprits afin que les gens à la tribune et à la maison puissent entendre que nous avons un débat qui est important pour les Canadiens. J'invite tous les députés à adopter un ton plus posé.

La députée de Lethbridge a la parole.

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, la Loi sur les mesures d'urgence ne peut être invoquée que si aucune autre loi au Canada ne permet de régler la situation concernée. Il semble qu'il y ait eu de la surveillance militaire pendant la manifestation à Ottawa. Je trouve cela très intéressant, comme de nombreux Canadiens, parce que soit le gouvernement a autorisé le survol, la surveillance militaire, sans fondement légal, soit il l'a fait en se servant d'une autre loi canadienne, à savoir la Loi sur la défense nationale, ce qui prouve qu'il n'était pas nécessaire d'invoquer la Loi sur les mesures d'urgence.

Qu'est-ce qui s'est passé? Le gouvernement a-t-il mené illégalement de la surveillance militaire ou a-t-il invoqué de façon illégale la Loi sur les mesures d'urgence?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le vol en question faisait partie d'un exercice des Forces armées canadiennes prévu avant le convoi, qui n'avait donc rien à voir avec ce dernier. Ce sont les faits.

Il faut être très prudents face à la décision des membres du Parti conservateur du Canada de monter sur leurs grands chevaux, de faire allusion à des théories du complot et de s'approcher dangereusement de la désinformation et de la mésinformation.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre. Le commentaire que j'ai fait plus tôt tient toujours.

Le député de Burnaby-Sud a la parole.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, ce que nous pensions depuis longtemps vient de nous être confirmé: la Banque de l'infrastructure du Canada ne sert pas à bâtir l'infrastructure. Elle ne fait qu'enrichir ceux qui sont aux commandes. Nous savons depuis longtemps que les partenariats public-privé ne bénéficient pas vraiment aux collectivités. En effet, le comité des transports a recommandé l'élimination de la Banque de l'infrastructure.

Nous avons demandé et nous demandons encore que la Banque de l'infrastructure soit transformée en banque climatique qui crée des emplois pour les travailleurs et bâtit des éléments d'infrastructure publique pour aider à lutter contre la crise climatique. Le premier ministre accédera-t-il à cette demande? Transformera-t-il la Banque de l'infrastructure en banque climatique qui favorise la population et l'investissement public?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les conclusions du commissaire à l'environnement prouvent l'efficacité des mesures prises pour la protection de l'environnement et que le temps est venu d'être encore plus ambitieux. Infrastructure Canada renforce sa perspective climatique pour évaluer l'impact environnemental des projets alors que le Canada continue de bâtir une économie propre et concurrentielle. Nous nous fonderons sur ces rapports pour continuer à répondre aux attentes des Canadiens qui souhaitent notamment un environnement sain et une économie prospère.

* * *

• (1455)

LA SANTÉ

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, selon des informations qui nous parviennent du Nouveau-Brunswick, le nombre de décès par surdose a augmenté de 30 % en l'espace d'un an seulement. C'est, nous le savons, une crise qui touche l'ensemble du pays. Les experts réclament la décriminalisation comme moyen de s'attaquer à cette grave crise et de sauver des vies. Nous sommes d'accord.

En fait, nous avons présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui préconise une approche axée sur les soins de santé plutôt que sur le droit pénal pour faire face à cette crise. Le premier ministre compte-t-il appuyer notre projet de loi et sauver des vies?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous reconnaissons depuis longtemps l'importance de lutter contre l'épidémie d'opioïdes à l'aide de tous les outils recommandés par la science et les experts. Bon nombre de nos investissements portent sur l'accès à un approvisionnement sûr, mais nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire.

C'est pourquoi nous continuons à déployer des efforts pour éloigner les toxicomanes du système de justice pénale et les orienter vers des services d'aide fiables. Notre approche à plusieurs volets s'appuie sur des mesures antérieures dans la lutte contre la crise des surdoses d'opioïdes, notamment des investissements de plus de 700 millions de dollars dans des projets communautaires de réduction des méfaits, de traitement et de prévention. Nous continuerons à faire tout en notre pouvoir pour protéger les Canadiens contre cette crise nationale.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, demain, le 5 mai, c'est la Journée de la robe rouge, une journée qui nous fournit une occasion d'évoquer cette tragédie nationale qui se poursuit, celle des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. Pour donner suite aux appels à la justice formulés dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, il ne fait aucun doute que toutes les collectivités ont besoin de savoir que des mesures tangibles sont mises en œuvre afin de concrétiser le plan d'action national et d'assurer la protection et la sécurité des femmes partout au pays.

Le premier ministre pourrait-il nous parler des mesures concrètes que prend le gouvernement du Canada pour créer des espaces sécuritaires et bien adaptés sur le plan culturel afin de remédier à cette tragédie nationale qui se poursuit?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je veux commencer par remercier la députée de Brampton-Sud de son travail acharné.

Notre gouvernement s'est engagé à travailler aux côtés des partenaires et des survivantes autochtones pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada et à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. C'est pour cette raison que, dans le budget de 2021, nous avons prévu 100 millions de dollars pour financer le rétablissement et la revitalisation des espaces culturels autochtones, ce qui répond à l'appel à la justice n° 2.3. Ce travail a commencé, par exemple, dans la bande indienne de Skeetchestn, en Colombie-Britannique, avec la construction d'une maison semi-souterraine traditionnelle et d'un musée que la communauté réclamait depuis longtemps, ainsi que...

Le vice-président: La parole est au député d'Edmonton Riverbend.

* * *

LE LOGEMENT

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): Monsieur le Président, au cours des trois dernières années, le Programme d'accès à la propriété du gouvernement n'a approuvé que 13 000 demandes, tandis que le programme de prêt hypothécaire avec participation n'en a approuvé que neuf. La gestion du Fonds national de co-investissement pour le logement est si mauvaise que les organismes ont tout simplement cessé d'y avoir recours. Toutefois, nous

ne devons pas nous en faire puisque, comme la ministre et le premier ministre le disent constamment, ils ont décidé de miser encore plus sur ces échecs. Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire qu'ils auront un jour les moyens d'accéder à la propriété sous la gouverne du premier ministre?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le prix du logement est un véritable problème, surtout pour les Canadiens de la classe moyenne qui souhaitent accéder pour la première fois à la propriété. C'est pour cette raison que, depuis l'adoption de la Stratégie nationale sur le logement en 2017, nous voyons des millions de famille accéder à la propriété grâce aux programmes gouvernementaux. Dans le cadre du budget de 2022, nous avons fait d'autres investissements pour doubler la construction de logements au cours de la décennie, aider les Canadiens à acheter leur première maison, mettre fin aux pratiques déloyales qui font grimper le prix du logement, et soutenir la construction de logements abordables. Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup à faire, et nous allons continuer d'y travailler. C'est ce que les Canadiens attendent de nous.

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Monsieur le Président, il fut un temps où les gens qui travaillaient fort, qui trouvaient un bon emploi et qui mettaient de l'argent de côté pouvaient s'attendre à avoir les moyens d'acheter une maison au Canada, mais la stratégie du gouvernement sur le logement a consisté à dépenser des fonds supplémentaires sur la création de plus de programmes bureaucratiques qui ont fait doubler le prix des maisons par rapport à ce qu'il était lorsque les libéraux ont pris le pouvoir. Cette situation amène bien des gens de ma génération à renoncer complètement à leur rêve de devenir propriétaire.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que ses politiques n'ont pas du tout aidé les jeunes Canadiens et rectifiera-t-il le tir en mettant en œuvre un plan concret pour résoudre la crise du logement?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, après quelques semaines à la Chambre, je suis heureux d'entendre une question qui va au cœur du budget de 2022, car nous avons présenté un plan en matière de logement qui met l'accent sur trois éléments, en particulier pour les jeunes Canadiens. Premièrement, nous aiderons les jeunes Canadiens à économiser en vue de faire un versement initial sur une première maison grâce à un compte d'épargne libre d'impôt historique qui les aidera à acheter une première maison. Deuxièmement, nous réduirons la spéculation en interdisant les achats par des étrangers et nous nous attaquons aux pratiques déloyales comme les offres à l'aveugle. Troisièmement, nous augmenterons l'offre de logements au Canada pour la jeune génération en travaillant avec les municipalités et en faisant encore une fois des investissements historiques pour doubler les mises en chantier au cours de la prochaine décennie.

* * *

● (1500)

[Français]

LA TARIFICATION DU CARBONE

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, la préoccupation n° 1 des gens de Papineau, de Louis-Saint-Laurent et de partout au Canada, c'est l'inflation, le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter. Les derniers chiffres de l'inflation au Canada sont de 6,7 %, ce qui est inacceptable, d'autant plus que, chez nos amis les Français, c'est beaucoup mieux, à 4,5 %. Pourquoi? C'est entre autres parce que le gouvernement français a décrété un gel concernant les tarifs.

Questions orales

On sait que le gouvernement actuel a fait fi de cela et a augmenté la taxe libérale sur le carbone le 1^{er} avril. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Est-ce que le premier ministre pourrait se lever et dire aux gens de Papineau et à tous les Canadiens qu'il va geler les tarifs?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis déçu d'entendre un de nos collègues québécois parler contre le prix sur la pollution.

Nous savons que le fait de mettre un prix sur la pollution, d'empêcher qu'il soit gratuit de polluer n'importe où dans le pays, est important pour mes concitoyens dans Papineau et pour les gens d'un bout à l'autre de ce pays. Nous savons que le fait de mettre un prix sur la pollution est la bonne chose pour les prochaines années afin de protéger les générations futures.

En même temps, nous sommes en train d'investir pour retourner plus d'argent aux provinces où nous avons dû imposer ce prix, mais aussi investir dans les aides pour les familles, notamment avec plus de places en garderie.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir en 2015, le prix des maisons à l'échelle nationale a plus que doublé. Cette hausse dépasse largement celle observée aux États-Unis et dans les autres pays du G7. Le gouvernement libéral a eu six ans pour régler ce problème et n'a pas réussi à élaborer un plan qui fonctionne. Plutôt que d'emménager dans une nouvelle maison, les Canadiens voient leur rêve de devenir propriétaire ou d'avoir un endroit abordable où vivre s'éloigner de plus en plus.

Quand le premier ministre va-t-il enfin se concentrer sur la construction de nouvelles maisons?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons pris le pouvoir en 2015, nous sommes partis de zéro pour ce qui est des investissements fédéraux dans le logement, car les conservateurs, qui avaient formé le gouvernement pendant les 10 années précédentes, n'avaient pas considéré le logement comme une priorité dans laquelle ils devaient investir. En 2017, nous avons mis en œuvre une stratégie historique, la Stratégie nationale sur le logement, dont les investissements qui visent à aider les familles à se loger s'élèvent maintenant à environ 70 milliards de dollars.

Dans le budget de 2022, nous avons inclus des mesures de soutien permettant aux familles d'épargner et des investissements conjoints avec les municipalités visant à doubler la hausse du nombre de logements au cours des prochaines années. Nous sévissions aussi contre la spéculation déloyale. Ces mesures aideront les familles à accéder à un nouveau logement.

* * *

[Français]

LES ÂÎNÉS

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, j'étais à Québec hier pour assister à des états généraux sur les conditions de vie des aînés. C'était une invitation de la Coalition pour la dignité des aînés, qui représente 150 000 personnes.

C'était unanime dans la salle: tout le monde dénonce la création de deux classes d'aînés par le premier ministre. Tout le monde constate que l'explosion du prix des aliments et des loyers ne fait pas la différence entre une personne âgée de 74 ans et une autre âgée de 75 ans. Contrairement au premier ministre, l'inflation ne discrimine pas en fonction de l'âge.

Quand va-t-il enfin hausser la pension de vieillesse de tous les aînés dès l'âge de 65 ans?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis 2015, nous avons toujours été là pour les aînés, que ce soit en augmentant de 10 % le Supplément de revenu garanti pour les aînés les plus vulnérables ou en investissant dans les programmes pour les aider.

Nous avons toujours été là. Nous avons ramené l'âge de la retraite de 67 ans, où M. Harper l'avait établie, à 65 ans pour aider les aînés. Nous avons bonifié le RPC et le Québec a suivi avec le RRQ. Nous avons augmenté le SRG pour 900 000 aînés. Nous avons versé un paiement unique de 500 \$ aux aînés âgés de 75 ans et plus et nous allons toujours être là pour nos aînés.

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, ce n'est visiblement pas assez, parce que, continuer d'être là pour les aînés, ce n'est pas simplement dire aux gens de 65 à 74 ans de retourner travailler s'ils manquent d'argent. Ce n'est pas les aider, c'est les insulter.

Les aider, c'est 110 \$ de plus par mois, tous les mois, pour tous les aînés. C'est ce qui freinerait la perte de leur pouvoir d'achat et les aiderait à surmonter les imprévus. C'est cela, être là pour les aînés; non pas un chèque unique pour tenter d'acheter leur vote à la veille d'une élection.

Quand le premier ministre va-t-il vraiment être là pour tous les aînés au lieu de les diviser en deux classes?

• (1505)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, que les aînés vivent de plus en plus longtemps est une bonne nouvelle. Le défi est que, au fur et à mesure que les aînés vivent plus longtemps, leurs coûts aussi augmentent.

C'est pour cela que nous reconnaissons que les aînés âgés de 75 ans et plus ont besoin d'un peu plus d'aide. C'est pour cela que nous avons été là pour leur en donner. Cela ne va rien enlever aux aînés de 65 à 75 ans, pour lesquels nous avons aussi augmenté les prestations.

Nous en faisons un petit peu plus pour les aînés les plus vulnérables, les plus âgés. Je pense que c'est tout à fait ce à quoi les Canadiens s'attendent.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, des militants étatsuniens prévoient contourner les processus légaux existants pour fermer la canalisation 5 d'Enbridge, qui fournit 540 000 barils de pétrole par jour et alimente les économies de l'Ontario et du Québec. Elle est assujettie aux modalités de l'Accord concernant les pipe-lines de transit entre le Canada et les États-Unis, mais le premier ministre dit que l'application de ces modalités ne l'intéresse pas. C'est très grave.

Questions orales

Le premier ministre va-t-il intervenir aujourd'hui pour défendre les intérêts du Canada?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la canalisation 5 est un élément d'infrastructure essentiel pour le Canada et les États-Unis. C'est pourquoi nous n'avons cessé de promouvoir son maintien en service auprès du gouvernement du Michigan et du gouvernement fédéral des États-Unis. Nous n'allons pas cesser de démontrer l'importance de notre partenariat énergétique à nos voisins du Sud.

Nous allons continuer de défendre les intérêts des Canadiens et des habitants du Nord-Est des États-Unis. Nous allons continuer de faire en sorte de travailler en tant que véritables partenaires en matière de sécurité énergétique pour l'ensemble des habitants de l'Amérique du Nord.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, nous avons besoin de sécurité énergétique, mais plusieurs tentatives ont été faites pour faire fermer ce pipeline. L'an dernier, le gouvernement a présenté un mémoire aux tribunaux américains à la suite d'une autre tentative de fermeture de la canalisation 5. Aujourd'hui, il prétend que la perte de plus 540 000 barils par jour de cette source d'énergie essentielle ne portera pas atteinte aux intérêts du Canada. Quelque chose a changé.

Le premier ministre peut-il nous dire si l'omerta à propos de la canalisation 5 est le prix à payer par le gouvernement pour obtenir l'appui du NDP?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, nous constatons que les conservateurs essaient d'inventer des théories conspirationnistes là où il n'y en a tout simplement pas. Nous avons constamment milité en faveur de la canalisation 5 et fait pression auprès de la société Enbridge et de l'État du Michigan pour qu'ils règlent leurs différends. Nous n'avons jamais cessé de militer en faveur de ce pipeline auprès des plus hautes instances à Washington, et nous allons continuer de le faire. C'est quelque chose que nous prenons très au sérieux, et nous allons continuer de plaider en faveur de la canalisation 5.

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, la canalisation 5 est le cordon ombilical énergétique du sud de l'Ontario et de Toronto. Des millions d'emplois dépendent du gaz abordable au Canada. Ce pipeline est un lien vital qui a une incidence directe sur des milliers d'emplois dans ma circonscription. La fermeture imminente de cette canalisation entraînera une pénurie à la pompe et doublera le prix du gaz.

Le premier ministre dérogera-t-il à son manque de leadership habituel pour garantir aux Canadiens que la canalisation 5 ne sera pas fermée?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la canalisation 5 est une infrastructure essentielle pour le Canada et les États-Unis. Nous avons pris des mesures énergiques pour la défendre. Nous avons notamment invoqué officiellement le traité bilatéral concernant les pipelines de transit. Lorsque j'ai soulevé la question de la canalisation 5 directement auprès du président Biden, j'ai mis l'accent sur son importance pour l'économie canadienne et la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord.

L'ambassadrice Hillman et les représentants du gouvernement vont continuer d'aborder la canalisation 5 avec les autorités américaines. Nous allons toujours défendre les intérêts des travailleurs canadiens et de l'industrie canadienne.

[Français]

LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

Mme Sophie Chatel (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec stupéfaction et ensuite avec horreur que j'ai vu les 10 députés conservateurs québécois rester muets face à la possible annulation du droit à l'avortement chez nos voisins du Sud. C'est régressif.

Des voix: Oh, oh!

• (1510)

Le vice-président: À l'ordre.

L'honorable députée de Pontiac peut recommencer sa question.

Mme Sophie Chatel: Monsieur le Président, c'est avec horreur et stupéfaction que j'ai siégé à la Chambre et que j'ai vu que 10 députés québécois du parti de l'opposition sont restés muets face à la possible annulation du droit à l'avortement chez nos voisins du Sud. C'est préoccupant.

Des voix: Oh! Oh!

Le vice-président: Je rappelle tout le monde à l'ordre.

Des voix: Oh! Oh!

Le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît. Je ne sais pas ce qu'il y a dans l'air aujourd'hui.

L'honorable députée de Pontiac a la parole.

Mme Sophie Chatel: Monsieur le Président, j'aimerais savoir quels sont les commentaires du premier ministre face à cette réaction honteuse de l'opposition officielle.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Pontiac de sa question et je partage ses sentiments. Chaque femme au Canada a le droit à des services d'avortement sécuritaires et légaux.

La réaction des parlementaires conservateurs face à ces récentes nouvelles nous prouve une chose: ils préfèrent parler de moi plutôt que d'aborder les questions qui comptent vraiment pour les femmes et, franchement, pour tous les Canadiens.

De notre côté, nous allons toujours être là pour les femmes et nous n'allons jamais remettre en question leur droit de choisir. Honte aux Québécois!

* * *

[Traduction]

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

M. Jake Stewart (Miramichi—Grand Lake, PCC): Monsieur le Président, l'Agence du revenu du Canada recommence à faire des siennes. Cette fois-ci, c'est le commissaire à la protection de la vie privée qui enquête sur l'Agence pour avoir trahi des dénonciateurs qui veulent seulement accomplir leur travail honnêtement. Un haut fonctionnaire de l'Agence leur a ordonné de conclure l'entente, et il a convenu qu'offrir des ententes de faveur aux grandes sociétés était un « processus atypique ».

Le premier ministre exigera-t-il que l'Agence du revenu du Canada rende des comptes? Protégera-t-il les dénonciateurs?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un examen par un tiers expert a conclu qu'il n'y a pas eu d'acte répréhensible dans ce cas, et que l'Agence n'a offert aucun traitement préférentiel au contribuable. Nous aimerions rappeler au député que l'Agence du revenu du Canada est indépendante, et qu'elle ne sollicite jamais d'opinion politique pour gérer ce genre de question.

Nous prenons très au sérieux la protection de la vie privée des employés, et nous croyons que ceux qui dénoncent des actes répréhensibles graves doivent être protégés. La loi sur la dénonciation prévoit des processus sécuritaires et confidentiels pour dénoncer des actes répréhensibles graves en milieu de travail, ainsi qu'une protection contre les représailles.

M. Jake Stewart (Miramichi—Grand Lake, PCC): Monsieur le Président, il y a tant d'enquêtes en cours sur le gouvernement d'en face qu'il est difficile d'en suivre le fil. Le scandale SNC-Lavalin nous a montré que le gouvernement était prêt à remuer ciel et terre pour ses amis du monde des affaires. Il a renvoyé l'ancienne procureure générale et l'ancienne présidente du Conseil du Trésor, mais, dans l'affaire des dénonciateurs à l'Agence du revenu Canada, il n'y a aucune conséquence.

Pourquoi est-ce que les proches du gouvernement s'en tirent toujours tandis que les Canadiens sont laissés pour compte?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est toujours porté à la défense des Canadiens et des travailleurs et s'est toujours efforcé de protéger notre démocratie, et cela ne changera pas.

Pendant que les députés d'en face se livrent à des attaques personnelles partisans contre moi, nous continuerons de nous concentrer sur les Canadiens, de défendre la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie, de défendre les femmes et leurs droits génésiques, et de bien faire les choses pour les Canadiens pendant que les conservateurs s'amuse à faire du salissage.

● (1515)

L'ÉTHIQUE

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Monsieur le Président, l'année dernière, le premier ministre s'est envolé à Tofino pendant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. On a appris qu'il a séjourné dans un manoir de 18 millions de dollars au bord de la mer, et que le nom du propriétaire de cette résidence figure dans les Paradise Papers. Maintenant, nous apprenons dans les médias que des agents haut placés de l'Agence du revenu du Canada concluent des ententes de faveur avec de grandes entreprises pour qu'elles n'aient pas à payer leur juste part d'impôts.

Le premier ministre pourrait-il expliquer comment il s'est retrouvé dans une maison appartenant à quelqu'un dont le nom figure dans les Paradise Papers? Qui a organisé cela?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les conservateurs choisissent de faire du salissage, de se livrer à des attaques partisans et de se concentrer sur moi tandis que nous restons concentrés sur les Canadiens.

En ce qui concerne les accusations à l'égard de l'ARC, un examen mené par un expert indépendant a permis de conclure qu'aucune faute n'a été commise dans ce cas en particulier, et que

l'agence n'a accordé aucun traitement de faveur au contribuable concerné.

Nous allons continuer de veiller à ce que tous paient leur juste part d'impôts. Nous allons continuer de soutenir les Canadiens. Pendant que les conservateurs se concentrent sur moi, nous restons concentrés sur les Canadiens.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous comprenons que la croissance de l'économie et la protection de l'environnement vont de pair. Nous savons aussi que le secteur canadien de l'automobile constitue depuis longtemps un pilier de notre économie, surtout dans le Sud-Ouest de l'Ontario.

Le premier ministre peut-il faire le point à la Chambre sur la façon par laquelle le gouvernement attire des investissements stratégiques majeurs dans le secteur de l'automobile et positionne notre pays en vue d'une économie plus propre, plus vigoureuse et mieux préparée, soit une économie concurrentielle dans un environnement à faibles émissions de carbone?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Kitchener—Conestoga non seulement pour sa question et pour son excellent travail dans ce dossier, mais aussi pour sa défense de la communauté artistique.

Le gouvernement a récemment annoncé des investissements transformateurs pour les usines d'assemblage de Stellantis à Windsor et à Brampton. C'est une belle victoire pour le Canada, et ce n'est que le début d'une série d'accords historiques dans le secteur de l'automobile, qui entraîneront des investissements de plus de 13 milliards de dollars et créeront plus de 16 000 emplois directs. Avec ces deux nouvelles usines, nous assurons la viabilité de notre secteur de l'automobile et nous faisons en sorte que les véhicules du futur seront construits ici, au Canada.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, les conclusions de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ont été publiées en juin 2019.

Le premier ministre a accepté ces conclusions. Pourtant, trois ans plus tard, peu de mesures ont été prises à cet égard. De plus, le gouvernement n'a prévu aucun fonds supplémentaire pour donner suite à ces conclusions.

Les familles éplorées attendent que le gouvernement agisse. Quand s'engagera-t-il à donner suite aux conclusions du rapport?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons à être de tout cœur avec les survivants et les familles des femmes et des filles, des personnes bispirituelles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées.

Le ministre des Relations Couronne-Autochtones dirigera le débat exploratoire de ce soir sur la question parce que, pour lutter contre cette violence permanente, il faut être à la hauteur des objectifs de notre pays et donner suite à tous les appels à la justice.

En juin 2021, des partenaires de partout au pays se sont réunis et ont présenté le plan d'action national, y compris la Voie fédérale pour mettre enfin un terme à cette tragédie. Le député d'en face nous accuse de ne rien faire. J'aimerais donc signaler que tout cela sera financé par l'investissement de 2,2 milliards de dollars prévu dans le budget de 2021 pour adopter des mesures concrètes qui assureront la sécurité de ces personnes.

LES AÎNÉS

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Monsieur le Président, lors de la campagne électorale l'été dernier, le premier ministre a promis qu'il verserait des milliards aux provinces et aux territoires pour améliorer la qualité et la capacité des établissements de soins de longue durée.

Il a dit qu'aucune option ne serait écartée pour régler la crise touchant ces établissements. Pourtant, dans le budget fédéral de cette année, la seule référence aux soins de longue durée concernait des crédits précédemment affectés en 2021. Dans le budget, il n'est nulle part fait mention d'une loi sur les soins de longue durée sécuritaires, loi qu'on avait pourtant promise.

Le gouvernement pense-t-il qu'il n'y a plus de crise dans ce secteur?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la pandémie a été une tragédie nationale pendant laquelle nous avons constaté que nos aînés n'étaient pas pris en charge convenablement, presque partout au pays.

Voilà pourquoi nous sommes engagés à travailler avec les provinces et les territoires pour améliorer la qualité des soins de longue durée pour tous les résidents de ces établissements au pays. Nous continuons d'avancer à ce sujet. Nous collaborons avec les provinces, dont nous reconnaissons l'autorité dans ce dossier, tout en sachant que le gouvernement fédéral a aussi un rôle à jouer pour s'assurer que tous les aînés sont traités avec toute la dignité et la qualité de soins qu'ils méritent au Canada.

• (1520)

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS ORALES

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

À la suite de la question posée par la députée de Pontiac, le premier ministre a fini sa réponse en criant: « Honte aux Québécois! » Nous avons vérifié et c'est ce que nous avons entendu. Évidemment, j'aimerais qu'il retire ses propos.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, sur le coup de l'émotion, j'ai oublié un mot, c'était plutôt: honte aux conservateurs québécois, comme c'était rapporté dans...

Le vice-président: À l'ordre.

L'honorable député de Foothills invoque le Règlement.

[Traduction]

M. John Barlow: Monsieur le Président, je suis certain qu'à la Chambre, nous sommes tous habitués à des débats vigoureux pen-

dant la période des questions, mais il y a une limite à ne pas franchir, surtout lorsqu'il s'agit d'employer un langage non parlementaire. Le premier ministre a employé un mot grossier, et ce n'était pas « fuddle duddle », pour décrire l'opposition officielle.

Je demanderai au premier ministre de s'excuser d'avoir tenu de tels propos.

Le vice-président: Ce que je peux dire, c'est que pendant la période des questions, il y avait un certain nombre d'échanges. Je n'ai pas entendu ce que le premier ministre a dit. Tout ce que je peux dire, c'est que j'ai aussi entendu un certain nombre de mensonges de ce côté-là. Ce sont des propos qui ne devraient pas être tenus à la Chambre des communes.

Comme je l'ai déjà indiqué, pendant la période des questions orales, à la Chambre des communes, nous devrions respecter un certain décorum et faire attention à ce que nous disons les uns aux autres afin de respecter la volonté des Canadiens. Je remercie le député de son intervention.

[Français]

L'honorable député de Richmond—Arthabaska invoque le Règlement.

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, nous devons respecter un minimum de décorum à la Chambre.

La députée de Pontiac a fait une affirmation mensongère au sujet des députés conservateurs québécois. Le premier ministre en a rajouté, il y a quelques instants, lorsque mon confrère du Bloc québécois lui a posé une question. Cette situation est inacceptable. Je demande des excuses formelles de la part de la députée de Pontiac, qui a fait une déclaration mensongère à mon égard et envers tous mes confrères députés conservateurs québécois ici.

Mme Sophie Chatel: Monsieur le Président, j'étais à la Chambre lorsque le Parti libéral et les partis de l'opposition sauf l'opposition officielle se sont soulevés...

Le vice-président: À l'ordre. C'est oui ou c'est non. Ce n'est pas une question de débat.

[Traduction]

La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je tiens simplement à dire que...

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le vice-président: À l'ordre.

Je suis sur le point de désigner des députés par leur nom plutôt que par leur circonscription. C'est la prochaine étape. Je ne souhaite pas me rendre là. Je rappelle aux députés qu'ils ont fait le choix d'être à la Chambre. Les discussions doivent avoir lieu en dehors de la Chambre, un point c'est tout.

[Traduction]

La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, ce que vous venez de dire résume ce que je voulais dire. Même en montant le son au maximum dans mon oreillette, je ne suis pas en mesure d'entendre le premier ministre d'ici. Je n'ai pas non plus été en mesure d'entendre ce qu'il a dit.

Hommages

Le vice-président: Je sais que la députée d'Edmonton Strathcona a une motion à présenter. Je veux m'assurer qu'elle a eu ses conversations avec les autres partis.

La députée d'Edmonton Strathcona a la parole.

• (1525)

Mme Heather McPherson: Monsieur le Président, voilà qui pourrait peut-être apporter un peu de décorum dans la salle.

Je crois avoir le consentement unanime pour la motion suivante: Que, étant donné que les taux sont passés d'une femme sur cinq à une femme sur trois pour la dépression périnatale et à une femme sur deux pour l'anxiété périnatale pendant la pandémie de COVID-19 au Canada; que les populations noires, autochtones, de couleur et handicapées ainsi que les minorités sexuelles et de genre connaissent des taux plus élevés de maladie mentale périnatale; que, selon une étude du Collectif canadien pour la santé mentale périnatale, 95 % des professionnels de la santé estiment que les services de santé mentale périnatale sont insuffisants au Canada et que les défenseurs de la santé réclament une stratégie nationale en matière de santé mentale périnatale, la Chambre réaffirme sa décision du 5 mai 2021, selon laquelle le gouvernement devrait élaborer une stratégie nationale en matière de santé mentale périnatale et suivre l'exemple d'autres pays en reconnaissant le premier mercredi de mai de chaque année comme la Journée mondiale de la santé mentale maternelle.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'opposent à la présentation de la motion par la députée veuillent bien dire non. Je n'en entends aucun.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Une voix: Non.

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, il y a 1 000 bonnes façons d'attaquer un adversaire et il n'est pas besoin de prendre la mauvaise.

Malheureusement, durant la période des questions orales, la députée de Pontiac a affirmé des choses qui ne sont pas justes et qui ne correspondent pas à la vérité.

À la réponse donnée hier par la vice-première ministre, nous avons été nombreux, députés québécois, à applaudir. Certains ont commenté publiquement, comme moi. D'autres ont commenté sur les réseaux sociaux, comme le député de Richmond—Arthabaska, entre autres.

Nous connaissons tous les règles parlementaires. Nous savons qu'on ne peut pas affirmer le contraire de la vérité. Puisque des gens ici ont exprimé leur soutien aux propos de la vice-première ministre, j'estime que la députée de Pontiac a erré. Je l'invite à agir avec la dignité due à son rang.

Mme Sophie Chatel: Monsieur le Président, hier, quand la nouvelle est tombée que nos voisins du Sud examinent la possibilité d'annuler le droit à l'avortement, ici à la Chambre, plusieurs députés se sont levés en soutien aux femmes américaines.

Ce qui se passe aux États-Unis est régressif, c'est une politique régressive. Par conséquent, les députés doivent se lever, surtout ceux du Québec. Personne ne devrait rester assis. Il faut vraiment soutenir...

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le vice-président: Cela ressemble un peu trop à un débat.

Le leader à la Chambre de l'opposition officielle a la parole.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, je vais respectueusement vous demander de vérifier le harsard. Le député de Foothills a parlé du fait que le premier ministre a utilisé un langage non parlementaire, et je peux vous assurer que nous l'avons tous entendu. C'était non parlementaire. Je vous demande de vérifier le harsard pour voir si cela a été enregistré et, dans l'affirmative, de prendre les mesures appropriées.

Le vice-président: Nous allons vérifier le harsard et nous reviendrons avec une réponse.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'interviens sur le même rappel au Règlement. En toute équité, je pense que, pendant que vous consultez le harsard, vous devriez vérifier ce qui a été dit de tous les côtés de la Chambre et fournir un rapport détaillé concernant le nom des personnes et les mots que celles-ci auraient utilisés.

Le vice-président: Le leader à la Chambre de l'opposition officielle a la parole.

M. John Brassard: Monsieur le Président, je peux vous assurer que personne de ce côté-ci de la Chambre n'a prononcé un mot grossier commençant par F dans cette enceinte.

Le vice-président: Je vais revenir à la Chambre sur cette question. Soit les propos sont parlementaires, soit ils ne le sont pas. Il n'y a pas de gradation des termes que nous utilisons.

Le député de Central Okanagan—Similkameen—Nicola a la parole.

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour des raisons légèrement différentes. L'un des principes ou l'une des lignes directrices régissant les questions orales, outre le fait qu'un député doit occuper la banquette qui lui a été assignée pour poser une question par l'entremise de la présidence, c'est que les députés peuvent uniquement « poser une question qui relève de la responsabilité administrative du gouvernement ». Je crois que si vous vérifiez la question de la députée de Pontiac à l'intention du premier ministre, vous constaterez qu'elle n'avait rien à voir avec la responsabilité administrative du gouvernement.

• (1530)

Le vice-président: Je vous remercie de cette intervention. Nous reviendrons avec une réponse à ce sujet également.

La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, j'aimerais officiellement m'associer aux préoccupations soulevées par le député de Central Okanagan—Similkameen—Nicola concernant la question qu'a posée la députée de Pontiac. J'appuie l'argument du député.

* * *

L'HONORABLE JOHN WILLIAM BOSLEY

Le vice-président: Le Président Bosley est décédé, alors nous allons lui rendre hommage.

Hommages

Le député de Cardigan, ministre des Anciens Combattants, a la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler de la vie de l'ancien Président et député John Bosley, qui est malheureusement décédé la semaine dernière. Comme je suis député depuis un assez grand nombre d'années, j'ai eu le privilège de siéger avec John de 1988 à 1993. Même si nous étions assis l'un en face de l'autre, j'ai le plus grand respect pour ceux qui se mettent au service de leur communauté et de leur pays, et John ne faisait pas exception.

John a fièrement servi la circonscription de Don Valley-Ouest de 1979 à 1993. Il est certain qu'il a été aux premières loges pour assister à certains événements parmi les plus marquants de l'histoire de notre pays. Cependant, on se souviendra peut-être de John dans son rôle de 31^e Président de la Chambre, rôle qu'il a occupé de 1984 à 1986.

Monsieur le Président, comme vous le savez fort bien, ce n'est pas une mince tâche que de garder cet endroit sous contrôle. Nous sommes tous venus ici en étant animés par un sens du devoir et une volonté de servir la population. Nous voulons bien représenter nos électeurs et nos concitoyens. Il en découle assurément des débats animés, même dans les meilleurs moments. Comme Président, John voulait que les députés traitent cet endroit et agissent les uns envers les autres avec le niveau de respect et de decorum attendu d'une personne qui siège à la Chambre.

Je n'étais pas encore député à l'époque où il était Président, mais j'ai entendu dire qu'il n'hésitait pas à expulser à l'occasion un député qui se comportait mal. John a également apporté quelques changements importants, des changements dont nous devrions lui être très reconnaissants aujourd'hui, notamment des questions plus courtes et plus pertinentes pendant la période des questions. Au fil des ans, cela a permis à davantage de voix au pays de se faire entendre, ce qui est capital dans un pays aussi vaste que le nôtre.

John a siégé ici pendant 14 ans et il n'y a aucun doute que cet endroit lui est redevable. Son désir d'une Chambre respectueuse et productive se perpétue aujourd'hui et c'est ce vers quoi chacun de nous devrait tendre chaque fois que nous mettons les pieds dans cette enceinte.

Enfin, il n'est jamais facile de perdre un être cher et nous sommes de tout cœur avec Mary, la compagne de John, sa fille Yvette, sa famille et ses amis, ses anciens collègues et tous ceux dont il a touché la vie au fil des ans. Il ne fait aucun doute que son souvenir sera impérissable.

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole aujourd'hui pour rendre hommage à mon ami, l'honorable John Bosley, et souligner son décès la semaine dernière. Comme la plupart d'entre nous le savent, John était l'ancien député de Don Valley-Ouest et un ancien Président de la Chambre.

Il est toujours triste de perdre un collègue. Malgré la partisanerie qui nous divise souvent, j'ai pu constater qu'il y a toujours un certain degré de collégialité et de respect mutuel entre la plupart des députés. Bien sûr, les Présidents servent la Chambre d'une manière spéciale et ont une occasion unique de combler le fossé entre les partis et d'établir des liens avec tous les députés.

Il est approprié que la Chambre prenne quelques instants aujourd'hui pour honorer John Bosley et réfléchir aux services qu'il a rendus à notre assemblée.

J'ai rencontré John Bosley pour la première fois lorsque je suis arrivé à Ottawa comme jeune employé après les élections de 1984 et que je travaillais pour Bill Attewell, alors député de la circonscription voisine de Don Valley-Est, et plus tard pour l'honorable Barbara McDougall. J'ai appris à très bien connaître John au fil des ans. J'ai également siégé à son conseil d'administration à Don Valley-Ouest pendant une décennie.

Voici quelques anecdotes sur John.

La circonscription de Don Valley-Ouest a en fait été redécoupée en 1976. Elle s'appelait alors Don Valley, et le député conservateur était un certain James Gillies, ou Jim Gillies pour la plupart d'entre nous. Jim allait se présenter à nouveau. L'honorable Michael Wilson vivait dans Don Valley-Ouest, et il voulait se présenter dans cette circonscription, où il vivait. James a dit qu'il allait rester et se présenter à nouveau aux élections de 1979, et Michael Wilson a donc dû trouver une autre circonscription. Il a fini par se battre pour une nomination contestée dans Etobicoke-Centre, qu'il a remportée, avant de gagner les élections et de devenir ministre des Finances du Canada.

Peu de temps après que Michael Wilson eut remporté le siège dans Etobicoke-Centre, Jim Gillies a décidé de ne pas se présenter. Cette décision a un peu irrité Michael Wilson, mais a donné une occasion à un jeune agent immobilier de Don Valley-Ouest. La famille Bosley avait une grande société immobilière, et bien sûr, c'est toujours un bon point de départ si l'on veut se présenter au Parlement. Depuis des années, John avait déjà installé des panneaux portant son nom dans toute la circonscription. Il a été élu pour la première fois en 1979 et, bien sûr, réélu jusqu'aux élections de 1993.

En 1983, lorsque Brian Mulroney est devenu chef du Parti conservateur, il a créé un certain nombre de groupes de travail. L'un d'eux portait sur Revenu Canada. Ce groupe dont John était le coprésident avec Perrin Beatty a parcouru le pays et s'est arrêté dans 21 collectivités pour écouter les problèmes qu'avaient les Canadiens avec Revenu Canada. L'une des principales recommandations de ce groupe a été la Déclaration des droits des contribuables. Lorsque Brian Mulroney a été élu premier ministre en 1984, l'une des premières mesures législatives présentées à la Chambre a été la déclaration des droits des contribuables de Revenu Canada, de sorte qu'avant même de devenir président de la Chambre, John avait déjà eu une influence sur les politiques publiques.

John aimait beaucoup la Chambre des communes qu'il considérait comme un pilier fondamental de notre démocratie. Bien que cela puisse paraître évident, il croyait qu'en tant que Président, il pouvait unir les gens. Ce fut une période difficile, avec 211 nouveaux conservateurs, 40 libéraux et 30 néo-démocrates. Il a fait tout ce qu'il pouvait pour unir la Chambre. C'était une période très, très difficile. Il était en quelque sorte connu pour pointer du doigt les députés pendant cette période.

Je demande à tous les députés, lorsqu'ils quittent la Chambre, de se diriger vers les portraits des anciens Présidents, de jeter un coup d'œil au mur et de réfléchir à la contribution de l'honorable John Bosley, non seulement à la Chambre, mais aussi dans sa communauté de Don Valley-Ouest, à Toronto.

Hommages

• (1535)

[Français]

M. Louis Plamondon (Bécancour—Nicolet—Saurel, BQ): Monsieur le Président, jeudi dernier, John William Bosley nous a quittés. Il était le 31^e Président de la Chambre des communes.

Au nom du Bloc québécois, je tiens à offrir mes condoléances à sa conjointe Mary et à sa fille Yanette, de même qu'à sa famille, à ses proches et aux membres de son parti politique.

M. Bosley est élu en 1979 dans l'opposition, puis en 1984 et en 1988 dans le gouvernement progressiste-conservateur du très honorable Brian Mulroney. En 1984, Brian Mulroney lui accorde sa confiance en le nommant Président à l'âge de 37 ans. Il devient alors le deuxième plus jeune de l'histoire à occuper cette fonction.

Il présidera la Chambre durant deux années tumultueuses, avant d'offrir sa démission. Je me souviens de son discours: il avait à cette occasion déploré l'indiscipline de la Chambre. Il craignait que cette indiscipline affecte le respect de l'institution au sein de la population. En y repensant, il y a peut-être lieu de se demander si son message n'aurait pas dû être entendu aujourd'hui.

Fait à noter, M. Bosley a été le dernier Président à être nommé par un premier ministre. Il a donc dû présider la toute première élection d'un Président, celle de son successeur. C'est une responsabilité qui est maintenant confiée au doyen de la Chambre et que j'ai l'honneur d'assumer depuis cinq ans.

Je suis le seul député du Parlement actuel à avoir eu le privilège de siéger avec lui en 1984 lorsqu'il était Président de la Chambre. J'ai souvenir d'un homme intelligent, cultivé et bienveillant. Il était aussi passionné de finance, d'ordre et de discipline. Il s'agissait de discipline personnelle, mais également de discipline dans sa façon d'être avec ses confrères et dans sa façon d'être Président.

Je remercie John de ses nombreuses années consacrées à la vie publique. Qu'il repose en paix.

• (1540)

[Traduction]

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à l'honorable John Bosley, ancien député fédéral, 31^e Président de la Chambre des communes et ancien secrétaire parlementaire du premier ministre Joe Clark.

M. Bosley n'a pas occupé la présidence de la Chambre pendant très longtemps, puisqu'il n'y était que de 1984 à 1986, mais il a jeté les bases d'importants changements au Règlement, notamment parce qu'il exigeait que les députés posent des questions pertinentes et qu'ils s'en tiennent au sujet à l'étude. Encore aujourd'hui, certains parlementaires tentent de temps à autre de contourner cette règle.

Voici un fait intéressant en ce qui concerne les changements au Règlement: ils ont été appliqués dès leur entrée en vigueur. En effet, le jour où le Règlement a été modifié, le député néo-démocrate Jim Fulton a été sommé de quitter la Chambre pour avoir accusé un ministre de mentir. Voici la remontrance que lui avait adressée le Président Bosley à cette occasion:

Le député ne me laisse pas le choix. Je dois le désigner par son nom et exiger qu'il quitte la Chambre jusqu'à la fin de la journée. J'y suis obligé. En vertu du pouvoir conféré par le nouveau Règlement, je dois désigner le député de Skeena par son nom et lui demander de se retirer de la Chambre pour le reste de la séance.

M. Bosley a été le tout dernier Président à être nommé par un premier ministre. Le Règlement a ensuite été modifié en 1995 afin de permettre aux députés d'élire démocratiquement le Président de la Chambre des communes par scrutin secret. M. Bosley a démissionné de cette fonction par surprise en septembre 1986, ouvrant ainsi la voie au premier Président de la Chambre élu, l'honorable John Fraser.

[Français]

Je n'ai malheureusement jamais eu l'occasion de rencontrer l'honorable John Bosley, mais l'ancien député néo-démocrate Bill Blaikie m'a fait part de ses souvenirs de M. Bosley. Il ne faut pas oublier que M. Blaikie a lui aussi siégé à titre de vice-président à la Chambre entre 2006 et 2008.

Bill Blaikie a décrit le Président Bosley comme un collègue très sympathique, qui était juste et honnête dans son rôle et dans ses décisions à titre de Président.

[Traduction]

Bill Blaikie a également rappelé que, même à l'époque, les députés étaient toujours un peu plus turbulents le mercredi après les réunions de leur caucus respectif. Il a raconté que les mercredis, le Président Bosley avait l'habitude de dire: « Oh, ce doit être mercredi. Merveilleux mercredis. »

D'après mon expérience au fil des années, comme bien d'autres Présidents qui occupent ou ont occupé cette fonction à la Chambre, je comprends très bien ce que John voulait dire par « merveilleux mercredis ». Je constate que la situation n'a pas changé aujourd'hui.

M. Bosley a consacré sa vie au service public. J'ai glissé un mot sur ses fonctions à titre de secrétaire parlementaire de l'ancien premier ministre Joe Clark, mais il a aussi siégé comme député élu durant toute la décennie des années 1980.

Sa carrière à la Chambre des communes a duré 14 ans. Nous pouvons supposer que sa défaite n'avait rien à voir avec son travail de député, puisque l'élection de 1993 a été désastreuse pour le Parti progressiste-conservateur, qui est passé de 257 sièges à seulement deux.

• (1545)

[Français]

Même après avoir perdu son siège, il a conservé un vif intérêt pour la politique et a été conseiller en matière de développement institutionnel auprès de parlements du monde entier, notamment en Afrique subsaharienne.

[Traduction]

La famille de John vient de perdre une personne extraordinaire qui a consacré une grande partie de sa vie non seulement à son pays, mais à d'autres pays également. Je veux que ses proches sachent que son héritage survivra entre ces murs.

Au nom du chef du NPD, de mes collègues néo-démocrates et en mon nom personnel, je prie sa famille d'accepter nos plus sincères condoléances.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, ayant connu M. Bosley, je propose de prononcer un bref témoignage au nom du Parti vert.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que la députée propose la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: En tant que 31^e Président de la Chambre des communes, John Bosley était, à proprement parler, un véritable serviteur de la Chambre.

[Français]

Lorsque M. Bosley a été désigné par le premier ministre de l'époque, le très honorable Brian Mulroney, pour occuper le poste de Président de la Chambre, le choix a été considéré comme judicieux, compte tenu de l'équité et de la sagesse de l'individu, de même que de son profond respect pour la Chambre et ses députés.

En tant que Président, M. Bosley a été appelé à interpréter une série de nouvelles règles adoptées par la Chambre, notamment une disposition prévoyant l'élection du Président au scrutin secret, ce qui renforcerait l'indépendance, la neutralité et l'autorité du Président.

[Traduction]

Le profond respect que M. Bosley vouait à l'institution du Parlement et sa ferme conviction que les députés devaient avoir la possibilité de choisir leur propre président de séance l'ont amené à quitter la présidence en septembre 1986.

De plus, avant que sa démission prenne effet, il a présidé la première élection d'un nouveau Président au scrutin secret. Ce faisant, M. Bosley a fait passer les intérêts de la Chambre avant ses propres intérêts et l'on se souvient de lui pour le véritable leadership dont il a fait preuve.

Au nom de toute la Chambre, en ce jour où il aurait célébré son 75^e anniversaire, je souhaite moi aussi remercier M. Bosley pour son engagement envers le Parlement et je tiens à offrir mes condoléances à sa famille.

La députée de Surrey Sud—White Rock invoque le Règlement.

L'hon. Kerry-Lynne Findlay: Monsieur le Président, pendant la période des questions, en réponse à ma question sur la surveillance aérienne pendant la grève des camionneurs, le premier ministre m'a traitée de complotiste et m'a aussi accusée de faire de la désinformation.

C'était à la fin de la réponse où des propos non parlementaires ont été tenus. Je l'ai entendu, et mon collègue le député d'Abbotsford l'a entendu.

Pour vous éviter de devoir réécouter 45 minutes de débat, je vous dis à quel moment cela s'est produit.

Le vice-président: Je remercie la députée de cette intervention.

Le député de Timmins—Baie James a la parole.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, en effet, j'ai entendu l'échange. Je pensais qu'il lui parlait de désinformation, ce qui n'est pas la même chose que de la désinformation. J'aimerais vérifier le compte-rendu parce que, véritablement, si l'on se sert de sa position pour faire de la désinformation, à mon avis, c'est une question légitime, mais il se peut que je me trompe.

Le vice-président: La députée de Surrey-Sud—White Rock a la parole.

L'hon. Kerry-Lynne Findlay: Monsieur le Président, je crois que les deux termes ont été employés, en fait.

Le vice-président: À l'ordre. Je ne sais pas ce qu'il y a dans l'air aujourd'hui, mais bon sang.

Ordres émanant du gouvernement

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1550)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DE LA MISE À JOUR ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE DE 2021

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai 2022, de la motion portant que le projet de loi C-8, Loi portant exécution de certaines dispositions de la mise à jour économique et budgétaire déposée au Parlement le 14 décembre 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

Le vice-président: Comme il est 15 h 50, conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 novembre 2021, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le sous-amendement à l'amendement de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-8.

Convoquez les députés.

● (1615)

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 73)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Benzen	Bergen
Berthold	Bezan
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Chambers
Chong	Cooper
Dancho	Davidson
Deltell	Doherty
Dowdall	Dreeshen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast
Ferreri	Findlay
Gallant	Généreux
Genuis	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Gray
Hoback	Jeneroux
Kelly	Kitchen
Kmiec	Kram
Kramp-Neuman	Kurek
Kusie	Lake
Lantsman	Lawrence
Lehoux	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert
Lloyd	Lobb
MacKenzie	Maguire
Martel	Mazier
McCauley (Edmonton West)	McLean
Melillo	Moore
Morantz	Morrison

Ordres émanant du gouvernement

Motz
O'Toole
Paul-Hus
Poilievre
Redekopp
Rempel Garner
Roberts
Ruff
Schmale
Shields
Small
Steinley
Strahl
Thomas
Tolmie
Van Popta
Vidal
Viensen
Vuong
Warkentin
Webber
Williamson

Muys
Patzner
Perkins
Rayes
Reid
Richards
Rood
Scheer
Seebach
Shipley
Soroka
Stewart
Stubbs
Tochor
Uppal
Vecchio
Vien
Vis
Wagantall
Waugh
Williams
Zimmer — 116

CONTRE

Députés

Aldag
Ali
Anandasangaree
Arseneault
Ashton
Bachrach
Bains
Barron
Battiste
Beech
Bennett
Bérubé
Bittle
Blair
Blanchette-Joncas
Blois
Boulerice
Brière
Cannings
Casey
Chagger
Champagne
Chatel
Chiang
Collins (Victoria)
Coteau
Damoff
DeBellefeuille
Desilets
Dhaliwal
Diab
Drouin
Duclos
Duncan (Etobicoke North)
El-Khoury
Fergus
Fisher
Fortier
Fragiskatos
Fry
Garneau
Garrison
Gazan
Gill
Green
Hajdu
Hardie
Holland
Hughes
Hutchings
Idlout
Jaczek

Alghabra
Anand
Angus
Arya
Atwin
Badawey
Baker
Barsalou-Duval
Beaulieu
Bendayan
Bergeron
Bibeau
Blaikie
Blanchet
Blaney
Boissonnault
Bradford
Brunelle-Duceppe
Carr
Chabot
Chahal
Champoux
Chen
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Cormier
Dabrusin
Davies
Desbiens
Desjarlais
Dhillon
Dong
Dubourg
Duguid
Dzerowicz
Erskine-Smith
Fillmore
Fonseca
Fortin
Freeland
Gaheer
Garon
Gaudreau
Gerretsen
Gould
Guilbeault
Hanley
Hepfner
Housefather
Hussen
Iacono
Ien
Johns

Joly
Jowhari
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Kwan
Lambropoulos
Lamoureux
Larouche
Lauzon
Lebouthillier
Lightbound
Longfield
MacAulay (Cardigan)
MacGregor
Maloney
Masse
May (Cambridge)
McDonald (Avalon)
McKay
McLeod
Mendès
Miao
Miller
Morrissey
Naqvi
Noormohamed
O'Connell
O'Regan
Perron
Plamondon
Qualtrough
Rogers
Sahota
Saks
Sarai
Scarpaleggia
Serré
Shanahan
Sidhu (Brampton East)
Simard
Singh
Spengemann
St-Onge
Tassi
Thériault
Thompson
Trudel
Valdez
van Koeverden
Vandenbeld
Villemure
Weiler
Yip
Zarrillo

Jones
Julian
Kelloway
Khera
Kusmierczyk
Lalonde
Lametti
Lapointe
Lattanzio
LeBlanc
Lemire
Long
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Martinez Ferrada
Mathysen
May (Saanich—Gulf Islands)
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McPherson
Mendicino
Michaud
Morrice
Murray
Ng
Normandin
Oliphant
Pauzé
Petitpas Taylor
Powlowski
Robillard
Romanado
Sajjan
Samson
Savard-Tremblay
Schiefke
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sinclair-Desgagné
Sorbara
Ste-Marie
Sudds
Taylor Roy
Therrien
Trudeau
Turnbull
Van Bynen
Vandal
Vignola
Virani
Wilkinson
Zahid
Zuberi — 214

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Le vote suivant porte sur l'amendement.

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que l'amendement soit adopté avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Ordres émanant du gouvernement

Le leader parlementaire de l'opposition officielle a la parole.

• (1620)

M. John Brassard: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

• (1630)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 74)

POUR

Députés

Aboultiaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Benzen	Bergen
Berthold	Bezan
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Chambers
Chong	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Deltell
Doherty	Dowdall
Dreeschen	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Ellis	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Fast	Ferreri
Findlay	Gallant
Généreux	Genuis
Gladu	Godin
Goodridge	Gourde
Gray	Hoback
Jeneroux	Kelly
Kitchen	Kmiec
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lake	Lantsman
Lawrence	Lehoux
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Liepert	Lloyd
Lobb	MacKenzie
Maguire	Martel
Mazier	McCauley (Edmonton West)
McLean	Melillo
Moore	Morantz
Morrison	Motz
Muys	O'Toole
Patzer	Paul-Hus
Perkins	Poilievre
Rayes	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Richards	Roberts
Rood	Ruff
Scheer	Schmale
Seebach	Shields
Shipley	Small
Soroka	Steinley
Stewart	Strahl
Stubbs	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vecchio	Vidal
Vien	Viersen
Vis	Vuong
Wagantall	Warkentin
Wagh	Webber
Williams	Williamson
Zimmer— 117	

CONTRE

Députés

Aldag	Alghabra
Ali	Anand
Anandasangaree	Angus
Arseneault	Arya
Ashton	Atwin
Bachrach	Badawey
Bains	Baker
Barron	Barsalou-Duval
Battiste	Beaulieu
Beech	Bendayan
Bennett	Bergeron
Bérubé	Bibeu
Bittle	Blaikie
Blair	Blanchet
Blanchette-Joncas	Blaney
Blois	Boissonnault
Boulerice	Bradford
Brière	Brunelle-Duceppe
Cannings	Carr
Casey	Chabot
Chagger	Chahal
Champagne	Champoux
Chatel	Chen
Chiang	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Collins (Victoria)	Cormier
Coteau	Dabrusin
Damoff	Davies
DeBellefeuille	Desbiens
Desilets	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Duncan (Etobicoke North)	Dzerowicz
El-Khoury	Erskine-Smith
Fergus	Fillmore
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Freeland
Fry	Gaheer
Garneau	Garon
Garrison	Gaudreau
Gazan	Gerretsen
Gill	Gould
Green	Guilbeault
Hajdu	Hanley
Hardie	Hepfner
Holland	Housefather
Hughes	Hussen
Hutchings	Iacono
Idlout	Ien
Jaczek	Johns
Joly	Jones
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Khera
Koutrakis	Kusmierczyk
Kwan	Lalonde
Lambropoulos	Lametti
Lamoureux	Lapointe
Larouche	Lattanzio
Lauson	LeBlanc
Lebouthillier	Lemire
Lightbound	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martinez Ferrada
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)

Ordres émanant du gouvernement

McDonald (Avalon)	McGuinty	Boissonnault	Boulerice
McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	Bradford	Brière
McLeod	McPherson	Cannings	Carr
Mendès	Mendicino	Casey	Chagger
Miao	Michaud	Chahal	Champagne
Miller	Morrice	Chatel	Chen
Morrissey	Murray	Chiang	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Naqvi	Ng	Collins (Victoria)	Cormier
Noormohamed	Normandin	Coteau	Dabrusin
O'Connell	Oliphant	Damoff	Davies
O'Regan	Paupé	Desjarlais	Dhaliwal
Perron	Petitpas Taylor	Dhillon	Diab
Plamondon	Powlowski	Dong	Drouin
Qualtrough	Robillard	Dubourg	Duclos
Rogers	Romanado	Duguid	Duncan (Etobicoke North)
Sahota	Sajjan	Dzerowicz	El-Khoury
Saks	Samson	Erskine-Smith	Fergus
Sarai	Savard-Tremblay	Fillmore	Fisher
Scarpaleggia	Schiefke	Fonseca	Fortier
Serré	Sgro	Fragiskatos	Freeland
Shanahan	Sheehan	Fry	Gaheer
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)	Garneau	Garrison
Simard	Sinclair-Desgagné	Gazan	Gerretsen
Singh	Sorbara	Gould	Green
Spengemann	Ste-Marie	Guilbeault	Hajdu
St-Onge	Sudds	Hanley	Hardie
Tassi	Taylor Roy	Hepfner	Holland
Thériault	Therrien	Housefather	Hughes
Thompson	Trudeau	Hussen	Hutchings
Trudel	Turnbull	Iacono	Idlout
Valdez	Van Bynen	Jen	Jaczek
van Koeverden	Vandal	Johns	Joly
Vandenbeld	Vignola	Jones	Jowhari
Villemure	Virani	Julian	Kayabaga
Weiler	Wilkinson	Kelloway	Khalid
Yip	Zahid	Khera	Koutrakis
Zarrillo	Zuberi— 214	Kusmierczyk	Kwan

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale.

[*Traduction*]

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Le leader à la Chambre de l'opposition officielle a la parole.

M. John Brassard: Monsieur le Président, nous demandons la tenue d'un vote par appel nominal.

● (1640)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 75)

POUR

Députés

Aldag	Alghabra
Ali	Anand
Anandasangaree	Angus
Arseneault	Arya
Ashton	Atwin
Bachrach	Badawey
Bains	Baker
Barron	Battiste
Beech	Bendayan
Bennett	Bibeau
Bittle	Blaikie
Blair	Blaney

Lalonde	MacAulay (Cardigan)
Lametti	MacGregor
Lapointe	Maloney
Lauzon	Masse
Lebouthillier	May (Cambridge)
Long	McDonald (Avalon)
Louis (Kitchener—Conestoga)	McKay
MacDonald (Malpeque)	McLeod
MacKinnon (Gatineau)	Mendès
Martinez Ferrada	Miao
Mathysen	Morrice
May (Saanich—Gulf Islands)	Murray
McGuinty	Ng
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	O'Connell
McPherson	O'Regan
Mendicino	Powlowski
Miller	Robillard
Morrissey	Romanado
Naqvi	Sajjan
Noormohamed	Samson
Oliphant	Scarpaleggia
Petitpas Taylor	Sgro
Qualtrough	Sheehan
Rogers	Sidhu (Brampton South)
Sahota	Sorbara
Saks	St-Onge
Sarai	
Serré	
Shanahan	
Sidhu (Brampton East)	
Singh	
Spengemann	

Sudds
Taylor Roy
Trudeau
Valdez
van Koeverden
Vandenbeld
Weiler
Yip
Zarrillo

Tassi
Thompson
Turnbull
Van Bynen
Vandal
Virani
Wilkinson
Zahid
Zuberi— 180

CONTRE

Députés

Aboultaif
Albas
Arnold
Barlow
Barsalou-Duval
Benzen
Bergeron
Bérubé
Blanchet
Block
Brassard
Brunelle-Duceppe
Caputo
Chabot
Champoux
Cooper
Dancho
DeBellefeuille
Desbiens
Doherty
Dreeschen
Ellis
Falk (Battlefords—Lloydminster)
Fast
Findlay
Gallant
Gaudreau
Genuis
Gladu
Goodridge
Gray
Jeneroux
Kitchen
Kram
Kurek
Lake
Larouche
Lehoux
Lewis (Essex)
Liepert
Lobb
Maguire
Mazier
McLean
Michaud
Morantz
Motz
Normandin
Patzner
Pauzé
Perron
Poilievre
Redekopp
Rempel Garner
Roberts
Ruff
Scheer
Seebach
Shipley
Sinclair-Desgagné
Soroka
Ste-Marie
Strahl
Thériault
Thomas

Aitchison
Allison
Baldinelli
Barrett
Beaulieu
Bergen
Berthold
Bezan
Blanchette-Joncas
Bragdon
Brock
Calkins
Carrie
Chambers
Chong
Dalton
Davidson
Deltell
Desilets
Dowdall
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Epp
Falk (Provencher)
Ferrerri
Fortin
Garon
Généreux
Gill
Godin
Gourde
Hoback
Kelly
Kmiec
Krampp-Neuman
Kusie
Lantsman
Lawrence
Lemire
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd
MacKenzie
Martel
McCauley (Edmonton West)
Melillo
Moore
Morrison
Muys
O'Toole
Paul-Hus
Perkins
Plamondon
Rayes
Reid
Richards
Rood
Savard-Tremblay
Schmale
Shields
Simard
Small
Steinley
Stewart
Stubbs
Therrien
Tochor

Affaires émanant des députés

Tolmie
Uppal
Vecchio
Vien
Vignola
Vis
Wagantall
Wagh
Williams
Zimmer— 149

Trudel
Van Popta
Vidal
Viersen
Villemure
Vuong
Warkentin
Webber
Williamson

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1645)

[Traduction]

LOI SUR LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion portant que le projet de loi C-242, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (visas de résident temporaire pour les parents et les grands-parents), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président: Comme il s'agit du premier vote par appel nominal portant sur une affaire émanant des députés au cours de la présente législature, j'aimerais profiter de l'occasion pour expliquer la procédure.

Le vote par appel nominal commencera par le parrain de la mesure, peu importe si le député participe en personne ou par vidéoconférence. Nous procéderons ensuite rangée par rangée, sans distinction de partis. Les députés qui sont en faveur de la motion seront invités à se lever, en commençant par ceux de la dernière rangée du côté de la Chambre où siège le parrain. Je procéderai ainsi pour chaque rangée jusqu'à ce que nous arrivions à la première rangée de sièges.

[Français]

Après avoir fait toutes les rangées de ce premier côté, ce sera au tour des députés situés de l'autre côté de la Chambre de voter, en commençant toujours par la dernière rangée.

Les votes de ceux qui s'opposent à la motion seront enregistrés dans le même ordre. Les députés qui ne sont pas présents à la Chambre pourront voter avec le système de vote électronique comme ce fut le cas pour les autres votes dernièrement.

[Traduction]

La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-242, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1655)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*Affaires émanant des députés**(Vote n° 76)***POUR**

Députés

Aboultaif	Aitchison	Idlout	Ien
Albas	Aldag	Jaczek	Jeneroux
Alghabra	Ali	Johns	Joly
Allison	Anand	Jones	Jowhari
Anandasangaree	Angus	Julian	Kayabaga
Arnold	Arseneault	Kelloway	Kelly
Arya	Ashton	Khalid	Khera
Atwin	Bachrach	Kitchen	Kmiec
Badawey	Bains	Koutrakis	Kram
Baker	Baldinelli	Kramp-Neuman	Kurek
Barlow	Barrett	Kusie	Kusmierczyk
Barron	Barsalou-Duval	Kwan	Lake
Battiste	Beaulieu	Lalonde	Lambropoulos
Beech	Bendayan	Lametti	Lamoureux
Bennett	Benzen	Lantsman	Lapointe
Bergen	Bergeron	Larouche	Lattanzio
Berthold	Bérubé	Lauzon	Lawrence
Bezan	Bibeau	LeBlanc	Lebouthillier
Bittle	Blaikie	Lehoux	Lemire
Blair	Blanchet	Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Blanchette-Joncas	Blaney	Liepert	Lightbound
Block	Blois	Lloyd	Lobb
Boissonnault	Boulerice	Long	Longfield
Bradford	Bragdon	Louis (Kitchener—Conestoga)	MacAulay (Cardigan)
Brassard	Brière	MacDonald (Malpeque)	MacGregor
Brock	Brunelle-Duceppe	MacKenzie	MacKinnon (Gatineau)
Calkins	Cannings	Maguire	Maloney
Caputo	Carr	Martel	Martinez Ferrada
Carrie	Casey	Masse	Mathysen
Chabot	Chagger	May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)
Chahal	Chambers	Mazier	McCauley (Edmonton West)
Champagne	Champoux	McDonald (Avalon)	McGuinty
Chatel	Chen	McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
Chiang	Chong	McLean	McLeod
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)	McPherson	Melillo
Cooper	Cormier	Mendès	Mendicino
Coteau	Dabrusin	Miao	Michaud
Dalton	Damoff	Miller	Moore
Dancho	Davidson	Morantz	Morrice
Davies	DeBellefeuille	Morrison	Morrissey
Deltell	Desbiens	Motz	Murray
Desilets	Desjarlais	Muys	Naqvi
Dhaliwal	Dhillon	Ng	Noormohamed
Diab	Doherty	Normandin	O'Connell
Dong	Dowdall	Oliphant	O'Regan
Dreeshen	Drouin	O'Toole	Patzer
Dubourg	Duclos	Paul-Hus	Pauzé
Duguid	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Perkins	Perron
Duncan (Etobicoke North)	Dzerowicz	Petitpas Taylor	Plamondon
El-Khoury	Ellis	Poilevre	Powlowski
Epp	Erskine-Smith	Qualtrough	Rayes
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)	Redekopp	Reid
Fast	Fergus	Rempel Garner	Richards
Ferreri	Fillmore	Roberts	Robillard
Findlay	Fisher	Rogers	Romanado
Fonseca	Fortier	Rood	Ruff
Fortin	Fragiskatos	Sahota	Sajjan
Freeland	Fry	Saks	Samson
Gaheer	Gallant	Sarai	Savard-Tremblay
Garneau	Garon	Scarpaleggia	Scheer
Garrison	Gaudreau	Schmale	Seeback
Gazan	Généreux	Serré	Sgro
Genuis	Gerretsen	Shanahan	Sheehan
Gill	Gladu	Shields	Shipley
Godin	Goodridge	Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Gould	Gourde	Simard	Sinclair-Desgagné
Gray	Green	Singh	Small
Guilbeault	Hajdu	Sorbara	Soroka
Hanley	Hardie		
Hepfner	Hoback		
Holland	Housefather		
Hughes	Hussen		
Hutchings	Iacono		

Spengemann	Steinley
Ste-Marie	Stewart
St-Onge	Strahl
Stubbs	Sudds
Tassi	Taylor Roy
Thériault	Therrien
Thomas	Thompson
Tochor	Tolmie
Trudeau	Trudel
Turnbull	Uppal
Valdez	Van Bynen
van Koeverden	Van Popta
Vandal	Vandenbeld
Vecchio	Vidal
Vien	Viersen
Vignola	Villemure
Virani	Vis
Vuong	Wagantall
Warkentin	Waugh
Webber	Weiler
Wilkinson	Williams
Williamson	Yip
Zahid	Zarrillo
Zimmer	Zuberi— 330

CONTRE

Députés

Schiefke— 1

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'en raison des votes par appel nominal différés, l'étude des ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 52 minutes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

● (1700)

Le vice-président: Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

La parole est à la députée de Longueuil—Charles-LeMoine.

Mme Sherry Romanado: Monsieur le Président, je demande que la motion soit adoptée avec dissidence.

Le vice-président: Le leader parlementaire de l'opposition a la parole.

Affaires courantes

M. John Brassard: Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

Le vice-président: Convoquez les députés.

● (1740)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 77)

POUR

Députés

Aldag	Alghabra
Ali	Anandasangaree
Angus	Arseneault
Arya	Ashton
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Barron
Battiste	Beech
Bendayan	Bennett
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blaney	Blois
Boissonnault	Boulerice
Bradford	Brière
Cannings	Carr
Casey	Chagger
Chahal	Champagne
Chatel	Chen
Chiang	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Collins (Victoria)	Cormier
Dabrusin	Damoff
Davies	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Duncan (Etobicoke North)	Dzerowicz
El-Khoury	Erskine-Smith
Fergus	Fillmore
Fisher	Fonseca
Fortier	Fragiskatos
Freeland	Fry
Gaheer	Garneau
Garrison	Gazan
Gerretsen	Gould
Green	Guilbeault
Hajdu	Hanley
Hardie	Hepfner
Holland	Housefather
Hughes	Hussen
Hutchings	Iacono
Idlout	Ien
Jaczek	Johns
Joly	Jones
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Khera	Koutrakis
Kusmierczyk	Kwan
Lalonde	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lapointe	Lattanzio
Lauson	Lebouthillier
Lightbound	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)

Ordres émanant du gouvernement

Maloney
Masse
May (Cambridge)
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McPherson
Miao
Morrice
Murray
Ng
O'Connell
O'Regan
Qualtrough
Rogers
Sahota
Saks
Sarai
Schieffe
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sorbara
St-Onge
Tassi
Thompson
Turnbull
Van Bynen
Vandal
Virani
Wilkinson
Zahid
Zuberi — 175

Martinez Ferrada
Mathysen
McDonald (Avalon)
McKay
McLeod
Mendicino
Miller
Morrissey
Naqvi
Noormohamed
Oliphant
Petipas Taylor
Robillard
Romanado
Sajjan
Samson
Scarpaleggia
Serré
Shanahan
Sidhu (Brampton East)
Singh
Spengemann
Sudds
Taylor Roy
Trudeau
Valdez
van Koeverden
Vandenbeld
Weiler
Yip
Zarrillo

McLean
Michaud
Morantz
Muys
O'Toole
Paul-Hus
Perkins
Plamondon
Rays
Reid
Richards
Rood
Savard-Tremblay
Schmale
Shields
Simard
Small
Steinley
Stewart
Stubbs
Therrien
Tochor
Trudel
Van Popta
Vidal
Viersen
Villemure
Vuong
Warkentin
Webber
Williamson
Melillo
Moore
Motz
Normandin
Patzner
Pauzé
Perron
Poilievre
Redekopp
Rempel Garner
Roberts
Ruff
Scheer
Seebach
Shipley
Sinclair-Desgagné
Soroka
Ste-Marie
Strahl
Thériault
Thomas
Tolmie
Uppal
Vecchio
Vien
Vignola
Vis
Wagantall
Waugh
Williams
Zimmer — 146

CONTRE

Députés

Aboultatif
Albas
Arnold
Barlow
Barsalou-Duval
Benzen
Berthold
Bezan
Blanchette-Joncas
Bragdon
Brock
Calkins
Carrie
Champoux
Cooper
Davidson
Deltell
Desbiens
Doherty
Dreeshen
Ellis
Falk (Battlefords—Lloydminster)
Fast
Findlay
Gallant
Gaudreau
Genuis
Gladu
Goodridge
Gray
Jeneroux
Kitchen
Kram
Kurek
Lake
Larouche
Lehoux
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd
MacKenzie
Martel
Mazier

Aitchison
Allison
Baldinelli
Barrett
Beaulieu
Bergeron
Bérubé
Blanchet
Block
Brassard
Brunelle-Duceppe
Caputo
Chabot
Chong
Dancho
DeBellefeuille
d'Entremont
Desilets
Dowdall
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Epp
Falk (Provencher)
Ferrer
Fortin
Garon
Généreux
Gill
Godin
Gourde
Hoback
Kelly
Kmiec
Kram-Neuman
Kusie
Lantsman
Lawrence
Lemire
Liepert
Lobb
Maguire
May (Saanich—Gulf Islands)
McCauley (Edmonton West)

PAIRÉS

Aucun

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je déclare la motion adoptée.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1745)

[Traduction]

LOI N^O 1 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2022

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion portant que le projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat sur la Loi d'exécution du budget, qui arrive à un moment où le pays doit affronter de nombreux défis.

Des voix: Oh, oh!

M. Daniel Blaikie: Madame la Présidente, je me demande si je peux attendre que certains députés...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés pourraient-ils sortir de la Chambre pour continuer leur conversation dans l'antichambre?

Le député d'Elmwood—Transcona a la parole.

M. Daniel Blaikie: Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat sur la loi d'exécution du budget. Je pourrais commencer en disant simplement que je porte cette fleur pour souligner la Journée mondiale de la sclérose en plaques, comme de nombreux députés, voire tous, l'ont fait aujourd'hui à la Chambre, ce qui me semble une excellente chose.

Nous discutons de la loi d'exécution du budget à un moment particulièrement difficile pour notre pays. Bien que ce ne soit pas une surprise pour les députés, ni d'ailleurs pour les gens de partout au pays qui vivent cette situation, je pense qu'il importe de parler un peu plus de certains des problèmes que connaissent les Canadiens. Alors que nous sortons, du moins nous l'espérons, de la pandémie, nos vies sont encore fortement marquées par ce que nous avons vécu et ce que nous continuons à vivre.

Dans notre système de santé, par exemple, les effets de la pandémie sont encore bien réels et bien présents, y compris pour les gens qui ne sont pas hospitalisés du fait de la pandémie ou de la COVID-19. Un grand nombre de Canadiens disent avoir de la difficulté à obtenir des services médicaux, et quand ce n'est pas eux, ce sont les membres de leur famille ou leurs amis qui ont ce problème. Après avoir passé les deux dernières années à travailler d'arrache-pied pour tenter de sauver la vie des Canadiens atteints de la COVID-19, les professionnels de la santé sont tout simplement épuisés. Ils essaient maintenant de rattraper les retards dans les interventions médicales, les diagnostics et les autres types de soins qui ont été remis à plus tard pendant la pandémie, alors que nos hôpitaux étaient saturés de patients atteints de la COVID-19.

Nous sommes confrontés à des défis bien réels dans le domaine de la santé, alors que nous tentons de déterminer non seulement comment régler les problèmes qui existent encore, mais aussi, je l'espère — et c'est certainement ce que tentent de faire les néo-démocrates —, comment faire ressortir les aspects positifs, malgré tous les problèmes et les défis que connaît le système de santé. Nous cherchons des façons d'obtenir un système de santé publique plus fort qui servira les Canadiens pendant longtemps et qui sera géré plus efficacement afin de trouver des moyens de réaliser des économies non pas en réduisant les services offerts aux gens qui en ont besoin, mais en explorant de nouveaux moyens plus efficaces d'offrir des services aux gens qui en ont besoin.

Je parle bien entendu de l'assurance-médicaments, d'un régime national d'assurance-médicaments approprié qui permettrait de réaliser des économies tout en profitant à plus de gens. De nombreuses études démontrent que c'est tout à fait possible. Quand on regarde d'autres pays, on constate que le Canada est l'un des rares pays ayant un système de soins de santé à l'échelle nationale qui ne possèdent pas de politique nationale en matière de médicaments ou de régime national d'assurance-médicaments. Je ne crois pas que ce soit une coïncidence si nos coûts liés aux médicaments sur ordonnance sont parmi les plus élevés. C'est parce que nous ne regroupons pas notre pouvoir d'achat dans un régime national d'assurance-médicaments. Voilà pour un premier exemple.

Autre exemple: les investissements dans des programmes comme celui des soins dentaires. Nous savons qu'une bonne santé bucco-dentaire contribue à prévenir d'autres problèmes de santé pouvant se produire plus tard. En investissant dans un régime de soins dentaires de base, nous investissons dans l'avenir et nous endiguons des problèmes de santé, ce qui non seulement changerait la vie des Ca-

Ordres émanant du gouvernement

nadiens en améliorant leur santé et en réduisant les maladies, mais contribuerait aussi à éviter des tragédies humaines et à réduire les coûts à long terme. Nous savons que lorsqu'on laisse des problèmes de santé atteindre le stade de la crise, il en coûte beaucoup plus cher pour les régler. C'est ce qui se produit dans le domaine des soins de santé.

Les problèmes sont tout autres dans le domaine de l'économie. Au cours des deux dernières années, on a beaucoup parlé des personnes au chômage qui avaient besoin de l'aide du gouvernement. À l'heure actuelle, des Canadiens ont toujours du mal à accéder au marché du travail. Nous pourrions aller à leur rencontre.

Certaines personnes tentent de maintenir leur entreprise à flot. Je pense aux agents de voyage indépendants, dont environ 80 % sont des femmes, qui essaient toujours de rester en affaires pour servir leurs clients, mais qui ne sont pas payés parce qu'ils ne reçoivent leur argent que bien longtemps après que les voyageurs sont revenus. Encore beaucoup d'incertitude entoure les règles liées aux voyages, pas seulement au Canada, mais dans le monde entier. Ces règles compliquent les choses pour les voyageurs et, par conséquent, elles font qu'il est difficile pour les gens de cette industrie de gagner leur vie.

• (1750)

L'industrie du tourisme et de l'hôtellerie est une industrie très importante de l'économie canadienne. Les chiffres d'avant la pandémie le montrent très bien et les gens qui possèdent les compétences, la formation et les réseaux nécessaires pour fournir un bon service aux Canadiens dans cette industrie sont des gens que nous voulons voir continuer à travailler dans cette industrie lorsque la pandémie sera vraiment derrière nous.

Ils auront besoin d'un soutien continu pour y parvenir, tout comme les travailleurs du secteur des arts et de la culture.

[Français]

En décembre, le gouvernement a parlé des travailleurs des arts et de la culture. On avait même négocié une solution avec le Bloc québécois.

Or, on ne voit pas encore de programme apportant de l'aide financière aux gens qui travaillent dans le secteur des arts et de la culture, tout comme on ne voit pas d'aide financière pour ceux qui travaillent dans le secteur du tourisme et du voyage.

[Traduction]

Il y a encore beaucoup de travail à faire, au sortir de la pandémie, pour les personnes qui subissent encore des conséquences économiques négatives.

Parallèlement, le taux de chômage a baissé considérablement. Les employeurs nous disent qu'ils sont à la recherche de travailleurs. Nous nous trouvons dans une situation délicate où la situation économique personnelle de certaines personnes est très difficile, car le type de travail pour lequel elles sont formées ou possèdent de l'expérience n'a pas repris, tandis que des employeurs dans des secteurs très différents sont incapables de trouver des gens pour travailler dans leur entreprise.

Ordres émanant du gouvernement

Bien que j'essaie toujours de donner un aperçu de certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés, je dirais qu'il n'y a aucun doute que le gouvernement a un rôle à jouer à cet égard. C'est pourquoi les réformes de l'assurance-emploi sont si importantes en ce moment. Elles sont nécessaires, en partie, pour pouvoir fournir une aide financière aux personnes qui éprouvent toujours des difficultés. Je pense que nous avons besoin de programmes d'aide au revenu supplémentaire en plus de la réforme de l'assurance-emploi, mais il est certainement très important d'avoir ces réformes en place, comme cela a été le cas au cours des dernières années, afin de soutenir les gens.

Le gouvernement a aussi un rôle d'intervenant à jouer, pour rapprocher les gens qui ont de la difficulté à trouver du travail et les employeurs qui cherchent des travailleurs, et pour offrir les formations nécessaires qui permettront aux gens de faire la transition d'un secteur à un autre.

C'est une réalité qui découle des conséquences économiques de la pandémie, mais ce sera d'autant plus le cas à mesure que les changements climatiques auront des répercussions sur l'économie et sur les travailleurs qui sont en amont ou à la ligne de front de cette transition. Ces personnes sont les plus susceptibles d'être laissées pour compte. Je doute que nous croyions vraiment — pour ma part, je ne le crois pas, et je ne pense pas que mes collègues néo-démocrates le croient — que les banques passeront entre les mailles ou que les grands investisseurs multinationaux seront laissés pour compte et qu'ils ne sauront pas quoi faire lorsque, abandonnés à leur sort, ils devront trouver leur place dans un monde en évolution.

Ils seront bien servis. Ils le sont. En fait, ils le sont trop bien, et par des institutions qui devraient chercher à servir tout le monde, y compris les travailleurs qui sont en première ligne. C'est pourquoi nous allons continuer à faire entendre notre voix pour dire que nous ne pouvons pas nous contenter de nous réjouir que les banques et les grands investisseurs institutionnels soient pris en charge, et que tout est bien ainsi. Nous devons nous assurer que les personnes qui travaillent pour eux et qui produisent la richesse dont bénéficient ces entreprises sont également prises en charge dans cette transition. Ce n'est pas seulement parce que c'est moralement important, et ce l'est, mais aussi parce que c'est de cette façon que nous allons aider les autres employeurs qui veulent aussi avoir des entreprises prospères et qui représentent le Canada sur la scène mondiale des affaires, ces entreprises qui ont besoin de talents pour continuer sur la voie du succès.

Le gouvernement a toujours eu un rôle concret à jouer, et c'est d'autant plus vrai aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de s'assurer que certains travailleurs ont accès à la formation dont ils ont besoin, que les employeurs trouvent les travailleurs dont ils ont besoin, et qu'on tient compte des liens étroits entre ces éléments. Le gouvernement devrait assumer ce rôle au lieu de dire simplement au travailleur: « Nous allons attendre que vous perdiez votre emploi avant de vous aider à trouver une solution. Ensuite, nous allons vous aiguiller vers une formation générale dans un domaine qui, selon certains indices, pourrait être prometteur, puis vous suivrez cette formation, et si vous n'êtes pas embauché, c'est votre problème. »

Ce que nous voulons, c'est un gouvernement qui cerne les employeurs qui cherchent vraiment des travailleurs, qui offrent des possibilités d'emploi prometteuses et qui ont un bon plan d'affaires, et que le gouvernement leur dise qu'il va les aider à trouver les travailleurs dont ils ont besoin pour assurer la réussite de leur entreprise.

• (1755)

Nous allons veiller à ce que les travailleurs puissent suivre une formation en sachant qu'ils pourront décrocher un bon emploi ensuite. Ainsi, on facilitera la transition tant pour l'employeur que pour les travailleurs. Qu'il s'agisse d'assurer la transition vers l'après-pandémie ou la transition nécessaire pour composer avec les difficultés économiques liées aux changements climatiques, nous allons aider les entreprises canadiennes à assurer leur réussite, et les travailleurs canadiens à saisir les occasions de participer à cette réussite.

Cela fait partie des défis à relever sur le plan économique. Voilà ce que nous considérons comme les problèmes à résoudre sur le marché du travail au Canada, mais nous devons aussi le faire dans un contexte où l'inflation est élevée et exerce des pressions considérables sur les ménages. J'ai parlé de l'importance de faciliter la transition pour les travailleurs en leur offrant à la fois une aide à la formation et une aide au revenu, afin que leurs familles ne soient pas dans la misère pendant qu'ils essaient de suivre la formation dont ils ont besoin pour obtenir le nouvel emploi qu'on leur a promis. C'est d'autant plus important que l'inflation fait fondre le budget des ménages au moment même où nous tentons de trouver des solutions à ces problèmes.

Je ne pense pas avoir besoin d'en dire beaucoup plus sur le problème de l'inflation dans la mesure où il a fait l'objet d'un examen minutieux à la Chambre et qu'il ne fait aucun doute que cet examen se poursuivra. Je ne passerai pas en revue tous les aspects liés à l'inflation, mais il y a un point que je veux essayer d'ajouter à la discussion, et j'ai l'impression que j'ai le devoir de le faire parce qu'il a été très peu abordé sauf de ce côté-ci de la Chambre. Je parle des profits excessifs des entreprises qui ont aussi contribué à l'inflation.

Selon des études publiées le mois dernier, jusqu'à un quart, soit 25 %, des pressions inflationnistes qui sont exercées sur les budgets des ménages canadiens sont attribuables aux hausses de prix supérieures à l'augmentation des coûts pour les entreprises. Il ne s'agit donc pas seulement d'entreprises qui refilent l'augmentation des coûts à leurs consommateurs. Nous parlons d'une énorme augmentation des profits.

Avant la pandémie, le taux moyen de profit était d'environ 9 % au Canada. Il atteint maintenant jusqu'à 16 %. Il s'agit du profit, soit ce qui reste lorsqu'on soustrait les coûts des recettes. Ainsi, dans certaines industries, les entreprises font de toute évidence beaucoup plus d'argent. Ce n'est pas simplement une question d'entreprises qui refilent les coûts. En fait, elles saisissent une occasion de faire plus d'argent au détriment des Canadiens qui ont déjà vécu l'enfer ces dernières années et qui traversent toujours une période très difficile.

Les députés devraient aussi se concentrer sur cette question, et non seulement sur les mesures du gouvernement qui ont pu contribuer au problème. Il faut se pencher sur ce que le gouvernement n'a pas fait pour gérer la situation.

C'est particulièrement vrai dans le marché immobilier. C'est le cas ces deux dernières années, mais aussi depuis des dizaines d'années. Sous les gouvernements successifs des deux partis, tant libéraux que conservateurs, nous avons vu d'incroyables hausses du prix des maisons.

J'ai entendu un député conservateur tenter de minimiser cela, en réponse à un autre discours que j'ai prononcé à la Chambre il n'y a pas si longtemps. Il a dit qu'il y avait toujours eu des augmentations du coût du logement, que c'était bien normal et que ce n'était pas une si mauvaise chose. C'est ce que j'appelle « la politique du poisson rouge », et je pense qu'il est important que les Canadiens s'en méfient.

Il est tout à l'avantage des Canadiens que leurs politiciens et eux-mêmes aient la mémoire longue et n'oublient pas tout instantanément comme des poissons rouges. Si on regarde la variation du prix des maisons, on constate une hausse importante d'année en année depuis le début du siècle. Cette hausse s'est accélérée au cours de la pandémie, et il y a des raisons pour cela, dont certaines ont trait aux entreprises dont j'ai parlé, qui ont amassé une fortune et essaient de comprendre comment faire travailler cet argent pour le multiplier et qui constatent que le marché immobilier est une excellente façon d'y arriver.

C'est pourquoi il serait logique que le gouvernement intervienne et dise que, concernant le marché du logement résidentiel, nous pouvons seulement essayer de régler le problème jusqu'à un certain point. Les intérêts individuels des Canadiens ne sont pas bien servis. Notre propre économie, dans son ensemble, n'est pas bien servie, et notre pays dessert ses propres intérêts lorsqu'il permet que nos logements et la construction de nos maisons soient considérés comme de simples marchandises. C'est ce que nous constatons de plus en plus souvent.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Environ 25 % des hypothèques de la SCHL depuis à peu près un an concernent les placements immobiliers. C'est un chiffre record. Nous n'avons jamais vu cela, et il faut que le gouvernement intervienne. Après tout, c'est le gouvernement qui fixe les règles pour la politique d'assurance hypothécaire de la SCHL.

Dans ce contexte, je pense qu'il faut se demander pourquoi nous permettons allègrement aux investisseurs qui souhaitent atténuer les risques associés à leurs placements hypothécaires de bénéficier du même traitement que les gens qui achètent leur premier logement. C'est insensé. Je ne pense pas qu'on aurait vu ce cas de figure il y a 20, 30, 40 ou 50 ans, car les investissements n'avaient pas la même portée qu'ils ont dans le marché d'aujourd'hui.

• (1800)

À la lumière des changements qui se sont opérés dans le marché de l'habitation, nous devons poser ces questions. Nous devons demander pourquoi une personne peut verser la même mise de fonds pour sa huitième maison que pour sa première. En quoi cela est-il logique? Devrions-nous demander aux investisseurs de faire plus pour tempérer l'effet sur le marché? Il n'est pas facile de faire baisser le prix des logements. Il s'agit d'un domaine de politique publique difficile, d'où l'importance de nous attaquer au problème sans plus tarder.

On observe une expansion du rôle des sociétés de placement immobilier dans le marché. Il est fondamentalement injuste de dire aux Canadiens que, pour acheter leur première habitation, ils devront concurrencer non seulement la famille de l'autre bout de la rue ou la personne de l'autre bout de la ville qui songe à changer de quartier ou le travailleur d'ailleurs au pays qui vient de décrocher un emploi dans leur ville, mais également des sociétés canadiennes aux moyens financiers parfois énormes déterminées à faire une meilleure offre que la leur. Ensuite, ces sociétés leur proposeront de

Ordres émanant du gouvernement

louer l'habitation en question à un prix exorbitant. Ce n'est pas une concurrence équitable. En fait, il n'y a aucune concurrence. On ne peut s'attendre à ce que des Canadiens puissent concurrencer des sociétés d'investissement aux moyens financiers énormes pour acheter un logement. C'est ridicule. Il faut donc trouver des moyens de modifier les règles du marché de sorte que les Canadiens ne se retrouvent plus dans une telle situation impossible. La situation est de plus en plus intenable.

La bonne nouvelle est que cela est faisable. Qu'il s'agisse de modifier les conditions de l'assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour les investisseurs, d'augmenter le montant de la mise de fonds nécessaire pour l'achat d'une nouvelle propriété ou d'imposer un moratoire sur les activités des fonds communs immobiliers sur le marché, ce sont toutes des mesures qui ne coûtent pas un sou au gouvernement. Elles ne suffiront pas à elles seules, car il faut s'attaquer à l'offre de logements, mais en ciblant les activités d'investissement qui font grimper les prix, le gouvernement peut tempérer la hausse des prix des maisons au fil du temps, sans que cela nécessite des dépenses. C'est un avantage réel. Les gouvernements devraient chercher des solutions qui ne consistent pas qu'à injecter plus d'argent. Il y a suffisamment de problèmes pour lesquels nous devons investir afin d'arriver à une solution.

En ce qui concerne l'offre, des investissements sont nécessaires. La seule manière d'augmenter l'offre de logements au Canada est d'accroître les investissements. Dans la lutte contre les changements climatiques, nous allons devoir faire des investissements majeurs. Même si nous pouvons mettre en place certaines mesures législatives — ce qui ne coûte rien — pour faire la transition vers l'économie à faibles émissions de carbone dont nous avons besoin, il serait illusoire de croire que nous n'aurons pas à investir massivement dans nos infrastructures à l'échelle du pays pour y arriver.

Dans certains cas, les dépenses publiques font partie de la solution tandis que pour d'autres, le gouvernement peut opter pour la mise en place de politiques qui contribuent réellement à changer les choses et qui ne coûtent rien. Il y a des situations où il faut miser sur les politiques pour économiser de l'argent. Comme je l'ai mentionné précédemment, le régime national d'assurance-médicaments est un excellent exemple, car le but n'est pas d'accroître les dépenses. Le but est d'intégrer ces dépenses dans le budget du gouvernement fédéral au lieu de soutirer les sommes des budgets des gouvernements provinciaux et des poches des contribuables afin de réduire les dépenses dans l'ensemble. Cependant, il y a des choses — des choses qui ne coûteront rien au gouvernement — que nous pouvons faire pour lutter contre la financiarisation du secteur de l'immobilier qui a créé un marché immobilier totalement injuste sur le plan de la concurrence pour les familles canadiennes qui veulent faire une offre sur une propriété.

Voici où nous en sommes. Nous sommes — du moins nous l'espérons — sur le point de sortir de la pandémie. Malheureusement, notre avenir climatique est fort incertain, ce qui provoquera aussi des incertitudes économiques. À mon avis, nous aurons besoin que la population participe davantage à l'économie pour bien faire les choses et garantir que personne ne sera laissé pour compte.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai déjà parlé du budget. Je veux parler un peu de quelques-unes des mesures prévues dans la loi d'exécution du budget, une loi qui n'est malheureusement pas assez ambitieuse. Elle comporte un certain nombre d'éléments positifs, qui constituent un pas dans la bonne direction. Je ne pense pas que le budget soit suffisamment ambitieux. Il n'est donc peut-être pas surprenant que la loi d'exécution du budget ne le soit pas non plus. En tout cas, son manque d'ambition ne fait aucun doute.

Je m'apprêtais justement à parler de la loi. Je suis sûr que le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan se lève pour obtenir le consentement unanime...

• (1805)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La ministre des Aînés souhaite-t-elle invoquer le Règlement ou poser une question?

L'hon. Kamal Khera: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je dépose les réponses du gouvernement aux questions n^{os} 394 à 408.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan invoque le Règlement.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, j'aimerais faire plaisir au député en demandant le consentement unanime pour prolonger de 10 minutes sa période de questions et d'observations, à condition que les dix minutes supplémentaires soient attribuées exclusivement aux députés conservateurs pour qu'ils puissent poser des questions.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Ce n'est pas un rappel au Règlement que nous sommes prêts à accepter.

Nous passons aux questions et observations. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a la parole.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, quand je pense aux budgets, je ne peux m'empêcher de penser aux priorités. En fin de compte, le budget comporte de nombreux aspects merveilleux qui auront une incidence profondément positive sur les Canadiens. La question des services de garde d'enfants est l'un de ces aspects qui m'encouragent beaucoup. Cependant, il y a une chose dont je pense que les Canadiens et le NPD parlent aussi beaucoup, et le député y a fait allusion, c'est l'idée d'un régime national de soins dentaires. Il est important de reconnaître que cela se fait par étapes, en commençant par les enfants. C'est quelque chose qui, à mon avis, aurait dû être mis en place depuis longtemps.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de cet élément pour l'avenir, ainsi que de l'importance de continuer à faire ce que nous pouvons dans le domaine des soins de santé, particulièrement en ce qui concerne les produits pharmaceutiques?

M. Daniel Blaikie: Madame la Présidente, je remercie le député de me donner l'occasion de parler un peu plus de l'importance des soins dentaires. Il faut garder à l'esprit, et j'ai eu l'occasion d'en parler plus tôt, les effets sur la santé de l'accès en temps opportun à des soins dentaires appropriés. Nous avons entendu des histoires au sein du caucus du NPD au sujet de personnes qui se sont senties gênées ou qui ont surmonté une certaine honte à cause de l'état de leurs dents lorsqu'elles se sont présentées à une entrevue d'emploi, et qui ont ensuite eu l'impression de ne pas avoir obtenu l'emploi parce qu'elles ne se présentaient pas comme elles l'auraient voulu

ou parce qu'elles ne répondaient pas aux attentes des autres en ce qui concerne l'apparence de leur bouche pour obtenir un emploi. Cela a un impact sur le portefeuille des gens, et cela touche à leur sens de la dignité.

J'ai hâte au jour où les gens de ce pays auront fait l'expérience de ce régime de soins dentaires et auront eu la satisfaction de voir des amis, des membres de leur famille et des gens de leur quartier obtenir en temps opportun les soins dentaires qu'ils n'ont pas toujours eus. Ils verront la différence que cela fait vraiment dans la vie des gens. Je crois qu'une fois qu'ils en auront fait l'expérience, les Canadiens ne voudront plus revenir en arrière.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, il est intéressant d'entendre mon ami d'en face parler abondamment de logement, mais pas du tout du problème de l'offre. La principale raison pour laquelle les prix des logements sont si élevés au Canada, c'est que le besoin de logements dépasse ce que l'offre actuelle peut combler et toutes les propositions du député consistent à créer davantage de défis et d'obstacles pour les investisseurs.

Une autre option consiste à créer des incitations pour faciliter les investissements dans la construction de nouveaux logements et pour favoriser ces investissements, car si de nombreuses personnes souhaitent investir dans le logement, de nombreux obstacles compliquent la réalisation de nouvelles constructions. Ces obstacles ne se situent pas seulement à l'échelle fédérale; bon nombre d'entre eux sont en place à tous les niveaux.

Comment pouvons-nous relever les défis et réduire les coûts du logement si nous ne nous attaquons pas au problème de l'offre? Si nous réglons le problème de l'offre, cela ne rend-il pas tout plus facile par la suite?

• (1810)

M. Daniel Blaikie: Madame la Présidente, je pense que le député a dû aller aux toilettes pendant la partie de mon intervention où j'ai dit que les mesures dont je parlais ne seraient pas adéquates si nous ne trouvions pas un moyen de régler le problème de l'offre. Je ne crois pas qu'il suffira d'aider des promoteurs à construire des logements plus chers pour nous sortir de ce pétrin. Je pense que nous avons besoin d'investissements ciblés, car nous avons besoin d'appartements que les gens peuvent se payer. Voilà pourquoi nous avons besoin de logements coopératifs. Voilà pourquoi une partie de l'entente que le NPD a conclue avec le gouvernement prévoyait des investissements dans les coopératives d'habitation et nous pouvons le constater dans le budget. Voilà pourquoi nous croyons qu'il faut construire des logements sociaux dont le loyer est adapté aux revenus. Ce sont aussi des moyens d'alléger un peu la pression sur le marché du logement.

Je serais très heureux de discuter de ce que nous pouvons faire du côté de l'offre également, mais je n'ai tout simplement pas pu le faire dans les 20 minutes dont je disposais.

Soit dit en passant, je fais remarquer au député que je n'ai pas refusé sa demande, c'est plutôt un autre député qui l'a refusée. J'aurais été heureux de le prendre au mot.

[Français]

Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou, BQ): Madame la Présidente, les dents, comme mon collègue le disait, c'est important pour la santé digestive et pour l'estime de soi.

Nous ne sommes pas contre le programme de soins dentaires. Ce que nous demandons, c'est un droit de retrait avec compensation pour les provinces qui voudraient appliquer leur propre régime d'assurance.

Mon collègue croit-il qu'il serait possible d'inclure cette disposition dans le projet de loi C-19?

M. Daniel Blaikie: Madame la Présidente, le NPD a toujours été clair sur le fait que, pour des raisons historiques et culturelles, le Québec peut exercer le droit de retrait avec compensation. Cela fait partie de notre plan depuis le début.

La réponse est oui, sans hésitation.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la Présidente, j'aurais vraiment voulu que la Chambre soit saisie d'un budget néo-démocrate, car en écoutant le discours du député, de nombreux Canadiens comprendront que la situation dans notre pays serait totalement différente si tel était le cas.

Ma question au député porte sur le logement, plus précisément les logements sociaux. J'aide de nombreux habitants de ma circonscription qui ont perdu leur maison. Ils ne peuvent pas louer à cause des rénovictions. Beaucoup de gens viennent s'installer dans ma circonscription, y achètent des maisons et poussent les prix tellement à la hausse que les résidents ne peuvent même plus rêver d'acheter une maison dans leur propre collectivité. Ce qui nous manque, ce sont des logements abordables: des logements du marché privé qui permettraient à ces personnes d'avoir un endroit sûr où se loger.

Le député pourrait-il expliquer comment le gouvernement pourrait faire beaucoup mieux s'il prenait des mesures concrètes?

M. Daniel Blaikie: Madame la Présidente, je vais commencer par un exemple précis. Pendant des décennies, le gouvernement fédéral a soutenu un grand nombre de coopératives d'habitation et de logements hors marché en vertu d'accords d'exploitation, mais ces derniers étaient liés à des hypothèques. Or, les accords qui ont commencé à échoir sous le gouvernement Harper n'ont pas été renouvelés. Les libéraux ont promis de les renouveler, mais cela ne s'est jamais fait selon les mêmes conditions. Je ne crois pas que cela a été un succès.

Une partie du problème, c'est que les investisseurs, dans certains cas, ont l'œil sur ces propriétés. Lorsqu'un conseil d'administration arrive à la conclusion qu'il ne peut pas gérer ces logements hors marché à loyer modique sans l'aide des fonds d'exploitation du gouvernement fédéral, lesdits logements deviennent une cible parfaite pour quelque chose comme une société d'investissement immobilier, qui pourra acquérir un grand nombre d'unités à bas prix. Cette société n'aura ensuite qu'à investir un peu d'argent pour remettre les logements en état, puis à les louer à des prix beaucoup plus élevés qu'avant, ce qui aura pour effet d'évincer tous les anciens résidents.

Ce n'est qu'un exemple de la façon dont une mauvaise politique fédérale, tant sous les libéraux que sous les conservateurs, a pu contribuer à la pénurie de logements hors marché abordables. Le fait de conserver ces logements fait partie de la solution au problème de l'offre. Si nous perdons plus de logements que nous en construisons, nous n'arriverons pas à nous en sortir.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, dans son discours, le député a abordé le logement, un sujet évidemment très intéressant que je souhaite examiner plus en

Ordres émanant du gouvernement

profondeur, mais il a aussi parlé du travail. Je m'intéresse particulièrement aux changements prévus dans cette loi d'exécution du budget en ce qui concerne les travailleurs saisonniers et l'assurance-emploi.

Je ne sais pas si le député est prêt à se prononcer sur le sujet, mais nous avons traversé une période, sous le gouvernement Harper, pendant laquelle les périodes de chômage cycliques des travailleurs saisonniers étaient traitées comme une forme de récidives qui ne devaient pas être permises et qui devaient être punies. Il me semble que la section 27 de la mesure législative ramène l'idée des zones de chômage régional, selon laquelle le nombre de semaines d'assurance-emploi est défini en fonction du chômage régional. Cela dit, je n'en suis pas certaine parce qu'elle n'a pas encore été renvoyée au comité pour qu'il puisse l'étudier.

Que pense le député de la section 27 de la mesure législative?

• (1815)

M. Daniel Blaikie: Madame la Présidente, nous commençons à peine l'étude de ce projet de loi, mais selon ma première impression, il prévoit la prolongation d'un programme pilote qui visait à combler une partie des lacunes existantes. Le problème, c'est que nous avons maintenant accumulé une expérience appréciable avec ce programme pilote. La question est donc la suivante: pourquoi ne pouvons-nous pas établir une solution permanente? Nous avons une solution qui est en quelque sorte permanente *de facto* tant et aussi longtemps que le gouvernement est prêt à prolonger le programme pilote. Toutefois, les travailleurs saisonniers vivent dans des régions où cette culture du travail est bien établie: il n'y a tout simplement pas de travail à l'extérieur de la saison.

Je viens de l'industrie de la construction, où les travailleurs disent qu'il faut en profiter quand le soleil brille. C'est bien ce que nous faisons, mais je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas offrir à ces travailleurs un peu plus de certitude quant à leur avenir en rendant permanent un programme que le gouvernement est de toute évidence prêt à prolonger indéfiniment.

[Français]

M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Madame la Présidente, ce soir, j'ai le privilège de parler du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La semaine dernière, j'ai parlé du budget, de l'importance d'équilibrer les programmes et les dépenses pour répondre aux besoins des Canadiens tout en étant prudent sur le plan financier. J'ai également parlé en détail de l'importance des initiatives en matière de logement prévues dans le budget. Aujourd'hui, je souhaite souligner certains aspects que je n'ai pas pu couvrir la dernière fois.

Nous avons trois communautés autochtones dans Kings—Hants: Sipekne'katik, Glooscap et la Première Nation de la vallée d'Annapolis. Chaque fois que je visite une communauté, la première question soulevée par le chef et le conseil porte sur l'importance d'accroître l'offre de logements et de financer la rénovation des logements existants. Je suis très heureux de voir des investissements de 4 milliards de dollars dans ce budget. C'est historique et important.

Affaires émanant des députés

Kings—Hants est aussi le cœur de l'agriculture au Canada atlantique. Nous avons la plus grande concentration de fermes, y compris le plus grand secteur soumis à la gestion de l'offre à l'est du Québec. Le budget de 2022 souligne l'engagement du gouvernement à offrir une compensation juste et équitable aux agriculteurs soumis à la gestion de l'offre en ce qui concerne l'ACEUM dans la mise à jour économique de l'automne.

Je veux comparer cela à ceux qui, dans le règne conservateur, n'ont pas montré un soutien constant au système, y compris le député de Parry Sound—Muskoka qui suggère que les secteurs de l'agriculture soumis à la gestion de l'offre et le système sont responsables de l'inflation des aliments. La pandémie a mis en évidence l'importance de la capacité nationale et, de ce côté-ci de la Chambre, nous soutiendrons nos agriculteurs soumis à la gestion de l'offre.

[Traduction]

J'ai négligé de mentionner au départ que je partagerai mon temps de parole avec le député de Surrey-Centre.

Je tiens à souligner les initiatives destinées au secteur agricole d'une valeur de près de 1 milliard de dollars qui sont prévues dans le budget de 2022, surtout dans une optique environnementale. Près de 400 millions de dollars sont prévus pour le programme d'action à la ferme pour le climat et nous triplons la taille du programme des technologies propres en agriculture.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner que le ministre de l'Environnement et son ministère travaillent en étroite collaboration sur des protocoles de crédits compensatoires. Ils seront disponibles et se révéleront une bénédiction pour notre secteur agricole, surtout dans les Prairies, qui ont fait un excellent travail en matière de séquestration dans les sols. Il est possible de récompenser ce travail et de continuer à encourager les agriculteurs à mettre en œuvre ces pratiques et à en faire encore plus. Je pense qu'il s'agira d'un programme très important dans les jours à venir.

Je veux aussi parler de l'importance de certains programmes de conservation des milieux humides qui étaient prévus dans le budget de 2021 et réaffirmés dans ce budget-ci. Nous continuerons à les mettre en œuvre pour récompenser les agriculteurs qui font un énorme travail de séquestration du carbone grâce aux puits de carbone à la ferme. Ce sera important dans tout le pays et même dans ma cour à Kings—Hants.

Nous savons que la main-d'œuvre est un enjeu majeur dans tout le pays. Cela montre que l'économie est très dynamique en ce moment et que nous avons été là pour faire des investissements importants. En effet, je crois que Statistique Canada a signalé qu'au cours du dernier trimestre de 2021, près de 900 000 emplois étaient à pourvoir.

Ce budget met vraiment l'accent sur l'importance de l'immigration. Le ministre de l'Immigration, qui est aussi un collègue de la Nouvelle-Écosse, a présenté plus tôt cette année à la Chambre un rapport sur les niveaux. Nous cherchons à ce que les entreprises et les collectivités canadiennes puissent compter sur de nouveaux immigrants qui contribueront à l'essor important de l'économie que nous observons actuellement. Dans l'ensemble, je pense que tous les partis et tous les députés sont favorables à cela. C'est extrêmement important, mais ce n'est pas forcément le cas dans tous les pays occidentaux.

• (1820)

Au Canada, nous devons continuer à promouvoir l'immigration comme élément important pour soutenir non seulement la diversité des collectivités, mais de la croissance économique du pays. Je félicite le gouvernement d'avoir mis l'accent sur cet élément dans ce budget.

Plus précisément, le budget prévoit des fonds pour une stratégie en matière de main-d'œuvre agricole. C'était un élément du programme du Parti libéral lors des élections de 2021. Qu'il s'agisse du programme des travailleurs agricoles saisonniers ou d'un autre programme, ceux-ci amélioreront la situation. Je sais que c'est le cas dans Kings-Hants, mais ce sera la même chose dans des endroits comme le Sud-Ouest de l'Ontario et le Québec.

Je crois que mon temps est presque écoulé, et peut-être...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Oui, le temps est écoulé. Le député disposera de quatre minutes et 25 secondes la prochaine fois que la Chambre étudiera cette question.

[Français]

Comme il est 18 h 22, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au Feuilleton d'aujourd'hui.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Traduction]

LOI SUR LE DROIT DE VOTE À L'ÂGE DE 16 ANS

M. Taylor Bachrach (Skeena—Bulkley Valley, NPĐ) propose que le projet de loi C-210, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (âge de voter), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole en cette belle soirée au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-210, Loi sur le droit de vote à l'âge de 16 ans.

Avant tout, sachez que j'ai présenté ce projet de loi parce que je crois au pouvoir des jeunes dans notre société, dans notre pays. J'ai foi en leur capacité à provoquer le changement, à être une source d'énergie et d'enthousiasme, à apporter des idées nouvelles et à jeter un regard nouveau sur de vieux problèmes.

Je me suis intéressé à la politique dès mon plus jeune âge, comme, j'en suis sûr, beaucoup de personnes ici présentes l'ont fait lorsqu'elles avaient 16 ou 17 ans. Au cours des quelque 15 années qui se sont écoulées depuis que j'ai été élu, j'ai rencontré tant de jeunes inspirants, comme le groupe de jeunes Heiltsuk qui a participé à une manifestation pacifique en 2015, contribuant à faire reconnaître leurs droits constitutionnels à une pêche commerciale, ou Fruin et Jessica de Smithers, qui se sont présentées devant le conseil municipal de Smithers lorsque j'étais maire afin de plaider pour l'interdiction des sacs en plastique. Il y a des gens comme Andy de Prince Rupert, que j'ai rencontré lors du débat réunissant tous les candidats en 2019. Peu de temps après, il a dirigé un podcast communautaire sur les mesures de lutte contre la COVID-19 et a commencé à écrire son premier livre. Bien sûr, il y a les jeunes courageux qui portent actuellement la question de l'âge du vote devant la Cour fédérale en invoquant la Charte. Des jeunes incroyables s'engagent et montrent qu'ils se soucient des problèmes, et il est temps qu'ils aient une place à la table.

J'ai également présenté ce projet de loi parce que je crois que nous avons la responsabilité de nous efforcer continuellement de renforcer notre démocratie, de laisser cet endroit et ce pays en meilleur état que nous les avons trouvés. Je pense que nous sommes tous d'accord sur la prémisse que plus les gens se reconnaissent dans notre démocratie et se sentent inclus dans notre démocratie, plus cette dernière est forte.

Ce projet de loi offre la possibilité d'intégrer un nouvel ensemble de voix dans notre système électoral, dans notre conversation démocratique: celles des Canadiens de 16 et 17 ans. C'est ce que le Canada a fait pour les femmes en 1918, les Canadiens d'origine asiatique en 1948, les Autochtones en 1960 et les jeunes de 18, 19 et 20 ans en 1970.

Cependant, le droit de vote, dont le nom figure dans le titre de ce projet de loi, n'est jamais garanti. Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un ici qui peut affirmer que si le groupe de personnes que je viens de décrire était exclu, notre démocratie serait presque aussi forte, mais la démocratie et le droit de vote sont des choses pour lesquelles nous devons continuer à nous battre. Les Autochtones nous diraient que leur accès au vote n'est pas devenu une réalité du jour au lendemain en 1960. Comme nous l'avons vu lors des dernières élections fédérales avec la suspension du programme de vote sur les campus, il existe encore des groupes dans notre société, comme les étudiants, qui se heurtent à des obstacles quand ils veulent voter.

Notre démocratie est une œuvre sans cesse inachevée et elle reste fragile. Nous le constatons partout dans le monde: aux États-Unis, en France et chez nous, au Canada, également. Nous assistons à la montée de ceux qui cherchent à déstabiliser les démocraties occidentales. Nous assistons à la propagation de la désinformation qui éloigne les citoyens de leur État. Il y a seulement un an, une foule armée a pris d'assaut le Capitole des États-Unis pour tenter d'annuler les résultats d'une élection qui s'était déroulée de façon libre et équitable.

Ces forces s'attaquent à de réels sentiments de désillusion. Le fait est que de nombreuses personnes ne se sentent pas représentées par nos institutions politiques. L'antidote, en partie, consiste à s'assurer que notre système démocratique inclut autant de personnes que possible, et cela comprend les Canadiens de 16 et 17 ans.

Je dis qu'il s'agit de mon projet de loi d'initiative parlementaire, mais en réalité, il appartient à tous les représentants élus qui siègent

Affaires émanant des députés

dans cette Chambre et ailleurs et qui ont défendu cette initiative au fil des ans et qui ont fait avancer l'objectif de ce projet de loi, non seulement au niveau du gouvernement fédéral, mais aussi à d'autres niveaux. Le député d'Ajax me vient à l'esprit. Nous faisons le calcul, et si son projet de loi avait été adopté en 2005, les enfants nés cette année-là auraient eu l'âge de voter aux dernières élections fédérales. La députée de Saanich-Gulf Islands a présenté à la Chambre un projet de loi visant à abaisser l'âge du vote. Bien sûr, mon collègue, le formidable député de Vancouver Kingsway, a présenté un projet de loi similaire sept fois dans cette enceinte, selon nos calculs. Je comprends que son calcul est un peu différent du mien, mais quand on arrive à des nombres plus élevés, il devient difficile de suivre.

● (1825)

J'espère que d'autres personnes verront leurs efforts reflétés dans le projet de loi, comme le député de Calgary Skyview, qui, en tant que conseiller municipal de Calgary, a présenté une motion visant à abaisser l'âge du droit de vote, et la députée d'Orléans, qui a fait la promotion d'une initiative sur l'âge du droit de vote en Ontario. Je tiens aussi à souligner tout particulièrement le travail de la sénatrice Marilou McPhedran, qui a plaidé pour l'abaissement de l'âge du vote à l'autre endroit et a présenté le projet de loi S-201 qui en est actuellement à l'étape de la deuxième lecture.

Il s'agit d'un projet de loi qui bénéficie du soutien de tous les partis et d'initiatives dans les deux Chambres, et j'espère que cet élan signifie que, très bientôt, il sera adopté et aura force de loi.

Pourquoi devrions-nous abaisser l'âge du vote à 16 ans au Canada? La première raison, je pense, est évidente et, à mon avis, convaincante: les questions auxquelles nous sommes confrontés en tant que pays sont des questions qui ont une incidence considérable sur les jeunes, leur présent et l'avenir dont ils hériteront, des questions comme l'abordabilité du logement, l'endettement des étudiants, la viabilité du système de santé et, bien sûr, la question existentielle de l'urgence climatique mondiale, dont les répercussions toucheront profondément la génération des adultes d'aujourd'hui. Les jeunes adultes méritent d'avoir leur mot à dire dans les décisions prises sur ces questions, et c'est pourquoi j'ai présenté ce projet de loi.

Une autre raison convaincante d'abaisser l'âge du droit de vote est l'incidence que ce changement peut avoir sur certaines tendances troublantes quant à la participation électorale dans notre pays. Lors des élections de 2019, seulement un peu plus de la moitié, soit 53,9 %, des personnes de 18 à 24 ans ont voté. Il se trouve que l'âge actuel du vote au Canada, soit 18 ans, est peut-être le pire moment pour s'attendre à ce que les jeunes votent pour la toute première fois lors d'une élection fédérale.

Comme beaucoup le savent dans cette enceinte, à 18 ans, les jeunes vivent une grande transition. C'est une période où les jeunes quittent leur collectivité d'origine. Ils commencent à travailler et à étudier à temps plein, souvent ailleurs que là où ils ont grandi. Parmi toutes les expériences et responsabilités concurrentes à cet âge, le vote à une élection fédérale occupe rarement le haut de la liste et, par conséquent, la cohorte des 18 à 24 ans vote en plus petit nombre que tout autre groupe d'âge dans notre pays.

Affaires émanant des députés

Si nous abaissons l'âge de voter à 16 ans, nous verrons un résultat différent. À cet âge, la plupart des jeunes adultes vivent encore chez leurs parents, dans la circonscription où ils ont grandi. Ils y ont de profondes racines. Ces conditions signifient qu'il est fort probable qu'ils se présentent aux urnes pour voter pour la première fois. S'ils votent à la première occasion, il est fort probable qu'ils votent à la deuxième occasion, et il est aussi probable qu'ils développent l'habitude de voter et qu'ils conservent cette habitude toute leur vie. Il ne s'agit pas que d'une supposition. C'est ce que d'autres pays, comme l'Autriche, l'Allemagne et l'Écosse ont constaté. C'est ce que révèlent les données.

Voilà pourquoi le directeur général des élections du Canada a déjà affirmé qu'il « vaut la peine d'envisager » d'abaisser l'âge de voter, car « il y a un réel avantage à nous assurer que les Canadiens votent tôt, et il y a des occasions de mobiliser les jeunes de 16 ans ».

Je prends un moment pour saluer le Dr Jan Eichhorn de l'Université d'Édimbourg, qui est avec nous à Ottawa cette semaine pour présenter les conclusions de ses recherches sur le sujet. Les recherches du Dr Eichhorn montrent non seulement que les personnes de 16 et de 17 ans votent en plus grand nombre que celles de 18 à 24 ans, mais elles montrent aussi que les jeunes de 16 et de 17 ans sont plus ouverts d'esprit au moment de décider pour quel parti voter. Il nous a appris que, quand les citoyens écossais ont vu les résultats de l'abaissement de l'âge minimal pour voter, lors du référendum sur l'indépendance, l'appui à cette idée est passé de 30 à 60 %.

Bien sûr, il y a des détracteurs. Je veux être honnête. Je suis quelque peu consterné que bon nombre des arguments contre l'abaissement de l'âge électoral se fondent sur des stéréotypes des jeunes qui sont, au mieux, inexacts et, au pire, discriminatoires et âgistes.

• (1830)

Les détracteurs disent qu'il faut laisser les enfants être des enfants. Ils ne tiennent pas compte du fait que, au Canada, nous donnons toutes sortes de responsabilités aux jeunes de 16 à 17 ans. En effet, dans la plupart des provinces, ils peuvent conduire un véhicule à moteur à l'âge de 16 ans. Ils peuvent quitter l'école et vivre seuls. Ils peuvent se joindre aux Forces armées canadiennes, comme l'ont fait les fils de la députée de Longueuil—Charles-Le-Moyne. Ils peuvent rédiger leur propre testament. Ils peuvent être tenus criminellement responsables de leurs actes. Beaucoup de jeunes de 16 et de 17 ans travaillent et paient des impôts, mais ils ne peuvent pas voter pour le gouvernement qui établit ces impôts. Dans la société canadienne actuelle, ce ne sont pas des enfants. Ce sont de jeunes adultes qui ont des droits et des responsabilités.

Nous parlons précisément du droit de voter. Lors de mes recherches sur l'âge de voter au Canada, une incohérence en particulier m'a frappé. Même si la loi actuelle fixe à 18 ans l'âge requis pour voter aux élections fédérales, la limite d'âge fixée par les partis politiques pour voter dans les courses à la direction est de — roulement de tambours — 14 ans. Une course à la direction, comme la course à la direction du Parti conservateur qui a lieu actuellement, permet de déterminer quel candidat aura la chance de devenir le prochain premier ministre du Canada. Ce sont des élections importantes et, pourtant, on fait assez confiance aux jeunes pour qu'ils y participent.

La Charte des droits et libertés ne dit rien quant à l'âge minimum requis pour voter. Il y est seulement inscrit que tout citoyen canadien a le droit de voter et qu'il revient au Parlement de fixer des limites raisonnables à ce droit de vote. Il y a trois ans, la Cour suprême a statué qu'il était manifestement déraisonnable d'empêcher les Canadiens qui vivent à l'étranger de voter, et ceci est inscrit dans l'article 3 de la Charte. Compte tenu des éléments dont nous disposons, pouvons-nous véritablement avancer qu'il existe des motifs raisonnables pour empêcher les personnes âgées de 16 et de 17 ans de voter? Je ne pense pas que ce soit le cas.

J'ai le sentiment que certains députés pourraient considérer que cette question est anodine, ou probablement sans importance, ou ils pourraient aussi craindre que de jeunes gens émancipés ne votent pas pour eux. En ce qui me concerne, j'estime que c'est une question de justice. Si nous disposons de preuves qui montrent qu'une catégorie de la société est reconnue comme compétente, il est injuste de les exclure. C'était injuste pour les femmes, c'était injuste pour les Autochtones, c'était injuste pour les Canadiens d'origine asiatique, et c'est aujourd'hui injuste pour les jeunes de 16 et 17 ans. Selon moi, il n'y a rien de plus important que de corriger cette injustice et d'accorder ce droit aux jeunes adultes qui sont exclus de notre processus démocratique depuis bien trop longtemps.

Je termine avec les paroles de Mégane Jacques, une jeune Québécoise de 17 ans qui, pas plus tard qu'hier, s'est adressée à un groupe de députés de tous les partis. Mme Jacques a dit: « Vous avez la capacité de faire du projet de loi C-210 une réalité, de donner aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain la chance d'avoir une vie meilleure. N'est-ce pas votre travail de faire du Canada un endroit meilleur pour nous tous? Quel honneur, quel privilège vous avez de pouvoir servir ainsi votre pays! Si vous pouvez faire du projet de loi C-210 une réalité, je vous en prie, ouvrez-nous la voie. C'est non seulement une question de respect de nos droits, mais également de reconnaissance de notre valeur dans le monde d'aujourd'hui. »

• (1835)

M. Mark Gerretsen (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (Sénat), Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de son discours éloquent et de l'initiative qu'il présente.

J'aimerais savoir ce qu'il pense du fait qu'aucun autre ordre de gouvernement, que ce soit une province ou une municipalité, ne semble avoir entrepris de démarches en vue d'abaisser l'âge de voter. Le député sait-il si des provinces ont effectué des consultations à ce sujet et ce qui est ressorti de ces consultations le cas échéant?

M. Taylor Bachrach: Madame la Présidente, la question des provinces est intéressante. C'est un certain Tommy Douglas, premier ministre de la Saskatchewan et ex-chef de notre parti, qui avait lancé l'initiative pour abaisser l'âge de voter à 18 ans en Saskatchewan à l'époque. Il y a donc un précédent.

J'ai discuté avec ma merveilleuse collègue la députée de Nunavut de l'expérience vécue là-bas. Au Nunavut, plusieurs organisations qui représentent les Inuits organisent des élections et l'âge de voter à ces élections est 16 ans.

Je crois qu'il serait très intéressant que les gouvernements provinciaux étudient également cette question, mais ce dont nous parlons ce soir, c'est du Parlement fédéral, celui dont nous faisons partie et pour lequel nous créons des lois et nous établissons des précédents. J'espère que la Chambre décidera de fixer l'âge de voter à 16 ans et qu'elle renforcera le Canada.

[Français]

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Madame la Présidente, je tiens d'abord à saluer le discours de mon collègue. C'est un projet de loi qui est intéressant, mais j'aimerais que mon collègue nous en dise davantage sur certains éléments.

D'abord, on dit que quelqu'un qui vote prend l'habitude de voter. Le premier vote est donc important.

Pour que le vote à 16 ans soit efficace, il faut que le taux de participation entre 16 ans et 18 ans soit plus élevé pour que la bonne habitude s'imprègne rapidement et reste constante, et pour que cela ait un effet sur le taux de participation.

Des expériences ont déjà été menées. J'aimerais savoir si, à partir de ces expériences, il y a des études scientifiques qui nous donnent des preuves. Si oui, nommons-les pour savoir si le taux de participation était plus élevé entre 16 ans et 18 ans qu'entre 18 ans et 25 ans, par exemple.

[Traduction]

M. Taylor Bachrach: Madame la Présidente, oui, il y a des preuves qui indiquent que, lorsqu'on abaisse l'âge du droit de vote, le taux de participation est plus élevé chez les 16 à 18 ans que chez les 18 à 24 ans et les autres cohortes de jeunes électeurs. Ces données et les résultats des recherches nous ont été récemment communiqués par M. Jan Eichhorn.

Les données s'accumulent depuis un certain temps maintenant, parce que des pays ont abaissé l'âge de voter, comme l'Autriche en 2007. En Écosse, l'âge de voter a été abaissé pour le référendum sur l'indépendance en 2016. Nous avons vu les effets de cette mesure au fil des ans et cet effet est positif sur le taux de participation. Je crois qu'il faut étudier avec soin ces éléments dans l'examen des avantages de cette mesure législative.

• (1840)

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la Présidente, je remercie le député de Skeena—Bulkley Valley, non seulement d'avoir eu l'initiative de cet important projet de loi, mais aussi pour la générosité dont il a fait preuve en reconnaissant les autres députés qui ont présenté ce projet de loi au cours des sessions précédentes, notamment la députée de Saanich—Gulf Islands. Il ne fait aucun doute qu'elle et moi appuierons vivement ce projet de loi, pour les nombreuses raisons qu'il a évoquées.

Ma question porte sur les autres pays qui ont déjà pris cette mesure. Il a mentionné l'Autriche et l'Allemagne. Pourrait-il nous parler davantage de l'expérience de ces pays et de l'efficacité de cette mesure pour accroître la participation électorale?

M. Taylor Bachrach: Madame la Présidente, le député de Kitchener-Centre pose une excellente question. Je l'inviterai à s'entretenir avec certains chercheurs dans ce domaine, qui sauront bien mieux que moi expliquer les données et les constats nuancés des recherches qu'ils ont effectuées.

Certaines de ces conclusions sont très intéressantes, et beaucoup d'entre elles vont à l'encontre de certains stéréotypes que nous

Affaires émanant des députés

avons sur les jeunes. Les chercheurs sont parvenus à la conclusion que les jeunes sont moins partisans, qu'ils consultent de nombreuses sources d'information et qu'ils ont une influence sur leurs parents plutôt que d'être simplement influencés par ces derniers.

Je pense que lorsque nous examinons l'expérience d'autres pays, ce que nous avons l'avantage de pouvoir faire, il est clair que c'est une initiative qui ferait progresser le nôtre.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il est toujours intéressant de débattre du processus parlementaire et des fondements de la démocratie, dont les élections font indubitablement partie.

Au début des années 1990, je faisais partie d'un assez petit caucus de députés à l'Assemblée législative du Manitoba. À l'époque, j'ai eu une discussion avec Jon Gerrard, alors chef du Parti libéral, discussion qui m'a poussé à chercher une réforme électorale qui pourrait être proposée à l'Assemblée législative du Manitoba. J'ai soumis une série d'arguments, dont l'un était de faire passer l'âge pour voter à 16 ans. J'étais fort enthousiaste à cette idée, mais je voulais être le plus objectif possible par rapport à celle-ci.

Que ce soit dans les écoles secondaires de Dauphin, de Winnipeg ou de Steinbach, j'ai été fort surpris de constater qu'abaisser l'âge du droit de vote rencontrait une vive opposition. Les jeunes avaient eux-mêmes tendance à s'opposer à l'idée d'accorder le droit de vote à 16 ans. Cela m'a surpris et a aussi surpris bon nombre d'enseignants qui ont pris part aux discussions. En fin de compte, les écoles secondaires n'ont pas été le seul facteur puisqu'il y en a d'autres qui ont été pris en compte. Dans le rapport que j'ai déposé, il y avait des réserves quant à l'abaissement du droit de vote à 16 ans.

En y pensant aujourd'hui, je trouve la question appropriée. Nous avons 10 provinces et deux territoires, des organismes électoraux indépendants partout au pays, de même qu'Élections Canada. Je crois qu'Élections Canada ou l'un de ces organismes indépendants de compétence provinciale pourrait fort bien se pencher sur la question. De prime abord, beaucoup d'arguments justifient notre volonté d'aller en ce sens, mais si nous menons des consultations, nous pourrions revoir notre position.

Dans son discours, par exemple, le député a dit que, dans une certaine mesure, nous allons déjà dans cette direction puisque, après tout, une personne de 14 ans peut devenir un jeune libéral, un jeune néo-démocrate, un jeune conservateur ou même un jeune membre du Parti vert. Nous apprécions tous les contributions que les jeunes apportent à nos organisations politiques. Je le sais parce que j'ai vu de mes propres yeux le type d'enthousiasme qui anime ces jeunes, et je fais ce que je peux pour encourager cet enthousiasme.

Affaires émanant des députés

De nombreux membres du caucus libéral se souviendront de l'un des premiers jours où nous avons repris le pouvoir en tant que gouvernement majoritaire et où le premier ministre nous a mis au défi de créer des conseils de la jeunesse, de travailler avec les jeunes et de les faire participer à la chose politique. Il existe actuellement toutes sortes de mécanismes qui permettent aux jeunes de s'investir sur le plan politique. J'espère que nous verrons une plus grande mobilisation sur cette question particulière et sur d'autres questions qui sont, je dirais, d'égale importance et qui doivent être abordées en ce qui a trait à la réforme électorale.

Je cherche activement des moyens grâce auxquels nous pouvons amener davantage de personnes à participer au processus démocratique. Par exemple, nous pourrions permettre aux gens de voter dans les centres commerciaux. Nous devrions permettre aux gens de voter là où ils vont. Nous voyons l'accès au vote de façon limitée, et j'estime que nous pouvons faire beaucoup plus pour améliorer les taux de participation et joindre un électorat plus vaste.

• (1845)

Je me souviens d'avoir assisté à des discussions au cours desquelles certaines personnes disaient que le vote devrait être obligatoire. Ce n'est pas quelque chose que je préconise, mais il y a des pays dans le monde où c'est le cas. D'autres soutiennent qu'il devrait y avoir une carotte pour encourager les gens à aller voter. J'ai même entendu certaines personnes dire qu'il devrait y avoir un montant forfaitaire qui permettrait de fournir une sorte de crédit aux personnes qui se déplacent pour aller voter. Je pense que tout le monde souhaite que notre démocratie se porte bien. L'un des moyens d'y parvenir est d'encourager les gens à aller voter, et de trouver des mécanismes pour ce faire.

Je crois qu'on ne saurait sous-estimer la contribution de la jeunesse, y compris celle des jeunes de 12 ans et moins. Cela me rappelle l'un de mes premiers bénévoles, Walter Krawec, qui avait huit ans lorsqu'il s'est présenté à mon bureau de campagne, en 1988. Malgré son jeune âge, il était probablement mieux placé pour voter que n'importe quelle personne de plus de 18 ans que je connaissais. Je ne l'avais pas vu, mais il était devant le bureau de campagne. Quinze minutes plus tard, j'ai rencontré le jeune Walter, qui m'a indiqué trois fautes d'orthographe dans ma brochure. Tous les partis politiques ont vécu ce genre de choses. Nous devrions favoriser l'engagement non seulement chez les jeunes de 16 ans, mais chez tous les jeunes.

Si nous voulons que les jeunes votent à partir de 18 ans, que ce soit lors d'élections provinciales, territoriales ou fédérales, la meilleure chose que nous pouvons faire est d'encourager les divisions scolaires à mettre en œuvre des programmes d'éducation civique qui permettraient notamment d'organiser un Parlement jeunesse, que ce soit dans un Parlement ou dans une école secondaire locale, et d'encourager les jeunes à s'engager dans des campagnes politiques. Bien des écoles offrent des crédits aux élèves qui participent à une campagne locale. On ne leur dit pas de soutenir un parti politique, mais les enseignants encouragent souvent les élèves à s'engager directement dans une campagne. Cela permet aux élèves d'acquérir une expérience concrète. En rentrant à la maison, ils diront à leur mère, à leur père ou à leur tuteur qu'ils étaient tel ou tel candidat, et cela ne vaut pas seulement pour les jeunes de 16 ans.

Une voix: Oh, oh!

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, comme je l'ai dit, l'âge de la maturité est un moment charnière, et quiconque a suivi

des cours de base en psychologie et en sociologie se rendra compte que l'âge n'est pas nécessairement un facteur déterminant. Cependant, en tant que législateurs et parlementaires, nous devons trouver des façons d'encourager non seulement les jeunes de 16 ans, mais les jeunes de tous âges, à s'engager dans le processus politique.

Au bout du compte, j'aimerais qu'un organisme, comme Élections Canada, une assemblée législative provinciale ou territoriale, ou son organisme électoral indépendant, cherche des moyens d'inciter les jeunes à s'impliquer davantage en politique, que ce soit en tant que scrutateurs ou électeurs, ou qu'Élections Canada organisent plus de visites dans les écoles. C'est ce que certains organismes électoraux indépendants commencent à faire. La visite de représentants d'Élections Canada enverrait un message très puissant à une classe de neuvième année.

Une voix: Oh, oh!

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, nous avons bien des façons d'aborder la question, et je suis heureux que le député ait présenté un projet de loi qui nous permet d'en discuter, au moins pendant quelques heures, ici, à la Chambre. Cependant, j'invite les jeunes à s'impliquer davantage en politique, peu importe leur âge. J'invite les parlementaires qui connaissent des jeunes à les inciter à le faire. Ils ne seront pas déçus. J'aimerais aussi que ces jeunes gens incitent leurs parents et d'autres personnes à aller voter.

• (1850)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je tiens à rappeler aux députés que, s'ils veulent discuter ou s'ils ont des questions et des observations, ils devront attendre le moment opportun. Malheureusement, lorsque nous sommes saisis d'un projet de loi d'initiative parlementaire, seul le premier intervenant peut répondre aux questions et aux observations. Si certains députés ont des questions ou des observations, ils feraient mieux de s'entretenir après coup avec le député qui a prononcé le discours. Ainsi, nous pourrions tous être sûrs d'entendre ce qui se dit à la Chambre.

Nous reprenons le débat. Le député de Calgary Shepard a la parole.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-210. C'est un projet de loi difficile à débattre parce qu'il porte sur les responsabilités associées à la citoyenneté, et c'est la question fondamentale qui nous occupe. Qu'est-ce qu'un citoyen? Quels sont ses devoirs et ses responsabilités? Souvent, les gens parlent des droits qu'ils ont en tant que citoyens. Ils évoquent rarement les responsabilités qui s'y rattachent.

Comme beaucoup de Canadiens, je n'ai pas eu la chance d'être né ici et, par le fait même, d'être doté de la citoyenneté à la naissance. J'ai prêté le serment de citoyenneté pour l'obtenir et pour bénéficier de toutes les libertés et de tous les droits dont jouissent tous les citoyens du Canada. Toutefois, cela s'accompagne de la responsabilité de voter. Notre devoir civique va au-delà du simple acte de voter. Pour être un bon citoyen, il ne suffit pas de voter pour ensuite oublier le tout entre les élections et passer à autre chose. C'est là que beaucoup de gens devraient et pourraient s'impliquer.

J'ai des réserves quant à la façon dont cette mesure législative est rédigée. Je suis également préoccupé par certains des arguments que j'ai entendus ici et en ligne de la part de militants et d'universitaires qui prônent l'idée d'abaisser de 18 à 16 ans l'âge du droit de vote. Je veux montrer que j'ai bien étudié le dossier et que j'en parle de façon réfléchie.

Le Rapport du Comité spécial sur la réforme électorale, publié à la fin de 2016, ne recommandait pas d'abaisser l'âge requis pour voter de 18 à 16 ans. Le rapport minoritaire dissident que le Parti libéral — les membres du caucus du gouvernement libéral — a déposé à la Chambre des communes demandait seulement que les personnes âgées de 18 ans soient inscrites. De leur côté, les néo-démocrates et les verts ont déposé conjointement un rapport minoritaire demandant que les jeunes âgés de 16 et 17 ans puissent voter aux futurs référendums sur la réforme électorale, une idée qu'ils ont probablement empruntée à l'Écosse.

Pas plus tard que l'année dernière, l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a envisagé la possibilité de réduire à 16 ans l'âge requis pour voter aux élections provinciales, mais cette proposition a été rejetée.

La restriction relative à l'âge de voter au Canada a déjà été examinée par rapport aux droits conférés par la Charte, non pas par la Cour suprême du Canada — du moins, pas à ce que je sache —, mais dans l'arrêt *Fitzgerald c. Alberta*. Dans le cadre de cette affaire portée devant les tribunaux, le juge a concédé qu'il y avait violation du droit, mais qu'en vertu de l'article 1 de la Charte, cette interdiction reposait sur des motifs raisonnables et il a présenté sa justification.

L'un des exemples que j'ai entendus est l'Autriche, où, au cours des plus récentes élections générales, le taux de participation se situait à environ 75 %. Si l'on remonte 40, 50 et même 60 ans en arrière, le taux de participation aux élections se situait à plus de 90 % en Autriche, et ce taux est demeuré aussi élevé jusqu'à tout récemment, puis il a commencé à diminuer. Il est vrai qu'avant les élections fédérales de 2019 en Autriche, le taux de participation était supérieur. Le taux a baissé; alors, je ne pense pas que c'est un bon exemple pour démontrer que réduire l'âge de voter à 16 ans permet d'augmenter le taux de participation puisque le taux de participation a diminué depuis. Si l'on compare les taux de participation au fil des décennies, ils sont inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 40, 50 et 60 ans.

Certains ont soulevé le fait que des adolescents de 14 à 17 ans votent lors d'élections partisans de chefs de partis. Comme j'en ai été témoin à plusieurs reprises, je tiens à aborder la question. Généralement, il faut payer pour joindre les rangs d'un parti politique au Canada et avoir le droit de vote lors d'une course à la direction d'un parti. On ne paie pas pour devenir citoyen. Espérons sincèrement que personne ne crée une situation où en payant on peut bénéficier des droits et des avantages liés à la citoyenneté canadienne. Ce ne fut certainement pas mon cas. Il y a une différence fondamentale entre devenir membre d'un parti politique, payer pour voter à l'âge de 14 ans, et le fait d'être citoyen du Canada, statut qui s'accompagne de responsabilités et devoirs. J'affirme que ces devoirs entraînent pour tous les citoyens canadiens la responsabilité à vie de protéger notre démocratie, le Parlement et notre monarque.

D'après certains, cette pratique améliorerait également le taux de participation aux élections. Cependant, j'ai une réserve en ce qui concerne la façon dont cet argument est présenté. On n'avance que des chiffres. Cette pratique pourrait permettre d'ajouter un million ou un million et demi de nouveaux électeurs sur les listes électorales. Je vais donner quelques précisions au sujet des listes électorales et de la campagne d'Élections Canada. À moins que tous les jeunes de 16 et 17 ans votent par la suite lors des élections fédérales, dans les faits, le taux de participation diminuera si seulement la moitié, ou même 75 %, d'entre eux votent. Rien d'autre ne chan-

Affaires émanant des députés

gerait, mais, comme le bassin d'électeurs augmenterait et que les personnes nouvellement inscrites sur les listes électorales ne voteraient pas toutes, le taux de participation en fait serait moindre. Il pourrait y avoir un fort enthousiasme lors des premières élections, mais le taux général de participation diminuerait. Ce n'est qu'une mise en garde.

● (1855)

J'ai parlé des responsabilités liées à la citoyenneté, dont celle de servir dans les forces armées. Certaines personnes choisissent d'assumer cette responsabilité en portant l'uniforme des forces armées et en servant le Canada. Les gens ne peuvent pas s'enrôler dans les forces régulières à l'âge de 16 ans. S'ils peuvent prouver qu'ils sont étudiants à temps plein, ils peuvent s'enrôler dans la Première réserve avec le consentement de leurs parents. À l'âge de 17 ans, ils n'ont qu'à obtenir le consentement de leurs parents pour s'enrôler et, à l'âge de 18 ans, ils peuvent s'enrôler pleinement dans n'importe quelle unité des forces régulières et suivre l'entraînement de base dans l'armée, la marine ou les forces aériennes.

Il est interdit de consommer et d'acheter de l'alcool au Canada avant l'âge de 19 ans dans la plupart des provinces, et avant l'âge de 18 ans au Québec, au Manitoba et en Alberta. Il est interdit de consommer et d'acheter du cannabis avant l'âge de 19 ans dans toutes les provinces, sauf l'Alberta, où l'âge est de 18 ans, et le Québec, où l'âge est de 21 ans. Les Canadiens peuvent obtenir un permis de conduire à l'âge de 16 ans; cependant, dans environ la moitié des provinces, ils jouissent pleinement du droit de conduire à l'âge de 19 ans. Quatre provinces ont fixé cet âge à 18 ans et deux provinces utilisent un système progressif.

Nous imposons des limites aux jeunes citoyens et aux jeunes de 16 et 17 ans dans ce que j'appellerais l'essentiel des responsabilités d'un citoyen à part entière. Tous les droits et tous les avantages leur sont accordés lorsqu'ils atteignent leur majorité et qu'ils sont en mesure d'assumer toutes ces responsabilités supplémentaires.

Ce n'est pas une question de maturité. J'ai rencontré des jeunes de 16 ans, voire 12 ans, qui étaient incroyablement matures. D'ailleurs, si je dois donner mes clés de voiture à un de mes enfants pour qu'il aille chercher quelque chose dans la voiture, je fais beaucoup plus confiance à ma fille de 11 ans qu'à mon fils de 13 ans. Ma fille de 11 ans est bien plus mature et elle est prête à assumer bien plus de responsabilités que mon fils de 13 ans, qui aime toujours jouer à des jeux vidéo, en particulier Minecraft, qui est toujours très populaire chez moi.

L'âge n'est pas un bon indicateur de la maturité. J'ai rencontré des personnes de 40 ans et de 30 ans qui sont si profondément immatures que je doute de leur capacité à voter rationnellement aux urnes. Cependant, ils sont autorisés à le faire; ils peuvent voter. C'est ce qui est formidable au Canada. Les gens peuvent voter pour n'importe quelle raison une fois qu'ils ont atteint cet âge, que ce soit pour un parti politique, le chef d'un parti ou un seul enjeu qui leur tient à cœur. Si c'est quelque chose qui leur semble être une bonne idée, ils peuvent le faire.

Affaires émanant des députés

J'ai parlé de certaines de mes profondes préoccupations concernant les listes électorales. Supposons qu'on abaisse l'âge électoral pour permettre aux jeunes de 16 et 17 ans de voter. Une fois ces jeunes inscrits sur les listes électorales, Élections Canada communiquerait leurs coordonnées aux partis politiques. Ces coordonnées seraient ensuite transmises aux bureaux des députés, qui communiqueraient alors directement avec ces nouveaux électeurs. Nous devrions être en mesure de communiquer avec les électeurs.

Ensuite, je m'interroge sur une question fondamentale concernant l'accès aux écoles secondaires. Les députés et les candidats qui choisissent de briguer une charge publique devraient-ils veiller à ce que nous ayons un accès égal aux écoles secondaires pour y faire campagne? Est-ce quelque chose que nous souhaitons? Est-ce un endroit où il convient de faire campagne? Comment cela fonctionnerait-il? L'interaction entre la législation fédérale, la pratique et les règles locales dans les écoles secondaires et les districts scolaires me préoccupe. Je ne vois pas très bien comment cela pourrait fonctionner.

Certaines villes et municipalités étudient la possibilité d'accorder le droit de vote dès l'âge de 16 ans. Je ne crois pas que l'idée soit mauvaise. En tout cas, elle est intéressante. Le fait de pouvoir voter à un plus jeune âge permet en quelque sorte aux gens de créer une habitude. C'est ce que j'ai entendu dire, et on l'a aussi mentionné dans le cadre de ce débat.

Pour conclure, j'ai un proverbe yiddish. Je sais que beaucoup de députés attendent ce moment. « Un idiot qui se tait est déjà la moitié d'un sage ». J'espère que je n'ai pas paru trop idiot en intervenant au sujet de ce projet de loi. Je suggère de faire preuve de prudence dans le cadre de ce débat et au moment de voter sur cette mesure législative et sur ce qu'elle sous-tend. Je ne pense pas que nous devrions nous précipiter. Il y a des sujets qui se prêtent très bien au débat, mais dans le cas présent, il faut examiner les choses plus en profondeur.

Encore une fois, j'espère que les sages propos que j'ai tenus à la Chambre, y compris l'avis de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, qui a rejeté cette idée en 2021, les responsabilités liées à la citoyenneté et les limites en place actuellement seront pris en considération lorsque nous déciderons de ramener — ou non — l'âge de voter de 18 à 16 ans.

• (1900)

[Français]

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Madame la Présidente, je suis très content d'intervenir sur ce sujet qui ne cesse de revenir. Il y a donc un intérêt évident.

Il semble aussi que cela plaise aux jeunes, même si le député de Winnipeg-Nord disait que les jeunes ne veulent pas voter. Des jeunes de 16 ou 17 ans sont notamment allés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour demander le droit de vote en contestant la constitutionnalité de la Loi.

Mon collègue de Skeena—Bulkley Valley parlait de l'avantage de faire voter des gens de 16 à 18 ans. Si ces jeunes votent, la participation au processus démocratique va augmenter, c'est sûr, puisque le bassin est augmenté. C'est mathématique et il n'y a pas besoin d'avoir un doctorat pour le savoir. Il faut plutôt se demander si ces jeunes vont réellement aller voter, mais j'y reviendrai un peu plus tard.

Avant, je veux réagir aux propos de mon collègue de Winnipeg-Nord. Il dit qu'il faut encourager les gens à voter et qu'il faut trouver des moyens pour les encourager. Il cherche donc des moyens, parce que c'est un gars dynamique, on le sait. Tout le monde le connaît à la Chambre.

Je vais lui en donner, des moyens, moi. Quand j'étais à Québec, dans l'opposition à l'Assemblée nationale, nous posions des questions et les ministres, en général, nous répondaient. Quand ils ne nous répondaient pas, nous invoquions un article du règlement pour rappeler aux ministres qu'il fallait qu'ils répondent.

Quand je suis arrivé à Ottawa, on m'a dit d'attacher ma tuque avec de la broche. Les ministres ne répondent pas toujours aux questions à Québec, mais le gouvernement fédéral est le grand festival du n'importe quoi: quelle que soit la question qu'on lui pose, il ressort la même feuille, même si la réponse n'a aucun rapport.

Si les libéraux veulent vraiment contribuer à ce que les gens votent davantage, qu'ils respectent donc leur intelligence et qu'ils répondent aux questions posées par l'opposition, parce que ces questions proviennent de la population. Si le gouvernement veut vraiment augmenter le taux de participation, il devrait commencer à agir de façon respectueuse envers les citoyens et les électeurs et à répondre aux questions.

Si on respectait les citoyens, on noterait que, le 25 septembre 2021, la population a élu un gouvernement libéral minoritaire et que le NPD a été confiné dans l'opposition. C'était la volonté de la population, ce qu'elle avait décidé.

Si on avait respecté l'intelligence de l'électeur ou même simplement l'électeur, on aurait respecté le fait que ce gouvernement devrait être un gouvernement minoritaire et que le NPD devrait être un parti de l'opposition. Cependant, ces gens qui font des grands sparages pour faire augmenter le taux de participation disent que la façon dont les gens ont voté ne compte pas, qu'ils vont établir une alliance pour diverses raisons, et ainsi obtenir une majorité pour leur gouvernement minoritaire.

Si on respectait les gens, peut-être qu'ils iraient voter davantage. Le taux de participation est en chute libre depuis une quarantaine d'années et, même s'il a remonté un peu récemment, il n'y a pas de quoi s'énervier. C'est cela qu'il faut retenir: commençons donc par respecter les électeurs de 18 ans et plus avant de parler des 16 à 18 ans.

Revenons sur le droit de vote des jeunes de 16 à 18 ans. Je trouve cela réellement intéressant. J'ai quelques idées principales sur lesquelles je veux travailler avec le député.

Tout d'abord, il est prouvé qu'un électeur qui vote une première fois a tendance à voter plus souvent le restant de ses jours. C'est une habitude à prendre. Il y en a qui prennent de mauvaises habitudes, d'autres prennent de bonnes habitudes: voter, c'est une bonne habitude.

Techniquement, si les personnes de 16 à 18 ans votent plus, cela veut dire que leur taux d'activité va ensuite, de façon dynamique, se refléter tout au long de leur vie. La démocratie, au Québec et au Canada, va donc être plus accessible.

Je ne suis pas contre l'idée, au contraire, je la trouve intéressante. C'est pour cela que j'ai posé la question à mon collègue. Il m'a répondu, peut-être parce qu'il n'est pas au gouvernement. Je lui ai posé des questions, et il ne m'a pas répondu que le chien avait mangé la réponse. Je l'en remercie, parce qu'il est rare ici d'avoir des réponses. Je trouve cela intéressant et je l'ai noté dans mon calepin.

• (1905)

On a maintenant des exemples, et puisque cela se fait ailleurs dans le monde, on observe et on se demande comment cela pourrait se passer ici. Le député de Calgary Shepard a aussi dit quelque chose d'intéressant. Il a l'air surpris, mais je peux lui assurer que j'ai trouvé cela intéressant. Je n'ai pas vérifié ce qu'il a dit, mais je le crois sur parole. Il a dit que, en Autriche, dans l'excitation du moment, on s'est mis à voter plus, mais que cela a fini par s'épuiser. C'est un constat intéressant.

Il faut comprendre que le but ultime est de permettre à des gens entre 16 et 18 ans de voter. Quelqu'un a déjà dit que la sagesse n'attend pas le poids des années. Je crois que c'était Xavier Dolan, mais je ne suis pas sûr. Cela veut dire que, même si on a 16 ans ou parfois moins, on peut être très allumé. J'ai déjà rencontré des gens appartenant à cette tranche d'âge qui étaient vraiment à l'affût des informations, qui lisaient le journal et ainsi de suite. Je trouve donc cela intéressant comme idée et je pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire avec cela.

Au Bloc québécois, nous nous sommes assis pour commencer à réfléchir à la question. En fait, mon collègue nous l'a imposé en déposant ce projet de loi et en nous demandant ce que nous en pensions. J'ai pesé les pour et les contre et je vais rapidement présenter cette liste, sans être trop long.

D'abord, il y a ceux qui sont pour. Ces derniers soutiennent que l'entourage scolaire encouragera peut-être davantage les jeunes de 16 ans à voter, parce que, en règle générale, à cet âge, on va encore à l'école. Les professeurs vont en parler et expliqueront qui a le droit de voter, et ainsi de suite. Les discussions peuvent être orientées de façon à stimuler le taux de participation. Certaines études disent que cela n'est pas nécessairement vrai, mais je trouve quand même cela intéressant.

Que c'est une habitude à prendre, j'en ai déjà parlé. Que les membres d'un parti ont le droit de voter pour la course à la chefferie, c'est un autre point. Le Parti conservateur tient souvent des courses à la chefferie; ses membres doivent avoir les jambes musclées parce qu'ils courent tout le temps.

Les jeunes sont plus affligés par la crise climatique. Je regarde les gens du Parti vert et du Bloc québécois, sans oublier ceux du NPD, parce qu'il faut admettre que nous faisons tous partie de la même équipe lorsqu'il est question de la crise climatique. Bref, ce serait bien d'entendre les jeunes sur cette question. Je trouve cela intéressant.

À 17 ans, on a le droit de rentrer dans l'armée; c'est intéressant. À 16 ans, on a un permis de conduire; pourquoi pas? C'est vrai: on peut tuer du monde avec une auto; ce n'est quand même pas ordinaire. On pourrait certainement leur donner le droit de vote.

À 16 ans, on peut cesser d'aller à l'école et, à 16 ans, on travaille et on paie des impôts, dépendamment de sa tranche de revenu.

Je vais maintenant parler des contre. On est mineur avant 18 ans; il doit y avoir une raison pour cela. On a tranché qu'avant 18 ans,

on était mineur. Cela prend le consentement des parents pour se marier et pour s'enrôler. Il y aurait peut-être plus de mariages réussis si on faisait cela. J'aurais peut-être dû demander l'avis de mes parents avant de me marier, mais peu importe.

Certains disent qu'à 18 ans, on est parfois adulte, d'autres fois mineur. C'est encore la même chose: il y a peut-être des raisons pour cela.

À 16 ans, on n'a pas le droit d'acheter de cigarettes et de boire de l'alcool. En tout cas, on n'a pas le droit d'en acheter.

Le Québec et les autres provinces ne sont pas rendus là. Il serait un peu étrange que ce droit s'applique au fédéral, mais pas aux provinces. Je ne sais pas comment cela pourrait fonctionner, mais cela reste quand même une question à étudier et à travailler.

Des recherches ont été effectuées. Mon collègue a mentionné quelques résultats de recherche. C'est intéressant. Est-ce que les recherches sont tranchantes? Non, elles ne le sont pas. C'est peut-être trop récent. Les expériences sont limitées, avec des pays qui souvent ne se ressemblent pas. Cela favorise un peu la nature de l'échantillon.

La question est simple: il faut que les gens aillent voter. Le fait de mettre le droit de vote à 16 ans va-t-il augmenter le taux de participation? Je ne parle pas du nombre d'électeurs, je parle bien du taux de participation. Je pense que c'est le combat qu'il faut mener pour que notre démocratie évolue dans le bon sens, qu'on s'améliore dans la façon de faire de la politique pour qu'on soit plus attrayant et que les gens remplissent les urnes parce qu'ils savent que cela en vaut la peine.

• (1910)

[Traduction]

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Madame la Présidente, il s'agit d'une journée très importante pour les jeunes, puisque nous débattons d'un projet de loi qui augmenterait la représentation et la participation politiques des jeunes Canadiens.

Je suis consterné de constater que de nombreux députés comprennent mal les intérêts des jeunes ou en ont une conception déformée. Je souhaite souligner, au bénéfice de nombreux députés, l'importance de l'émancipation pour les jeunes en indiquant qu'ici, au Canada, nous n'avons pas toujours fait de notre mieux pour l'encourager.

Revenons en arrière. En 1959, les Autochtones n'avaient pas le droit de vote au Canada. Les députés savent-ils pourquoi? C'est parce que des députés ont affirmé à la Chambre que les Autochtones, comme moi et ma famille, étaient inaptes, ignorants, immatures, et qu'ils ne pouvaient pas décider pour eux-mêmes. Ces préjugés ont plutôt bien survécu.

Le projet de loi C-210, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, donnerait finalement un levier à ceux qui sont vraiment compétents, qui ont notre avenir entre leurs mains et qui ont le plus à perdre. Nous pouvons véritablement leur accorder ce levier en les accueillant dans notre démocratie.

Affaires émanant des députés

Je tiens à remercier et à féliciter mon cher collègue et ami, le député de Skeena—Bulkley Valley, d'avoir présenté cette mesure législative vraiment historique. Le temps est venu de faire ce qui s'impose. L'admission au droit de vote dans une démocratie est l'une des mesures les plus importantes pour renforcer notre régime démocratique. Lorsque nous nions ce fait et lorsque nous remettons en question cette vérité, nous privons les jeunes de leur avenir.

Je vais parler des importantes contributions des jeunes afin que mes collègues comprennent mieux le rôle essentiel que les jeunes jouent aujourd'hui, en ce moment même, non seulement dans l'économie, mais également dans la société, le monde universitaire et la culture. Ils jouent aussi un rôle essentiel dans le fonctionnement des collectivités. Là d'où je viens, on dit que le sol sur lequel les enfants et les jeunes marchent, devant nous, est un territoire béni parce que nous savons que nos enfants y sont toujours et que ce sont les pieds de leurs enfants qui le fouleront.

Ne sous-estimons pas la valeur des jeunes. Je ne veux plus entendre dire que les jeunes sont inaptes et incapables. Les jeunes en font beaucoup plus aujourd'hui qu'un grand nombre de dirigeants partout sur la planète. Ils ne sont pas seulement les leaders de demain, dans un avenir hypothétique et lointain: ils sont les leaders d'aujourd'hui.

Les jeunes doivent relever des défis sans précédent. Crise de l'abordabilité, crise du logement, changements climatiques — voilà autant d'enjeux dont nous parlons souvent à la Chambre. Qui seront les plus touchés? Les jeunes. Ce sont nos enfants qui en subiront les conséquences. Pourquoi donc ne pas leur donner le droit de se prononcer?

Les jeunes doivent faire face non seulement à la réalité d'un avenir de moins en moins prometteur, mais aussi aux difficultés de la vie qu'ils mènent actuellement. Ils sont exposés au racisme, comme ce fut le cas pour moi. Ils doivent savoir s'y prendre avec l'identité de genre et leur propre sexualité. Ils se posent des questions sur la façon dont leur inclusion dans cet endroit, et dans tout le Canada, peut être valorisée.

Je n'avais que 16 ans lorsque je suis allé travailler dans les champs pétrolifères en Alberta. Bon nombre de mes collègues conservateurs parlent souvent de l'importance d'appuyer les travailleurs du secteur pétrolier. Pourtant, ils ne sont jamais venus parler aux travailleurs, comme moi. Quand j'avais 17 ans, j'ai été mis à pied non pas une, mais bien quatre fois. Je n'avais même pas le droit de vote pour me protéger. Même si je payais des impôts et que j'aidais à régler les factures du pays, je ne pouvais toujours pas avoir mon mot à dire.

• (1915)

Beaucoup de jeunes vont au front pour le pays, et de nombreuses façons, mais nous ne leur accordons toujours pas de respect. Cela me rappelle quelque chose que j'ai mentionné au tout début de mon discours: nous faisons fi des droits à l'émancipation des Autochtones depuis 1960. Ma mère n'avait pas le droit de vote. En tant qu'Autochtones, nous étions exclus de cette enceinte et n'avions pas le droit à l'émancipation. Nous avons dû lutter et nous devons encore le faire aujourd'hui pour veiller à ce que les Autochtones se sentent en sécurité aux urnes. Ne laissons pas l'histoire se répéter.

Pensons aux jeunes leaders grâce à qui nous avons un monde meilleur. Greta Thunberg, par exemple. C'est une jeune femme brillante, aux fortes convictions politiques, qui montre la voie aux

jeunes parce qu'ils savent que l'avenir leur appartient à eux davantage qu'à nous.

Il y a également Autumn Peltier, jeune Autochtone qui fait la même chose au Canada. Nous tournons si facilement le dos aux leaders de notre pays.

Nous voyons de plus en plus de jeunes passer à l'action. Vu l'inertie des dirigeants, les jeunes agissent dans leurs écoles, leurs centres communautaires et dans nos bureaux de campagne. Tous les députés sans exception ont vu des jeunes contribuer à leur campagne par leur intelligence, leur temps, leur engagement, leurs connaissances et leur travail. La moindre des choses serait donc de les protéger.

J'aimerais souligner que ce projet de loi est approprié sur le plan des principes, mais aussi de la valeur politique, comme on a pu le constater dans d'autres pays qui ont accordé l'admission au suffrage aux jeunes de 16 et 17 ans. De nombreux experts s'entendent pour dire que c'est une excellente idée pour renforcer la pensée démocratique. C'est d'ailleurs quelque chose dont nous devons parler dès maintenant: la liberté et la démocratie. Le temps est venu de placer la liberté et la démocratie entre les mains des personnes qui peuvent en tirer le plus de bénéfices, mais qui ont aussi le plus à perdre.

De nombreux experts, comme Jan Eichhorn, un professeur agrégé à l'Université d'Édimbourg, estiment que ce changement augmenterait l'intérêt des jeunes envers la politique, tout en ayant une incidence positive sur l'ensemble de la société. C'est de bon augure pour le Canada, à condition que nous ayons le courage de faire ce qu'il faut.

De Cuba au Brésil, en passant par Malte et l'Écosse, un grand nombre de pays ont déjà abaissé l'âge de voter et en récoltent les bienfaits. Le Canada doit emboîter le pas. À titre d'exemple, lors du référendum sur l'indépendance de l'Écosse qui s'est déroulé en 2014, les jeunes de 16 ans ont pu participer. C'est extraordinaire. Selon Democratic Audit UK, un organisme qui suit l'évolution de la démocratie, cela a contribué non seulement à l'élargissement du bassin d'électeurs, mais aussi à l'impartialité politique. On a constaté une augmentation des débats civils et des discussions réfléchies. C'est exactement ce dont notre pays a besoin.

Les démocraties florissantes n'ont pas recours à l'exclusion. Elles se fondent sur l'inclusion. C'est pourquoi les nations autochtones du Canada ont pris les devants sur cette question. De nombreux organismes autochtones autorisent déjà les jeunes à voter à partir de 16 ans, car ils savent combien il est important de les inclure. En fait, en Autriche, des études ont montré que les jeunes de 16 et 17 ans ont suffisamment de connaissances politiques et qu'ils sont en mesure d'agir avec plus de compétences civiques que ceux âgés de 18 ans et plus. C'est étonnant, n'est-ce pas? De nombreux députés viennent de dire le contraire. L'intérêt pour la politique n'est pas seulement une question d'âge, c'est ce que je veux démontrer ici. En aucun cas nous ne devrions le penser. Les jeunes qui nous écoutent depuis chez eux ne le pensent pas. Leur opinion est précieuse. Ils font partie intégrante de notre pays. Ce pays est le leur et ils méritent de pouvoir s'exprimer. Les arguments en faveur de la réduction de l'âge requis pour voter sont tout à fait fondés.

Les néo-démocrates soutiennent les jeunes qui demandent leur émancipation. Personnellement, je sais que dans ma circonscription, Edmonton Griesbach, de nombreux jeunes ont participé à ma campagne alors qu'ils n'avaient que 16 ou 17 ans. Ces jeunes sont tout à fait aptes à voter. Certains bénévoles de ma campagne, comme Elyasu et Callum, sont l'épine dorsale de l'engagement civique, après tout. Ce sont ceux qui participent le plus. Pour conclure, l'avenir de notre pays dépend véritablement des jeunes. Ils sont animés par la passion.

Une fois de plus, j'aimerais remercier mon collègue de m'avoir donné la chance de m'exprimer à ce sujet. Je souhaite aussi remercier mon collègue du Nouveau Parti démocratique d'être toujours prêt à défendre ses principes avec force dans cette enceinte.

● (1920)

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 3 mai, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier la motion n° 12 sous la rubrique des affaires émanant du gouvernement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES ASSASSINÉES OU PORTÉES DISPARUES

(La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de Mme Carol Hughes, pour étudier l'affaire du gouvernement n° 12.)

La vice-présidente: Avant d'entamer le débat de ce soir, j'aimerais rappeler aux honorables députés la manière dont les délibérations se dérouleront.

[Français]

Chaque député qui prendra la parole se verra accorder 10 minutes pour le débat, suivies de 10 minutes pour les questions et les observations. Conformément à l'ordre adopté le mardi 3 mai, la période prévue pour le débat peut être prolongée au-delà de quatre heures, au besoin, de manière à inclure un minimum de 12 périodes de 20 minutes chacune.

Les députés peuvent partager leur temps de parole avec un autre député, et la présidence ne recevra ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime.

[Traduction]

Nous pouvons maintenant commencer le débat exploratoire.

L'hon. Marc Miller (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que le comité prenne note des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

— Madame la présidente, *kwe, kwe. Unnusakut. Tansi.* Bonjour. Hello.

Je tiens d'abord à reconnaître que le Parlement du Canada est situé sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Ordres émanant du gouvernement

Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Nunavut.

La tragédie des femmes et filles autochtones assassinées ou portées disparues se poursuit. Demain, le 5 mai, des milliers de robes rouges seront suspendues sur des places publiques, sur des porches, dans des arbres, sur des clôtures et dans des jardins partout au Canada. Ces robes rouges nous rappellent la douleur et la perte ressenties par les survivants, ainsi que par les familles et les membres des collectivités dont sont issues les femmes, les filles et les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre, inuites, métisses et des Premières Nations, qui ont été assassinées ou portées disparues.

En juin dernier, conjointement avec nos partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, nous avons lancé le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, qui inclut la contribution du gouvernement du Canada: la Voie fédérale concernant les personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées.

La Voie fédérale est-elle parfaite? Non. C'est un document évolutif qu'on adaptera constamment, qui tiendra compte des traumatismes et qui se basera surtout sur les commentaires des survivants et de leur famille.

● (1925)

[Français]

Cela implique naturellement une approche pangouvernementale et pancanadienne, avec plus de 25 ministères fédéraux et agences fédérales, de même qu'avec les provinces et les territoires, les organisations autochtones et d'autres partenaires de partout au pays, pour mettre en œuvre ce plan et mettre fin à la tragédie.

Il s'agit d'une responsabilité nationale. Les appels à la justice formulés dans le rapport final invitent les gouvernements et la société sous toutes ses formes à agir, et c'est une obligation que nous devons respecter.

Les groupes autochtones ont depuis longtemps exprimé le besoin de disposer d'espaces sûrs et adaptés à leur culture comme un élément clé pour progresser vers l'autodétermination. C'est ce qu'a demandé la Commission de vérité et réconciliation, et c'est également ce que réclame notamment la section 2.3 du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous sommes à l'écoute et continuerons de l'être. Nous agissons et agirons.

[Traduction]

Dans le cadre de la Voie fédérale, le budget de 2021 a annoncé un total de 2,2 milliards de dollars répartis sur cinq ans, suivis de 160,9 millions de dollars, pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Cela dit, j'aimerais m'attarder sur une portion de ce financement en particulier: les 108,8 millions de dollars affectés sur deux ans au Programme d'espaces culturels dans les communautés autochtones que je viens de mentionner, ce qui donne directement suite à l'appel à la justice n° 2.3. Le programme offre aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre autochtones des occasions d'accéder à leur culture et à leur langue, ce qui permet de renforcer leur identité et qui peut contribuer à les protéger.

Ordres émanant du gouvernement

Le mois dernier, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs collectivités pour constater l'incidence de ces projets que certaines d'entre elles réclamaient depuis plus de deux décennies.

[Français]

Dans le territoire de Kahnawake, par exemple, nous avons annoncé l'octroi de 16 millions de dollars pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le Kanien'kehá:ka O kwawén:na Raotitióhkwa, pour un centre culturel et de langues et la compagnie de théâtre Turtle Island.

Ces nouveaux bâtiments permettront entre autres de préserver et d'enrichir leur culture, ainsi que d'habiliter les nouvelles générations d'apprenants mohawks dans un espace sûr et accessible pour apprendre de leur communauté par leurs pairs.

[Traduction]

À l'autre extrémité du pays, nous avons annoncé un projet de 4 millions de dollars à 108 Mile Ranch, en Colombie-Britannique. Nous finançons l'aménagement d'un centre culturel dans le Nord du territoire des Secwépemc. Cinq collectivités se sont mobilisées et luttent depuis 17 ans pour obtenir ce centre.

La concrétisation de ces projets sera un grand moment. Les gens auront enfin des espaces sûrs où apprendre leur langue et leur culture, et où ils pourront exposer d'autres personnes à leur langue et à leur culture.

[Français]

Nous examinons actuellement d'autres propositions et il y aura d'autres annonces à faire en temps et lieu.

[Traduction]

Nous faisons des progrès, mais, manifestement, il reste beaucoup à faire pour donner suite aux appels à la justice et mettre pleinement en œuvre la Voie fédérale. Bien franchement, nul au Canada ne devrait être satisfait tant et aussi longtemps que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ne sont pas toutes en sécurité.

Meegwetch.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Madame la présidente, je remercie le ministre de son allocution ici ce soir. Je sais qu'il est sincère.

En septembre 2016, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été lancée. En juin 2019, son rapport final a été publié. En décembre 2019, la ministre des Relations Couronne-Autochtones de l'époque avait promis de présenter un plan d'action national avant juin 2020. Une autre année plus tard, ce plan a été déposé. Le plan énonçait sept mesures concrètes sur lesquelles les gouvernements et les organismes autochtones devaient se concentrer pour les 12 mois suivants. Nous en sommes maintenant au 11^e mois.

Je demande au ministre s'il peut nous dire exactement combien de ces mesures ont été prises, combien sont en cours et combien n'ont pas encore été entreprises.

• (1930)

L'hon. Marc Miller: Madame la présidente, je veux prendre un instant pour remercier le député d'en face de ses efforts, car je sais que son intérêt, sa compassion et ses efforts pour cette cause sont authentiques.

C'est vrai qu'il a fallu du temps pour élaborer la Voie fédérale. C'est un processus qui se base sur des échanges avec des survivants qui vivent une période très difficile empirée par la pandémie. Pour ce qui est des mesures qui ont été prises, la Voie fédérale comportait un plan triennal. Le mois prochain, j'ai l'intention de faire état de nos progrès à cet égard à la Chambre des communes.

Il est évident que les communautés et les survivants sont en quête de résultats. Nous investissons, mais il est clair que nous tirons de l'arrière. Je pense qu'au cours du prochain mois, nous aurons un portrait précis de la situation, et nous dresserons pour les Canadiens un bilan clair et transparent au sujet des domaines où les choses vont bien, des domaines où nous éprouvons des difficultés et des domaines où nous devons agir plus rapidement.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NDP): Madame la présidente, à l'évidence, mon collègue reconnaît l'urgence du problème de la violence, que le premier ministre a même qualifié de génocide à l'endroit des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

Il y a maintenant trois ans que le rapport final de l'enquête nationale a été publié et malgré la gravité de la crise et l'affectation de fonds, les deniers tardent à arriver sur le terrain. Que constate-t-on? Que des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones sont assassinées ou portées disparues sans que le gouvernement réagisse. Il s'agit d'une question de vie ou de mort.

Je voudrais que mon collègue dise s'il y a des cibles, des échéanciers et des affectations budgétaires précises pour que l'argent se rende sur le terrain et que davantage de ressources soient consacrées à sauver des vies.

L'hon. Marc Miller: Madame la présidente, je veux souligner que la circonscription de la députée — je ne lui apprendrai certainement pas — se trouve à l'épicentre de cette tragédie. Les efforts déployés par la députée sont essentiels pour arriver à mettre fin à cette tragédie. Malheureusement, nous savons tous que nous n'y arriverons pas du jour au lendemain. Cependant, les investissements que nous avons réalisés dernièrement, en particulier dans la circonscription de la députée pour Ka Ni Kanichihk, par exemple, grâce aux efforts de la députée seront déterminants dans la poursuite de l'accompagnement des survivants et des personnes qui subissent cette violence.

Nous avons constaté au cours des deux dernières années une escalade de la violence, notamment causée par la pandémie. Il faut en être conscient et le reconnaître. Les efforts déployés depuis six ans par le gouvernement comme l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, l'adoption de la Loi sur les langues autochtones et l'adoption du projet de loi C-92, qui consacrait les droits inhérents des Autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille, font partie de cette immense mosaïque qui, une fois complétée, permettra de mettre fin à la tragédie.

Au cours des trois prochaines années, nous devons travailler avec acharnement à atteindre certains objectifs et à mettre en place certaines mesures. Assurément, il faudra accélérer le pas pour atteindre notre but et j'y travaille déjà.

[Français]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Madame la présidente, je remercie mon collègue de son allocution. Je sais évidemment qu'il prend le sujet à cœur.

Je l'ai entendu à deux reprises parler de la COVID-19 en répondant à mes collègues. J'aimerais savoir ce qui a été fait. Dans de nombreux domaines, notamment en matière de violence faite aux femmes, on sait que les crises ont des répercussions importantes.

J'aimerais savoir ce que le gouvernement a fait au moment où il savait qu'il y avait déjà des conséquences chez les femmes...

La vice-présidente: La parole est au ministre pour une brève réponse.

L'hon. Marc Miller: Madame la présidente, c'est une excellente question. Ce sera difficile d'être bref dans ce contexte. Toutefois, on sait qu'avec le cloisonnement des communautés, la violence a augmenté. Cela s'est fait sentir non seulement dans les communautés, mais aussi dans les grands centres.

Les investissements que nous avons pu faire dans l'hébergement vont évidemment se poursuivre. Je pense notamment à l'investissement-clé que nous avons fait envers l'organisme Pauktuutit. Ce sont plusieurs dizaines de millions de dollars qui sont investis afin de construire cinq centres d'hébergement pour femmes au cours des cinq prochaines années.

Ce n'est qu'un exemple des besoins criants auxquels nous devons continuer de répondre. De plus, en connaissant l'importance des besoins en matière de santé mentale ou sur le plan des effectifs physiques, les investissements ne feront évidemment que s'accroître au cours des prochaines années.

[Traduction]

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je tiens à remercier le ministre des Relations Couronne-Autochtones d'avoir partagé son temps de parole avec moi. Je suis consternée de devoir prendre la parole aujourd'hui et de constater que nous devons encore débattre de financement soutenu et d'engagements, après tout le travail qui a déjà été réalisé pour faire en sorte que tous les Canadiens comprennent l'injustice que vivent les familles inuites, autochtones et métisses.

Le 3 juin, cela fera trois ans que l'enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées a publié le rapport « Réclamer notre pouvoir et notre place ». L'enquête a lancé 231 appels à la justice. Le rapport a conclu que les actes de violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones constituent un génocide. Les appels à la justice nous invitent à songer à ce qui suit:

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones au Canada sont victimes de violence depuis trop longtemps. Les faits sont incontestables. Si cette Enquête nationale survient aujourd'hui, ce n'est pas parce que les peuples autochtones ont tardé à prendre la parole; c'est plutôt parce que le Canada, lui, a tardé à prêter l'oreille.

Dans le budget de 2022, aucuns nouveaux fonds n'étaient prévus pour mettre fin à ce génocide. Les événements qui nous ont menés au présent débat montrent que le Canada ne sait toujours pas écouter. Grâce au superbe leadership de la députée de Winnipeg-Centre et des néo-démocrates, nous avons milité pour la solidarité avec les victimes et leur famille, et pour leur soutien. L'affectation de nouveaux fonds à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées devrait cesser seulement lorsque toutes les familles autochtones auront obtenu justice.

Nous devons être inspirés par les récits et les témoignages des gens courageux qui ont amorcé ces travaux importants. Dans le cadre de l'enquête, 2 380 personnes ont été mobilisées, dont 468 survivants de violence et leurs proches; 15 rassemblements

communautaires ont eu lieu, où près de 750 personnes ont pris la parole; et 84 témoins experts ont été entendus. Il ne faut pas briser l'élan qui nous a portés jusqu'ici.

Durant les débats, le 8 avril, j'ai posé la question suivante: pour quoi le budget de 2022 ne comporte-t-il aucun nouveau financement? En réponse, on m'a parlé des investissements promis dans le passé.

Je vais maintenant parler d'une femme inuite qui a été portée disparue. Mary Papatsie était la cadette de huit enfants élevés à Pangnirtung, au Nunavut. Elle était entraîneuse de hockey et de volleyball et elle adorait pêcher. Un jour, elle a déménagé à Ottawa, dans le quartier Hintonburg, mais elle passait le plus clair de son temps dans le quartier de Vanier.

Mary Papatsie avait 39 ans et était mère de 10 enfants la dernière fois qu'elle a été aperçue, l'après-midi du 27 avril 2017. C'était à l'est du centre-ville d'Ottawa, près de l'intersection du chemin Montréal et de l'avenue Marier. Mary manque à ses proches. Mary n'a jamais été retrouvée. Au moment de sa disparition, il y a eu très peu de soutien pour veiller à ce que des recherches appropriées soient menées. Je remercie Billie Jo de m'avoir raconté son histoire.

Je vais conclure mon discours en louant le travail du YWCA Agvik du Nunavut, qui fournit un refuge, une maison de transition et d'autres programmes pour les femmes. Agvik a organisé une marche en robe rouge demain dès 14 h à Iqaluit, du qammaq des Aînés jusqu'au palais de justice du Nunavut.

• (1935)

L'hon. Marc Miller (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le président, nous devons tout d'abord reconnaître qu'aucun cycle budgétaire ne peut, à lui seul, résoudre cette tragédie de manière adéquate. Il faudra des investissements soutenus. Nous devons également reconnaître que dans le cadre de chaque budget, les survivants et leurs proches peuvent constater que des investissements sont prévus pour répondre spécifiquement à cette tragédie. Si nous devons formuler une seule critique à l'égard du budget, c'est que, malgré les investissements à l'échelle du gouvernement découlant de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les investissements ne sont souvent pas à la hauteur de ce qui est promis.

J'ai pris connaissance d'un chiffre qui devrait être le premier à nous venir à l'esprit, et qui devrait servir de rappel à tous les Canadiens. Au Nunavut, pour la période de 2001 à 2014, le taux d'homicide chez les femmes était de 12,4 pour 100 000 habitants. Ce taux est de 0,71 dans la population non autochtone, ce qui signifie, grosso modo, que la situation est 20 fois pire pour la population autochtone.

Nous savons par ailleurs que le logement est un véritable défi. C'est le cas depuis un certain temps, et ce, pour de nombreuses raisons. Le budget actuel prévoit 4 milliards de dollars, plus 2 milliards de dollars pour lutter spécifiquement contre la crise du logement que connaissent les Autochtones.

La députée d'en face pourrait peut-être nous parler de la crise que connaît sa communauté, car celle-ci a des répercussions directes sur les femmes du Nunavut.

Ordres émanant du gouvernement

● (1940)

Mme Lori Idlout: *Uqaqtittiji*, il est décevant que les engagements annoncés ne soient jamais suffisants. Comme le ministre l'a mentionné, les Premières Nations, les Métis et les Inuits vivent des atrocités liées à la violence. Les femmes inuites, en particulier, continuent de subir des niveaux de violence élevés dans la relation qu'elles entretiennent avec leur partenaire intime. On m'a raconté l'histoire d'une famille qui a quitté le Nunavut. La femme est maltraitée physiquement par son conjoint, mais elle refuse de quitter parce qu'il est le père de ses enfants. Elle n'obtient aucune justice.

Je suis vraiment consternée que nous tenions ce débat aujourd'hui. Le financement annoncé est insuffisant. Le génocide se poursuit, et nous devons assurer un financement durable, en plus d'annoncer de l'argent frais.

J'espère que des changements pourront être apportés et que le bon travail de la députée de Winnipeg-Centre sera reconnu. Nous devons continuer d'en faire davantage pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre des Premières Nations, métisses et inuites.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le président, je veux remercier ma collègue du Nunavut du travail que nous faisons ensemble au comité des affaires autochtones et du Nord.

La Coalition pour les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues de la Colombie-Britannique, l'Association des femmes autochtones de l'Ontario et les Femmes autochtones du Québec sont des organisations qui ont demandé à faire partie du processus de création du plan d'action national, mais qui en ont été exclues.

La députée croit-elle que l'exclusion de ces voix de la base du processus de création du plan d'action national nuira au succès à long terme du plan?

Mme Lori Idlout: *Uqaqtittiji*, je crois que les droits fondamentaux des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont encore trop souvent ignorés. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour veiller à ce que les droits fondamentaux des Premières Nations, des Métis et des Inuits soient reconnus dans la même mesure que ceux dont jouissent le reste des Canadiens. Je conviens que nous devons faire en sorte que le financement ne soit pas réduit et que le financement dont les collectivités de l'Ouest ont besoin soit également reconnu.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le président, je remercie ma collègue de son discours bien senti et de son travail de sensibilisation.

À Vancouver-Est, nous nous retrouvons dans une situation où des familles doivent constamment partir à la recherche de leurs proches. Elles ne reçoivent aucun financement du gouvernement. Il est consternant d'entendre que cela se produit également dans sa collectivité.

La députée pense-t-elle que le gouvernement, dans un premier temps, à la suite du débat d'aujourd'hui, devrait financer les familles pour qu'elles puissent effectuer les recherches et ne soient pas laissées à elles-mêmes lorsqu'une femme qui leur est chère est assassinée dans nos collectivités?

Mme Lori Idlout: *Uqaqtittiji*, je suis absolument d'accord pour dire que ce financement doit être fourni. Trop souvent, les familles des Premières Nations, métisses et inuites sont opprimées depuis

des générations et il leur est très difficile de défendre leurs intérêts. Ces ressources doivent être fournies pour que les Premières Nations, les Métis et les Inuits puissent accéder à l'autodétermination et à l'autonomie qui les ont toujours caractérisés. Nous devons revenir à cet état d'esprit en tant que communautés des Premières Nations, métisses et inuites.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Haliburton—Kawartha Lakes—Brock.

C'est le cœur lourd que je participe au débat de ce soir. Malheureusement, le problème des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées est trop répandu dans ma circonscription du nord de la Saskatchewan, et il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour trouver des histoires déchirantes.

En septembre dernier, pendant la campagne électorale, la ville de Meadow Lake et la Première Nation voisine de Flying Dust ont été profondément ébranlées lorsqu'une enseignante locale a été abattue par son mari dont elle était séparée. Mme Graham avait 34 ans et était mère de deux enfants.

C'est tragique lorsqu'une telle situation se produit, point final. Cependant, dans le cas des peuples autochtones au Canada, ce type de situation se produit à un rythme alarmant et nous devons tous contribuer à changer cela. Le fait est que les Autochtones sont sur-représentés chez les victimes de crimes violents. Plus précisément, ils sont deux fois plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes de violence conjugale. Une tendance similaire se dessine lorsqu'on se penche sur la forme la plus grave de violence contre un partenaire intime, soit l'homicide. Bien qu'environ 5 % de la population soit autochtone, un quart des victimes d'homicide conjugal entre 2014 et 2019 étaient autochtones.

Je fais part à la Chambre de l'histoire de Mme Graham parce que je crois qu'il est impératif que nous nous souvenions, en tant que législateurs, qu'il ne s'agit pas seulement de statistiques, mais aussi de personnes réelles dont les familles ont été touchées.

Pendant le peu de temps dont je dispose, j'aimerais me concentrer sur quelques initiatives positives qui, à mon avis, sensibilisent les gens et nous rappellent respectueusement le souvenir de ces femmes et filles autochtones portées disparues ou assassinées.

Demain, le Canada soulignera la Journée de la robe rouge. C'est l'artiste métisse Jaime Black qui a contribué à lancer le mouvement de la robe rouge. Son installation d'art REDress a évolué pour devenir la Journée de la robe rouge, cet événement annuel qui a lancé un mouvement populaire partout en Amérique du Nord. Chaque année, des gens suspendent des robes rouges dans des lieux privés et publics en guise de rappel et en témoignage de leur solidarité avec les membres des familles et les proches des victimes.

Marchons avec nos sœurs est une autre installation artistique communautaire qui rend hommage aux femmes et aux enfants autochtones portés disparus ou assassinés. Depuis 2012, on demande aux gens de concevoir et de créer des empeignes de mocassins pour leurs êtres chers portés disparus ou assassinés. Des hommes, des femmes et des enfants de tous les milieux et de tous les coins du Canada ont envoyé 1 600 empeignes, soit plus du double de l'objectif initial de 600. En 2019, cette installation artistique s'est rendue à plus de 25 endroits en Amérique du Nord.

Ordres émanant du gouvernement

Une autre initiative est le projet des poupées sans visage créé en 2012 par l'Association des femmes autochtones du Canada. Ce projet invite les gens à fabriquer des poupées sans visage pour représenter les femmes portées disparues ou assassinées, ou celles victimes de violence. Comme je l'ai dit plus tôt, souvent, au Canada, on aborde le problème dans sa globalité et on oublie qu'une vie se cache derrière chaque chiffre et chaque statistique. C'est ce que ce projet vise à nous rappeler.

La semaine prochaine, le 12 mai, les Canadiens d'un océan à l'autre célébreront le jour consacré au mouvement Moose Hide Campaign. Le mouvement Moose Hide Campaign a été lancé par des Autochtones pour encourager les hommes et les garçons à prendre position contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Avec cet objectif en tête, leur défi est d'inciter les hommes et les garçons à l'échelle du Canada à joindre leur voix à celle des femmes et des enfants pour dénoncer la violence à l'égard de celles-ci et de ceux-ci; de se soutenir les uns les autres et de se tenir mutuellement responsables; d'enseigner aux garçons la vraie signification de l'amour et du respect et leur montrer comment agir pour donner l'exemple; et de s'entraider dans la guérison en tant qu'hommes et d'aider les autres frères à réaliser des progrès dans leur processus de guérison.

J'aimerais terminer en vous faisant part d'un billet de blogue rédigé par Heather Exner-Pirot et Angela Pratt. Exner-Pirot est consultante principale chez Morris Interactive, et Pratt est directrice du développement économique et communautaire à la Fédération des nations autochtones souveraines, en Saskatchewan. Le thème principal est d'améliorer les perspectives d'avenir pour les femmes autochtones, un aspect très important que nous devrions prendre en considération dans le débat de ce soir.

Elles parlent du lien entre les revenus et la sécurité et citent une étude qui met en évidence comment le revenu de la femme a une incidence sur le nombre d'épisodes de violence conjugale. Voici ce qu'elles ont publié: « En plus d'exposer les femmes autochtones à la violence, ne pas avoir un revenu convenable et stable entraîne de nombreuses autres répercussions négatives, sans compter la pauvreté qui en découle ». Elles poursuivent en parlant spécifiquement de la Saskatchewan et de l'accès à des emplois bien rémunérés: « Afin de combler l'écart salarial pour les femmes autochtones, il faut veiller à ce qu'elles aient accès aux emplois les mieux rémunérés de la province. En Saskatchewan, ces emplois se trouvent dans le secteur des ressources naturelles ». Puis, elles concluent leur billet comme suit: « Créer un meilleur avenir pour les femmes autochtones en Saskatchewan et, par le fait même, pour la province, signifie d'éliminer les nombreuses barrières qui ont empêché les femmes autochtones d'atteindre l'autonomie financière ».

Les femmes et les filles autochtones sont la cible d'actes de violence depuis trop longtemps. Le Canada, en tant que pays, ne réalisera pas son plein potentiel tant que cette crise n'aura pas été réglée.

• (1945)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le président, les appels à la justice sont clairs et ils sont essentiels pour la refonte de notre pays. Je me demande si le député convient que, vu l'histoire du racisme, du colonialisme, de l'oppression et de la violence, l'une des recommandations les plus importantes de ce rapport est fondamentale: un revenu de subsistance garanti pour tous, pour mettre fin à la pauvreté et, ainsi, mettre fin à la marginalisation.

• (1950)

M. Gary Vidal: Monsieur le président, à vrai dire, je ne suis pas d'accord avec la députée au sujet du revenu minimal garanti. J'ai passé mes quatre années en politique à parler des occasions pour tous. Cela signifie pour le Nord de la Saskatchewan créer des débouchés pour que les gens puissent participer à une économie prospère.

Je suis très fier d'avoir vu évoluer, au cours des derniers mois, des projets des industries forestière et minière dans ma circonscription, et ces projets créeront 3 000 emplois dans le Nord de la Saskatchewan. Je crois fermement en la valeur d'un bon emploi et d'un revenu stable. L'estime de soi qui vient avec cela est inestimable si l'on souhaite régler beaucoup des problèmes de société dans une circonscription comme la mienne, dans le Nord de la Saskatchewan.

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le président, je n'ai pas pu rester impassible quand j'ai entendu l'intervenant précédent laisser entendre que c'est uniquement grâce à leur emploi que les gens acquièrent l'estime de soi.

Je lui donne l'occasion, vu le contexte du débat qui nous occupe aujourd'hui, de prendre la parole à la Chambre et de nous parler des façons dont il serait prêt à appuyer la dignité de tous dans les domaines du logement, du soutien au revenu et des soins de santé, afin d'aller au-delà de l'extraction coloniale des ressources qui, bien franchement, est souvent au cœur de la perpétuation continue du génocide contre les femmes et les filles autochtones.

Le président: Avant que nous poursuivions, je tiens à rappeler au député qu'il aurait dû porter une cravate.

Le député de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill a la parole.

M. Gary Vidal: Monsieur le président, je suis peut-être fondamentalement en désaccord avec le député sur certaines questions, mais s'il le souhaite, je peux lui fournir de l'information que j'ai reçue récemment d'une personne que j'appellerai « Estella ».

Estella est une jeune femme autochtone qui a grandi dans le Nord de l'Alberta et qui a fui un foyer violent à maintes reprises. Dans ce document, elle dit qu'elle a senti le besoin de rédiger une lettre d'opinion. Elle dit ceci: « Aujourd'hui, je suis opératrice de machinerie lourde à un site d'exploitation des sables bitumineux dans le Nord de l'Alberta. Je gagne un bon salaire, soit plus du double de ce que je gagnais en ville. » Je vais passer directement au passage où elle parle de la possibilité d'avoir un revenu et un bon emploi. Elle dit ceci: « Pour pouvoir obtenir une formation et un bon emploi, subvenir aux besoins de leur famille et en être fiers. Le secteur des ressources offre cette possibilité à des dizaines de milliers d'entre nous. J'aimerais que nous soyons plus nombreux à en profiter. Au lieu de monter la population contre le secteur des ressources, le gouvernement devrait veiller à ce que plus de gens comme moi aient accès à ces emplois. »

Je rappelle aux députés qu'Estella fait partie de la Première Nation de Cowessess et du conseil d'administration de l'Indigenous Resource Network.

Ordres émanant du gouvernement

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Monsieur le président, l'un des aspects dont nous parlons ici est l'éducation. Nous faisons beaucoup de travail et nous avons beaucoup de discussions à la Chambre. Comment serait-il possible de coordonner les efforts dans chaque province afin que plus de gens puissent profiter de cet apprentissage dans le secteur de l'enseignement public, qui relève de la responsabilité des provinces?

M. Gary Vidal: Monsieur le président, l'éducation est absolument essentielle pour permettre à un grand nombre de personnes de sortir de la pauvreté et de faire face à une partie des problèmes sociaux qui se trouvent dans une circonscription comme la mienne, dans le Nord de la Saskatchewan. Je rappelle au député que la deuxième population autochtone en importance au Canada se trouve dans ma circonscription. Je travaille avec des gens dans le Nord de la Saskatchewan pour m'assurer qu'ils ont accès à une éducation de qualité. Pour améliorer la qualité de l'éducation, nous devons travailler avec le ministère fédéral et les ministères provinciaux qui en sont responsables dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Nous devons coordonner les efforts pour éduquer les jeunes, leur offrir de meilleurs débouchés et leur donner une chance de réussir.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui pour parler d'un problème qui suscite de vives émotions chez les députés de toutes allégeances, qui est lié aux circonstances tragiques du racisme et de la discrimination et que nous devons toujours combattre avec vigilance. Je parle évidemment de la situation horrible des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues au Canada.

Avant de commencer mon discours, j'aimerais remercier mon collègue le député de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill de partager son temps de parole avec moi.

Les chiffres sont éloquentes. Au Canada, les femmes et les filles autochtones sont affectées par la violence de façon disproportionnée. Alors que les femmes autochtones ne représentent que 4 % des femmes au Canada, 16 % des femmes qui ont été assassinées au Canada, de 1980 à 2012, étaient autochtones. Selon les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019 et d'autres données de Statistique Canada, les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les femmes non autochtones.

De plus, lors de l'étude que nous avons menée en juillet dernier sur les Autochtones victimes de traite à des fins sexuelles, des experts nous ont dit que 52 % des victimes de la traite des personnes sont autochtones, et que, fait consternant, l'âge moyen des filles autochtones victimes d'exploitation n'est que de 12 ans.

Même si les enfants autochtones de 14 ans et moins ne représentent que 7,7 % des enfants canadiens, ils représentent 52,2 % des enfants pris en charge. Nous savons aussi que, selon des études, ce que les femmes et les filles qui tombent dans la prostitution ont le plus souvent en commun, c'est que leur enfant est pris en charge par l'État.

Le plus alarmant, c'est que les statistiques sont peut-être encore plus tragiques, puisque des experts ont dit au comité qu'il est très difficile de déterminer le nombre exact de victimes de la traite des personnes et de la traite à des fins sexuelles, ainsi que de déterminer le nombre exact de femmes et de filles autochtones assassinées ou portées disparues. Sans efforts réels de la part du gouvernement pour assurer la mise en place d'un cadre robuste et sans l'affectation

de ressources adéquates pour la collecte de données autochtones, en consultation avec des experts et des organismes autochtones, la vérité ne sera peut-être jamais vraiment connue.

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, publié en 2019, contenait 231 appels à la justice. Il a fallu deux ans au gouvernement pour présenter son plan d'action sur cette question, un plan que de nombreux intervenants ont dit être toxique, déficient et dangereux. Le gouvernement n'a pas tenu compte de l'une des principales recommandations de l'enquête, à savoir que tout plan garantisse que la voix des victimes, de leur famille et de toutes les femmes et les filles autochtones soit entendue pour que les femmes et les filles autochtones puissent — aujourd'hui et à l'avenir — vivre à l'abri de la violence.

Malheureusement, la plus récente loi d'exécution du budget du gouvernement n'en tient pas compte non plus. L'Association des femmes autochtones du Canada a décrit ses inquiétudes concernant les investissements prévus dans le budget pour assurer la sécurité des femmes et des filles autochtones. Je la cite: « Après avoir lu le budget, nous ne voyons pas à première vue où les investissements seront faits, et cela nous inquiète grandement. »

Le bilan du gouvernement est éloquent. Au lieu de s'attaquer aux inégalités systémiques, de mettre fin à la violence et de remédier aux conditions dangereuses pour les femmes et les filles autochtones au pays, le gouvernement lance simplement de l'argent et espère que ces problèmes disparaîtront. Cela ne favorisera en rien l'autonomie des femmes et des filles autochtones. Plutôt, cela fera simplement grossir la fonction publique à Ottawa. En toute justice, les gouvernements précédents ont une part de blâme à assumer pour avoir perpétué ce régime paternaliste où Ottawa a toujours raison, régime qui ne fonctionne pas et qui a une incidence durable et profondément préjudiciable sur la culture, le patrimoine et les langues autochtones. Pour qu'une véritable réconciliation s'amorce, il faut abandonner cette approche paternaliste envers les Autochtones et les problèmes qui les concernent.

Nous ne devons pas non plus mettre à l'écart les communautés autochtones vivant en dehors des réserves et les Indiens non inscrits. Les femmes et les filles ont tendance à graviter vers les centres urbains pour échapper à la violence, et cela crée des problèmes plus grands, puisqu'elles ne peuvent accéder ni à un emploi, ni à un logement adéquat, ni même à un refuge. Elles deviennent alors victimes d'un cycle perpétué par le manque de ressources et de soutiens adéquats.

En terminant, les femmes et les filles autochtones ont besoin d'un environnement sûr qui appuie leur culture et où elles sont à l'abri de la violence, de la traite de personnes à des fins sexuelles et de l'exploitation. Si nous souhaitons honnêtement une réconciliation, le gouvernement actuel et ses successeurs ont le devoir d'honorer le point de vue des Autochtones dans leurs démarches en vue de remédier aux facteurs sous-jacents qui créent des conditions dangereuses pour les femmes et les filles, tels que les situations de logement précaires, les conditions de vie médiocres, le taux élevé de chômage, l'instabilité de l'emploi, la faible rémunération et le manque d'accès à des ressources sociales et économiques.

Je suis impatient de répondre aux questions de mes collègues.

• (2000)

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le président, mon collègue a abordé un sujet qui m'est cher. D'ailleurs, hier avait lieu l'assemblée générale du groupe parlementaire multipartite de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes, qui m'a réélue à la vice-présidence.

C'est un dossier que nous avons beaucoup étudié. Mon collègue a cité le chiffre de 54 % en lien avec la traite de femmes autochtones: c'est énorme. Il a aussi dit qu'avant de pouvoir proposer des solutions concrètes pour aider ces femmes, il fallait encore plus de données et mener beaucoup plus d'études.

Durant la pandémie, on a perdu certains de ces chiffres. La pandémie a vraiment compliqué le travail de recherche pour dresser un portrait plus fidèle de la traite des personnes et de ses conséquences sur les femmes autochtones. Qu'en pense mon collègue?

[Traduction]

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, je remercie mon amie de Shefford pour cette question. Elle a tout à fait raison. Même au comité, les experts ont dit que les statistiques n'étaient pas aussi précises qu'elles pourraient probablement l'être, car il manquait les renseignements exacts et il manquait les données.

Le comité a formulé un certain nombre de recommandations. Certaines d'entre elles portent sur des changements à apporter au fonctionnement et à la façon d'agir des services de police autochtones, tout en leur accordant les mêmes pouvoirs qu'aux services de police hors réserve, et sur la manière dont ces services peuvent employer leurs agents, qui connaissent la communauté, qui connaissent les gens qui y habitent et qui emploient des méthodes traditionnelles pour résoudre certaines situations. Ce n'était là qu'une de la longue série de recommandations, dont j'espère que le gouvernement tiendra compte. J'espère qu'il donnera suite à certaines d'entre elles, car je pense que nous pourrions amener de véritables changements et aider bien des gens.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je remercie le député de son excellente intervention. Je suis heureuse qu'il ait mentionné quelques-uns des facteurs qui mènent aux situations fâcheuses que nous observons bien trop souvent. Je voulais lui demander ce qu'il pense de tous ces indicateurs influençant les opinions des personnes et des femmes autochtones sur ce sur quoi elles peuvent compter, notamment leur perception qu'elles ont besoin des industries primaires et d'y obtenir un emploi, alors que c'est là où se produisent la plupart des actes de violence.

Le député pourrait-il se prononcer là-dessus?

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, je remercie ma collègue de Nunavut de sa question. Elle défend fort bien les intérêts de son territoire au comité. J'aime travailler avec elle. En réalité, elle m'a beaucoup appris, et je respecte tout ce qu'elle a à dire. C'est vraiment un plaisir de passer du temps avec elle. Je vois la députée de Winnipeg-Centre juste devant elle. Tout comme la députée de Nunavut, elle a aussi siégé au comité et m'a appris bien des choses.

Pour ce qui est des industries primaires, nous avons entendu que parmi les Autochtones il y a une forte proportion de jeunes. Je pense que si nous voulons que notre économie se remette pleinement de la COVID, nous devons adopter des stratégies pour que ces jeunes se sentent au moins inclus. Je crois que c'est possible, et que l'absence de telles stratégies était l'une des lacunes des anciens gou-

Ordres émanant du gouvernement

vernements. La gestion de ce dossier a été complètement désastreuse.

En ce qui concerne les ressources, j'ai assisté à une conférence à Vancouver il n'y a pas si longtemps. Il était beaucoup question de la présence dans les collectivités des Premières Nations de minéraux dont la valeur est estimée à 2 billions de dollars, et on pense qu'elle pourrait être encore supérieure. Cela pourrait stimuler l'économie de plusieurs localités, surtout dans les régions nordiques et éloignées, et ce n'est pas tout.

Dans ma circonscription, il y a un organisme à but non lucratif qui enseigne le codage informatique aux jeunes au Nunavut. Il existe de multiples initiatives. Si nous délaissions l'approche descendante et que nous écoutons effectivement les gens sur le terrain, nous pouvons proposer des changements ici au lieu d'imposer l'approche paternaliste d'Ottawa.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le président, j'ai entendu le député parler de ce que devraient faire les services de police. Ce sujet n'a pas encore été abordé dans le débat exploratoire. Je voudrais parler des risques pour les femmes et les filles autochtones de se faire assassiner par la police.

Le député pourrait-il nous parler des vérifications de l'état de santé et de la façon dont nous pourrions remédier à ce problème?

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, je suis disposé à écouter toute personne pouvant proposer des solutions à ce problème afin de garantir la protection des femmes et des filles autochtones, où que ce soit. Comme nous l'avons proposé en comité, certains changements pourraient être faits de façon à mettre les services de police autochtones sur un pied d'égalité avec les autres services de police. Cela permettrait que les gens se sentent plus en sécurité et que la dynamique avec la police change un peu. Je soutiendrai cette initiative et toute autre mesure qui contribuera à améliorer la situation.

• (2005)

Le président: Je rappelle aux députés que je souhaite que les échanges restent aussi fluides que possible sans que j'aie à interrompre les interlocuteurs. Plus les réponses sont courtes, plus les questions le sont, et plus nombreux seront les participants au débat.

Nous reprenons le débat. La députée de Manicouagan a la parole.

[Français]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le président, je prends ce soir la parole comme parlementaire, mais aussi comme femme et comme maman. Parce que ce dossier est lié à une chose qui a marqué ma vie, je vais parler de façon assez personnelle.

Je dirai tout d'abord que je suis entrée en politique parce que je suis une femme, mais que je me suis posé une question lors de ma deuxième grossesse lorsque j'ai appris que j'allais avoir une fille. Je me souviens m'être dit qu'il serait difficile d'avoir une fille dans ce monde-ci. J'ai même pensé qu'avoir un deuxième garçon serait plus facile.

Je dis cela comme femme, comme femme blanche. En essayant de transposer cette situation aux femmes autochtones, je n'ose même pas imaginer ce que j'aurais pu penser à l'époque. En effet, nous sommes dans un monde qui est, somme toute, encore dur.

Ordres émanant du gouvernement

On le voit avec le débat exploratoire de ce soir: le mot « exploratoire », même s'il n'est pas le même en anglais, est pour moi complètement aberrant dans cette situation. Nous n'en sommes plus à explorer, comme s'il s'agissait de quelque chose de nouveau. Ce n'est pas nouveau.

Mon questionnement a donc eu lieu il y a une quinzaine d'années. Ma fille a en 14 aujourd'hui. Une dizaine d'années plus tard, je me suis retrouvée coordinatrice du Regroupement des femmes de la Côte-Nord. Il s'agit d'un regroupement qui s'intéresse à toutes les organisations de défense des droits. Je me suis aussi retrouvée à travailler dans des maisons d'hébergement, sur la question des rapports égalitaires et, en toute naïveté, j'ai organisé une marche avec plusieurs personnes. Des femmes autochtones en faisaient partie, bien entendu. J'aimerais d'ailleurs saluer mon amie Béatrice Picard, de Pessamit, ainsi que Michèle Audette, que j'avais invitée à la marche tout juste avant sa nomination comme commissaire. Nous avons marché dans les rues avec des femmes, et je me disais que tout cela était bien théorique pour moi.

Or dans les rues, les femmes m'approchaient, venaient me voir et finissaient par me raconter leurs propres histoires, des histoires qui ont souvent un début qu'on n'a pas voulu vivre et des histoires qui n'ont absolument aucune fin, parce que, comme l'ont mentionné certains de mes collègues, ces personnes-là sont toujours manquantes. On ne sait pas ce qui leur est arrivé et on risque de ne jamais les retrouver. Ce fut pour moi une marche bien symbolique, car j'y étais également avec ma fille. Je dois dire que c'est une chose très importante pour les gens de chez nous, mais aussi pour l'ensemble de la population, tant sur le territoire du Québec que sur celui du Canada.

Aujourd'hui, on dit qu'il s'agit d'un débat exploratoire et on regarde ce qui se passe dans les comités. Je dois avouer que cela me fait penser à la chanson « Fatigué », de Renaud. Il y a des sujets, comme celui-ci, desquels on est fatigué, non parce que le sujet n'est pas pertinent, mais parce qu'il faut encore en parler aujourd'hui. Il faut encore parler à la Chambre et mentionner des chiffres. Je pense qu'on n'a même plus besoin de chiffres, ni de citations, ni de rapports de commission à l'appui pour être capable de se dire qu'il faudrait donc faire quelque chose.

J'ai beaucoup de difficultés sur ce plan. Un de mes collègues disait plus tôt qu'on pose des questions à la Chambre alors qu'on sait qu'il n'y aura aucune réponse valide. C'est vraiment un soliloque, un dialogue avec soi, un monologue qu'on fait à la Chambre.

Je sais que quelqu'un qui est présent ce soir dans notre tribune a travaillé fort pour les droits des peuples autochtones. Il en a fait beaucoup, et j'aimerais le saluer en passant. Encore là, on parle de droit, mais on n'en est pas encore à la mise en œuvre. Or il faut en venir à la mise en œuvre.

On parle souvent de discrimination systémique. Justement, la Loi sur les Indiens en est toute une. Elle fait du tort aux femmes. On a parlé de la discrimination systémique exercée par le truchement des pensionnats. Ces pensionnats autochtones étaient institutionnels, mais cela découle quand même d'une volonté de génocide culturel.

Si on repense aux femmes avec lesquelles j'ai marché et qui ont connu des gens qui ont disparu, si on repense aux répercussions des pensionnats et à la Loi sur les Indiens, on peut voir que c'est multifactoriel et qu'on n'en est pas simplement à une question.

Je suis d'accord avec le ministre des Relations Couronne-Autochtones, qui est plein de bonne volonté. Cependant, quand j'ai demandé plus tôt ce qu'on avait fait pour les femmes victimes de violence pendant la crise de la COVID-19 alors qu'on savait qu'il y avait davantage de violence, et pourquoi on n'avait pas donné plus alors que le gouvernement avait été capable de le faire dans plein d'autres domaines, on m'a répondu qu'on allait construire des centres culturels dans quelques années.

• (2010)

C'est intéressant. On ne peut pas faire une chose et ne pas en faire une autre, c'est complexe. On a aussi besoin de centres culturels. Quand on parle de génocide culturel, on parle de la langue et de la culture. Quand j'entends cela, à la Chambre, je trouve qu'on est encore en train de passer à côté de tout.

Je parlais du travail en comité, où c'est exactement la même chose, quand on parle justement de toutes les dépenses du gouvernement, des budgets et des budgets supplémentaires. Je l'entendais encore tantôt à propos de la Colombie-Britannique, où on a dit que 60 millions de dollars ont été octroyés, en disant à une dame que dans sa circonscription 2 millions de dollars ont été attribués et que cela va être extraordinaire. J'aimerais qu'on soit un peu au-dessus de la mêlée et qu'on se dise que c'est peut-être un coup de barre qu'il faut donner. Les gens qui sont à la Chambre ce soir, c'est ce à quoi ils s'attendent. Probablement que les Québécois, les Canadiens aussi, s'attendent à ce qu'on donne un coup de barre.

Nous avons parlé de logement dernièrement en comité. On sait depuis des lunes que c'est une des pierres angulaires des difficultés que vivent les communautés autochtones. Il y a beaucoup qui est relié à cela. De toute façon, c'est un besoin élémentaire.

On nous dit encore qu'on va atteindre une cible, que c'est très difficile de construire dans le Nord, en pensant qu'en vivant là-bas, en ayant une maison, on doit être capable de la construire. Bref, je trouve qu'il y a beaucoup de mauvaise foi.

Je sais qu'on est pris avec les budgets qu'on a, mais, pour moi, c'est vraiment une question de déguiser le discours pour faire semblant d'agir, en saupoudrant de l'argent à un endroit ou à un autre, en reconnaissant qu'un plan est dû depuis trois ans, mais qu'on va le présenter bientôt et que le débat exploratoire de ce soir met un peu de pression. Je trouve que ce n'est pas sérieux.

Personnellement, même si je ne suis peut-être pas la bonne personne pour poser la question, si je disais aux gens des Premières Nations de ma circonscription, soit à peu près 15 % de la population, d'écouter le débat ce soir, tout ce qui se passe en comité ou tout ce qu'on fait ici concernant les affaires autochtones, je ne pense pas qu'ils seraient satisfaits. Je ne pense pas qu'ils seraient satisfaits de la réponse qu'on a eue tout à l'heure.

On dit de ne pas faire de politique à Chambre. C'est un peu difficile de dire de ne pas faire de politique. Moi, c'est ce que j'ai entendu, mais je ne crois pas qu'ils seraient satisfaits. Au contraire, ils veulent des maisons, ils veulent la sécurité, ils veulent la même chose que tout le monde, en fait.

Ce qu'on a à la Chambre, c'est le discours habituel. Évidemment, on dit qu'on fait le mieux qu'on peut, mais on ne fait pas le mieux qu'on peut. J'appellerais l'ensemble des députés de la Chambre, notamment le ministre des Relations Couronne-Autochtones et le gouvernement, à montrer vraiment qu'ils veulent la réconciliation.

Quand on veut se réconcilier avec quelqu'un, ce n'est pas nous qui imposons les termes. C'est impossible, on ne peut pas se réconcilier comme cela. Il faut permettre à l'autre de faire des demandes, l'écouter et accéder aux demandes. C'est certain que c'est difficile. Il y a une grande question qui est budgétaire, mais je ne crois pas que c'est juste budgétaire. Je pense qu'il y a des mesures qui peuvent être prises.

Cela fait quand même sept ans que je suis à la Chambre, je ne dirais pas que je suis naïve, car je ne le suis absolument pas, je ne ferai pas croire cela. On arrive à la Chambre avec une volonté de servir ses concitoyens, de façon totalement humble, mais avec beaucoup de volonté. J'ai l'impression que je suis allée de déception en déception, en me disant : « mon Dieu, c'est de l'improvisation ». Je vois beaucoup d'improvisation. Quand on n'a pas de plan, on improvise. C'est vraiment ce que je vois, et j'en suis déçue.

S'il y a quelque chose que le gouvernement peut faire ce soir et au cours des prochaines semaines et des prochaines années, c'est peut-être nous rassurer à cet égard. D'entendre ce que j'ai entendu ce soir de la part du ministre lui-même ne me satisfait pas. J'aimerais beaucoup qu'on ait ce courage de travailler pour que, comme femme, ma fille, qui est très jeune et me dit qu'elle ne veut absolument pas avoir d'enfant, dans quelques années, ne se pose pas la même question; que des femmes autochtones ne se demandent pas si elles veulent avoir des filles parce que nos filles sont toujours en danger, et qu'elles arrivent au monde sans avoir les mêmes conditions, les mêmes droits effectifs. Il y a, bien sûr, les droits que nous avons de façon théorique, mais également tout ce qui est concret dans nos existences.

J'aimerais que toutes les femmes autochtones qui vont naître puissent se dire qu'elles ont les mêmes droits et qu'elles n'ont pas à craindre d'être violentées et assassinées.

● (2015)

J'aimerais qu'on prenne des mesures concrètes et je ne m'attendais à rien de moins de la part du ministre qu'une action musclée, mais ce n'est pas ce qu'on a vu ce soir.

[Traduction]

Mme Yvonne Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et du ministre des Affaires du Nord, Lib.): Monsieur le président, comme moi, ma collègue représente de nombreuses femmes autochtones qui se sont battues, qui ont fait de grands sacrifices et qui ont persévéré pour surmonter de grandes difficultés dans leur vie. Ces femmes ont pleuré la perte d'un si grand nombre de leurs pairs. Je sais également que la députée comprend que la réconciliation n'est pas une chose facile à réaliser.

C'est un dialogue très difficile qui exige un énorme engagement de la part du gouvernement et, pour la première fois de l'histoire, nous avons un gouvernement disposé à prendre cet engagement. La députée a parlé des prochaines étapes et des mesures qui s'imposent. J'aimerais qu'elle dise à la Chambre aujourd'hui, si elle pouvait faire une chose pour aider à mettre fin à la tragédie des femmes autochtones disparues ou assassinées et aux souffrances de leurs familles, que ferait-elle? Quelle mesure souhaite-t-elle faire valoir auprès du gouvernement et de la Chambre des communes ce soir?

[Français]

Mme Marilène Gill: Monsieur le président, j'ai répondu tout à l'heure en disant que tous les rapports et toutes les recommandations sont écrits. Ils sont là et je ne peux pas réinventer la roue. Si je

Ordres émanant du gouvernement

le faisais, la blanche que je suis se retrouverait à dire lesquelles des recommandations sont les meilleures.

En tant que parlementaire, par contre, j'aimerais vraiment qu'on ait un plan pour ces recommandations. Le gouvernement a dit qu'il réglerait la question du logement pour les Autochtones d'ici 2030. Ce qu'on voit présentement selon ses propres chiffres — et ce n'est pas trop compliqué à calculer, c'est une simple règle de trois —, c'est que cela ne va pas fonctionner. On n'y arrivera pas d'ici 2030. C'est ce genre de choses qu'on voit à la Chambre des communes.

J'aimerais donc avoir un plan qui est concret et qui tient la route. C'est ce que je demanderais: dire qu'on veut se réconcilier, qu'il y a des pas à faire, qu'on est prêt à les faire, et faire des propositions. Encore une fois, il faut consulter, car la réconciliation ne se fait pas de façon unilatérale. Le plan doit donc comprendre les Premières Nations.

Je demande quelque chose qui a l'air immense, mais il ne s'agit que d'un plan et je pense que n'importe qui espère se rendre quelque part doit avoir un plan.

[Traduction]

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le président, j'ai écouté attentivement ma collègue du Bloc québécois. Nous travaillons ensemble au comité des affaires autochtones et du Nord et je la remercie du travail qu'elle y fait ainsi que de ses efforts en vue de défendre cette cause.

Depuis 2015, les Canadiens ont vu beaucoup d'annonces de la part du gouvernement, beaucoup de grands titres dans les médias et beaucoup de promesses liées à la résolution des problèmes de longue date avec lesquels les Autochtones sont aux prises. Là où le bât blesse, c'est toujours lorsqu'il s'agit de donner suite à ces annonces et à ces promesses. Ma collègue a parlé de la frustration et de certaines préoccupations à cet égard.

Ce soir, nous parlons de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui s'est amorcée en 2016 et dont le rapport final a été publié en 2019. Le gouvernement a ensuite mis un an avant de déposer le plan d'action.

Ma collègue pourrait-elle dire à quel point cette lenteur à agir est nuisible, à quel point les promesses non remplies sont frustrantes et à quel point cela mine la relation de confiance pourtant essentielle avec les Autochtones, relation qui a désespérément besoin d'une confiance accrue?

[Français]

Mme Marilène Gill: Monsieur le président, j'en aurais long à dire.

Premièrement, le gouvernement a toujours de bonnes raisons pour tous les retards. Je suis ironique, bien sûr. Il a notamment mentionné l'élection de 2021. Je crois savoir que ce n'est pas moi qui ai décidé de déclencher l'élection, mais le gouvernement. Il n'a donc que lui-même à blâmer pour cela.

Ensuite, il nous a parlé de la COVID-19. Évidemment, il n'est pas capable de faire deux choses en même temps. Il ferme le Parlement avant de dire qu'il y a des retards. Ce n'est pas drôle.

Je trouve cela complètement aberrant et irresponsable de la part du gouvernement. Je dois vous dire qu'il a l'occasion encore une fois de faire quelque chose, mais qu'il n'offre que des faux-fuyants chaque fois. J'espère qu'on va nous entendre un peu.

Ordres émanant du gouvernement

J'aimerais peut-être aussi déborder de la question. Je parle de mes sept années ici, mais on dirait que tout ce qu'on a fait pendant ces sept années — je crois que mon collègue en a parlé — n'a été que de la communication. On peut associer le mot « réconciliation » aux libéraux, mais je n'ai présentement aucune idée concrète de ce qui a été fait pour cette réconciliation. On assiste vraiment à une entreprise de communication, dans laquelle le gouvernement se donne le beau rôle. Pour ma part, je n'y vois que de la poudre aux yeux.

Malheureusement, c'est ce que je dois dire ce soir. J'aimerais qu'on ait quelque chose de concret et pas simplement une entreprise de communication, peut-être même clientéliste.

• (2020)

[Traduction]

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPd): Monsieur le président, la députée a parlé du manque de logements. En fait, il y a un manque de soutien du gouvernement pour une stratégie dédiée au logement « par les Autochtones et pour les Autochtones ». En outre, il y a également un manque d'investissements ciblés pour les logements destinés aux femmes et aux filles autochtones. J'aimerais que la députée nous dise ce qu'elle en pense et ce qu'elle pense de l'inaction du gouvernement, qui permet la poursuite du génocide des femmes et des filles autochtones.

[Français]

Mme Marilène Gill: Monsieur le président, je vais parler un peu de mon expérience par rapport au logement, pas mon expérience personnelle, mais ce que j'ai vécu avec des femmes. La question du logement est vraiment une question de sécurité.

Je viens d'une circonscription qui est immense: elle mesure 350 000 kilomètres carrés. Il y a des gens qui vivent à 1 000 kilomètres les uns des autres et il n'y a pas toujours de route. Parfois, une femme, par manque de logement, va « accepter » — c'est terrible de dire ce mot, car je ne pense pas qu'elle accepte puisqu'elle n'a pas d'autre choix — de rester avec un conjoint violent. Ce n'est qu'un exemple.

Imaginons être dans un milieu où nous n'avons aucun autre endroit où aller. C'est quand même assez hostile. Souvent, il s'agit de communautés nordiques vraiment très isolées. On peut donc choisir de rester avec son conjoint violent parce qu'économiquement, on est incapable de partir, parce que culturellement, on sera peut-être assimilée parce qu'on doit quitter ses enfants et parce qu'on n'aura plus aucun repère.

Cette femme peut donc être violentée physiquement et psychologiquement, mais, d'un autre côté, il risque de lui arriver la même chose à l'extérieur. Donc, ce qu'on donne à cette femme, c'est un choix « sans choix ». C'est donc pour cela que la question de logement est centrale pour les filles et les femmes autochtones.

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le président, je remercie ma collègue de son discours quand même percutant.

Je suis consciente de ce qui se passe parce que dans ma circonscription, Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, nous vivons la même situation quant aux femmes autochtones. À Val-d'Or, il arrive encore que des femmes disparaissent. Des fois, on ne les retrouve pas, des fois on les retrouve. Comment se fait-il qu'il y ait un continuum qui se fait? C'est incompréhensible.

On sait que le gouvernement n'agit pas. Les babines ne suivent pas les bottines, comme on dit. Il n'écoute pas non plus les demandes des communautés et des femmes autochtones. J'aimerais que ma collègue me dise ce qu'elle pense du gouvernement actuel par rapport à tout ce qui s'est passé au niveau de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones.

Mme Marilène Gill: Monsieur le président, je pourrais le dire pour la commission d'enquête, je pourrais le redire pour la commission royale d'enquête dans un autre sujet en 1996: on ne fait que consulter tout le temps, sans réinventer la roue. Il y a un énorme besoin de consulter ici, mais cela ne mène qu'à très peu d'action. C'est vraiment ce que je constate encore une fois. Je n'ai pas l'air très outrée, mais j'éprouve une sorte de fatigue à entendre ces discours en pur toc.

Je veux juste donner un exemple à ma collègue. Dans ma circonscription, il est arrivé un événement il y a deux jours: on a retrouvé à la fonte des neiges deux corps. La première chose que je me suis demandée — sans me contrôler, puisque ma pensée est vraiment un réflexe —, c'est si c'était des femmes, des enfants ou des filles. C'est incroyable, mais c'est la première chose que je me suis dite. Cela montre à quel point les populations ont un traumatisme. Même moi, j'en ai un. Évidemment, j'en ai pris conscience. Cette violence est ancrée dans notre imaginaire collectif. On n'est pas capable de s'en débarrasser et on craint.

Il s'agissait de deux hommes cette fois et j'aimerais dire à la communauté de Nutashkuan et aux gens de Natashquan que je suis avec eux. Ils le savent, mais je leur répète.

En disant ce soir qu'on bâtit des centres culturels, pour moi, cela ne répond pas du tout à la vision et l'objectif de ce débat exploratoire.

• (2025)

[Traduction]

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPd): Monsieur le président, le débat exploratoire de ce soir, qui se déroule la veille de la Journée nationale de sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, est crucial. Il vise à comprendre pourquoi, une fois de plus, les familles des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues et des personnes qui ont échappé à la violence ont été laissées de côté, par exemple dans le budget de 2022, qui ne prévoit pas un sou pour la mise en œuvre des 231 appels à la justice visant à mettre fin à ce génocide.

Il s'agit d'un problème de violence. Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones risquent 12 fois plus d'être assassinées ou portées disparues et 5 fois plus d'être victimes de violence que tous les autres groupes de la population au Canada. D'ailleurs, 56 % des femmes autochtones ont déjà subi une agression physique, soit plus de la moitié des femmes autochtones, et 46 % d'entre elles ont été victimes d'une agression sexuelle. Ces données sont stupéfiantes, mais elles ne surprendront pas les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, qui continuent de subir cette violence.

La violence et les mauvais traitements ne touchent pas que les femmes autochtones. Elles ont même un effet disproportionné sur les jeunes filles autochtones, qui rapportent, à 42 %, avoir subi des agressions physiques et sexuelles pendant leur enfance. Ce genre d'exposition à la violence et aux traumatismes laisse des traces et a des conséquences à long terme, mais le gouvernement n'a pas prévu un sou dans son dernier budget pour juguler la crise.

Il ne s'agit pas d'un oubli, mais d'un choix. Cela confirme la normalisation de la violence contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Pendant que les discussions administratives se poursuivent, des femmes, des filles et des personnes bispirituelles disparaissent, sont assassinées, ou doivent subir des niveaux de violence hors de tout contrôle.

Nos vies sont là pour être prises, comme si notre vie ou la perte de celle-ci n'avait aucune importance. Nous sommes traitées comme des objets, stigmatisées et diminuées. Combien le gouvernement a-t-il investi dans le cadre du budget de 2022 pour lutter contre cette crise? Rien. C'est un choix. C'est une confirmation de la façon dont notre existence est dévaluée depuis l'époque de la colonisation.

Je ne suis pas la seule à être de cet avis. Marion Buller, ancienne commissaire en chef, a déclaré trouver « tout simplement consternant que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du premier ministre, ait admis que la situation équivalait au moins à un génocide et qu'il permette pourtant que celle-ci se poursuive, sans que personne n'en soit tenu responsable. » Elle a également déclaré qu'il « n'y a pas de perspectives d'avenir. S'il existe un plan de mise en œuvre, on ne m'en a pas informée et le gouvernement le garde sous silence. Cependant, les actions du gouvernement ont échoué lamentablement. »

L'Association des femmes autochtones du Canada, qui défend les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones, a attribué au gouvernement fédéral la cote « échec » pour ne pas avoir créé de plan d'action national visant à donner suite aux recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'Association a critiqué le budget de 2022, déclarant que « le rapport de l'enquête nationale propose 231 appels à la justice et nous sommes très préoccupés qu'à première vue, les annonces budgétaires ne mentionnent aucun investissement pour la réalisation de ceux-ci ».

Encore une fois, il s'agit d'un choix. C'est un choix politique. Il s'agit d'une question de droits de la personne qui demeure non résolue à cause de l'inaction du gouvernement. C'est le résultat de choix politiques profondément enracinés dans la Loi sur les Indiens et dans la colonisation violente qui nous oblige encore aujourd'hui à nous battre pour notre droit de vivre à l'abri de la violence, de l'insécurité et de l'indignité. En refusant d'agir, le gouvernement dit aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones qu'elles n'ont aucune valeur. C'est ce que ma mère a appris lorsqu'elle était une orpheline de cinq ans vivant dans un couvent catholique.

• (2030)

Ma mère est une des personnes les plus gentilles, les plus douces et les plus aimantes que j'ai jamais connues. Chaque fois qu'elle rencontrait quelqu'un, cette personne se sentait unique et pensait qu'elle avait un lien privilégié avec ma mère. J'aime à croire que j'étais celle qui avait le lien le plus privilégié avec elle. Elle était dotée d'une incroyable douceur, compte tenu de la violence qu'elle

avait subie dans sa prime jeunesse. Elle a notamment séjourné dans 15 différents établissements de protection de l'enfance.

Oui, elle est passée par 15 établissements avant d'avoir 18 ans et de se retrouver avec nulle part où aller. Il était commun pour les jeunes filles de se retrouver à la rue lorsqu'elles n'étaient plus en âge d'être prises en charge. C'est une situation propice aux meurtres et aux disparitions de femmes, de filles et de personnes bispirituelles autochtones. Sur sa route, elle a rencontré peu de personnes qui se sont montrées bienveillantes à son égard, en dehors d'une femme qui s'appelle Maude — qui a remarqué le talent de ma mère pour la musique et lui a enseigné le piano — et d'un bibliothécaire qui partageait la passion de ma mère pour la lecture et les études. Il a passé des heures à la mentorer et à lui accorder de l'attention.

Je me rappelle ma mère évoquant un souvenir du temps qu'elle avait passé dans un couvent catholique qui accueillait des orphelins. Elle ne parlait pas beaucoup de son enfance, mais pour une raison quelconque, elle avait parlé de ce souvenir de cerisiers de Virginie. Ma mère adorait les cerises de Virginie. L'un de ses plats préférés était le wojapi: un plat traditionnel lakota à base de cerises de Virginie.

Le couvent où elle habitait avait des cerisiers de Virginie tout autour de son terrain, et les enfants étaient souvent chargés de cueillir les baies, avec la directive très stricte de ne pas manger ce qu'ils cueillaient. Les cerises de Virginie ne leur étaient pas destinées, mais dans le plus pur style d'un enfant de 5 ans, ma mère cueillait les baies et en grignotait quelques-unes, puis essayait vivement ses dents tachées avec le bavoir blanc de son uniforme. Personne ne voulait se faire prendre à ne pas respecter les règles par les religieuses. Après une journée de cueillette et de gourmandise, elle avait rapidement perdu sa charmante innocence à la suite d'un interrogatoire par l'une des religieuses: « Marjorie, tu mangeais des cerises. » Ma mère avait essayé de mentir au sujet de sa gourmandise, de quelque chose qui lui procurait une grande joie, jusqu'à ce qu'elle regarde son bavoir, couvert de jus de cerises pourpre, et qu'elle comprenne qu'on l'avait prise en flagrant délit. Cela avait été la fin tragique d'un moment de joie d'un enfant de 5 ans.

Lorsqu'elle m'a fait part de ce souvenir, elle a décrit avec un petit rire triste cet acte de défiance pour simplement éprouver le bref moment de joie qu'elle a savouré à cet instant. Les religieuses ont fini par la maltraiter pour cet acte. Je ne peux même pas imaginer la punition qu'elle a dû endurer à la suite de sa décision normale et juvénile de déguster avec joie des cerises de Virginie. À l'âge de 5 ans, elle a appris que la violence et les mauvais traitements faisaient partie de son existence en tant que fille autochtone. Elle se sentait comme une moins que rien: une personne sans valeur. Elle a même dit avoir essayé, quand elle était petite, de se débarrasser de sa peau brune en la frottant avec du nettoyeur Comet.

Le manque d'investissement du gouvernement rappelle aux filles autochtones que le gouvernement les traite toujours comme si elles valaient moins que rien. En grandissant, ma mère, toujours dans le système, disait à toutes les filles qui s'enfuyaient pour échapper au système que leurs actions étaient futiles parce que tout le monde s'en fichait de toute façon. Cela me brise le cœur que le gouvernement continue à envoyer aux femmes et aux filles autochtones le message qu'elles valent moins que rien.

Ordres émanant du gouvernement

Ma mère n'était pas une moins que rien. Elle sera toujours mon héroïne. Nous non plus, nous ne sommes pas des moins que rien. Nous sommes des héroïnes, réussissant malgré les obstacles placés devant nous. J'ai pleuré quand j'ai constaté que le gouvernement avait décidé que nous ne valions rien dans le budget. J'en ai assez d'entendre ces millions d'excuses et ces millions de complications qui semblent justifier cette inaction, comme si notre sécurité n'avait aucune importance. C'est inacceptable. Le gouvernement doit cesser de conserver l'argent du budget précédent en présentant un million d'excuses pour justifier pourquoi il ne peut rien faire tandis qu'une autre fille, femme ou personne bispirituelle est portée disparue, assassinée ou victime de violence. Où est le plan d'action?

Tout comme ma merveilleuse mère qui a enduré tant de choses, nous sommes importantes, précieuses, aimées et résilientes. Nous sommes toujours là et nous avons le droit d'être heureuses. Le premier ministre a admis qu'il s'agit d'un génocide. Il est maintenant temps d'arrêter de présenter des excuses et de nous rendre justice, comme nous le méritons. Il est temps de mettre fin à cette crise de violence et à ce génocide maintenant.

● (2035)

L'hon. Marc Miller (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le président, je remercie la députée d'en face pour ses propos ce soir et pour son dévouement continu à la défense des causes qui lui tiennent à cœur, à la fois dans cette enceinte et à l'extérieur. J'aimerais qu'elle sache que nous continuons d'accélérer le travail que nous faisons en tenant compte de ses efforts et du travail requis de la part du gouvernement et de notre pays.

J'aimerais aborder le problème de la stérilisation forcée dans notre pays. En effet, au moment où nous sommes choqués, avec raison, du renversement apparent du jugement dans l'affaire *Roe c. Wade*, nous devons reconnaître que la stérilisation forcée est pratiquée au Canada. Peut-être que la députée d'en face pourrait nous en parler et nous parler du racisme systémique persistant dans le système de santé.

Mme Leah Gazan: Monsieur le président, je pense que cette question relève du domaine de l'eugénisme et de l'idée que nous ne méritons pas de vivre pour justifier la stérilisation forcée des femmes et des filles. Il s'agit du droit de vivre, du droit au libre arbitre en ce qui concerne notre corps et du droit d'exercer un contrôle sur ce qui arrive à nos enfants et de faire des choix à cet égard. C'est un problème qui persiste encore aujourd'hui. En 2019, il y a eu des cas de stérilisation forcée infligée avec violence à des femmes autochtones. Des demandes ont été formulées à l'intention du gouvernement pour qu'il recueille des données afin de mettre fin à ce génocide que constitue l'ignoble pratique de la stérilisation forcée. Nous sommes en 2022, et nous devons encore quémander les ressources nécessaires à notre survie, tout en ayant à militer pour avoir le contrôle de notre propre corps afin que la décision de donner ou non la vie nous revienne.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le président, je vais être honnête: ce débat peut être extrêmement intimidant, surtout pour une fille comme moi qui a grandi à Sparta, en Ontario. Je n'ai jamais vécu dans une collectivité où les gens côtoient ce genre de violence. Je remercie cependant mon amie la députée de Winnipeg-Centre de m'avoir permis d'apprendre et d'avoir partagé l'histoire de sa mère, car ce sont ce genre de choses qui me poussent chaque jour à me dire que je peux faire beaucoup plus pour aider. Je l'en remercie beaucoup.

À mon avis, il faut être honnête en étudiant cette question. Nous savons qu'il y a beaucoup de facteurs intersectionnels qui entrent en jeu dans ceci. Qu'est-ce que la députée aimerait partager avec tous les députés, y compris avec moi? Quel est l'élément d'information que je pourrais retenir aujourd'hui et qu'est-ce que je pourrais commencer à faire différemment dès maintenant?

Mme Leah Gazan: Monsieur le président, j'ai beaucoup de plaisir à travailler avec la députée au comité de la condition féminine, particulièrement maintenant que nous réalisons une étude sur la relation entre l'exploitation des ressources et l'augmentation des niveaux de violence à l'endroit des femmes et des filles autochtones. J'aime travailler avec elle et cela me permet aussi d'apprendre.

Je pense qu'il semble y avoir une culture où l'on choisit sélectivement de soutenir les droits de la personne quand cela convient à des intérêts économiques et politiques, et où on les écarte quand cela ne convient pas à ces intérêts, et c'est l'une des frustrations. On choisit d'écouter les appels à la justice quand cela ne menace pas le statu quo, mais de les ignorer quand ils risquent d'entraîner des changements systémiques.

Cela va bien plus loin que les relations. Les relations ne sont pas positives sans action. Si on veut améliorer les relations dans ce pays et vraiment s'attaquer à la crise de la violence et du génocide à l'endroit des femmes et des filles autochtones, il faut que nous obtenions des ressources et un financement durable. Il faut travailler avec les survivantes de la violence et avec leur famille sur le terrain. Nous avons été clairs. Nous attendons seulement que les gens réagissent, et pas quand cela favorisera leurs intérêts ni dix ans plus tard: maintenant. Le génocide sévit maintenant, et il nous faut une intervention urgente et immédiate.

● (2040)

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le président, je remercie ma collègue, avec qui je siège au Comité permanent de la condition féminine. Je dois dire que c'est un honneur de travailler à ses côtés.

Elle a été nommée au Comité lors de la nouvelle législature. Depuis 2019 que j'y siège, pratiquement chaque étude menée par le Comité démontre qu'il y a un impact exacerbé sur les femmes autochtones. Nous avons mené une étude sur les répercussions de la COVID-19 et nous menons présentement une étude sur les impacts de l'exploitation des ressources. On a aussi parlé de ruralité et de charge mentale. Chaque fois que le Comité mène une étude, il démontre que les femmes autochtones sont davantage victimes.

Nous sommes en 2022 et nous devons encore tenir un débat exploratoire. Quand allons-nous passer à l'action?

La première action à mener est effectivement importante, mais que pense ma collègue du fait que ces études s'accumulent?

[Traduction]

Mme Leah Gazan: Monsieur le président, je suis ravie de travailler avec ma collègue au comité. Je crois que nous devons cesser de traiter les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones comme si elles étaient anormales, et que nous devons nous pencher sérieusement sur la source du problème. Nous pouvons remonter à la Loi sur les Indiens, qui érige en loi cette marginalisation des peuples autochtones, y compris sur le plan économique, marginalisation qui s'exprime avec plus de violence envers les femmes autochtones. Non seulement nous vivons dans un pays où une femme autochtone ne jouit pas des mêmes droits que les hommes, mais selon la loi, je n'ai toujours pas les mêmes droits que les autres femmes.

On a bâti ce pays en dépossédant les peuples autochtones de leurs terres et en leur faisant subir un génocide qui se poursuit. Il suffit de penser aux projets d'exploitation des ressources et à la violence que subissent les filles et les femmes autochtones de la communauté pour nous apercevoir que le programme colonial existe toujours.

Si nous voulons des changements, nous devons être honnêtes et reconnaître la façon dont ce pays a été bâti tout en déterminant comment nous voulons façonner son avenir. Pour cela, nous devons être sincères, et tous les députés doivent prendre conscience de leurs privilèges et du fait que certaines personnes doivent renoncer à certains privilèges pour que les droits de la personne soient respectés pour tout le monde dans ce pays, y compris ceux des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je veux remercier la députée de Winnipeg-Centre de son récit très inspirant et de son leadership. J'ai beaucoup aimé l'histoire de sa mère, parce qu'il s'agit d'un exemple concret des conséquences profondes du colonialisme et de ce que de tels comportements continuent de faire au sein des générations qui sont dans le sillage de ces traumatismes.

J'aimerais faire appel à son expertise et à ses connaissances pour savoir à quel point les effets se font sentir sur la dépendance envers l'industrie des ressources, et pour nous renseigner sur la mauvaise perception voulant que les Premières Nations, les Métis et les Inuits souhaitent dépendre de ces sociétés extractives qui leur procurent un emploi rémunérateur. En même temps, c'est à ces mêmes endroits que des activités génocidaires sont perpétrées, ce qui fait en sorte que trop de femmes et de filles des Premières Nations, métisses et inuites sont assassinées ou portées disparues pendant des années.

Mme Leah Gazan: Monsieur le président, j'ai beaucoup de respect pour ma collègue et pour le travail qu'elle fait à la défense des droits de la personne, notamment pour les peuples autochtones.

En ce qui concerne l'extraction des ressources, je pense qu'il faut obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant que tout projet soit entrepris. Ils doivent savoir ce que ce projet d'exploitation implique. Ce n'est qu'alors que nous pouvons parler de consentement. Cela ne se produit que rarement au Canada.

Qu'il suffise de regarder le territoire non cédé des Wet'suwet'en et l'exemple que j'ai donné de deux femmes autochtones non armées dont la porte a été découpée à l'aide d'une scie à chaîne, d'une hache et d'un chien de garde. Si nous avons recours à la violence et à la force de la police de l'État contre des femmes autochtones non armées, où en est-on comme pays dans notre intervention contre le

Ordres émanant du gouvernement

génocide? Ceux qui perpètrent ce génocide, comme la GRC, sont soutenus par le gouvernement.

Il ne me revient pas de dire aux peuples autochtones ce qu'ils doivent faire sur leur territoire. Une des choses qu'il faut obtenir dans ce pays avant d'entreprendre tout projet d'exploitation, c'est un véritable consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

● (2045)

L'hon. Marco Mendicino (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Labrador. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux prendre un moment pour remercier la députée de Winnipeg-Centre de nous avoir fait part des expériences qu'elle a vécues et de celles de sa famille. Ce témoignage montre bien pourquoi il est extrêmement important de continuer le travail de réconciliation afin de garantir que les droits des peuples autochtones sont respectés et que nous avons une relation avec eux qui est fondée sur la dignité, l'égalité et la reconnaissance du droit de choisir leur propre voie. C'est pourquoi le débat de ce soir est extrêmement important.

La violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBT-Q2+ autochtones est une réalité dévastatrice à l'échelle du Canada. C'est l'un des plus grands problèmes de sécurité publique dans notre pays, une situation qui a pris beaucoup trop de vies au sein des communautés autochtones des quatre coins de l'île de la Tortue. C'est pourquoi l'ensemble du ministère de la Sécurité publique déploie des efforts soutenus pour prévenir la violence et y mettre fin, ainsi que pour protéger les femmes et les filles autochtones et leurs droits.

Aujourd'hui, je vais décrire quelques-uns de ces efforts. Les appels à la justice de l'enquête nationale soulignent la nécessité et l'urgence d'une réforme des forces policières. C'est pourquoi nous investissons plus de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années dans des services de police et des programmes communautaires qui sont adaptés à la culture dans les communautés autochtones.

[Français]

Nous stabilisons et améliorons le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits en améliorant les services de police de la GRC financés par le truchement de ce programme.

[Traduction]

En plus de nos investissements dans les services de police autochtones, nous consacrerons plus de 80 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à des stratégies de prévention de la criminalité et à des services de sécurité communautaire dirigés par des Autochtones, afin de s'attaquer à la source de la criminalité, en appuyant des initiatives qui ont déjà aidé près de 60 communautés autochtones à assurer leur sécurité et à se prendre en charge.

[Français]

Cette initiative appuie la guérison des communautés autochtones au moyen d'un processus communautaire facilité qui vise à régler les multiples problèmes de sécurité et de bien-être.

[Traduction]

Un aspect particulièrement préoccupant qui a été soulevé au cours de l'enquête nationale est celui de la traite des personnes et le fait que ce fléau touche de manière disproportionnée les femmes et les filles autochtones.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

En 2019, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes. Dirigée par Sécurité publique Canada, la Stratégie est fondée sur des piliers reconnus à l'échelle internationale: la prévention, la protection, la poursuite, les partenariats et l'autonomisation.

[Traduction]

La stratégie nationale prévoit l'octroi de plus de 22 millions de dollars à 63 organisations qui offrent aux victimes de la traite des personnes de l'aide et des services tenant compte des traumatismes vécus et de leur culture. Trente-trois de ces organisations desservent les Autochtones et 10 sont dirigées par des Autochtones.

La GRC a un rôle unique à jouer dans la réconciliation et s'engage à améliorer ses relations avec les communautés autochtones, à soutenir les victimes et leurs familles et à veiller à ce que les enquêtes se déroulent de façon rigoureuse, professionnelle et respectueuse.

[Français]

En réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la GRC a déployé les efforts suivants: élaborer des cours pour les employés de la GRC sur les approches tenant compte des traumatismes ainsi que sur la sensibilisation culturelle et l'humilité; mettre à jour les cours sur la traite des personnes du Collège canadien de police pour y inclure des éléments de sensibilisation aux Autochtones et de prévention de la traite des personnes; créer un programme pilote de recrutement de policiers inuits au Nunavut; et renforcer la mobilisation des dirigeants et des aînés autochtones à l'échelle nationale, divisionnaire et locale.

• (2050)

[Traduction]

La GRC a également conclu de nouveaux partenariats avec Pauktuutit Inuit Women of Canada et l'Inuit Tapiriit Kanatami, qui prévoient toutes deux une coopération pour lutter contre la violence envers les femmes, les filles et les personnes bispirituelles inuites.

Bien que les efforts destinés à lutter contre la tragédie nationale des femmes, des filles et des personnes LGBTQ2+ autochtones disparues et assassinées et à répondre aux appels à la justice ne peuvent être faits du jour au lendemain, il s'agit de l'une des tâches les plus importantes du programme du gouvernement du Canada. C'est pourquoi je suis honoré de participer à ce débat et de continuer à faire la lumière sur ce que le gouvernement s'est engagé à faire avec tous les députés, les communautés autochtones et l'ensemble des Canadiens, sur la voie de la réconciliation.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Monsieur le président, je sais que le ministre d'en face connaît bien le problème dont je vais parler.

Ayant moi-même rencontré — bien que de façon limitée — des personnes autochtones, je les ai entendues parler des services de police dans certaines nations autochtones. Une de leurs remarques portait sur le fait que ces services sont financés par des programmes, et que le financement n'est donc pas garanti. Il est très compliqué de créer un milieu sécuritaire pour les services de police des nations autochtones, alors qu'ils ne savent même pas s'ils seront financés d'une année à l'autre.

Je sais que le ministre est au courant de ce problème et j'aimerais qu'il explique où en est le gouvernement quant à ses relations avec les services de police autochtones qui sont nécessaires pour apporter la sécurité dans les communautés.

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le président, la question de mon collègue me donne l'occasion de parler en détail des efforts déployés par le gouvernement pour s'assurer de travailler en étroite collaboration et dans le respect avec les communautés autochtones partout au pays dans le cadre de l'initiative du programme des services de police des Premières Nations, des Autochtones et des Inuits.

Nous avons investi environ 1 milliard de dollars. Il s'agit d'un soutien financier sans précédent qui sera distribué en partenariat avec les communautés autochtones afin qu'elles puissent avoir leurs propres services de sécurité publique.

De plus, le gouvernement s'est engagé à travailler, encore une fois, dans le respect et la collaboration, avec les leaders autochtones de partout au pays pour élaborer conjointement des mesures législatives qui reconnaîtront le caractère essentiel des services de police autochtones.

Il s'agit d'un autre pas important sur la voie de la réconciliation que nous nous sommes engagés à emprunter avec les Autochtones de partout au pays.

[Français]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le président, tout à l'heure j'ai fait une allocution, et j'ai l'impression que c'est exactement ce que je cherchais à illustrer dans mon propos.

Encore une fois, j'ai l'impression qu'on est en train de faire une annonce publicitaire de ce que le gouvernement a donné. Quand on entend parler de millions de dollars, de centaines de millions de dollars et de milliards de dollars, c'est toujours impressionnant.

Or j'aimerais que mon honorable collègue me parle également des résultats. On dit toujours que l'on a fait des investissements à tel ou tel endroit, mais on ne parle pas des résultats. Pourtant, je pense que ce que les députés et les gens veulent, ce sont des résultats.

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le président, je remercie ma collègue de sa question.

C'est important de commencer le travail de transformation des services policiers dans les communautés autochtones dans un esprit de bonne foi. L'important, ce ne sont pas juste les mots.

Je suis totalement d'accord avec ma collègue sur le fait qu'il faut des résultats concrets. C'est au moyen d'investissements historiques et de partenariats avec tous les leaders autochtones du Canada que nous allons accomplir plus de progrès sur le terrain, dans les communautés. Il faut travailler en collaboration avec les Autochtones.

[Traduction]

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPd): Monsieur le président, le ministre de la Sécurité publique se souviendra que, une année après la présentation des appels à la justice, Chantel Moore a été abattue lors d'une vérification de son état de santé à Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Nous attendons présentement l'enquête, qui commencera le 16 mai, mais, à l'époque, le gouvernement s'était engagé à mener une réforme des services de police et à étudier ces services dans leur ensemble.

Un rapport très important a été présenté en juin de l'année dernière et, dans la lettre de mandat du ministre, le premier ministre affirmait qu'il allait continuer la réforme des services de police. Or, aucune réforme n'a été entamée.

Une des réformes qui étaient très importantes consistait à veiller à ce que des Autochtones fassent partie des comités de surveillance. Il n'y a toujours pas d'enquêtes indépendantes menées par des Autochtones lorsqu'un Autochtone est assassiné, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes et de filles autochtones assassinées ou portées disparues.

Judith Sayers, présidente du Conseil tribal des Nuu-chah-nulth, a affirmé qu'il fallait donner aux peuples autochtones la possibilité de participer à l'élaboration des nouvelles mesures législatives concernant les services de police, plutôt que de les limiter à la possibilité de donner leur avis ou de réagir aux règlements conçus par les policiers.

Quand le ministre lancera-t-il les réformes? Les peuples autochtones pourront-ils participer?

• (2055)

L'hon. Marco Mendicino: Monsieur le président, je suis entièrement d'accord avec les commentaires de mon collègue. Je peux lui assurer que cette transformation a déjà commencé et que nous sommes déterminés à ce que des Autochtones fassent partie de nos forces policières. J'ai déjà expliqué ce que nous faisons dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, mais je conviens qu'il y a encore du travail à faire, non seulement au chapitre de la surveillance, mais aussi sur le terrain. Je suis déterminé à accomplir ce travail en collaboration avec la commissaire de la GRC.

Le président: Avant de reprendre le débat, je rappelle à tous que plus vite on pose une question, plus vite on obtient une réponse. Ainsi, tout le monde pourra participer au débat exploratoire de ce soir.

Nous reprenons le débat. La secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et du ministre des Affaires du Nord a la parole.

Mme Yvonne Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et du ministre des Affaires du Nord, Lib.): Monsieur le président, je tiens d'abord à reconnaître que le Parlement du Canada se trouve sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe, un peuple très fier.

Je tiens aussi à prendre un instant pour saluer tous les partenaires autochtones qui ont travaillé très fort pour organiser dans leur collectivité des activités de commémoration de la Journée de la robe rouge.

Nous sommes ici ce soir pour débattre une question très importante qui fait partie intégrante des efforts déployés par le gouvernement dans le processus commun de réconciliation avec les peuples autochtones.

Ce soir, j'ai écouté nombre de mes collègues des deux côtés de la Chambre. Ils ont fait preuve de beaucoup de perspicacité et de compréhension. Ils ont parlé après avoir écouté. Ils ont parlé de mesures concrètes, et je les remercie vivement de leurs propos. La violence qu'ont subie les femmes et les filles autochtones et la douleur que cela a infligée aux survivants et à leurs familles sont une injustice qui a détruit le tissu social des collectivités autochtones, des collectivités comme la mienne.

Ordres émanant du gouvernement

Ce soir, j'aimerais lire le nom de certaines de nos sœurs qui nous ont été volées au Labrador, certaines des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues dont nous faisons le deuil chaque jour, et dont les familles souffrent. Elles souffrent en silence, en tant que communauté et en gardant dans leur cœur les femmes et les filles aimées qui leur manquent tant: Nellie Broomfield, Dina Semigak Igloliorte, Molly Pardy, Daphne Mesher Brown, Anne Hilda Abraham, Sharon Murphy, Henrietta Millek, Hannah Obed, Pamela Asprey, Elaine Flowers, Mary Kerohan, Deborah Careen, Joanna Andersen, Misty Dawn Boudreau, Deirdre Marie Michelin, Marguerite Dyson, Mary Evans-Harlick, Sarah Obed, Kimberly Jararuse, Martina Ford, Bernice Joan Rich, Katie Obed, Loretta Saunders et son bébé à naître, et Regula Schule.

Ce que nous, femmes autochtones du Canada, faisons pour soutenir les femmes autochtones assassinées ou portées disparues, pour aider à mettre fin à la souffrance de leur famille, et pour nous mobiliser chaque fois que c'est possible, nous le faisons en mémoire de femmes comme celles dont j'ai prononcé le nom ce soir. Ce sont des femmes que j'ai connues, dont la vie s'est éteinte, et dont les familles souffrent encore.

Dans notre culture, nous avons une cérémonie pendant laquelle nous allumons le qulliq sacré, une lampe inuite traditionnelle en saponite. Ma collègue la députée de Nunavut connaît très bien cette pratique et cela fait aussi partie de sa culture. C'est une cérémonie qui rend hommage au fait que les femmes portent la vie. C'est pour honorer les femmes et le fait qu'elles transmettent le savoir et font preuve de force et de résilience pour montrer la voie à suivre à leurs familles et à leurs communautés.

Au gouvernement, nous avons aussi la responsabilité de faire la lumière. Faire la lumière sur les injustices fait partie de nos responsabilités. Je dirais que c'est ce que le gouvernement s'est efforcé de faire. Nous sommes allés de l'avant dans le dossier des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues en offrant différentes formes d'encouragements et d'investissements pour répondre aux besoins que nous avons cernés dans le cadre de notre dialogue et de notre processus de réconciliation. Nous allons poursuivre ces efforts avec toutes ces personnes.

J'invite mes collègues à en apprendre davantage, à communiquer davantage et à militer encore davantage, car c'est ainsi qu'on peut sauver des vies et alléger la douleur et le chagrin d'un si grand nombre de familles autochtones au Canada.

• (2100)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le président, je remercie ma collègue, la secrétaire parlementaire, d'avoir mis l'accent sur les noms des femmes, des filles, des mères, des tantes et des sœurs qui ont disparu de son territoire.

Le rapport que nous tenons dans nos mains et que nous étudions ce soir nous demande de faire beaucoup plus que tout ce que nous avons même imaginé, notamment de mettre fin à la misogynie, au patriarcat et au racisme ambiants, ainsi qu'à l'extraction et à l'oppression de la terre elle-même. Je veux demander à la secrétaire parlementaire si le gouvernement qu'elle sert est prêt à examiner les recommandations selon lesquelles les industries extractives et les travailleurs industriels de passage le long des pipelines dans les camps miniers à travers le pays constituent en fait des menaces pour les femmes et les filles autochtones.

Ordres émanant du gouvernement

Mme Yvonne Jones: Monsieur le président, ma collègue de Saanich—Gulf Islands étoffe toujours ses questions à la Chambre des communes de réflexions judicieuses.

Je suis prête à examiner tous les aspects de la société qui portent atteinte aux droits des femmes et des filles. Aucune femme, aucune fille, aucune personne ne devrait jamais se sentir en danger dans son foyer ou sa collectivité. Que la violence provienne de la famille, de la collectivité, du lieu de travail ou de toute autre sphère de la société, nous avons la responsabilité d'y remédier.

Je dirais à ma collègue que je suis toujours prête à savoir où le mal est fait et à apporter ma contribution pour le corriger.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le président, il est malheureux d'entendre la députée du Parti vert essayer de pointer du doigt une industrie particulière. Nous savons qu'il y a des gens qui commettent des actes de violence contre les femmes dans toutes les industries et tous les secteurs de l'économie. C'est un problème auquel nous devons nous attaquer de façon plus générale. Il est profondément injuste de pointer du doigt les travailleurs d'une industrie et cela fait état d'un autre objectif.

Je veux poser à la députée une question complémentaire au sujet du discours prononcé par le ministre sur la traite des personnes. Nous savons que la traite des personnes touche de façon disproportionnée les femmes autochtones. Des membres de notre caucus ont émis des réserves sur le projet de loi C-5 et le fait que les amendements à ce projet de loi ouvrent la porte à la possibilité d'appliquer la détention à domicile aux personnes impliquées dans la traite des personnes. Nous sommes d'avis que l'imposition de peines sévères en réponse à la traite des personnes fait partie de la solution pour combattre ce fléau. Je me demande si la députée a quelque chose à dire à ce sujet.

Mme Yvonne Jones: Monsieur le président, je remercie mon collègue de souligner que la violence à l'égard des femmes et des filles ne se limite pas à un secteur en particulier. Elle est présente dans toutes les couches de la société. Je crois que nous l'admettons tous, et que nous avons tous la responsabilité de faire notre possible pour y mettre fin. C'est notre travail en tant que parlementaires. C'est ce que les Canadiens attendent de nous.

En ce qui concerne le trafic de personnes, c'est un problème mondial qui ne peut que nous fendre le cœur. Nous aimerions pouvoir y mettre fin immédiatement, une fois pour toutes, partout dans le monde. Nous disposons de plusieurs outils pour y parvenir. Il s'agit d'avoir la capacité et les ressources d'y mettre un frein avant qu'il n'ait lieu. Il faut conscientiser les gens et veiller à avoir les bons mécanismes en place pour prévenir le trafic de personnes avant même qu'il ne commence en ciblant les responsables et toutes les personnes qui pourraient être impliquées.

• (2105)

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le président, je remercie ma collègue de son discours et d'avoir pris le temps de mettre des noms sur cette tragédie que je qualifie de « pandémie de l'ombre »; on l'a vu pendant la pandémie. Derrière, il y a des visages et des chiffres. C'est difficile d'aller chercher des chiffres et des statistiques en ce qui concerne la question des femmes autochtones disparues et assassinées, on n'en parle pas. C'est dur de dénoncer pour elles, elles sont complètement oubliées.

Selon ma collègue, qu'est-ce qui pourrait être fait pour aller chercher beaucoup plus de chiffres et de statistiques qui pourraient permettre de sortir cet enjeu de l'ombre, de finalement s'y attaquer vraiment et de trouver des solutions concrètes pour ces femmes disparues dans l'ignorance totale?

[Traduction]

Mme Yvonne Jones: Monsieur le président, l'information dont nous avons véritablement besoin, ce sont les récits des victimes et des familles. Nombre d'entre elles n'ont pu raconter leurs histoires qu'à l'aide des services de soutien en santé et des services d'aide aux victimes dont ils bénéficiaient.

Voilà pourquoi l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées était si importante. C'était important pour nous permettre d'établir les investissements nécessaires, non seulement pour nous attaquer aux causes profondes qui contribuent à la tragédie des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues, mais aussi pour offrir les services de soutien en santé et les services d'aide aux victimes dont tant de collectivités ont besoin, ainsi que les infrastructures nécessaires. C'est la voie sur laquelle nous nous sommes engagés. Je souhaiterais seulement que nous puissions, comme société, parcourir ce chemin un peu plus rapidement.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le président, c'est un véritable honneur de pouvoir prendre la parole à ce sujet à la Chambre. J'ai entendu des discours passionnés, en particulier de la députée de Winnipeg-Centre, et j'apprends beaucoup de choses. J'aimerais remercier tous les députés qui ont déjà participé au débat de ce soir, parce qu'ils apportent tant de réflexions et d'attentions sincères à la discussion. Voilà pourquoi je partagerai mon temps de parole avec ma collègue de Calgary Nose Hill, afin de discuter des choses pour lesquelles il faut avoir une discussion sincère, comme les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues. Voilà un sujet sur lequel nous devons nous pencher.

Tout au long de la pandémie, on a constaté une hausse spectaculaire de la violence faite aux femmes. Si nous voulons des statistiques gênantes, il suffit de regarder celles qui concernent les femmes autochtones. De telles statistiques sont carrément indéniables ou impossibles à ne pas prendre en considération. Parmi l'ensemble des Canadiennes, les femmes autochtones subissent le plus de violence. Il faut le reconnaître. Nous devons nous demander comment nous pourrions faire mieux.

Comme la députée l'a mentionné plus tôt, nous menons en ce moment une étude très importante. Elle permet de discuter de ce qui se passe dans le secteur des ressources. Que pouvons-nous faire pour améliorer la vie des familles, des femmes et des filles dans ces collectivités? En ce qui concerne la traite de personnes et l'exploitation sexuelle, le manque de ressources et de mesures de soutien pour les Autochtones dans leur collectivité et les traumatismes intergénérationnels, que pouvons-nous faire pour aider? Que pouvons-nous faire?

Nous savons que des solutions conçues et dirigées par les Autochtones doivent être notre point de départ. C'est ce que tous les députés ont dit à la Chambre. Nous ne pouvons pas imposer une approche descendante. Il nous faut nous pencher sur la situation de femmes qui vivent des circonstances extrêmes à la maison. Parfois, la toxicomanie est en cause. Parfois, il est question de mauvais traitements. Le passé nous a appris qu'il y a bien des plaies à panser.

C'est pourquoi j'écoute avec beaucoup d'attention le débat et ce que les députés ont à dire. Je peux sentir que tout le monde ici se soucie vraiment de la question. Les gens veulent vraiment faire quelque chose. J'espère que nous conserverons le ton du débat de ce soir. Nous pouvons bien opter pour la division, essayer d'opposer un groupe contre un autre, tenter de poser une question qui récoltera de nombreuses mentions « J'aime » sur Twitter, mais rien de tout cela ne viendra en aide à une seule femme ou à une seule fille d'une communauté autochtone qui en a besoin.

Voilà pourquoi je parle de cela ce soir. Que pouvons-nous faire à ce sujet? Nous devons parler de l'intersectionnalité. Nous devons parler des analyses comparatives entre les sexes — un sujet déjà abordé —, nous devons parler du genre, du sexe, de l'âge, de la citoyenneté et du statut d'immigrant, des revenus et de l'éducation, mais surtout, nous devons parler de l'endroit où cela se passe au Canada. Il est absolument nécessaire de savoir où cela se passe au Canada, car lorsque nous parlons de ressources, nous savons que dans les communautés rurales ou éloignées, ces ressources ne sont peut-être pas offertes. Prenons l'exemple des réfugiés. Certaines femmes doivent prendre l'avion pour aller dans une autre communauté parce qu'elles ne peuvent pas accéder aux soins de santé dans leur propre communauté. Il faudrait aussi parler des problèmes qu'elles rencontrent lorsqu'elles veulent parler aux autorités, car elles n'ont pas confiance. C'est un problème dont j'ai entendu parler de si nombreuses fois.

Nous devons travailler à rétablir cette confiance. C'est pourquoi, alors que j'écoute ce débat, j'ai bon espoir que notre approche sera non partisane, car nous essayons de faire ce qui s'impose pour les femmes et les filles autochtones. Nous essayons d'améliorer les choses, et je suis très enthousiaste à l'idée de participer à ce débat aujourd'hui, et d'écouter les autres participants.

• (2110)

M. Vance Badawey (secrétaire parlementaire de la ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le président, je remercie la députée de ses observations. Je suis d'accord avec elle, c'est une question non partisane. Je vois derrière elle trois de ses collègues qui siègent avec moi au Comité des affaires autochtones et du Nord. Quelques députés néo-démocrates qui en sont membres sont également présents. Nous travaillons effectivement ensemble de manière bipartisane pour accomplir les tâches qui nous sont confiées.

Le gouvernement fédéral a créé des politiques et a présenté des projets de loi qui ont été adoptés ces dernières années, notamment la Loi sur les langues autochtones, la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que la Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Ma question rejoint les observations de la députée. Nous connaissons l'objectif, alors concentrons-nous sur les moyens d'y parvenir. Accélérons nos efforts. C'est ce que souhaite résolument tous les députés.

Ma question à l'intention de la députée est la suivante: comment, selon elle, pouvons-nous faire des progrès? Comment pouvons-nous accélérer les choses? Comment pouvons-nous collaborer plus étroitement pour accomplir la tâche qui nous attend?

Mme Karen Vecchio: Monsieur le président, je crois que ces questions comptent parmi les plus difficiles qu'on m'ait posées à la

Ordres émanant du gouvernement

Chambre des communes ces sept dernières années. Comment accomplir une tâche aussi colossale?

On dit que, pour manger un éléphant, il faut le faire une bouchée à la fois. Cependant, je crois que nous devons écouter les conseils des leaders et des communautés autochtones pour décider de ce que sera cette première bouchée.

Nous savons que le gouvernement a affirmé qu'il progressait dans certains dossiers. Je sais que cette progression est lente, parce que c'est ce qu'on entend sur le terrain. La députée de Winnipeg-Centre a demandé où était l'argent, parce que les fonds ne sont pas distribués.

Nous devons nous asseoir et être responsables et transparents et faire ce qu'il faut avec les leaders autochtones.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le président, j'apprécie que la députée soit ouverte à en apprendre davantage et à soutenir les efforts pour mettre fin à la violence, notamment celle commise à l'endroit des femmes et des filles autochtones.

Nous étudions présentement les liens entre l'extraction des ressources et la montée de la violence contre les femmes et les filles autochtones. Peu importe l'opinion qu'on a concernant l'extraction des ressources, n'est-il pas urgent que les femmes et les filles autochtones dans les environs des projets d'extraction des ressources obtiennent immédiatement du soutien et des ressources pour juguler la crise de la violence et mettre fin au génocide?

Mme Karen Vecchio: Monsieur le président, la députée va penser qu'il s'agit d'une réponse très étrange, mais l'autre jour, lorsque j'étais au comité de la condition féminine et que je l'écoutais s'exprimer sur certaines de ces questions, je me suis dit qu'elle et moi devrions nous organiser et prendre les choses en main. C'est ce que je ressens par rapport à certaines de ces questions. Je ne sais pas exactement comment nous pouvons nous y prendre, mais je sais que nous devons collaborer et que nous devons être présentes. Nous devons nous assurer que tout le monde se fait entendre.

Je pense que le lien de confiance est le problème numéro un auquel nous devons nous attaquer, car depuis des années et des générations, on dit aux gens que des mesures vont être prises, mais ils attendent toujours. Il faut que les choses bougent davantage dans ce domaine, et je ferai tout mon possible pour y contribuer.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le président, au Canada, nous savons qu'il existe différentes initiatives et organisations destinées à rendre hommage aux femmes et aux filles autochtones assassinées ou portées disparues et à sensibiliser la population à leur sort. Comme certains députés l'ont mentionné, demain sera la Journée de la robe rouge. Il y a aussi le mouvement Moose Hide Campaign, le Projet de la poupée sans visage et bien d'autres.

En plus de participer à des événements comme ceux-là, comment ma collègue d'Elgin—Middlesex—London compte-t-elle s'engager dans cette importante cause et encourager les autres à se joindre à certaines de ces campagnes?

• (2115)

Mme Karen Vecchio: Monsieur le président, je crois que si quelqu'un veut apprendre à cuisiner, il doit aller dans la cuisine. Le même principe s'applique ici, et c'est ainsi que je veux aborder la question.

Ordres émanant du gouvernement

Si je veux apprendre, je dois parler aux personnes qui vivent cette réalité tous les jours. Je dois être capable de le voir et ensuite je pourrai demander ce que je peux faire. C'est tout simplement la façon dont je travaille et c'est ainsi que je vais avancer.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le président, je remercie ma collègue de son discours. Elle est la présidente du Comité permanent de la condition féminine.

J'en ai glissé un mot tout à l'heure: souvent, au Comité permanent de la condition féminine, nous faisons des études. Nous entendons des témoins de différentes communautés autochtones et de différents groupes qui travaillent auprès des communautés autochtones. Des solutions, nous en entendons dans le cadre des différentes études du Comité.

Il est important de mener des études, mais il y a aussi des actions et des rapports que l'on pourrait prendre en compte, notamment celui du Comité permanent de la condition féminine qui propose différentes mesures d'aide pour éviter qu'il y ait une femme ou une fille autochtone disparue ou assassinée de plus.

[Traduction]

Mme Karen Vecchio: Monsieur le président, lorsque je considère la question de la députée et la question précédente du NPD, je me demande ce que nous devrions faire au sujet de l'industrie de l'extraction des ressources. Nous devons veiller à ce que tout le monde rende des comptes, allant de la personne qui travaille ailleurs à celle qui travaille au sein de la communauté, afin que l'infrastructure sociale soit en place. Nous savons que les populations augmentent, et nous devons faire en sorte que les soutiens soient en place aussi.

Il y a beaucoup de choses que nous devons faire, mais je pense que la chose la plus importante est d'abandonner l'idée que la solution consiste à mettre un terme à l'exploitation des ressources. L'exploitation des ressources se poursuivra. Il faut chercher ailleurs. J'ai demandé à des gens s'ils étaient déjà entrés dans une maison de fraternité ou un endroit où il y a beaucoup de monde, car nous y voyons parfois cette mentalité de gang de lynchage. Nous devons en faire plus pour contrer ce problème.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le président, dans un esprit de réconciliation, je reconnais que les habitants de Calgary Nose Hill vivent, travaillent et se divertissent sur les territoires traditionnels des Premières Nations visées par le Traité n° 7, soit les nations des Siksikas, des Piikani, des Kainai de la Première Nation Pieds-Noirs; les nations des Chiniki, des Bearspaw et des Wesley de la nation des Stoney Nakoda; et la nation Tsuut'ina. Je reconnais que la ville de Calgary est également bâtie sur le territoire ancestral des Métis du Nord-Ouest et de la Métis Nation of Alberta Region 3.

Je déteste ces débats, car je trouve que même si nous soulignons des événements annuels, si peu de progrès sont réalisés. Je sais que nous devons parler des progrès accomplis, mais ce n'est jamais suffisant, surtout lorsque le problème dont nous discutons est encore si répandu.

Bon nombre de mes collègues, dans un esprit de bonne volonté, ont mis en lumière, à juste titre, les preuves statistiques des difficultés, de la violence et de la misogynie auxquelles font face de nombreuses femmes autochtones et des Premières Nations. Il est très important que nous prenions conscience de ces réalités et que nous

les entendions. Toutefois, comme la secrétaire parlementaire l'a dit plus tôt, quelle est la prochaine étape? Que pouvons-nous faire?

J'ai avec moi la liste maîtresse des recommandations contenues dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. J'ai lu les rapports subséquents. Ce qui me frappe, c'est qu'il y a des solutions à court terme, que nous devons mettre en œuvre, ainsi que des mesures systémiques à plus long terme, qu'il faut aussi mettre en œuvre. Dans le peu de temps dont je dispose ce soir, je souhaite me concentrer sur la faible représentation des femmes des Premières Nations au sein du gouvernement du Canada et de diverses organisations qui sont chargées de mettre en œuvre ces recommandations.

Voici ce qui me frappe. Si je demandais à n'importe quel député combien de femmes autochtones ou des Premières Nations occupent des postes de pouvoir au sein de la GRC ou des services de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, de Services aux Autochtones Canada, de la Sécurité publique ou de Santé Canada, je crois que la réponse serait: vraiment pas assez.

Même ici, à la Chambre, ou à l'autre endroit, où sont-elles? Cette présence et cette représentation insuffisantes sont des preuves manifestes de la violence et de la misogynie auxquelles ces femmes sont confrontées. Même pour celles qui sont ici, la tâche est loin d'être facile. Nous nous rappelons tous cette collègue néo-démocrate de la législature précédente qui a livré un témoignage bouleversant, qui restera gravé dans ma mémoire à jamais, au sujet de son passage ici. Il est impossible d'oublier de tels récits.

Dans le débat de ce soir, il est question de la violence à proximité des camps d'extraction de ressources. Je crois qu'il faut reconnaître l'existence de cette situation, sans mettre en cause tous les gens qui travaillent dans ces secteurs. Malgré tout, nous devons signaler le problème et nous employer à le résoudre. Ces femmes comptent sur nous et elles ne sont pas dans cette enceinte. Qui parlera en leur nom si nous ne disons pas précisément ce qu'il en est et si nous ne les aidons pas à occuper une place où elles pourront exercer un contrôle sur les leviers du pouvoir?

Moi-même, qui suis si près des leviers du pouvoir et qui suis dans une situation privilégiée, j'ai ressenti à maintes occasions la violence et la misogynie qui règnent ici. Ces femmes, elles, ne sont même pas ici. Pour changer véritablement la suite des choses, ces femmes doivent jouir de l'influence, de la possibilité de s'exprimer, du pouvoir et de la représentation qu'elles méritent et qui leur sont dus à titre de citoyennes de notre territoire commun. Telle est la réalité.

Plus important encore, nous avons tous le devoir d'être leurs alliés et de défendre leurs intérêts pendant que nous nous battons pour les amener ici. Nous devons revoir le système patriarcal qui leur nuit. Nous ne pouvons pas passer ce problème sous silence. Nous ne pouvons pas laisser l'inertie de la bureaucratie jouer contre elles, car chaque jour d'autres femmes meurent qui ne deviennent qu'une statistique de plus.

Je déteste les débats centrés sur la représentation obscène des victimes et sur la suite des choses. Il faut passer à l'action et c'est ce que je demande instamment à tous mes collègues de faire.

• (2120)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le président, voilà une question que tous les députés prennent très au sérieux, des deux côtés de la Chambre. Je ne peux pas m'empêcher de penser à la robe rouge qui se trouvait dans une fenêtre juste avant le pont de la rue Salter dans le secteur nord de Winnipeg. C'est un rappel constant, et je crois que c'est important.

Les symboles ont de l'importance, mais les actions comptent davantage. Voilà pourquoi lorsqu'il s'agit de réconciliation, des appels à l'action ou des appels contenus dans le rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, nous avons tous un rôle à jouer, pas seulement le gouvernement national, mais aussi les gouvernements locaux et les dirigeants dans les communautés. La réconciliation nécessite à la fois la compréhension du passé, l'adoption d'une approche holistique et la mise en place des mesures qui s'imposent. De nos jours, il y a encore des femmes et des filles autochtones qui sont assassinées ou portées disparues. Il faut mettre un terme à ce fléau. Nous avons tous un rôle à jouer.

La députée peut-elle faire part à la Chambre de ses réflexions à ce sujet?

L'hon. Michelle Rempel Garner: Monsieur le président, je suis d'accord.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le président, c'était un plaisir d'écouter l'intervention de ma collègue. Je suis d'accord avec elle. Je pense que le problème est attribuable en partie au fait que des décisions sont prises à notre sujet sans notre apport. On ne tient pas souvent compte de notre point de vue lors de la prise de décisions, y compris sur des enjeux qui touchent directement notre sécurité et notre bien-être.

Je me demande ce que ma collègue croit que la Chambre doit faire immédiatement pour assurer la sécurité des femmes, en particulier les femmes noires et autochtones, ainsi que les autres femmes de couleur. À la Chambre, il y a eu tant de cas de racisme et de misogynie signalés que les femmes et les filles autochtones et les personnes de couleur ne veulent même pas envisager de siéger ici.

• (2125)

L'hon. Michelle Rempel Garner: Monsieur le président, je tiens d'abord à dire que je ne suis pas ici pour rendre les gens à l'aise. Quand nous parlons avec franchise de ces expériences, nos collègues doivent nous écouter. La Chambre est un endroit violent pour les femmes, et je ne peux même pas imaginer ce que vivent les femmes racisées, celles qui sont membres de la communauté LGBTQ+ et celles qui sont victimes de discrimination intersectionnelle.

Tous les députés demeurent muets et inactifs quand ces actes de violence ont lieu, leur donnant ainsi leur accord tacite. Il faut changer la culture qui règne dans cet endroit. Nous réprimons les gens, et nous les punissons quand ils dénoncent quelque chose, qu'ils disent ce qu'ils pensent ou qu'ils ont leurs propres opinions. Il faut que cela cesse. Toute personne qui tolère ce genre de choses est à l'aise avec la perpétuation de cette culture.

Qu'est-ce qui doit changer? Les députés doivent faire un examen de conscience et se demander s'ils sont satisfaits du climat qui règne ici et s'ils sont à l'aise avec son absence de diversité et avec le fait que toutes les voix n'y ont pas le même poids.

Ordres émanant du gouvernement

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le président, je veux remercier du fond du cœur la députée de Calgary Nose Hill pour ses réflexions judicieuses et inclusives concernant le débat exploratoire de ce soir. J'apprécie particulièrement son approche concernant ce que dénonce ce rapport.

J'aimerais dire à mon collègue de Sherwood Park—Fort Saskatchewan que je n'ai rien inventé et que je n'ai pas choisi une industrie plutôt qu'une autre. L'industrie de l'extraction est la seule industrie qui est désignée comme une menace dans ce rapport.

La députée de Calgary Nose Hill a tout à fait raison et j'aimerais qu'elle développe son propos à ce sujet, car c'est un phénomène observé dans cette industrie. Personne ne suggère que toutes les personnes qui travaillent dans cette industrie sont responsables de ce problème. Ce serait épouvantable. Toutefois, il existe des recommandations dans ce rapport qui pourraient améliorer la sécurité pour les femmes qui vivent à proximité des campements des sites d'extractions. Par exemple, l'existence d'un transport terrestre sécuritaire, qui fait partie — il me semble — de l'appel à la justice n° 4.8.

La députée a-t-elle des idées sur la façon dont nous pourrions remédier à la situation afin de protéger les femmes dans ces endroits?

L'hon. Michelle Rempel Garner: Monsieur le président, je suis bien sûr en faveur d'un réseau de transport sécuritaire et de toutes les mesures contribuant à protéger les femmes autochtones et des Premières Nations, mais il me semble erroné de dire que cette industrie est le seul endroit où elles sont menacées. Pourquoi ne pas commencer par l'industrie du travail du sexe? Que dire des centres-ville? J'ai grandi à Winnipeg. Ma famille a vécu dans la circonscription de la députée de Winnipeg-Centre.

Je pense que nous pouvons reconnaître qu'il existe certaines industries et certains endroits où il faut régler des problèmes, mais essayons-nous de dire que ces problèmes n'existent que là? Je ne peux qu'imaginer la frustration des femmes dans ces communautés qui se demandent probablement si nous sommes en train de plaisanter.

Je voudrais demander à chacun de prendre un moment pour réfléchir. Nous devons protéger les femmes qui vivent à proximité des sites d'extraction, mais ne prétendons pas que le problème se limite à ces endroits. Ce serait gravement dérisoire et révoltant de penser cela.

L'hon. Patty Hajdu (ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le président, c'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui. *Kwe kwe. Unukut. Tansi.* Bonjour.

Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Fredericton.

C'est ce dont nous parlons ce soir, et demain, le 5 mai, sera la Journée de la robe rouge. Demain, partout au pays, de nombreuses personnes porteront du rouge ou accrocheront une robe rouge dans un endroit public pour exprimer leur deuil et rendre hommage aux trop nombreuses femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées au Canada.

Ordres émanant du gouvernement

Je profiterai de ce moment pour rendre hommage à deux concitoyennes de ma ville: Sandra Johnson et Rena Fox. Toutes deux ont connu une mort violente. Aucun de ces deux meurtres n'a été élucidé. Toutes deux laissent derrière elles des familles bouleversées. Je rends hommage à Sharon, la sœur de Sandra, qui, bien avant beaucoup d'autres, a tout fait pour mettre en lumière cette tragédie. La marche de Sharon à la pleine lune a inspiré tout le pays.

Le débat de ce soir est essentiel non seulement pour exiger davantage de notre part, mais également pour insister sur la nécessité de prendre des mesures concrètes et de faire des progrès mesurables vers la guérison et la rupture du cycle de traumatismes et de violence qui existe toujours pour trop de personnes. Le rapport final de l'enquête nationale, « Réclamer notre pouvoir et notre place », énonce des mesures concrètes que nous devons tous prendre pour remédier aux inégalités historiques et mieux protéger les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Je sais que beaucoup de députés se sont exprimés ce soir avec un véritable sentiment d'engagement, de passion, de deuil et de détermination. Je partage toutes ces émotions. Cela dit, cette crise découle de nombreux facteurs. Nous pouvons faire mieux seulement si nous reconnaissons que les bases de la sécurité sont le choix, l'égalité et l'accès équitable aux déterminants sociaux de la santé.

Voilà pourquoi nous investissons dans les services d'aide à l'enfance pour que les enfants puissent accéder aux soins de santé et aux soutiens par l'application du principe de Jordan. Nous travaillons également à éliminer le racisme contre les Autochtones, à améliorer les soins de santé, à construire des refuges, à soutenir le développement dirigé par les Autochtones, à offrir des services de mieux-être en santé mentale, à aménager des infrastructures grandement nécessaires, à rénover et à bâtir des écoles, à élargir l'accès à l'éducation et aux possibilités de formation destinées aux adultes et à fournir des mesures de soutien aux survivantes. Toutes ces démarches donnent suite aux appels à la justice, et ce ne sont là que les démarches relevant directement de Services aux Autochtones Canada.

Je conviens avec mes collègues que c'est le colonialisme qui a mené à cette violence, qui est un véritable fléau, et que briser le cycle de la violence nécessite effectivement une approche multidimensionnelle. La nécessité de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé est particulièrement évidente lorsqu'on pense au traitement réservé aux enfants.

Les enfants et les familles autochtones ont le droit de s'épanouir dans leur langue et dans leur culture, entourés de leurs proches. L'entrée en vigueur de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis le 1^{er} janvier 2020 a marqué un tournant historique pour les enfants et les familles des Premières Nations et des peuples inuits et métis.

Cette loi met en place ce que les Autochtones de partout au pays réclamaient du gouvernement depuis des dizaines d'années: la confirmation de leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille afin qu'ils puissent décider eux-mêmes ce qui est dans l'intérêt supérieur de leurs enfants, de leurs familles et de leurs collectivités. Ce fut un grand honneur pour moi d'être à Wabaseemoong lorsque l'accord de coordination a été signé avec l'Ontario. Les accords de ce genre vont changer des vies.

C'est la tâche que nous devons continuer d'accomplir. Les enfants ont droit à tout le soutien dont ils ont besoin pour grandir en santé et déborder de vitalité, peu importe où ils vivent. Le principe de

Jordan, par exemple, vise à garantir que tous les enfants des Premières Nations au Canada ont accès aux produits, aux services et aux soutiens dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Le financement peut aider à répondre à un grand nombre de besoins sociaux, éducatifs ou de santé, notamment aux besoins uniques des enfants et des jeunes des Premières Nations, bispirituels ou LGBT-QQIA, ainsi que des enfants handicapés. Cet engagement a été appuyé par de nouveaux investissements de 7,1 milliards de dollars depuis 2015.

L'enquête a aussi clairement établi qu'il faut davantage de lieux sûrs pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui fuient la violence. La construction de refuges d'urgence et de maisons de transition dirigés par des Autochtones est donc une mesure importante de la Voie fédérale du gouvernement du Canada. Sur les 12 nouveaux refuges annoncés en juin dernier, trois sont déjà en construction à Lil'wat, à Hollow Water et à Whetfish Lake.

La stratégie de prévention de la violence s'appuie sur un investissement de 724 millions de dollars, qui comprend des fonds pour la construction d'au moins 38 refuges d'urgence et de 50 maisons de transition dirigés par des Autochtones dans l'ensemble du pays. Je tiens à souligner les termes « dirigés par des Autochtones » parce qu'il a été montré que les services dirigés par des Autochtones offrent un meilleur refuge, ainsi que des programmes et des traitements adaptés à la culture pour aider les survivants de violence familiale à guérir et à se remettre de leurs traumatismes.

En ma qualité de ministre chargée dès le début de lancer l'enquête, je n'oublierai jamais les histoires des survivantes, ainsi que celles des amis et des membres de la famille des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. Ce sont leur voix et leurs histoires qui m'ont poussée à travailler le plus rapidement possible pour mettre en œuvre les appels à la justice, et à mettre la pression sur tous nos partenaires pour qu'ils fassent de même.

● (2130)

Je sais que nous pouvons mieux travailler si nous unissons nos forces. Le gouvernement fédéral continuera de diriger les travaux menés dans les divers ministères et secteurs pour placer la cause des femmes et des filles au cœur de ses efforts. Notre pays sera beaucoup plus fort quand tout le monde sera en sécurité. Merci. *Meegwetich. Thank you.*

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, j'aimerais remercier la ministre des Services aux Autochtones pour son allocution importante. Je la remercie aussi d'avoir confirmé qu'elle a lu le document « Réclamer notre pouvoir et notre place ». De nombreuses recommandations énoncées dans ce document sont des appels au financement durable dans différents secteurs de services qui touchent les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

La députée conviendra-t-elle qu'en ne renouvelant pas le financement dans le budget de 2022, le gouvernement libéral indique qu'il n'envisage pas d'accorder un financement durable à cette importante cause?

● (2135)

L'hon. Patty Hajdu: Madame la présidente, je ne suis pas d'accord avec la députée, mais je conviens qu'un engagement ferme envers un financement durable et équitable pour les communautés autochtones est nécessaire.

Je dirai que les 2,2 milliards de dollars dans le budget de 2021 concernaient le cadre de mesures et le plan. Dans le budget de 2022, des milliards de dollars en investissements sont prévus pour de nombreux dossiers liés aux communautés autochtones, notamment pour le logement et les infrastructures, et pour continuer les travaux visant à mettre fin aux avis de faire bouillir l'eau. Il y a plus de 500 millions de dollars pour le bien-être et la santé mentale, et ces engagements formeront toujours la base des mesures et ils nous permettront de nous assurer que le plan d'action à multiples facettes pourra être mis en application dans les communautés partout au pays.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la présidente, ce qui me frustre, en partie, à propos des appels à la justice, c'est de voir combien d'entre eux auraient dû faire l'objet d'investissements dans le budget afin de prêter main-forte aux familles des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues, qui vivent une tragédie et un cauchemar sans fin. Ils concernent aussi la création d'une société plus saine, car ils proposent d'offrir des services de transport routier décentes. Cela devrait faire partie du budget, dans l'intérêt de tous les Canadiens. C'est particulièrement urgent.

La ministre peut-elle nous dire s'il pourrait être question, à la table du Cabinet, d'inclure dans un budget des mesures comme le revenu minimum garanti, une recommandation énoncée dans les appels à la justice que la plupart des députés appuient, et des programmes beaucoup plus globaux qui changeraient la vie des gens, pour que nous puissions régler la crise actuelle et améliorer le Canada, d'un océan à l'autre?

L'hon. Patty Hajdu: Madame la présidente, nous devons poursuivre nos efforts pour aider les plus vulnérables de nos collectivités. La députée d'en face sait que je suis aussi d'avis que nos collectivités sont plus fortes lorsque ceux d'entre nous qui ont moins de possibilités reçoivent du soutien d'un gouvernement qui investit dans différentes choses comme le logement abordable, l'accès à de l'eau potable, de l'aide pour la santé mentale et le bien-être, et des mesures pour qu'aucun enfant ne soit privé de soutien ni de soins, conformément au principe de Jordan.

Je poursuivrai mes efforts en ce sens, et je sais que la députée en fera autant.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la présidente, dans la foulée des différentes annonces du gouvernement l'an dernier, comme ma collègue de Manicouagan l'a mentionné plus tôt, il y a l'importance d'être vraiment à l'écoute, dans un esprit de dialogue et dans un réel esprit de réconciliation.

Pourtant, je lisais encore que le groupe Femmes autochtones du Québec avait estimé que le plan d'action d'Ottawa ciblait et déterminait des actions qui ne correspondaient pas à la réalité des femmes autochtones et de leur famille.

Quand on est vraiment dans ce dialogue et dans un esprit de réconciliation, comment être davantage à l'écoute? Il y a des groupes autochtones qui ne se sentent pas écoutés en ce moment dans ce que propose le gouvernement.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: En effet, madame la présidente, j'ai rencontré très récemment un groupe de femmes du Québec pour discuter de leurs préoccupations et des possibilités offertes aux femmes autochtones, notamment dans des rôles de direction. Je vais conti-

Ordres émanant du gouvernement

nuer de m'entretenir avec des groupes de femmes autochtones ainsi qu'avec nombre de communautés et de familles autochtones de l'ensemble du pays pour m'assurer que nous pourrions apporter des correctifs et mener à bien cet important travail ensemble.

Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.): Madame la présidente, je remercie tous mes collègues pour la tenue du débat exploratoire de ce soir. Nous avons la tâche déchirante de mettre en mots la véritable horreur des femmes, des filles et des personnes bispirituelles disparues ou assassinées au Canada.

Il est important de le souligner, car nous parlons des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées comme si ce n'était que des mots, et nous oublions que cette situation est bien réelle et à quel point la discussion de ce soir est grave.

C'est avec beaucoup d'humilité et pleinement consciente de mon privilège de Blanche que je m'adresse à la Chambre en ce jour solennel.

Je prends la parole ce soir depuis le territoire non cédé des Wolastoqiyiks, où mes ancêtres se sont établis sur des terres volées, où la Couronne a signé des traités de paix et d'amitié avec les nations souveraines abénaquises afin de partager le territoire.

Dans les terres boisées de l'Est, les grands-mères, les *nukumzugs*, élèvent les chefs. Les matriarches sont des leaders et des donneuses de vie, des gardiennes du savoir et des tisseuses de rêves. Les personnes bispirituelles sont honorées et considérées comme ayant un don spécial. Elles ont été prises pour cible par les colons, qui n'avaient aucune intention de partager le territoire, mais qui ont plutôt déblayé le chemin en vue de la création du Canada.

La prolifération des disparitions ou des assassinats d'Autochtones au Canada correspond à la définition internationale de « génocide ». Il s'agit de la manifestation la plus perverse et la plus meurtrière qui soit d'un racisme persistant, flagrant et systémique.

La Journée de la robe rouge est une journée pour rendre hommage aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones assassinées ou portées disparues. Il s'agit d'une journée de sensibilisation, mais aussi d'une journée axée sur l'action à l'égard d'une crise des droits de la personne.

Les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de violence. Le taux d'homicides est quatre fois plus élevé pour les femmes autochtones que pour les femmes non autochtones. Les données publiques actuelles sur les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues simplifient à l'extrême et sous-estiment l'ampleur du problème. Elles démontrent néanmoins clairement l'existence d'un problème de violence complexe, omniprésent et disproportionné à l'égard des femmes et des filles autochtones.

Nous devrions tous être indignés, mais pas surpris, connaissant notre histoire douloureuse et les injustices qui perdurent au pays. C'est une vérité qui dérange et qui continue de coûter la vie à des mères, des sœurs, des tantes et des filles partout au Canada, y compris chez nous, à Fredericton.

Ordres émanant du gouvernement

Les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues ne sont pas des numéros. Elles sont aimées et elles nous manquent. Elles font partie du tissu même de nos collectivités, et nous les laissons tomber. Nous devons poser davantage de questions sur les répercussions de nos décisions sur les femmes au pays et, comme on l'a bien dit ce soir, lorsque certains types d'industries amènent des travailleurs de passage aux portes des communautés autochtones. Des études montrent que cette présence entraîne une augmentation des taux de violence signalée.

C'est systématique: lorsque la victime est autochtone, les policiers n'enquêtent pas avec le même zèle que lorsque la victime n'est pas autochtone. Dans certains cas, on a même découvert que la police était impliquée ou complice. Je demande qu'on rende justice à Chantel.

Les trafiquants d'êtres humains ont la voie libre. Les tueurs en série, les gangs et les conjoints violents n'ont aucune difficulté à trouver leurs cibles préférées. Cela fait tellement longtemps que notre société sexualise les femmes autochtones et les réduit à l'état d'objets, et cette perception est tellement ancrée dans notre société que nous avons maintenant de la difficulté à réaliser toute l'ampleur de cette crise qui a été créée par l'histoire même de notre pays.

La Chambre a adopté la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ce qui est tout un exploit. Comme à l'époque, je suis préoccupée par le fait que nous n'avons pas pleinement accepté ce que nous avons finalement reconnu à notre sujet. Le Canada doit voir la réalité en face, même si c'est expliqué dans la loi.

Pour favoriser la justice, la guérison et la paix, nous devons procéder à la décolonisation dans le sens le plus large du terme. C'est là que les plaies béantes se trouvent. « Décolonisation » est un mot qui peut faire peur à certains, mais ce qui est vraiment épeurant, c'est le fait que les femmes autochtones du Canada se demandent si elles seront la suivante.

Que pouvons-nous faire? Nous pouvons rendre hommage au travail que représente le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, intitulé « Réclamer notre pouvoir et notre place », et suivre la voie qui a été si gracieusement et courageusement tracée pour nous.

Nous devons écouter, croire et soutenir les survivantes et leurs familles; financer des initiatives de guérison comme les centres de résilience, les projets de justice, les centres d'amitié et les organisations venant en aide aux femmes; outiller les groupes de travail et les services policiers autochtones; sensibiliser le public; et être honnêtes et transparents tout au long du processus.

Le gouvernement s'est engagé à réparer les torts causés. Le moment est venu de prendre des mesures transformatrices. En fait, le moment est arrivé depuis de nombreuses années. Il est temps que l'île de la Tortue redevienne un lieu sûr, favorable et honorable où les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones peuvent s'épanouir. Quand nous y parviendrons, nous en bénéficierons tous.

Assez de vies volées. À la communauté de Sitansisk, dans ma circonscription, et à tout Fredericton, je dis: « ramenons Erin chez elle. Brisons le cycle du silence. »

Wela'lin. Merci.

• (2140)

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la présidente, je remercie la députée de sa passion et de son discours réfléchi.

Je me demande si la députée aimerait proposer des changements précis que le gouvernement devrait, selon elle, envisager d'apporter aux politiques pour régler ce problème, qui dure depuis bien longtemps. Aurait-elle des idées précises de ce que le gouvernement devrait faire différemment en réaction au problème?

Mme Jenica Atwin: Madame la présidente, j'ai mentionné certains éléments figurant dans le rapport, mais j'aimerais aussi revenir sur les propos de la députée de Saanich—Gulf Islands. Elle a dit qu'un revenu minimum garanti pouvait représenter un moyen de soutenir les femmes qui fuient des situations de violence familiale. Cela peut arriver à n'importe qui, partout au Canada, mais, comme nous le savons, cela touche de façon disproportionnée les femmes autochtones. Voilà un exemple d'une mesure transformatrice. Nous pouvons prendre des mesures progressives et envisager de financer des programmes à long terme, mais il faut vraiment que cela se fasse dans la société afin de créer un espace qui garantira aux femmes un lieu sûr où aller quand elles sont confrontées à des taux croissants de violence.

Le revenu minimum garanti n'est qu'un seul exemple. Le transport est un autre élément dont la députée a parlé, et c'est un élément essentiel. Voilà donc deux exemples. Encore une fois, si on lit le rapport, tout cela y figure.

• (2145)

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Madame la présidente, la députée a dit que le gouvernement continue de donner suite aux appels à la justice découlant de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, mais voici la réalité. La Coalition pour les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues de la Colombie-Britannique a été écartée du processus et, à la suite de l'enquête et du dépôt du rapport final, le gouvernement ne lui a toujours pas donné voix au chapitre lorsqu'il s'agit de veiller à ce qu'on donne suite à ces recommandations. Qui fait partie de la coalition? La coalition regroupe-t-elle des membres des familles touchées, des organismes de défense des femmes et des Autochtones, y compris des femmes autochtones, qui ont travaillé sans relâche dans notre collectivité pour réclamer cette enquête nationale?

Voici ma question pour la députée: voudrait-elle exhorter le gouvernement libéral à prendre la bonne décision en offrant de l'aide aux organismes comme cette coalition de la Colombie-Britannique afin qu'ils aient voix au chapitre lorsqu'il s'agit de s'assurer que des mesures concrètes et importantes sont prises pour donner suite aux appels à la justice?

Mme Jenica Atwin: Madame la présidente, je respecte le travail que fait ma collègue à la Chambre.

Si je me suis jointe au Parti libéral du Canada, c'est justement pour avoir ces discussions, pour faire entendre ma voix et faire raisonner celles des personnes touchées, non seulement de ma région ici, mais aussi d'un océan à l'autre, ainsi que celles d'organismes essentiels comme l'Association des femmes autochtones du Canada. Ces voix sont souvent exclues de ces processus, ce qui fait partie du racisme systémique qui perdure aujourd'hui. Nous continuons de l'observer.

Chose certaine, je n'ai pas utilisé le temps dont je disposais pour vanter le travail qui a été fait; nous nous engageons à agir maintenant. Je le constate en voyant les députés discuter ensemble. Nous sommes unis dans ce dossier. Je veux leur dire que le gouvernement dont je fais partie, selon les discussions que nous avons, est absolument déterminé à redresser les torts. Je ne serais pas ici si je ne le croyais pas.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la présidente, la députée de Fredericton a réclamé en passant que justice soit rendue à Chantel. Il y a près de deux ans, Chantel Moore était tuée à Edmundston par un agent de police municipal. La députée est-elle aussi mécontente que moi du camouflage de son meurtre?

Mme Jenica Atwin: Madame la présidente, j'ai le cœur brisé pour Chantel, sa famille et sa fille. Je vais participer à une marche demain avec des gens des collectivités locales à Fredericton. J'apporterai un petit T-shirt de bois jaune qui représente Chantel. Sa fille Gracie me l'a donné. Je pense souvent à elle lorsque nous avons des discussions. Je suis absolument scandalisée qu'elle n'ait pas encore obtenu justice. Je continuerai à faire entendre ma voix pour elle ainsi que pour sa fille, sa mère et sa famille dont la douleur est toujours aussi vive.

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Madame la présidente, avant de commencer mon intervention, j'aimerais indiquer que je partagerai mon temps de parole avec le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan, qui — comme nous le savons — contribue souvent de façon significative aux débats que nous avons à la Chambre. Je le félicite du travail qu'il fait au nom de ses concitoyens et de tous les Canadiens.

La discussion que nous avons ce soir est extrêmement difficile, mais je suis honoré d'être ici et je crois qu'il est important, en tant que député de la circonscription de Kenora, que je participe à ce débat qui, malheureusement, a touché la vie de bien trop nombreuses personnes dans ma circonscription. J'en parlerai plus en détail dans un instant.

Je commencerai par préciser que cela fait presque un an que le gouvernement a présenté un plan d'action national. D'après les discussions que j'ai entendues ce soir des deux côtés de la Chambre, je pense, en tout respect, que nous serons tous d'accord pour convenir que les mesures prises ne sont pas suffisantes. De nombreuses priorités à court terme qui avaient été présentées dans ce plan, comme les services aux familles et aux survivants ou la mise en place de campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, sont absolument vitales et doivent être mises en œuvre immédiatement. Les discours que j'ai entendus jusqu'ici me réconfortent dans l'idée que tous les députés reconnaissent l'importance d'agir rapidement pour mettre en place des mesures concrètes, car cela fait bien trop longtemps que ces importants problèmes restent sans réponse.

Comme je l'ai mentionné, beaucoup de gens de ma circonscription sont directement touchés par la question des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues. Je voudrais donner une statistique concernant le Grand conseil du Traité n° 3 que j'avais déjà soulevée à la Chambre il y a à peine quelques années. La circonscription de Kenora compte trois territoires issus de traités, à savoir le Traité n° 3, le Traité n° 5 et le Traité n° 9, qui représente 42 Premières Nations, ainsi que le territoire des Métis, mais c'est dans le territoire du Traité n° 3 que se trouve une bonne partie de la population de ma circonscription. Le Grand conseil du Traité n° 3 indiquait en 2020 — les données ne sont donc peut-être

Ordres émanant du gouvernement

plus à jour — que, au cours des huit dernières années, la moitié des cas de femmes autochtones assassinées ou portées disparues en Ontario sont survenus dans la région de Kenora. C'est une statistique incroyablement troublante et saisissante, surtout si on va plus loin que le chiffre et qu'on pense à ce que cela implique pour les familles et les communautés, parce qu'il s'agit de filles, de mères, de sœurs et de membres importantes des communautés qui, malheureusement, ont été victimes d'agressions horribles ou, dans le pire des cas, qui ont été assassinées.

Un rapport de TVO diffusé en 2018 a mis en évidence les problèmes de traite des personnes qui existent dans toute la région de Kenora, un phénomène demeuré trop longtemps méconnu et qui l'est sans doute encore. Peu de données viennent étayer ce qui est, faute d'une formule plus précise, le fruit de la connaissance du terrain par le centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Kenora et d'autres organisations, sachant que, comme l'indique le reportage de TVO, Kenora sert de plaque tournante entre Winnipeg et Thunder Bay pour la traite des personnes. Les résidents de Kenora estiment certainement qu'il est très important et urgent que l'ensemble des députés collaborent pour résoudre ces problèmes bien réels et très importants.

Je voudrais prendre les quelques instants qu'il me reste pour lancer un dernier appel. Il importe que nous prenions des mesures parce que nous avons déjà abordé des sujets comme celui-ci, et si aucune mesure n'est prise, si le gouvernement ne prend pas les devants et ne collabore pas avec tous les députés, et si nous ne travaillons pas ensemble pour mettre ces idées en pratique, nous ne parviendrons malheureusement pas à faire le nécessaire. Je tiens à insister sur ce point en raison de l'importance de cet enjeu et de ce qu'il représente pour les habitants de Kenora.

● (2150)

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Madame la présidente, l'une des choses dont nous avons un peu parlé ce soir est le fait que nous avons vu beaucoup d'annonces et de manchettes et entendu de nombreuses promesses de la part du gouvernement depuis 2015 concernant les problèmes de longue date des peuples autochtones.

Le problème est parfois lié au suivi. Il y a des promesses et des engagements, mais un manque de suivi. Mon collègue de Kenora peut-il commenter le fait que les retards et les promesses qui ne sont pas tenues en temps opportun créent un manque de confiance dans une relation qui nécessite une plus grande confiance?

M. Eric Melillo: Madame la présidente, je dirais simplement que le manque de suivi a engendré beaucoup de frustration. Je l'entends sur le terrain dans ma circonscription. Le fait que nous continuons à avoir ce débat et cette discussion après toutes ces années est frustrant pour beaucoup de gens, car nous savons ce qu'il faut faire. Nous savons qu'il faut mettre plus de soutiens en place. Nous avons même entendu des députés ministériels préconiser cette mesure. Ils reconnaissent qu'ils doivent agir plus rapidement dans ce dossier, ce que je peux comprendre.

J'espère que nous continuerons à avoir des conversations fructueuses à l'avenir sur la meilleure façon de prendre des mesures appropriées et de soutenir les femmes et les filles autochtones partout au Canada.

Ordres émanant du gouvernement

● (2155)

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Madame la présidente, cette année marque le 10^e anniversaire d'un groupe appelé « Butterflies in Spirit ». Ce groupe a été fondé par Lorelei Williams, une Autochtone qui a perdu sa tante et sa cousine dans le génocide actuel des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues. Mme Williams a utilisé la culture et la danse comme moyens de se réapproprier sa culture, mais aussi de donner une voix aux membres de sa famille. Son groupe entier est composé de femmes autochtones qui ont perdu des proches.

À cette fin, en ce qui concerne les mesures que le gouvernement peut prendre, le député pense-t-il que le gouvernement devrait investir dans la culture autochtone afin que les peuples autochtones puissent se réapproprier leur culture, s'épanouir avec elle et contrer la pratique coloniale du génocide dans le cadre de laquelle les gouvernements précédents successifs ont essayé d'éliminer les peuples autochtones?

M. Eric Melillo: Madame la présidente, je ne connais pas très bien ce groupe en particulier, mais je souhaiterais réellement en apprendre davantage à son sujet.

Pour répondre à la question, je pense que c'est exactement le type d'initiative et de soutien que le gouvernement devrait envisager. Je serais certainement en faveur de cela et je serais heureux de contribuer à une discussion plus approfondie à ce sujet. Je sais à quel point la culture est importante, surtout pour de nombreuses collectivités de ma circonscription. Dans de nombreuses collectivités éloignées, le sentiment d'appartenance à la communauté et à la culture est d'une importance vitale et peut vraiment jouer un rôle incroyablement grand dans le processus de guérison.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la présidente, on ressentait vraiment le profond chagrin et le sentiment d'appartenance de mon collègue dans son discours. Le nombre de femmes et de filles autochtones portées disparues dans sa circonscription est démesurément élevé.

J'aimerais lui demander si, à la lecture du rapport, il s'est dit qu'il était temps de cesser de voir les femmes et les filles autochtones uniquement comme des victimes et de plutôt commencer à les voir comme des détentrices de droits de la personne et des défenseuses de leurs propres droits dans le cadre d'une question de droits de la personne qui imprègne l'ensemble du débat.

M. Eric Melillo: Madame la présidente, je remercie la députée de Saanich—Gulf Islands de sa question et des commentaires qu'elle a émis tout au long du débat d'aujourd'hui. Je crois effectivement qu'elle soulève un point très important. Nous n'avons fait qu'effleurer la question, qui englobe beaucoup plus de choses.

Malheureusement, avec cinq minutes de questions et observations, il est impossible de faire le tour du sujet, mais je suis entièrement d'accord avec la prémisse de sa question. Je crois que nous devons continuer de discuter de cette importante question.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la présidente, je suis reconnaissant de pouvoir participer à cet important débat exploratoire sur la lutte contre la violence faite aux femmes autochtones au Canada.

Dans chaque caucus parlementaire, nous savons que des députés échangent de l'information et qu'ils façonnent notre compréhension de cette question. Je veux remercier le député de Kenora, qui vient de parler, et de nombreux autres députés de notre caucus qui ont

contribué à ma compréhension de ces enjeux, ainsi que les députés des autres partis qui ont fait d'excellents discours ce soir.

Je veux exprimer ma gratitude envers mon ami de Peace River—Westlock, qui a été un véritable défenseur des victimes de violence et des peuples autochtones de sa circonscription et au-delà. Ses points de vue m'ont particulièrement aidé à comprendre la situation. J'ai également aimé les mesures législatives qu'il a proposées. De nombreux éléments importants ont été soulevés par les députés durant ce débat. Pendant le peu de temps dont je dispose, je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit, mais j'essaierai d'aborder de nouveaux arguments de même que certaines initiatives que nous pourrions envisager pour véritablement changer les choses lorsqu'il s'agit de réduire la violence faite aux femmes en particulier de même qu'à toutes les victimes.

Mon collègue de Peace River—Westlock a récemment présenté le projet de loi C-270. Cette mesure législative exigerait que quiconque produit ou distribue du matériel pornographique, ou en fait la publicité, doive pouvoir démontrer que chaque personne dont l'image y est représentée est âgée de 18 ans ou plus et a donné son consentement. Le même député a présenté la motion M-47 lors d'une législature antérieure pour réclamer une étude des effets de santé publique liés à la facilité de trouver du contenu violent et sexuellement explicite avilissant. Ces initiatives jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la violence.

Le fait que de nombreux garçons sont exposés à du contenu sexuel de nature violente à un jeune âge peut leur laisser croire à tort que la violence dans un contexte sexuel est normale et même désirable. Étudier les effets d'une exposition précoce à des images sexuelles violentes, lutter contre la représentation de scènes violentes et pornographiques, et exiger une méthode de vérification efficace de l'âge des personnes ayant accès à de la pornographie contribueraient grandement à empêcher la normalisation de la violence sexuelle.

La prise d'images à caractère sexuel de mineurs, avec ou sans leur consentement, peut contribuer à des cycles de violence et d'exploitation. Les députés des divers partis ont déployé de grands efforts pour tenir Pornhub et d'autres entreprises responsables de leur incapacité d'empêcher des images non consensuelles d'être diffusées sur leurs plateformes, mais il reste encore du travail à faire. La distribution non consensuelle d'images intimes est une forme de violence en soi, et elle contribue à l'augmentation de la violence.

Bien que les projets de loi d'initiative parlementaire, comme le projet de loi C-270, offrent des moyens appréciables d'aborder ces questions, un projet de loi d'initiative ministérielle pourrait être adopté beaucoup plus rapidement à la Chambre, et nous accueillerions favorablement une intervention du gouvernement à cet égard. La criminalisation de la distribution d'images intimes sans vérification précise de l'âge et sans confirmation du consentement permettrait de réduire la victimisation des enfants, des femmes et de tous les Canadiens.

Je tiens également à souligner ce que propose la motion M-57, une motion que j'ai déposée à la Chambre il y a quelques semaines. La motion M-57 vise à encourager la sensibilisation et la formation sur l'intervention des témoins comme outils essentiels de lutte contre la violence. Bien souvent, quand il est question de violence, on pense au rôle de l'agresseur et à la présence de la victime, mais il faut aussi penser davantage au rôle des témoins, qui ne sont ni la victime, ni l'agresseur, mais qui assistent à la situation et qui ont la capacité d'intervenir.

Trop souvent, des passants bien intentionnés n'interviennent pas. Même si ces personnes ne manquent pas de bonnes intentions, elles peuvent omettre d'intervenir parce qu'elles ne réagissent pas assez rapidement, parce qu'elles ne se rendent pas compte de ce qui se passe, parce qu'elles ont peur ou parce qu'elles ne savent pas quoi faire pour être efficaces. Je comprends que cela puisse arriver et que des personnes bien intentionnées puissent ne pas intervenir, mais comme le dit le proverbe, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Nous pouvons prendre des mesures concrètes pour permettre aux témoins de savoir comment intervenir et changer le cours des choses, ce qui signifie de donner aux témoins éventuels les outils et les informations nécessaires pour réagir rapidement.

La motion M-57 vise à demander au gouvernement de soutenir l'offre de formation pour outiller les gens de sorte qu'un plus grand nombre de personnes soient en mesure d'intervenir efficacement. Les données sont unanimes: la formation sur l'intervention des témoins réduit la violence. Elle peut même dissuader les criminels en leur faisant craindre davantage l'intervention des témoins. J'espère que la motion M-57 et le projet de loi C-270 de mon collègue jouiront de l'entier appui de nos collègues, voire seront incorporés dans des projets de loi ministériels.

Nous savons que les actes de violence touchent de manière disproportionnée les communautés les plus vulnérables qui sont déjà désavantagées ainsi que les victimes du colonialisme et d'autres formes de violence, passées et actuelles. Les femmes autochtones sont particulièrement susceptibles d'être victimes de violence. Cela s'observe dans les données sur les agressions sexuelles, sur toutes les formes de violence et sur la traite de personnes. J'estime que nous avons le devoir de lutter contre la violence en général, de porter une attention particulière aux personnes les plus susceptibles d'en être victimes, et de travailler à reconnaître la dignité humaine universelle ainsi qu'à rendre les personnes les plus vulnérables moins vulnérables.

Enfin, j'insiste sur le fait que d'énormes préjudices ont été infligés aux Autochtones en raison d'un manque d'estime et de reconnaissance de la valeur et de la dignité de la famille. L'horreur des pensionnats, en particulier, impliquait la séparation d'enfants de leur famille et de leur communauté. Cette attaque à l'endroit du lien sacré qui unit les parents et leurs enfants par un régime qui croyait avoir le droit de remplacer l'autorité parentale par une enculturation axée sur les valeurs dominantes coordonnée par l'État était profondément abominable. L'une des principales leçons que nous devons tirer de cette période est la nécessité de préserver et de défendre le lien parent-enfant de toute attaque de la part de l'État et de ses institutions.

• (2200)

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Madame la présidente, j'apprécie que le député ait mentionné les horreurs et les atrocités survenues dans les pensionnats autochtones, et il l'a fait dans le contexte du caractère sacré de la famille, mais je ne crois pas l'avoir entendu parler de l'atrocité concernant les enfants assassinés dont on retrouve le corps autour de ces établissements, qui étaient souvent dirigés par des groupes confessionnels, notamment liés à l'Église.

J'aimerais que le député nous dise ce qu'il pense de ces atrocités dans le contexte du génocide qui se poursuit au Canada et qu'il donne son avis au sujet des communautés qui travaillent présentement à récupérer les corps de ces enfants.

Ordres émanant du gouvernement

M. Garnett Genuis: Madame la présidente, j'apprécie que le député me donne l'occasion de poursuivre mes commentaires et je suis d'accord avec lui pour dire que la violence, le manque d'attention, la négligence face aux maladies et les agressions survenues dans ces établissements ont été causés par les politiques gouvernementales.

C'est honteux, mais de nombreuses organisations, notamment des organisations liées à l'Église, ont participé à la mise en œuvre de ces politiques gouvernementales, et elles ont eu tort de le faire. Nous tous, individuellement, cette institution et le gouvernement du Canada devons en faire beaucoup plus pour redresser ces injustices et nous assurer que jamais rien de la sorte ne survienne de nouveau.

• (2205)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la présidente, je remercie le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan, surtout pour l'angle avec lequel il a abordé les questions entourant les images sexualisées et les entités comme Pornhub.

Ce débat exploratoire nous offre la chance de vraiment partager nos idées, c'est pourquoi j'aimerais clarifier un point, et peut-être en arriver à la même conclusion que la députée de Calgary Nose Hill, parce que j'aimerais clarifier mes propos pour m'assurer que tout le monde a bien compris ce que je voulais dire.

Le rapport, qui repose sur de nombreux témoignages d'experts et un examen exhaustif du problème, a fait ressortir une seule industrie légale comme source de menace pour les femmes et les filles autochtones dans les régions éloignées. Le rapport énonce seulement l'industrie de l'extraction des ressources. Cela ne signifie pas que des industries illégales, comme le commerce du sexe et la traite de personnes, ne fassent pas partie du problème ni qu'il n'y a pas de problèmes systémiques, comme le racisme, la misogynie, la pauvreté et la marginalisation.

Tous ces problèmes sont bien réels, mais je tiens à préciser au député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan que je n'ai pas compris que cela faisait partie des industries possiblement à pointer du doigt, comme l'industrie du film ou l'agriculture. La seule industrie mentionnée dans le rapport d'enquête est l'extraction des ressources. Nous devons trouver des solutions.

M. Garnett Genuis: Madame la présidente, il est très clair qu'il y a, dans chaque secteur de l'économie, des personnes qui commettent des crimes, et des crimes odieux. Parlons de certaines révolutions du passé auxquelles les politiciens ont pris part concernant la violence faite aux femmes.

On aurait tort de nier que cela existe dans tous les secteurs, indépendamment des convictions politiques. Nous devons aussi reconnaître l'énorme occasion d'autonomisation dont les peuples autochtones choisissent de profiter grâce à l'exploitation des ressources. Soutenir les droits des peuples autochtones, cela comprend le droit de choisir d'exploiter leurs propres ressources.

Je ne veux pas débattre de l'exploitation des ressources dans le contexte du débat de ce soir, mais il faut aussi reconnaître les occasions d'autonomisation qui découlent du choix d'exploiter les ressources, et beaucoup de collectivités autochtones choisissent, par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiques, de le faire.

Ordres émanant du gouvernement

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Madame la présidente, le député a soulevé un point très important dans le contexte des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, à savoir la culpabilité des hommes. Il a parlé de la nécessité de porter une plus grande attention aux jeunes garçons et à la perpétuation de la masculinité toxique. J'aimerais donner au député l'occasion de nous en dire davantage sur ce qu'il pense que nous pourrions mieux faire en tant que société pour mettre fin aux discussions sur la masculinité qui se soldent en violence contre les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

M. Garnett Genuis: Madame la présidente, une grande partie de l'enseignement dispensé aux jeunes garçons commence à la maison avec les exemples donnés par les familles. J'ai parlé de l'importance des familles fortes et de l'enseignement dispensé à la maison ainsi que de l'importance de donner aux jeunes une image positive de la masculinité et de leur apprendre à traiter les femmes et toutes les personnes qu'ils rencontrent avec respect. En tant que législateurs de ce côté de la Chambre, nous pouvons baser cette image positive sur une famille forte et faire ce que nous pouvons pour réduire l'accès aux images violentes tout en soutenant les familles fortes.

Mme Rechie Valdez (Mississauga—Streetsville, Lib.): Madame la présidente, *kwe, unnusakkut, tansi, hello* et bonjour.

Je vais partager mon temps de parole avec le député de Sydney—Victoria, pour qui j'ai énormément de respect et qui m'a tant appris au sujet des peuples autochtones et de leur culture.

Je prends aujourd'hui la parole sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion d'intervenir à la Chambre au sujet des conséquences de la violence fondée sur le sexe dans ma circonscription, Mississauga—Streetsville. J'ai aussi parlé en détail de la hausse de la haine et de la violence ciblées au pays, ainsi que de la façon dont le budget de 2022 s'attaquait à ces problèmes. Il est prouvé que la violence et les mauvais traitements peuvent entraîner des problèmes de santé physique et mentale, de graves blessures et même des homicides.

Il est difficile de parler des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues, mais c'est vraiment un sujet qu'il est nécessaire d'aborder pour tous nous aider à apprendre et à faire partie du changement.

La culture est le fondement de notre identité, de notre estime de soi. Au Canada, le colonialisme a privé des générations d'Autochtones de leur savoir intuitif et de leur sens de la communauté. Il a privé les peuples autochtones de leurs langues, de leur spiritualité et de leurs modes d'interaction avec la terre et le monde. Il a séparé par la force les Autochtones les uns des autres et de leurs communautés. Il a privé les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes LGBTQIA+ de leur rôle vital, s'attaquant à leur valeur intrinsèque et à leur position dans la société.

Pour guérir, les peuples autochtones doivent être en mesure de se réapproprier leur culture, de la préserver et de la pratiquer. Ils ont la sagesse et la résilience pour le faire. Cependant, il incombe au gouvernement fédéral de soutenir ce travail par une écoute constante et des mesures à la hauteur de ses paroles.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler sa relation de nation à nation avec les peuples autochtones en se fondant sur la reconnaissance des droits, le respect, la vérité, la coopération et le partenariat. Des investissements historiques ont été faits pour soute-

nir les priorités des Autochtones et le parcours de ces derniers vers l'autodétermination. Il y a cependant encore beaucoup de travail à faire, et notre gouvernement continuera à être présent pour travailler aux côtés des peuples autochtones afin de corriger les injustices du passé.

Ce soir, j'aimerais souligner une partie du programme de Patrimoine canadien qui répond aux appels à la justice compris dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et qui traite de la violence à l'égard des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et des personnes LGBTQIA+ autochtones.

Étant responsable de la thématique culturelle de la Voie fédérale du plan d'action national, Patrimoine canadien a travaillé en étroite collaboration avec ses collègues d'autres ministères et organismes ainsi qu'avec des partenaires autochtones. Le thème culturel de la Voie fédérale énonce trois façons de procéder. Premièrement, soutenir la conservation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues, des cultures et des espaces culturels autochtones. Deuxièmement, renforcer les possibilités d'expression culturelle, de participation, de promotion et de représentation autochtones dans les arts, dans les industries culturelles et dans les médias. Troisièmement, lutter contre le racisme systémique dont sont victimes les peuples autochtones dans la sphère publique et dans le secteur des politiques pour instaurer des changements durables. Comme nous l'avons dit à la Chambre ce soir, nous avons absolument besoin de changements durables.

Le gouvernement a démontré son engagement et son soutien envers les priorités de la thématique culturelle par des investissements dans les budgets de 2021 et de 2022. Le budget de 2021 a octroyé 453,1 millions de dollars sur cinq ans et un investissement continu de 4,9 millions de dollars par année aux initiatives de la thématique culturelle, et le budget de 2022 prévoit 25 millions de dollars sur trois ans. Ces fonds ont servi à soutenir plusieurs activités.

Premièrement, on continue de faire des progrès en vue de mettre en œuvre la Loi sur les langues autochtones, qui répond à un certain nombre d'appels à la justice. Le ministère du Patrimoine canadien consacrera 275 millions de dollars à la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones, et une aide permanente de 2 millions de dollars sera également offerte. Ces fonds servent à la réappropriation, à la revitalisation et au renforcement des langues autochtones en tant qu'élément fondamental de la culture, de l'identité et du sentiment d'appartenance des Autochtones. Ce financement a servi à soutenir différentes initiatives, y compris des camps d'apprentissage de la langue et de la culture, des programmes de mentorat-apprentissage et la conception de ressources et de documentation sur les langues autochtones. S'assurer que les femmes, les filles et les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ au sein des communautés autochtones du Canada peuvent réellement se réapproprier leurs cultures et leurs langues, ce qui est absolument fondamental.

● (2210)

Deuxièmement, Bibliothèque et Archives Canada a reçu 14,9 millions de dollars pour la préservation du patrimoine autochtone. Afin que l'on puisse poursuivre ce travail, le budget de 2022 prévoit un financement de 25 millions de dollars pour la numérisation de documents liés au système fédéral des écoles de jour indiennes...

La vice-présidente: La députée pourra peut-être présenter d'autres éléments de son discours pendant la période des questions et observations.

Nous passons aux questions et observations. La députée de Fort McMurray—Cold Lake a la parole.

• (2215)

Mme Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Madame la présidente, il a fallu deux ans pour que le gouvernement présente un plan d'action, et il ne semble pas pressé de le mettre en œuvre, puisque le budget est muet à ce sujet.

La députée se soucie-t-elle que ce retard ait des conséquences à court et à long termes pour ce plan?

Mme Rechie Valdez: Madame la présidente, le budget de 2021 a permis d'investir 18 milliards de dollars pour combler les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones en favorisant la santé, la sécurité et la prospérité des communautés autochtones.

De ces 18 milliards de dollars, une tranche de 2,2 milliards de dollars et un financement récurrent de 160,9 millions de dollars visent directement à s'attaquer aux causes profondes qui contribuent à la tragédie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones assassinées ou portées disparues.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la présidente, la députée a parlé de l'importance de la culture, et je suis tout à fait d'accord avec elle, même comme base.

Je me demande si la députée est d'accord avec moi pour dire qu'en plus de la culture, il est important que ces questions soient menées par des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones en ce qui concerne les décisions qui touchent directement leur vie et leur sécurité.

Mme Rechie Valdez: Madame la présidente, je suis reconnaissante que nous ayons un dialogue ouvert ce soir. C'est le type de dialogue que nous devons maintenir pour être en mesure d'apprendre, d'évoluer et de mettre en œuvre les changements qui sont nécessaires pour empêcher qu'une telle situation se reproduise.

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la présidente, je remercie la députée de Mississauga—Streetsville d'avoir parlé à cœur ouvert, comme elle le fait toujours à la Chambre.

Ma question porte sur l'appel à la justice n° 4.5 qui réclame l'établissement d'un revenu minimum garanti, une politique qui est bien défendue à la Chambre par la députée de Winnipeg-Centre.

La députée accepterait-elle de nous faire part de ses observations sur l'importance d'établir un revenu minimum garanti?

Mme Rechie Valdez: Madame la présidente, le gouvernement du Canada appuie le plan d'action national qui a été publié en 2021, dont l'une des priorités à court terme est un revenu annuel garanti. Je reconnais que fournir un revenu annuel garanti aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA+ autochtones leur accorderait de l'autonomie et ciblerait les causes profondes de la violence contre ces groupes.

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Madame la présidente, la députée a mentionné que le débat de ce soir nous a permis d'échanger ouvertement, mais si la députée de Winnipeg-Centre n'avait pas demandé la tenue de ce débat exploratoire, nous ne serions pas ici et le sujet ne ferait pas partie des priorités du gouvernement.

La députée admettra-t-elle enfin que sans les pressions exercées par l'opposition, le gouvernement n'arriverait pas à se concentrer à cet instant sur ce grave problème?

Ordres émanant du gouvernement

Mme Rechie Valdez: Madame la présidente, je tiens à remercier ma collègue. Je lui sais gré de nous avoir raconté l'histoire magnifique au sujet de sa mère et de son expérience. J'ai senti qu'elle parlait avec son cœur.

Je veux simplement dire que le gouvernement accorde la priorité à la réconciliation depuis 2015, et qu'il continuera de travailler pour bâtir notre relation et veiller à prévenir toute tragédie de ce type à l'avenir.

M. Jaime Battiste (secrétaire parlementaire du ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Madame la présidente, *kwe. Tansi. Hello.* Bonjour. J'aimerais commencer en reconnaissant que le parlement du Canada est situé sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin anishinabe. Ensuite, j'aimerais remercier tout spécialement les grands dirigeants des Premières Nations, inuits et métis, les membres des communautés et les alliés qui ont participé à la préparation de la Journée de la robe rouge cette semaine.

Selon des statistiques sur le Canada, plus de 6 femmes autochtones sur 10 ont subi une agression physique ou sexuelle au cours de leur vie. Près de 6 femmes autochtones sur 10 ont subi une agression physique, alors que près de la moitié d'entre elles ont été agressées sexuellement. Plus de 4 femmes autochtones sur 10 ont été victimes de violence physique ou sexuelle commise par leur partenaire intime. C'est inacceptable. Alors que les femmes autochtones représentent seulement 5 % de la population canadienne, elles représentent plus de 42 % de la population de femmes incarcérées au Canada.

Voilà pourquoi le gouvernement s'emploie à trouver des solutions pour remédier aux injustices et éliminer les causes de la violence contre les femmes, les filles et les membres de la communauté 2ELGBTQ+. C'est pourquoi nous avons investi plus de 2,2 milliards de dollars sur 5 ans pour donner suite aux appels à la justice énoncés dans l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Parallèlement, nous devons soutenir les survivantes, leur famille et leur communauté qui souffrent en raison des effets dévastateurs des actes de violence et de la crise qui persiste.

Dans le cadre de la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées, nous avons conçu des programmes de guérison continus, accessibles et pertinents sur le plan culturel, ainsi que des mesures de soutien pour les enfants, les survivants et leurs familles. Nous avons collaboré avec des partenaires autochtones de partout au Canada, ainsi qu'avec les autres ordres de gouvernement. Tout au long du processus, nous avons écouté nos partenaires autochtones pour profiter de leur expertise et de leur savoir concernant les approches adaptées à la culture qui sauront le mieux aider ceux qui ont besoin de soutien.

Jusqu'à maintenant, nous avons fourni 2,5 millions de dollars à 20 partenaires autochtones qui travaillent à des projets visant à promouvoir la guérison des survivants et de leurs familles. J'aimerais reconnaître ces organismes et souligner leur apport en parlant de leur dévouement et de leurs efforts pour aider les familles et les survivants à l'aide de programmes efficaces et adaptés aux particularités culturelles.

Tout d'abord, j'aimerais parler d'un projet qui est en cours dans la région de l'Atlantique, le Wabanaki Two Spirit Alliance. Cet organisme...

Ordres émanant du gouvernement

• (2220)

La vice-présidente: Je suis désolée. La députée de Manicouagan invoque le Règlement.

[Français]

Mme Marilène Gill: Madame la présidente, nous n'entendons plus l'interprétation depuis près d'une minute.

La vice-présidente: Il semble y avoir un problème d'interprétation.

[Traduction]

Est-ce que cela fonctionne maintenant?

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Jaime Battiste: Madame la présidente, j'aimerais d'abord parler d'un projet qui est mis en œuvre dans la région de l'Atlantique: la Wabanaki Two Spirit Alliance. Les membres de la communauté 2ELGBTQ+ ont été oubliés et effacés par la collecte et l'analyse de données coloniales traditionnelles. La Wabanaki Two Spirit Alliance s'emploiera à préparer le terrain pour la mise au point de meilleures méthodologies et de nouvelles approches qui permettront de produire des données de plus grande qualité sur la sécurité des membres de la communauté 2ELGBTQ+ qui tiendront compte des points de vue et des perspectives des Autochtones sur le monde.

Je tiens à remercier John R. Sylliboy et l'équipe de leur engagement et de leur excellent travail au sein des communautés micmaques, y compris celle dont je fais partie, la communauté d'Esksani. Il y a également la Liard Aboriginal Women's Society, qui offre ses services sur les terres ancestrales des Kaska, au Yukon et dans le Nord de la Colombie-Britannique. Cet organisme aide les familles et les survivants à honorer la mémoire de leurs proches et à célébrer leur vie lors d'un festin et d'une cérémonie traditionnels qu'on appelle un potlatch. Le potlatch vise à aider les personnes affectées par la perte d'un proche à retrouver un certain équilibre.

Un autre projet est réalisé par le groupe All Nations Hope Network, à Regina, en Saskatchewan, qui organise des séances de thérapie individuelle et en groupe destinées aux membres de la communauté 2ELGBTQ. Ces efforts seront coordonnés par une personne bispirituelle.

Tous les projets qui ont reçu des fonds sont axés sur l'appui aux communautés et sur la prestation de soins compatissants et adaptés à la culture. Ces groupes effectuent un travail inestimable, et c'est un honneur pour moi d'en être témoin.

Ne nous leurrions pas: il reste encore du travail à faire, car la guérison et la réconciliation ne sont pas simples. Il faut tenir des conversations difficiles et il faut que le Canada assume ses responsabilités et soutienne les survivantes, leurs familles et leurs communautés. Nos relations avec les peuples autochtones se porteront mieux si, collectivement, nous travaillons vers la vérité, nous luttons contre l'injustice et nous combattons les préjugés, aussi douloureux que cela puisse être.

J'invite les partis de l'opposition à se joindre à nous et à des voix autochtones de partout au pays dans nos efforts pour promouvoir la guérison et pour mettre fin à la violence. Merci. *Nakurmiik.*

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, des femmes et des filles autochtones ont été portées disparues ou ont été assassinées malgré tous ces prétendus investissements, dont aucun n'a réduit les conséquences de la crise qui demeure aujourd'hui.

Que fera le député pour s'assurer que lui et son parti rendent des comptes et assurent un financement durable et ciblé pour mettre fin au génocide contre les Premières Nations, les Métis et les Inuits?

• (2225)

M. Jaime Battiste: Madame la présidente, *qujannamiik*.

Il est important d'examiner les budgets que nous avons présentés au cours des deux dernières années. Le budget de l'année dernière prévoyait 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour les femmes autochtones assassinées ou portées disparues. Nous avons également investi 1 milliard de dollars dans la police autochtone pour assurer le déroulement sécuritaire des choses. Cette année, nous avons une entente de principe qui prévoit un financement historique de 40 milliards de dollars. En outre, 4 milliards de dollars ont été prévus pour le logement autochtone.

Ces investissements contribuent à faire en sorte que les femmes autochtones soient prises en charge et restent en sécurité. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le gouvernement fédéral doit également composer avec des partenaires autochtones. Autant que je souhaiterais aller le plus rapidement possible en tant que représentant du gouvernement fédéral, en tant qu'Autochtone et en tant que membre des Premières Nations, il est important de tenir des discussions avec ces intervenants. Il est important qu'ils aient leur mot à dire, et même si cela prend un an, deux ans ou trois ans, il est important de bien faire les choses.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la présidente, il a été question ce soir — et un certain nombre de mes collègues l'ont mentionnée — de la nature coloniale de la Loi sur les Indiens. J'aimerais savoir si le député pense que nous devrions abroger et remplacer la Loi sur les Indiens et s'il a une idée du système qui pourrait être mis en place.

M. Jaime Battiste: Madame la présidente, la question du député me donne la chance de parler du projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui permettra de tourner la page sur l'héritage colonial de la Loi sur les Indiens en donnant aux peuples autochtones la capacité de mettre en œuvre ce pour quoi ils se sont battus devant les Nations unies pendant 30 ans, mesure contre laquelle le Parti conservateur a voté.

Notre plan pour aller de l'avant est de mettre en œuvre ce que les nations autochtones de partout dans le monde réclament depuis plus de 30 ans. Le gouvernement a franchi une étape historique l'an dernier, le 21 juin 2021, lorsque cette mesure législative a reçu la sanction royale. Je suis fier de faire partie du gouvernement qui a fait de cette question une priorité.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Madame la présidente, je remercie mon collègue de son discours.

Quand on parle de filles et de femmes autochtones assassinées et non retrouvées, on parle encore et toujours de budget. Il n'y a pas eu de réconciliation ni d'action de la part du gouvernement depuis l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, depuis trois ans.

Mon collègue peut-il m'expliquer pourquoi le gouvernement est si lent à agir?

[Traduction]

M. Jaime Battiste: Madame la présidente, j'estime que le gouvernement n'a pas été lent à agir. Nous progressons au rythme d'un gouvernement fédéral, mais je veux parler de quelques-unes des mesures que nous avons prises dans le dossier de la réconciliation.

Nous avons nommé le tout premier commissaire aux langues autochtones. Nous faisons en sorte que la Chambre adopte la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous avons désigné la toute première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Vu tous les appels à la justice que nous avons entendus, nous nous assurons de faire ces investissements. Nous parlons aux gens et aux parties intéressées. La somme de 2,2 milliards de dollars sur 5 ans est considérable. Nous devons donc en discuter avec les Autochtones concernés partout au Canada, c'est-à-dire les Premières Nations, les Métis et les Inuits, pour vérifier que nous faisons les choses correctement.

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Madame la présidente, nous avons entendu toute la liste des investissements. Selon mes calculs, chaque province et chaque territoire devrait recevoir 33 millions de dollars. Je vais donner au député l'occasion d'apporter des précisions. Dans l'enveloppe de 33 millions destinée à la Nouvelle-Écosse, quelle somme sera consacrée aux femmes disparues ou assassinées?

M. Jaime Battiste: Madame la présidente, je remercie le député de son ardeur, et aussi de son amitié depuis des années.

Les 2,2 milliards de dollars octroyés sur 5 ans représentent une somme importante, mais nous devons aussi prendre en compte le budget, dont nous venons de parler, dans son ensemble. On parle d'une somme totale qui avoisine les 28 milliards de dollars. Depuis que je suis député, j'ai constaté que les investissements pour les Autochtones sont passés de 18 milliards à 28 milliards de dollars. Ces investissements sont historiques. Je suis fier du caucus autochtone et de tous les députés autochtones qui nous ont permis d'en arriver là.

[Français]

Mme Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Madame la présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de Louis-Saint-Laurent.

• (2230)

[Traduction]

C'est avec humilité que je prends aujourd'hui la parole pour participer à ce débat exploratoire sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones assassinées ou portées disparues, d'autant plus que nous sommes la veille du 5 mai qui est la Journée de la robe rouge. La Journée de la robe rouge nous permet non seulement de rendre hommage aux personnes autochtones assassinées ou portées disparues, mais aussi de nous rassembler dans un esprit de réconciliation pour sensibiliser et éduquer la population concernant la violence tragique dont sont victimes les femmes et les filles autochtones, que l'on peut qualifier de génocide.

En tant que députée de Fort McMurray—Cold Lake, ma circonscription se trouve sur les terres traditionnelles du Traité n° 6 et du Traité n° 8, sur le territoire des peuples cris et d'énés et les terres ancestrales des Métis, je reconnais que les peuples vivant sur ces territoires ont été durement touchés par la disparition et l'assassinat de femmes et de filles autochtones. Je rends hommage aux mères, aux filles, aux sœurs, aux grand-mères, aux tantes et aux amies qui ne sont plus parmi nous. J'ai aussi une pensée émue pour les familles,

Ordres émanant du gouvernement

les amis et les dirigeants autochtones qui se sont rassemblés en grand nombre pour raconter leurs histoires et exiger des mesures concrètes de la part de nos institutions civiles.

Ce qui a commencé par un mouvement communautaire né d'une installation d'art appelée « The REDress Project », ou projet de la robe rouge, a déclenché un mouvement irrésistible visant à dénoncer cette tragédie nationale et à demander justice. On dit que le rouge est une couleur sacrée qui transcende le domaine physique et rappelle à leurs êtres chers l'esprit des femmes et des filles assassinées ou portées disparues. Chaque robe, épinglette ou ruban est une représentation visuelle des sœurs volées et a une profonde signification spirituelle.

La publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées il y a trois ans a été une étape clé dans le cheminement du Canada pour confronter la victimisation historique et continue des femmes, des filles et des personnes LGBTQ2E+ autochtones. Dans les années qui ont suivi, tous les ordres de gouvernement ont montré un intérêt renouvelé à prendre des mesures concrètes pour se réconcilier avec les Autochtones et remédier aux problèmes systémiques, culturels et institutionnels qui perpétuent la violence, la marginalisation et les traumatismes intergénérationnels.

Dans la même foulée, j'ai été on ne peut plus fière de contribuer modestement à l'Alberta Joint Working Group on Missing and Murdered Indigenous Women and Girls en compagnie de l'un de mes anciens collègues, le député provincial de West Yellowhead, Martin Long, ainsi que de la ministre Whitney Issik. C'était un honneur de faire partie de ce groupe, même si ce fut de courte durée.

Je veux prendre le temps de remercier Jackie Bromley et Francis Whiskeyjack, deux anciens qui ouvraient toujours nos réunions avec une cérémonie et qui partageaient leur sagesse et leurs connaissances tout en gardant notre groupe les deux pieds sur terre. Je leur dis *hiy hiy*.

Je veux également reconnaître l'excellent travail accompli par les femmes fortes au sein du groupe de travail mixte et remercier ces dernières. Il s'agit de Lisa Higgerty et Rachel Venne, les coprésidentes, Josie Nepinak et Suzanne Life-Yeomans. J'ai beaucoup apprécié l'apport de ces femmes. Elles ont parlé de leur histoire, de leurs expériences, de leur point de vue et de leurs émotions. Elles m'ont ouvert les yeux et je les en remercie.

Pour régler ce problème, nous devons reconnaître de façon ouverte et honnête les causes sous-jacentes qui font que les femmes autochtones sont autant à risque: les dures réalités comme la pauvreté, le racisme et l'iniquité en matière de logement. Nous avons la responsabilité collective de renverser la vapeur quant à cette grave situation qui dure depuis longtemps. Nous devons cesser de considérer les femmes et les filles autochtones comme de simples statistiques et commencer à reconnaître qu'il existe des facteurs qui contribuent à rendre les femmes et les filles autochtones vulnérables et à les placer dans des situations dangereuses.

Ordres émanant du gouvernement

Il existe des obstacles systémiques à l'accès à un logement adéquat, à des soins médicaux adaptés à la culture, au soutien communautaire, à la capacité d'adaptation, au traitement des traumatismes intergénérationnels, et à bien d'autres choses encore. Bien que nous ne puissions pas changer l'histoire, nous pouvons tracer ensemble la voie vers un avenir meilleur, tout en nous souvenant à jamais des vies perdues et en soutenant les victimes. Il nous incombe à tous de passer de la parole aux actes pour éviter que cela ne se reproduise. Nous devons tous nous engager à faire front commun dans un esprit de réconciliation pour bâtir une société plus inclusive.

Depuis 2004, neuf femmes autochtones de Nistawayou ont été portées disparues ou assassinées. J'aimerais profiter de l'occasion pour faire connaître leurs noms à la Chambre: Elaine Alook, Shirley Waquan, Amber Tuccaro, Janice Desjarlais, Shelly Dene, Betty Ann Deltess, Ellie Herman, Audrey Bignose et Sherri Lynn Flett.

Il est temps que justice soit faite en souvenir de toutes ces femmes. Elles n'ont pas été oubliées et ne le seront jamais.

• (2235)

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la présidente, dans ma circonscription, North Island—Powell River, deux femmes autochtones ont rassemblé de nombreuses femmes autochtones pour perler des boucles d'oreilles et des épinglettes en forme de robe rouge. Elles recueillent des fonds afin de pouvoir soutenir les familles qui ont perdu des femmes et des filles autochtones. Elles recueillent des fonds pour pouvoir installer des panneaux publicitaires de femmes et de filles autochtones disparues afin que les gens voient les visages de celles qui ont disparu à jamais de leur famille.

La députée pourrait-elle nous parler de l'importance de ne pas demander aux gens de faire preuve de charité dans ce dossier, mais de demander au gouvernement d'assumer la responsabilité des mesures qu'il prend pour retrouver ces femmes et ces filles?

Mme Laila Goodridge: Madame la présidente, je remercie la députée de sa question extrêmement importante. Elle met vraiment en évidence le fait qu'il ne devrait pas incomber aux communautés de sensibiliser la population. Le gouvernement doit prendre des mesures importantes à cet égard.

Dans ma propre circonscription, une tragédie est survenue à un kilomètre à peine de chez moi. C'est la communauté qui a dû se mobiliser. J'ai été très reconnaissante aux dirigeants de tous les ordres de gouvernement de s'être réunis pour fournir de l'aide, mais cela doit se faire à une plus grande échelle. Le gouvernement fédéral doit effectuer des investissements.

J'aimerais beaucoup qu'un programme d'« alerte à la robe rouge » soit créé pour essayer de faire circuler l'information plus rapidement. Nous savons que plus les femmes sont retrouvées rapidement, plus elles sont susceptibles d'être vivantes.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la présidente, ma collègue a évoqué des solutions et parlé entre autres de logement. Pour que les femmes autochtones se sortent de ce cycle de violence, il faut aussi leur permettre de reprendre une forme de pouvoir sur leurs vies. Cependant, certaines communautés ont des logements vraiment vétustes, d'autres n'ont même pas d'eau et il y en a qui n'ont même pas d'électricité.

Comment peut-on offrir un environnement adéquat et sécuritaire à ces femmes pour qu'elles puissent dire qu'elles ont ce qu'il faut

pour briser ce cycle de violence et éviter la disparition d'autres femmes?

Mme Laila Goodridge: Madame la présidente, je crois que ma collègue a souligné quelque chose qui est vraiment un problème dans les communautés rurales et isolées.

J'ai des problèmes de logement dans ma circonscription et je crois qu'il y a beaucoup de députés de régions rurales qui ont le même problème. Je crois que le gouvernement doit vraiment mettre en œuvre les actions demandées dans le cadre de l'Enquête, parce qu'elles étaient vraiment claires. Toutefois, il n'a pas agi en appui à ces suggestions.

[Traduction]

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Madame la présidente, nous avons entendu parler ce soir de nombreux organismes et de nombreuses campagnes au Canada qui visent à sensibiliser la population envers les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues et à honorer ces femmes et ces filles.

Outre la participation à bon nombre de ces événements, a-t-elle des suggestions à faire à tous ses collègues de la Colline du Parlement quant à la façon dont ils peuvent en faire davantage dans ce dossier très important?

Mme Laila Goodridge: Madame la présidente, une chose vraiment importante que nous pouvons tous faire, c'est d'échanger avec les communautés autochtones et de les écouter. Nous devons entendre ce qu'elles ont à dire et aborder la solution en sachant que les réponses se trouvent dans ces communautés. Il incombe à chacun d'entre nous d'avoir ces conversations, de transmettre ce message et de permettre aux organismes dirigés par des Autochtones de vraiment briller, surtout lors de journées comme celle de demain.

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Madame la présidente, comme on dit dans la circonscription de Louis-Saint-Laurent et à Wendake: *kwe*.

Comme la plupart de mes collègues ici, ce soir, je prends part à ce débat très important sur l'approche que le gouvernement et que les Canadiens doivent avoir quant à la violence faite aux femmes autochtones et aux mesures qui doivent être prises pour sortir le pays et particulièrement les femmes autochtones de ce cercle vicieux et odieux. Il faut avoir ce type de débat.

Ma circonscription abrite la communauté huronne-wendate. Je dis toujours avec un sourire en coin que j'ai été chanceux, parce que, comme on le sait, on ne choisit pas sa famille ni l'endroit où on naît. Or, dans les deux cas, j'ai été très privilégié.

Mes parents sont arrivés au pays en 1958 et, en 1962, ils se sont installés à ce qui était à l'époque Château-d'Eau, qui est ensuite devenu Loretteville et qui est maintenant Québec. C'était à moins d'un mille de la communauté autochtone de Wendake. J'ai grandi et je vis toujours à Loretteville. J'ai donc des amis wendats très proches et sincères, des amis depuis toujours et que j'aurai toujours. Tout enfant, j'ai grandi dans cette connaissance que nous devons tous avoir et que nous n'aurons jamais assez approfondie des Premières Nations.

Il est difficile de réparer 400 ans de pots cassés. C'est cela, la réalité des relations autochtones avec l'État fédéral et provincial. Ce sont 400 ans d'incompréhension, de batailles, de domination tout à fait inacceptable et, dans plusieurs cas, c'est ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui au XXI^e siècle.

Il faut comprendre que l'on ne pourra jamais en faire assez pour effacer ou à tout le moins amoindrir les douleurs de ces siècles. La réalité, c'est qu'il faut agir, mais il faut surtout réfléchir et comprendre ce qui s'est passé.

• (2240)

Au début du XXI^e siècle, il y a eu cette prise de conscience. Cela a toujours existé au Canada. Quels que soient les premiers ministres précédents, ils ont toujours eu un geste, une pensée, parfois positive, parfois exécrable, mais qui, parfois, se voulait également honnête face aux Premières Nations.

Il faut reconnaître que c'est feu Jack Layton, l'ancien chef du NPd dont nous regrettons tous le départ, qui a fait qu'un premier geste concret a été posé pour nous conduire aujourd'hui à la reconnaissance de cette tragédie des femmes autochtones victimes de violence exécrable.

Jack Layton avait émis l'hypothèse au début du XXI^e siècle que le gouvernement canadien devrait présenter des excuses formelles pour la tragédie et les crimes survenus dans les écoles résidentielles, qui auront conduit aux exactions tout à fait inacceptables qui ont été tout récemment condamnées par le Saint-Père lui-même.

Le premier ministre du Canada de l'époque, le très honorable Stephen Harper, a pris Jack Layton au mot. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, l'État canadien a offert des excuses formelles et sincères aux Premières Nations. C'est d'ailleurs la première et seule fois dans l'histoire qu'un grand chef des Premières Nations canadiennes s'est adressé aux élus de la Chambre des communes, ici même, à Ottawa, le 11 juin 2008.

Au-delà des excuses, il y a eu l'action: la création de la Commission de vérité et réconciliation, puisqu'on ne peut pas faire la réconciliation si on n'a pas d'abord les faits et la vérité. C'est pourquoi, sur une longue période de six ans, les Canadiens ont traversé le pays d'un océan à l'autre à l'écoute des Premières Nations.

Alors que je faisais mes premiers pas politiques en 2008-2009 à l'Assemblée nationale du Québec, je me rappelle très bien avoir assisté à la rencontre qui avait eu lieu à Wendake. Elle avait duré quelques jours et je n'y suis allé que pour une journée. J'aurais peut-être dû prolonger mon séjour. Les participants pouvaient voir et comprendre la douleur que ces gens-là avaient.

La Commission a déposé son rapport en 2015, dans lequel elle formulait près d'une centaine de recommandations et de suggestions. L'une d'elles, la recommandation n° 41, mentionnait que le gouvernement canadien devait agir en lien avec la tragédie des femmes autochtones, battues, violées, agressées ou assassinées. Est arrivé le résultat que l'on sait: le gouvernement a attendu deux ans avant de proposer son plan.

Comme je le disais en introduction, on ne pourra jamais en faire assez, parce que réparer 400 ans de pots cassés, c'est presque impossible. Il faut d'abord et avant tout commencer par accepter cette triste réalité.

Ordres émanant du gouvernement

• (2245)

[Traduction]

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPd): Madame la présidente, je tiens à dire à mon collègue à quel point j'ai apprécié sa description honnête de l'histoire du Canada et la façon dont il a parlé des excuses qui ont été présentées.

Je sais que les excuses sont bien accueillies. Nous sommes toutefois parvenus à un point où les excuses, c'est bien beau, mais elles doivent être suivies par des mesures concrètes. Je crois que mon collègue en conviendra, surtout compte tenu de la façon dont il a parlé du degré de violence et d'inaction et du fait qu'on n'en a pas assez fait.

Mon collègue croit-il qu'il faut aller au-delà des excuses et poser de toute urgence des gestes concrets afin d'atténuer ce génocide?

M. Gérard Deltell: Madame la présidente, je tiens à rendre hommage à ma collègue, qui représente son peuple avec tellement de passion et de dignité à la Chambre des communes. C'est un privilège d'avoir à la Chambre une telle députée qui sert si bien non seulement sa collectivité, mais aussi le pays tout entier.

Il faut effectivement poser des gestes concrets, mais ces gestes ne viendront pas d'ici, de la Chambre des communes, et surtout pas d'un gars comme moi, mais plutôt, et avant tout, de gens comme la députée et des Premières Nations, car les Premières Nations font partie de la solution au problème. On se trompe si on croit que la solution ne peut provenir que de la Chambre des communes. Si on veut de véritables résultats, des résultats concrets, ils doivent provenir des Premières Nations.

J'ai grandi très près d'une communauté des Premières Nations, et je peux assurer aux députés que nous devons travailler main dans la main. C'est exactement ce qui se passe depuis près de 400 ans à Wendake, dans la ville de Québec. Nous pouvons effectivement nous inspirer de ce merveilleux exemple.

[Français]

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la présidente, ma question au député de Louis-Saint-Laurent porte sur l'appel à la justice 4.8, spécifiquement sur le « [...] financement [adéquat] pour l'établissement de services et d'infrastructures de transport et de transport en commun sécuritaires et abordables destinés aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA autochtones vivant dans des communautés éloignées ou rurales. »

Le député peut-il nous parler de l'importance de l'investissement mentionné dans l'appel à la justice 4.8?

M. Gérard Deltell: Madame la présidente, je tiens à saluer mon collègue. Il a travaillé pendant plusieurs années à Montréal, ce qui fait qu'il parle un français impeccable. Je le remercie. C'est une belle inspiration pour nous tous.

Je pense qu'il a mis le doigt encore une fois sur une situation qui fait en sorte qu'il n'y a pas de solution facile quand il est question des Premières Nations.

Ordres émanant du gouvernement

À l'évidence, il y a des communautés qui, comme chez moi, à Wendake, sont littéralement enchâssées dans une ville urbaine comme Québec. Il y en a cependant d'autres qui sont dites éloignées, même si je trouve cela extrêmement péjoratif de dire « éloignées », comme si nous étions le centre et que les gens qui ne sont pas dans le centre étaient éloignés. À ce que je sache, l'éloignement, soit dit en passant, est aussi loin que le centre. Les gens dits éloignés pourraient donc dire que les gens du centre-ville sont des gens éloignés. Ils auraient tout aussi raison de le dire ainsi.

La réalité est que, si nous voulons offrir des services corrects et honnêtes aux Premières Nations, il faut prendre en compte le fait que les communautés ne sont pas dans des centres urbains. Il faut leur assurer des services qui permettent à l'aide que l'on veut offrir de se faire correctement et promptement avec les réalités dans lesquelles ces Premières Nations vivent quotidiennement.

La vice-présidente: Nous avons juste assez de temps pour une brève question.

L'honorable députée de Manicouagan a la parole.

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Madame la présidente, je demanderai tout simplement à mon collègue de Louis-Saint-Laurent quelles sont ses attentes au sortir du débat exploratoire relativement à la question qui nous occupe aujourd'hui.

M. Gérard Deltell: Madame la présidente, si, par malheur, il aura fallu 400 ans pour aboutir à ce type de réflexion, souhaitons que, dans les années qui viennent, des actions concrètes soient prises avec l'appui et le concours des Premières Nations.

Ce n'est pas à des gens comme moi, fils d'immigrant, de dire ce qui est bon pour les gens des Premières Nations. Il faut plutôt être à l'écoute de ce que les Premières Nations veulent et de la manière dont elles veulent agir, et offrir le concours nécessaire pour que nous puissions regarder l'avenir tous ensemble et avec optimisme.

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la présidente, c'est un honneur de prendre la parole alors que le débat tire à sa fin. Bien qu'il reste du temps et que d'autres personnes prendront encore la parole, je pense que ce débat exploratoire a été empreint de sincérité et de compassion. Selon moi, des changements réels sont survenus et ils nous ont amenés à pouvoir discuter de ces problèmes à la Chambre et à accepter les conclusions de l'enquête.

Je me rappelle quand le rapport d'enquête a été publié il n'y a pas tout à fait trois ans. Quand on a entendu pour la première fois que l'enquête sur les femmes, les filles et les membres de la communauté bispirituelle faisait référence à un génocide, les réactions ont été nombreuses dans les médias, comme si ce n'était pas vrai. Aujourd'hui, des députés des deux côtés de la Chambre ont parlé ouvertement d'un génocide. Cela témoigne du chemin parcouru pour comprendre la portée, l'étendue et la gravité de la problématique.

Je tiens à reconnaître que nous sommes sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe. J'aimerais aussi souligner que le nom du territoire que j'ai l'honneur de représenter au Parlement, la circonscription de Saanich—Gulf Islands, est en fait la prononciation déformée à l'anglaise de WSÁNEĆ, la nation WSÁNEĆ des Salish du littoral. Je suis profondément redevable aux peuples de notre territoire.

Je veux commencer par dire que je partagerai mon temps de parole avec le fantastique député d'Edmonton Griesbach.

Beaucoup de choses ont été dites. Avec le peu de temps qu'il reste pour mon discours, il serait difficile d'en dire beaucoup plus. Cependant, en me préparant pour ce débat, et chaque fois que je pense à l'enquête, je me dis toujours que je ne veux pas parler de statistiques. Je veux simplement dire que, en tant que femme issue d'une culture colonisatrice consciente du privilège que lui accorde la couleur de sa peau, j'ai beaucoup de chance. J'ai beaucoup d'amies, mais ce sont seulement mes amies autochtones qui disent à la légère des choses telles que « j'ai été laissée pour morte dans un conteneur à déchets ».

• (2250)

J'ai très peu d'amies autochtones qui n'ont pas vécu la perte de proches parents, en particulier dans le quartier de Downtown Eastside, à Vancouver. Cette phrase, « j'ai été laissée pour morte dans un conteneur à déchets », a été prononcée dans un contexte où, après la publication du rapport, j'étais assise dans un cercle à Victoria en compagnie d'une femme que je croyais très bien connaître. Son nom anglicisé est Rose Henry. Elle se fait maintenant appeler Grandma Losah, nom issu de sa culture tsilhqot'in. Je n'avais aucune idée que mon amie Rose, quand elle était jeune, avait été laissée pour morte dans un conteneur à déchets après avoir été battue et violée.

Ces expériences ne sont pas des statistiques. Il s'agit de nos amies, de nos mères, de nos tantes et de nos enfants. L'ampleur des mauvais traitements et de la violence ordinaire contre les femmes et les filles autochtones est épouvantable. Il s'agit d'une violation des droits de la personne. Nous n'avons pas réagi avec l'urgence qui s'impose. Les députés se rappelleront, j'en suis sûre, que nous avons passé des années à demander qu'une enquête se fasse sur les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues. Nous avons obtenu l'enquête. Nous avons reçu les recommandations, mais les femmes et les filles continuent régulièrement de disparaître. Les femmes et les filles autochtones sont toujours marginalisées et à risque, et nous avons 231 appels à la justice visant à changer cette situation. Dans le temps qu'il me reste, j'aimerais souligner certains de ces appels à la justice.

L'appel à la justice n° 4.5, dont j'ai parlé ce soir durant la période des questions et observations, demande un revenu minimum garanti pour mettre fin à la marginalisation des femmes et des filles en les sortant d'une situation dangereuse et en les plaçant dans une situation qui offre une plus grande sécurité par le simple fait qu'elles auront assez d'argent pour sortir de la pauvreté. C'est assez simple.

L'enquête nous a également appris que les femmes portées disparues avaient souvent été contraintes, en raison de leur situation économique marginalisée, de faire du pouce. Ces femmes ne possèdent pas de voiture. Elles n'ont pas accès à un transport terrestre sûr et abordable parce qu'il n'y en a pas. Le système de transport en commun de surface au Canada est pire que celui de la plupart des pays en développement. Les députés devraient réfléchir à ce fait. Le rapport a été publié avant que Greyhound supprime son service à l'échelle du Canada. J'ai discuté avec mes amis Nuuchah-nulth, notamment avec la cheffe, Judith Sayers de la nation des Nuuchah-nulth. Elle défend avec ardeur le transporteur local appelé Wilson's Bus Lines, qui tente de garder la tête hors de l'eau et d'assurer différentes liaisons par autocar. Le gouvernement doit reconnaître que VIA Rail doit être là pour soutenir les personnes marginalisées.

Il faut également répondre à la grave menace que représentent les vérifications de l'état de santé lors desquelles des femmes et des filles autochtones perdent la vie. Une vérification de l'état de santé ne devrait pas conduire à une enquête et à un rapport de coroner. Ce problème exige également notre attention de toute urgence.

• (2255)

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la présidente, j'ai beaucoup de respect pour la députée, mais, puisqu'elle a abordé la question du revenu universel de base, qui, à mon avis, amène diverses questions de politique du point de vue de la lutte contre la violence, je me demande si elle pourrait nous dire s'il existe des données indiquant que la mise en place de cet instrument de politique entraînera une réduction de la violence.

Ne ferions-nous pas mieux de nous attaquer aux causes de la pauvreté, c'est-à-dire en offrant les mesures d'aide dont les personnes en situation de vulnérabilité ont besoin, plutôt que de fournir simplement une garantie que quiconque tombe sous un certain seuil commence automatiquement à recevoir de l'argent du gouvernement?

La députée croit-elle que nous pourrions financer cette mesure en effectuant des compressions dans d'autres programmes sociaux, ou est-elle plutôt d'avis que nous pourrions nous le permettre, en plus des programmes sociaux que nous offrons déjà?

Mme Elizabeth May: Madame la présidente, je parlais des appels à la justice du rapport d'enquête, et j'en fais maintenant la lecture:

4.5 Nous demandons à tous les gouvernements d'établir un programme de revenu annuel garanti pour tous les Canadiens, y compris les Autochtones, afin qu'ils puissent répondre à tous leurs besoins sociaux et économiques.

Je pourrais en parler longtemps. La Chambre comprend un caucus anti-pauvreté qui est composé de députés et de sénateurs. Nous entendons des experts témoigner depuis des années. Je recommande au député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan un excellent livre du grand progressiste-conservateur Hugh Segal intitulé *Bootstraps Need Boots*.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je félicite la députée de son très bon discours. J'ai écouté avec grand intérêt ce débat et j'ai entendu toute l'empathie et la compréhension que tous semblent éprouver concernant les réalités et les expériences des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Malheureusement, je n'ai pas entendu beaucoup de députés demander des comptes.

Je me demande pourquoi. La députée, avec ses longs états de service à la Chambre, pourrait-elle nous dire comment nous pouvons garantir la reddition de comptes dans le contexte de la crise touchant les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues ou assassinées? *Qujannamiik*.

Mme Elizabeth May: Madame la présidente, la remarque de la députée me rappelle les paroles du grand journaliste Warner Troyer qui a un jour dit que les politiciens réagissaient en somme comme des organismes unicellulaires, c'est-à-dire qu'ils n'évoluent que sous la chaleur, la pression et la douleur. Il nous faut générer plus de chaleur, de pression et de douleur pour que les décideurs fassent avancer les choses.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la présidente, je remercie ma collègue de Saanich—Gulf Islands de son discours.

La fin du débat exploratoire approche. Je suis d'accord avec ma collègue de Manicouagan. Moi aussi, j'ai de la misère avec le mot « exploratoire ».

Il y a 231 appels à la justice, 231 façons de passer à l'action pour qu'aucune autre femme ou fille ne soit assassinée ou ne disparaisse.

J'aimerais savoir ce que ma collègue pense du fait que nous tenons un débat exploratoire alors qu'il y a 231 appels à la justice, à l'action.

Mme Elizabeth May: Madame la présidente, je remercie ma collègue de Shefford.

Elle a raison: nous sommes ici, à cette heure tardive, alors qu'il y a plus de 200 appels à la justice. Nous comprenons tous ce que nous devons faire, mais nous tenons un débat exploratoire, ce qui n'est pas suffisant.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la présidente, ma grand-mère a fréquenté un pensionnat à Lejac dès l'âge de 4 ans jusqu'à ses 16 ans. Malheureusement, lorsqu'elle avait 16 ans, les religieuses ont arrangé son mariage et elle a épousé un homme blanc âgé de 50 ans.

Lorsque son mari est décédé, peu de temps après bien sûr, la famille l'a rejetée. Elle a perdu son statut et n'a pas pu rentrer chez elle.

Quand je pense à l'histoire du Canada et à quel point elle compromet la sécurité des femmes et des filles autochtones, je me demande ceci: la députée pourrait-elle parler du fait que l'histoire continue de se répéter?

Mme Elizabeth May: Madame la présidente, ces histoires nous brisent le cœur. L'histoire se répète parce que nous ne reconnaissons pas la gravité de la situation. Jamais la société canadienne ne tolérerait qu'une telle proportion de femmes ayant la même couleur de peau que moi disparaissent au même rythme que les femmes autochtones. Nous devons nous rendre à l'évidence. L'histoire se répète parce que le racisme demeure systémique.

• (2300)

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Madame la présidente, aujourd'hui, je veux saluer l'ensemble de mes collègues. Chacun d'entre eux ici aujourd'hui participe à une conversation qui est très difficile pour les Autochtones, qu'ils soient ici ou ailleurs au pays. Je veux qu'ils aillent plus loin que la sympathie, qu'ils se demandent honnêtement à quoi ressemblerait leur vie sans leur mère, leurs sœurs ou leurs grands-mères. Toutes les familles autochtones du pays connaissent cette douleur, mais je ne veux pas en parler.

Ordres émanant du gouvernement

Il a été énormément question aujourd'hui de la douleur que les Autochtones ont éprouvée, mais je veux rappeler aux députés que ce n'est pas le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement de ce pays qui a assuré notre survie malgré cette douleur: ce sont les femmes autochtones. Les femmes autochtones ont assuré la survie de nos nations, et c'est encore le cas aujourd'hui. C'est précisément pour cette raison que le gouvernement, comme tous les autres gouvernements de l'histoire canadienne, a persisté à ne pas régler ce problème. J'en veux pour preuve le fait que les femmes autochtones continuent de disparaître. Comment peut-on prétendre le contraire?

Je tiens à parler des femmes remarquables dans ma vie qui ont contribué à ce que je puisse être ici aujourd'hui. Elles sont vraiment la seule raison pour laquelle je suis ici. Les femmes autochtones se sont battues pour nos nations. Elles se sont battues pour chaque enfant. Je pense en particulier à une d'entre elles: ma mère. Elle s'appelle Grace Desjarlais. Elle a une sœur qui s'appelle Brenda, qui a été enlevée pendant la rafle des années 1960.

La rafle des années 1960, le système de pensionnats autochtones et chaque politique du gouvernement jusqu'à aujourd'hui ont négligé de consulter les femmes autochtones; or, ils s'attendent à ce qu'elles travaillent pour eux. Lorsque Brenda, ma mère biologique, a travaillé dans le milieu du sexe après être sortie de l'affreux système de protection de l'enfance qui existe toujours au Canada, elle s'est battue. Un choix s'est présenté à elle. Elle dit qu'elle aurait pu abandonner et suivre le chemin que prennent beaucoup de nos sœurs, mais elle a décidé de se battre et elle a survécu. Elle a pu vivre jusqu'à 42 ans, ce qui est un exploit que beaucoup de femmes autochtones n'ont pas l'occasion de réussir au Canada.

Elle a demandé à sa sœur, qu'elle connaissait à peine, de faire quelque chose de courageux. Elle lui a demandé de sauver son fils d'un système qui allait le tuer. Ce fils, c'était moi. Les femmes de ma communauté se sont mobilisées et ont dit: « Non ». Elles ont contesté la décision du tribunal, et j'ai été un des rares enfants à ne pas être pris en charge par le système même si les premières personnes que j'ai rencontrées en venant au monde étaient un travailleur social et un agent de la GRC. Les personnes qui m'ont sauvé étaient des femmes autochtones.

Il faut voir la solution sous une perspective holistique, chers amis. Si nous soutenons les femmes autochtones, elles continueront à sauver des vies. Elles sauveront les Premières Nations. Je le sais, car je l'ai vu. Je suis ici grâce à elles. Ce travail n'a pas été accompli par un programme ou une politique du gouvernement. Lorsque je pense aux résultats des appels à l'action et des appels à la justice, je vois des mères, des tantes et des *kokum* qui ont tout fait pour avoir l'écoute du gouvernement.

Aujourd'hui, j'espère que le débat ne se soldera pas que par des paroles. J'invite tous les députés à la Chambre aujourd'hui à s'imaginer comment serait leur vie sans mère, sans grand-mère et sans sœur et à se demander s'il faut encore attendre et si le gouvernement a atteint ou non son objectif. Voilà une chose que le gouvernement retirera, je l'espère, de ce débat.

• (2305)

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la présidente, entendre des députés parler de leurs parents nous rappelle à quel point certaines choses dont nous entendons parler sont proches de nous. Pour les jeunes députés, elles peuvent sembler assez éloignées alors que cela n'est pas vraiment le cas. Un grand nombre de personnes encore en vie, des parents et des députés, s'en souviennent.

J'aimerais poser une question au député concernant les échanges qui ont eu lieu entre son parti et le Parti libéral au sujet de l'entente de soutien sans participation. Je pense que c'est une question pertinente. Le NPD a critiqué à maintes reprises l'approche du gouvernement concernant certains aspects de cette question. En même temps, l'entente de soutien sans participation ne mentionne pas d'engagements spécifiques concernant les enjeux autochtones.

Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses réflexions à ce sujet. Le NPD va-t-il faire pression pour obtenir d'autres engagements en plus de ce qui est prévu dans cette entente?

M. Blake Desjarlais: Madame la présidente, je remercie mon collègue de sa question, et je comprends qu'elle revêt une importance politique, compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Cependant, j'aimerais demander au député comment on pourrait accomplir ce qu'il propose dans le cadre d'un processus et d'un système si profondément ancrés dans le colonialisme, si préjudiciables et si problématiques.

Ce que je veux dire, c'est que ce lieu, le bâtiment dans lequel nous nous trouvons actuellement et notre système de gouvernance ne sont pas propices à rendre justice aux peuples autochtones comme ces derniers le méritent ou comme ils en ont besoin. Aucune entente de soutien sans participation ne saurait régler ce problème. Ce qu'il faut changer, ce sont les Canadiens. Les Canadiens doivent comprendre qu'ils font partie du problème et qu'un changement de culture est nécessaire. Aucune entente de soutien sans participation n'est à même de résoudre ce problème. Il faut que les personnes et les collectivités, y compris le député et sa propre famille, envisagent autrement leur place dans notre pays.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la présidente, c'est un grand privilège et un grand honneur d'écouter mon sage collègue. Nous partageons une histoire commune, l'histoire des familles touchées par le système d'aide à l'enfance.

Mon collègue convient-il qu'une des questions sur lesquelles nous devons nous pencher est de trouver le moyen de loger, dans un foyer avec du soutien, les enfants qui deviennent trop vieux pour continuer d'être pris en charge, au lieu de les laisser dans la rue?

M. Blake Desjarlais: Madame la présidente, ma collègue de Winnipeg-Centre est une championne, et je n'ai besoin de dire à personne à la Chambre à quel point le travail qu'elle accomplit est important.

Je connais bien des gens qui sont devenus trop vieux. Ce que nous entendons par « trop vieux », c'est que notre système, au Canada, offre un traitement « coup de pied » aux jeunes enfants autochtones en particulier. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, ils sont jetés à la rue, comme ma mère. Elle s'est battue, toute seule, pour arriver là où elle était. Cependant, de nombreux autochtones, en particulier les enfants autochtones qui sortent du système parce qu'ils sont trop vieux, ont besoin de bien plus que cela.

J'ai une sœur biologique, l'aînée de ma famille, que je n'ai jamais rencontrée. Le seul appel téléphonique que j'ai reçu à son sujet est celui qui a servi à m'annoncer son décès. C'est le niveau de soutien que le pays offre aux familles. On m'a dit qu'elle était décédée et qu'il y avait eu des funérailles, mais que personne n'était présent. Les députés peuvent imaginer ce que je ressens.

Le soutien qu'on nous offre à ce jour est nul. Tout ce qui va au-delà est essentiel. Je crois que soutenir les femmes autochtones, comme je l'ai dit dans ma déclaration, est la voie à suivre, car elles sauvent des communautés, elles sauvent des vies et elles m'ont sauvé.

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Madame la présidente, écouter parler le député d'Edmonton Griesbach me rappelle à quel point ce soir, comme toujours, nous sommes chanceux de le compter parmi nous dans cette enceinte.

Il a parlé de la responsabilité qu'il attend de la part du parti au pouvoir. Avec le temps qu'il lui reste, veut-il nous en dire plus sur ce à quoi il s'attend au chapitre de la responsabilité?

M. Blake Desjarlais: Madame la présidente, la reconnaissance de la responsabilité consiste à comprendre le mal, la douleur et l'impact réel de ce qu'ont subi les peuples autochtones dans notre pays. Cela signifie de creuser dans notre histoire familiale et de réaliser que ce ne sont pas toutes les personnes dans cette enceinte qui ont des ancêtres dignes de respect.

Nous avons tous un héritage. Ma famille a hérité d'un bagage considérable de souffrance. Beaucoup d'autres personnes, surtout les personnes qui ont tiré le plus d'avantages de notre pays, retirent des avantages encore de nos jours. Ce sont les plus riches membres de l'élite dans notre société d'aujourd'hui. Nous avons soif de justice. Il faut leur imposer des mesures fiscales, car ils doivent payer leur juste part.

● (2310)

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la présidente, semble-t-il que j'ai la tâche ingrate de clore le débat exploratoire de ce soir. C'est en tant que porte-parole du Bloc québécois pour la condition féminine que je prends la parole, mais avec beaucoup d'« éœurantite », dans le cadre de ce débat exploratoire sur les femmes et les filles autochtones.

Nous tenons ce débat à la veille de la Journée de la robe rouge, une journée qui vise à rendre hommage aux femmes, aux filles, aux personnes 2ELGBTQIA autochtones disparues et assassinées.

Quelle tristesse de voir que, encore aujourd'hui en 2022, s'attaquer aux femmes est encore perçu comme un moyen de s'attaquer à la survie d'une population. Il est triste de constater que nous en sommes encore à parler de mères, de filles, de sœurs, d'amies qui sont disparues, de femmes qui ne sont plus, qui ne reviendront plus.

J'aborderai malgré tout mon discours sous trois angles: l'inaction du gouvernement libéral, quelques thèmes abordés au Comité permanent de la condition féminine et je terminerai par un petit angle québécois sur cette question.

Après plus de trois ans d'attente, le gouvernement libéral a enfin dévoilé l'été dernier son plan d'action pour endiguer la violence contre les femmes et les filles autochtones. C'est une réponse jugée insuffisante et tardive par des femmes autochtones et plusieurs organisations autochtones.

Lorsqu'il a été interpellé en conférence de presse sur l'avancement du plan fédéral concernant l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, présenté avec deux ans de retard l'été dernier, le ministre de la Justice a admis que le gouvernement avait été retardé par les élections fédérales, en septembre 2021, et par la guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février.

Ordres émanant du gouvernement

Le gouvernement se trouve des excuses pour expliquer son inaction. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas ses responsabilités?

Le gouvernement fédéral doit assumer sa part de responsabilité, cependant, nous voyons le contraire, notamment avec le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées où on semble voir peu d'actions du gouvernement fédéral pour y donner suite.

Pourtant, les chiffres sont affolants: entre 2004 et 2014, alors que le taux d'homicide était en baisse partout au Canada, le nombre de femmes et de filles autochtones assassinées était six fois plus élevé que chez les non-Autochtones. Aujourd'hui, au Canada, selon les chiffres de 2018, alors que 25,1 % des femmes non autochtones ont dit avoir subi des agressions physiques et sexuelles de la part d'un partenaire intime, ce pourcentage s'élève à 43,7 % chez les femmes autochtones. Alors que 38,2 % des femmes non autochtones ont dit avoir vécu des agressions physiques et sexuelles de la part d'une autre personne qu'un partenaire intime, ce pourcentage augmente à 54,9 % chez les femmes autochtones. Cela ne s'est pas amélioré avec la pandémie.

Évidemment, ce sont les chiffres officiels, et on comprend que dans les cas où les femmes ont voulu le dire, ce n'est pas simple de dénoncer, de l'avouer, de se sortir d'un cycle de violence. Toujours selon l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, il y est écrit qu'« il faut établir une nouvelle relation et un partenariat d'égal à égal entre tous les Canadiens et Canadiennes et les Autochtones. »

Les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, présentés comme des impératifs juridiques plutôt que comme des recommandations facultatives, exposent des mesures de transformation dans différents domaines, soit la santé, la sécurité, la justice, la culture, et normalement les suivantes:

Il faut créer un poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne et mettre sur pied un tribunal national des droits des Autochtones et des droits de la personne. On parle aussi de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'action national pour veiller à un accès équitable à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la sécurité et aux soins de santé.

Il faut offrir un financement à long terme à des programmes éducatifs et à des campagnes de sensibilisation portant sur la prévention de la violence et sur la lutte contre la violence latérale. De plus, il faut interdire la prise en charge d'enfants fondée sur la pauvreté et les préjugés culturels. Tout cela, c'est bien sur papier, mais il faut maintenant cesser de tableter rapport après rapport, et répondre aux appels à l'action.

La commissaire en chef de la Commission sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, Marion Buller, avait même déclaré à la suite du dépôt du rapport, qui fait plus de 2 000 pages, que malgré les circonstances et les milieux différents, toutes les femmes et les filles disparues et assassinées ont en commun un contexte de marginalisation économique, sociale et politique, de racisme et de misogynie qui, malheureusement, est bien ancré dans la société canadienne.

Autant les communautés autochtones doivent se bâtir, autant les Québécois et les Canadiens doivent prendre conscience du traumatisme collectif vécu dans ces communautés, le comprendre et s'arranger pour qu'une telle ignominie ne se reproduise plus.

Ordres émanant du gouvernement

D'ailleurs, la pression qui s'exerçait de plus en plus sur le gouvernement fédéral qui avait, jusque là, fait fi des appels à l'action, a finalement mené en 2015, il y a presque sept ans, à la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui s'est prononcée en faveur d'une enquête nationale sur le phénomène de la violence disproportionnée que subissent les femmes et les filles autochtones.

• (2315)

Le rapport final de l'enquête nationale a été rendu public le 3 juin 2019, et tous ces longs délais sont inacceptables, surtout de la part d'un gouvernement qui se dit féministe. Cette inaction est d'ailleurs une tache à l'international. C'est ce que Béatrice Vaugrande, à l'époque directrice générale d'Amnistie internationale pour le Canada francophone, avait souligné, puisque de nombreuses tribunes de l'ONU, des États-Unis et du Royaume-Uni ont demandé au Canada de mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones. Selon elle, il s'agit du dossier le plus lourd en matière de droits de la personne auquel doit faire face le Canada, et il est inacceptable que le gouvernement n'en reconnaisse pas l'ampleur et n'agisse pas.

En octobre 2004, en réaction au nombre tragiquement élevé de femmes autochtones victimes de violence, Amnistie internationale avait même publié un rapport intitulé « *Stolen Sisters: A Human Rights Response to Discrimination and Violence against Indigenous Women in Canada* », appelant sans ambiguïté à un passage à l'action et à la prise de mesures concrètes.

Cinq ans après le rapport initial, Amnistie internationale était revenue à la charge en publiant un second rapport, intitulé « *Assez de vies volées! Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada: une réaction d'ensemble est nécessaire* », pour mettre en évidence les cinq facteurs qui ont contribué au phénomène de violence envers les femmes autochtones. Premièrement, on parlait du rôle joué par le racisme et la misogynie dans la reproduction des violences dont les femmes autochtones sont victimes. Deuxièmement, on parlait des importantes disparités entre femmes autochtones et non autochtones dans la réalisation de leurs droits économiques, sociaux, politiques et culturels. Troisièmement, on parlait de la déstabilisation des sociétés autochtones liée aux enlèvements de masse des enfants autochtones retirés à leur famille et à leur communauté, un phénomène apparu dans le passé et qui se poursuit encore aujourd'hui. Quatrièmement, on mentionnait le nombre disproportionné de femmes autochtones dans les prisons canadiennes, dont beaucoup ont elles-mêmes été victimes de violence. Cinquièmement, on parlait de la réaction insuffisante et inadaptée de la police relativement aux violences dont sont victimes les femmes autochtones comme l'illustre la gestion des affaires de disparitions.

Par ailleurs, au comité où je siège, nous avons pu constater, au cours de nombreuses études, dont celle sur les impacts disproportionnés de la pandémie sur les femmes, celle sur le travail invisible, celle sur les femmes en milieu rural et celle sur la violence entre partenaires intimes, que les femmes et les filles autochtones sont pratiquement toujours parmi les plus touchées.

Nous sommes en train de terminer une étude sur les répercussions des exploitations des ressources sur les femmes autochtones. Étude après étude, des témoins de différentes communautés autochtones et d'organisations nous font part de leurs dures réalités. Ils nous font aussi part de propositions concrètes.

En tant que vice-présidente du Groupe parlementaire multipartite pour combattre l'esclavage moderne et la traite des personnes, je suis également outrée de savoir que près de 54 % des femmes victimes de traite seraient des femmes autochtones. Cela me semble énorme.

J'ai également dû aborder cette question lors d'un certain remplacement au Comité permanent de la sécurité publique et nationale. D'ailleurs, cette question a finalement percé l'actualité pour une première fois en 2014 lorsque la GRC a dévoilé des chiffres sur le nombre de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées. Ce sont 1 017 femmes et filles autochtones qui ont disparu ou ont été assassinées entre 1980 et 2012. On est toujours sans nouvelles de 105 femmes qui ont disparu dans des circonstances inexplicables ou suspectes. Cela en fait beaucoup.

Enfin, je tiens à souligner certains aspects que nous vivons au Québec. Je tiens à souligner le travail effectué au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. J'espère avoir l'occasion d'aller le visiter un jour. Nous sommes également sensibles à la question de la justice réparatrice. Il y a aussi la commission Viens qui avait été lancée par le gouvernement du Québec à la suite de la disparition de Cindy Ruperthouse, de Pikogan, en Abitibi, près de Val-d'Or. Ma collègue la députée d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou pourrait vous en parler. Elle a confirmé avoir entendu plusieurs témoignages de femmes autochtones d'Abitibi accusant les policiers d'abus physiques et sexuels à leur égard, et cela peut se reproduire dans beaucoup d'autres circonscriptions du Québec. Ma collègue de Manicouagan pourrait aussi en témoigner.

Voici un point de vue d'un organisme québécois. Selon Viviane Michel, ancienne présidente de Femmes autochtones du Québec, il est primordial que les femmes, les familles et les communautés autochtones puissent être entendues dans le cadre d'une commission. Elle ajoute que « comprendre les racines profondes de la discrimination systémique à laquelle font face les femmes autochtones est un devoir pour faire respecter leur dignité et leur sécurité ». Elle a aussi dit que le rapport reconnaissait lui-même que les femmes autochtones étaient plus à risque d'être assassinées ou portées disparues et elle s'est demandé pourquoi alors le gouvernement n'émettait pas de vraies actions, concrètes et tangibles, qui peuvent faire la différence.

En conclusion, ce partenariat de nation à nation avec les peuples autochtones, le Bloc québécois en fait la promotion depuis plusieurs années. D'ailleurs, en campagne électorale, les positions du parti étaient claires: conclure des traités modernes. Je sais que cette position nous est très chère, à moi et à mes collègues. Ce sera aux nations elles-mêmes de dire ce qu'elles veulent et de décider ce qu'elles voudront négocier avec Ottawa.

J'aimerais mentionner une dernière chose. L'automne dernier, j'ai eu l'occasion de me rendre sur le bord du lac Memphrémagog, à l'invitation du comité estrien de la marche mondiale des femmes. Sur un fil, des robes rouges de différentes tailles étaient accrochées. J'ai alors réalisé que des femmes disparues et assassinées, il y en avait de tous les âges, avec chacune une histoire, et que, pour chacune, l'entourage était resté là à se demander ce qu'elles étaient devenues.

Ordres émanant du gouvernement

● (2320)

[Traduction]

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Madame la présidente, la députée du Bloc a mentionné certains organismes de défense des intérêts des femmes, et elle a siégé au comité de la condition féminine. Cela dit, la Coalition pour les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues de la Colombie-Britannique, l'Association des femmes autochtones de l'Ontario et les Femmes autochtones du Québec sont autant de groupes qui ont été exclus du processus d'élaboration d'un plan d'action national, même s'ils ont demandé à maintes reprises au gouvernement de pouvoir participer au processus et ainsi avoir voix au chapitre.

La députée croit-elle que le fait d'empêcher ces organismes communautaires qui défendent les intérêts des femmes de participer à la conception du plan d'action national aura ou pourrait avoir des répercussions sur l'efficacité à long terme de ce plan d'action?

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame la présidente, je remercie mon collègue de sa question.

Cela me permet de rappeler l'importance de se parler de nation à nation. J'en ai fait mention à la fin de mon discours.

Le gouvernement ne peut pas faire de propositions s'il n'a pas mené de consultations, s'il n'a pas ouvert le dialogue et s'il n'a pas été à l'écoute de ses partenaires locaux, des communautés autochtones.

À mon avis, cela peut malheureusement avoir un impact sur la réalisation du plan d'action. C'est certain, parce que certaines communautés vont s'en distancier. Comme l'a dit mon collègue, certaines communautés se sont retirées du processus.

Comment réussira-t-on à mettre en place des recommandations si les communautés visées se retirent du processus?

Je réitère que c'est crucial de se parler de nation à nation et de garder le dialogue ouvert.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la présidente, pendant que nous siégeons dans cette enceinte et que nous discutons des femmes et des filles autochtones et des réalités qu'elles doivent affronter et que nous dénombrons celles qui sont disparues ou qui ont été assassinées, je pense à toutes ces personnes de ma circonscription qui me font part de leur douleur quotidienne de ne pas savoir où sont leurs sœurs. Une d'entre elles vit ces affres depuis 35 ans. Elles sont toujours hantées par ces questions: « Que s'est-il passé? Est-elle saine et sauve? Son cadavre gît-il quelque part? Comment pourrions-nous la trouver? »

Nous sommes au Parlement. Nous avons devant nous des appels à l'action. Nous savons quelles mesures nous devons prendre. Il faut à présent que le gouvernement investisse les ressources qui nous feront progresser et qui permettront aux femmes et aux filles autochtones d'être enfin reconnues à leur juste valeur.

La députée pourrait-elle parler de l'importance de voir enfin les ressources qui nous permettront de prendre des mesures pour que les femmes autochtones n'aient plus à vivre ces expériences?

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame la présidente, comme je l'ai mentionné tout à l'heure à ma collègue de Saanich—Gulf Islands, il y a plus de 200 appels à l'action, à la justice. Ma collègue a raison: nous les connaissons, mais nous sommes encore réunis pour nous poser des questions, pour penser à ce que nous pourrions mettre dans un nouveau rapport. C'en est triste.

Comme le disait ma collègue de Manicouagan, quand on parle d'argent, on le fait pour la publicité, pour avoir l'air de faire quelque chose. Or s'il n'y a pas une réelle volonté politique de mettre en place les recommandations et d'aller de l'avant, on n'avancera pas — cela va plus loin que l'argent. D'autres femmes et filles vont être portées disparues ou assassinées.

Comme je l'ai dit à la fin de mon discours, ce sont des femmes qu'on ne retrouvera plus et leurs proches vont continuer à se poser des questions. Quand j'ai vu les robes accrochées, j'ai trouvé que l'image était frappante.

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Madame la présidente, je remercie ma collègue de son discours.

Pendant le débat exploratoire de ce soir, nous avons parlé de la violence faite aux filles et des femmes assassinées. La violence se produit continuellement.

J'aimerais que ma collègue nous parle de la reconnaissance et de la compréhension des sources de la violence, de façon à soutenir les peuples autochtones dans leur reconstruction.

Mme Andréanne Larouche: Madame la présidente, en parlant de reconstruction, j'aimerais aborder un aspect dont il faudra discuter.

Je parle de la fameuse Loi sur les Indiens. On ne peut pas penser à la reconstruction alors que cette loi archaïque est encore en vigueur. Cette loi perpétue toutes sortes de préjugés à l'égard des communautés autochtones. De plus, on ne peut pas parler de reconstruction, si on ne leur permet pas de vivre dignement.

Comme je l'ai dit, trop de communautés autochtones n'ont toujours pas l'eau potable en 2022. Dans un pays comme le Canada, c'est inacceptable. Des logements sont vétustes et inadéquats. Cela ne permet pas aux femmes de sortir du cycle de la violence.

On a annoncé qu'une communauté autochtone de l'Abitibi aura enfin l'électricité. Bravo! Nous sommes en 2022, mais cette communauté n'avait toujours pas l'électricité.

On ne peut pas parler de reconstruction quand on ne voit pas le problème dans son ensemble.

Surtout, la Loi sur les Indiens est vraiment dépassée. Il faudra que nous en reparlions.

Ordres émanant du gouvernement

● (2325)

[Traduction]

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la présidente, je suis content que la députée ait parlé du racisme dans la Loi sur les Indiens. J'ai posé une question à ce sujet à un ministériel et, en guise de réponse, ce dernier a parlé de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est une question dont il est important de discuter étant donné les mesures législatives du gouvernement à son égard, mais c'est une question complètement différente de celle de la Loi sur les Indiens.

Dans ses propos, le député d'Edmonton Griesbach a dit que la culture est plus importante que la politique. Cela m'a vraiment frappé. Nous sommes ici pour discuter de ce que les politiciens peuvent en termes d'intervention politique, mais, au bout du compte, c'est la culture latente au Canada et la façon dont nous nous traitons et percevons les uns les autres qui revêtent la plus grande importance.

J'aimerais savoir ce que pense la députée de la nécessité d'éliminer le racisme dans la Loi sur les Indiens et de l'importance d'instaurer un changement culturel pour jeter les bases de la réconciliation.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame la présidente, la réconciliation est essentielle, mais on ne peut pas parler de réconciliation si on n'aborde pas ces discussions d'égal à égal, de nation à nation.

Je parlais de tache à l'international du Canada sur la façon dont il a traité ses peuples autochtones. Pendant trop longtemps, il n'a pas voulu et a refusé de signer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est inacceptable.

Quand on parle de dialogue, quand on parle justement d'ouvrir ces échanges-là, le fait de ne pas avoir signé cela était inacceptable pendant beaucoup trop longtemps, et cela a retardé ces déclarations et ces négociations aussi.

Pour moi, c'est clair qu'ouvrir ce débat et de vraies discussions, c'est essentiel et crucial, mais d'avoir retardé cette signature-là, cela a duré pendant beaucoup trop longtemps.

[Traduction]

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la présidente, j'apprécie toujours les propos de ma collègue, surtout en matière de violence fondée sur le sexe.

La députée croit-elle, comme moi, que le gouvernement fédéral doit non seulement accélérer le rythme des dépenses comparative-ment à celles qui étaient prévues en 2021 pour répondre à la crise des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues, mais aussi prévoir du financement supplémentaire pour que les ressources nécessaires soient en place de façon durable et financée de façon récurrente à long terme?

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame la présidente, faire des investissements dans ces communautés, travailler et planifier à plus long terme est essentiel comme je l'ai mentionné.

Il y a tellement de travail à faire, que ce soit pour fournir des logements, pour mettre en place le plan d'action ou pour réussir à amener l'eau potable dans différentes communautés. C'est clair qu'il faut planifier à plus long terme pour avoir de la prévisibilité. Cela aussi, c'est important.

Je pense effectivement qu'il est temps que le gouvernement aille de l'avant avec l'argent promis dans les différents budgets.

[Traduction]

M. Garnett Genuis: Madame la présidente, ma dernière question allait un peu dans tous les sens, ce qui était peut-être un peu injuste, alors je vais me concentrer sur un élément.

Plus tôt, j'ai échangé avec un autre député sur le fait que, d'un côté, il faut que certaines mesures politiques soient prises pour combattre la violence et que, de l'autre, il faut reconnaître que certains des changements les plus importants ne sont pas d'ordre politique, mais culturel. Cela concerne la façon dont les gens se perçoivent les uns les autres et la façon dont ils interagissent entre eux et cela n'est pas du ressort des députés.

J'aimerais que la députée parle des changements d'ordre culturel qui doivent survenir.

● (2330)

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame la présidente, au sujet des changements culturels, je vais terminer sur quelque chose que je n'ai pas eu le temps d'aborder.

Quand on parle de culture et de respect des cultures, je ne peux pas passer sous silence ce qui s'est passé par rapport aux pensionnats. Je veux le nommer parce que c'est une phrase que je trouve absolument cruelle. On a voulu « tuer l'Indien dans l'enfant ».

Quand on parle de respecter la culture et qu'on s'attaque aux enfants, quand on s'attaque au futur de ces peuples-là, pendant trop longtemps on a cherché à tuer ces cultures-là.

Je le répète: plus jamais il ne faut chercher à « tuer l'Indien dans l'enfant ».

[Traduction]

La vice-présidente: Comme il est 23 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 3 mai, le comité s'ajourne.

(Rapport est fait de l'affaire du gouvernement n° 12)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 4 mai 2022

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		Mme Lantsman	4743
Susan Jacks		M. Trudeau	4744
M. Hardie	4739	Mme Lantsman	4744
Le vol PS752 d'Ukraine International Airlines		M. Trudeau	4744
M. Jeneroux	4739	L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté	
Le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques		M. Blanchet	4744
Mme Fry	4739	M. Trudeau	4744
Le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques		M. Blanchet	4744
Mme Chabot	4740	M. Trudeau	4744
La paix et l'unité		Les femmes et l'égalité des genres	
M. Sorbara	4740	M. Singh	4745
La Loi sur les nouvelles en ligne		M. Trudeau	4745
M. Shields	4740	M. Singh	4745
L'initiative d'éducation pour les étudiants déplacés par la guerre		M. Trudeau	4745
Mme Lalonde	4740	La santé	
Le Mois du patrimoine asiatique		M. Barrett	4745
M. Dong	4740	M. Trudeau	4745
Les droits de douane sur les engrais		M. Barrett	4745
M. Davidson	4741	M. Trudeau	4745
Championne de Jeopardy!		M. Ellis	4746
M. Fillmore	4741	M. Trudeau	4746
Le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques		M. Ellis	4746
M. Schmale	4741	M. Trudeau	4746
La Semaine de la santé mentale		M. Paul-Hus	4746
M. Lake	4741	M. Trudeau	4746
La santé mentale périnatale		M. Paul-Hus	4746
Mme Damoff	4742	M. Trudeau	4746
La violence fondée sur le genre		L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté	
Mme Gazan	4742	M. Brunelle-Duceppe	4747
L'aréna Marcel-Larocque		M. Trudeau	4747
Mme Normandin	4742	M. Brunelle-Duceppe	4747
Le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques		M. Trudeau	4747
M. Patzer	4742	La sécurité publique	
Une enseignante autochtone		M. Lloyd	4747
M. Battiste	4742	M. Trudeau	4747
		Mme Gallant	4747
		M. Trudeau	4747
		Mme Findlay	4748
		M. Trudeau	4748
		Mme Thomas	4748
		M. Trudeau	4748
		L'infrastructure	
		M. Singh	4748
		M. Trudeau	4748
		La santé	
		M. Singh	4748
		M. Trudeau	4749
		Les affaires autochtones	
		Mme Sidhu (Brampton-Sud)	4749
		M. Trudeau	4749
		Le logement	
		M. Jeneroux	4749
QUESTIONS ORALES			
L'éthique			
M. Berthold	4743		
M. Trudeau	4743		
M. Berthold	4743		
M. Trudeau	4743		
La santé			
M. Berthold	4743		
M. Trudeau	4743		

M. Trudeau	4749
M. Melillo	4749
M. Trudeau	4749
La tarification du carbone	
M. Deltell	4749
M. Trudeau	4750
Le logement	
Mme Kusie	4750
M. Trudeau	4750
Les aînés	
Mme Larouche	4750
M. Trudeau	4750
Mme Larouche	4750
M. Trudeau	4750
Les ressources naturelles	
M. McLean	4750
M. Trudeau	4751
M. McLean	4751
M. Trudeau	4751
Mme Rood	4751
M. Trudeau	4751
Les femmes et l'égalité des genres	
Mme Chatel	4751
M. Trudeau	4751
L'Agence du revenu du Canada	
M. Stewart	4751
M. Trudeau	4752
M. Stewart	4752
M. Trudeau	4752
L'éthique	
M. Albas	4752
M. Trudeau	4752
L'industrie automobile	
M. Louis	4752
M. Trudeau	4752
Les affaires autochtones	
M. Singh	4752
M. Trudeau	4752
Les aînés	
M. Morrice	4753
M. Trudeau	4753
Recours au Règlement	
Les questions orales	
M. Therrien	4753
M. Trudeau	4753
M. Rayes	4753
M. Deltell	4754
M. Brassard	4754
M. Albas	4754
L'honorable John William Bosley	
M. MacAulay	4755
M. Perkins	4755
M. Plamondon	4756
Mme Hughes	4756
Le vice-président	4757

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi d'exécution de la mise à jour économique et budgétaire de 2021

Projet de loi C-8. Troisième lecture	4757
Rejet du sous-amendement	4758
Rejet de l'amendement	4760
Adoption de la motion	4761
Troisième lecture et adoption du projet de loi	4761

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur la réunification des familles

Projet de loi C-242. Deuxième lecture	4761
Adoption de la motion	4763
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	4763

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Lamoureux	4763
Motion	4763
Adoption de la motion	4764

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022

Projet de loi C-19. Deuxième lecture	4764
M. Blaikie	4764
M. Lamoureux	4768
M. Genuis	4768
Mme Vignola	4768
Mme Blaney	4769
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4769
M. Blois	4769

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le droit de vote à l'âge de 16 ans

M. Bachrach	4770
Projet de loi C-210. Deuxième lecture	4770
M. Gerretsen	4772
M. Therrien	4773
M. Morrice	4773
M. Lamoureux	4773
M. Kmiec	4774
M. Therrien	4776
M. Desjarlais	4777

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Les femmes et les filles autochtones assassinées ou portées disparues

Formation de la Chambre en comité plénier sous la présidence de Mme Carol Hughes; étude de l'affaire du gouvernement no 12	4779
M. Miller (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes)	4779
Motion	4779

M. Vidal	4780
Mme Gazan	4780
Mme Gill	4780
Mme Idlout	4781
M. Miller	4781
M. Vidal	4782
Mme Kwan	4782
M. Vidal	4782
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4783
M. Green	4783
M. Shields	4784
M. Schmale	4784
Mme Larouche	4785
Mme Idlout	4785
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4785
Mme Gill	4785
Mme Jones	4787
M. Vidal	4787
Mme Kwan	4788
Mme Bérubé	4788
Mme Gazan	4788
M. Miller	4790
Mme Vecchio	4790
Mme Larouche	4790
Mme Idlout	4791
M. Mendicino	4791
M. Shields	4792
Mme Gill	4792
M. Johns	4792
Mme Jones	4793
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4793
M. Genuis	4794
Mme Larouche	4794
Mme Vecchio	4794
M. Badawey	4795
Mme Gazan	4795
M. Schmale	4795
Mme Larouche	4796
Mme Rempel Garner	4796
M. Lamoureux	4797
Mme Gazan	4797
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4797
Mme Hajdu	4797
Mme Idlout	4798
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4799
Mme Larouche	4799

Mme Atwin	4799
M. Genuis	4800
Mme Kwan	4800
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4801
M. Melillo	4801
M. Vidal	4801
Mme Kwan	4802
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4802
M. Genuis	4802
M. Green	4803
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4803
M. Green	4804
Mme Valdez	4804
Mme Goodridge	4805
Mme Gazan	4805
M. Morrice	4805
M. Green	4805
M. Battiste	4805
Mme Idlout	4806
M. Genuis	4806
Mme Bérubé	4806
M. Green	4807
Mme Goodridge	4807
Mme Blaney	4808
Mme Larouche	4808
M. Vidal	4808
M. Deltell	4808
Mme Gazan	4809
M. Morrice	4809
Mme Gill	4810
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	4810
M. Genuis	4811
Mme Idlout	4811
Mme Larouche	4811
Mme Blaney	4811
M. Desjarlais	4811
M. Genuis	4812
Mme Gazan	4812
M. Morrice	4813
Mme Larouche	4813
M. Vidal	4815
Mme Blaney	4815
Mme Bérubé	4815
M. Genuis	4816
Mme Gazan	4816
Rapport de l'affaire du gouvernement no 12	4816

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>